



CANADA

# Débats de la Chambre des communes

---

VOLUME 140 • NUMÉRO 054 • 1<sup>re</sup> SESSION • 38<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

**Le jeudi 10 février 2005**

—  
Présidence de l'honorable Peter Milliken

## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve  
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le  
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 10 février 2005

La séance est ouverte à 10 heures.

---

*Prière*

---

## AFFAIRES COURANTES

• (1000)

[Traduction]

### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

#### FINANCES

**M. Massimo Pacetti (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le sixième rapport du Comité permanent des finances sur le projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et d'autres lois en conséquence (paiements de péréquation aux provinces et financement des territoires), dont il a été convenu le mercredi 9 février 2005 de faire rapport avec amendements.

• (1005)

#### CONDITION FÉMININE

**Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du Comité permanent de la condition féminine.

Le comité recommande que le gouvernement fédéral augmente d'au moins 25 p. 100 le financement consenti au programme de Condition féminine Canada au titre des investissements dans les groupes féminins et dans les organisations de lutte pour l'égalité.

Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande au gouvernement de lui donner une réponse exhaustive.

\* \* \*

• (1010)

### PÉTITIONS

#### ÉTIQUETAGE DES BOISSONS ALCOOLISÉES

**Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD):** Monsieur le Président, je suis ravie de présenter deux pétitions concernant le syndrome d'alcoolisation foetale et la nécessité d'apposer des étiquettes de mise en garde sur les contenants de boissons alcoolisées.

Les pétitionnaires sont fort préoccupés par le fait que le gouvernement n'ait encore pris aucune décision en ce sens bien que cette mesure soit réclamée depuis nombre d'années et certainement depuis le 1<sup>er</sup> avril 2001, date à laquelle le Parlement

a adopté avec une forte majorité une motion en faveur de telles mises en garde.

Il va sans dire que les pétitionnaires se réjouissent de ce qui s'est passé hier à la Chambre, mais ils exhortent néanmoins le gouvernement à agir aussi rapidement que possible pour faire en sorte que soit apposée sur tous les contenants de boissons alcoolisées une mise en garde disant que la consommation d'alcool pendant la grossesse peut causer des malformations congénitales.

#### LA DÉFENSE NATIONALE

**Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au sujet de la défense antimissile qu'ont signée de nombreux membres de ma collectivité.

Les gens de ma collectivité craignent que la défense antimissile ne soit une étape vers le déploiement d'armes, notamment nucléaires, dans l'espace et à une guerre spatiale qui pourrait être atomique.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de maintenir l'approche multilatérale du Canada en matière de sécurité, de réaffirmer le soutien de notre pays à la non-prolifération, au contrôle des armes et au désarmement et de rejeter tout plan prévoyant le déploiement d'armes et la guerre dans l'espace, y compris des plans liés à la défense antimissile. Ils demandent également que le Canada refuse de participer à la défense antimissile et à l'arsenalisation de l'espace et se retire de toute discussion à cet égard.

\* \* \*

### QUESTIONS AU FEUILLETON

**L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Madame la Présidente, je demande que les questions restent au *Feuilleton*.

**La présidente suppléante (Mme Jean Augustine):** D'accord?

**Des voix:** D'accord.

---

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

### LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

**L'hon. Stephen Owen (au nom du ministre des Finances)** propose: Que le projet de loi C-39, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et édictant la Loi concernant l'octroi d'une aide financière à l'égard d'équipements diagnostiques et médicaux, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

*Initiatives ministérielles*

**L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.):** Madame la Présidente, je suis heureux de présenter, à l'étape de la deuxième lecture, la Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et édictant la Loi concernant l'octroi d'une aide financière à l'égard d'équipements diagnostiques et médicaux. C'est un nom très long qui convient sans doute vu les énormes sommes en cause et l'importance de cet accord pour tous les Canadiens.

Les Canadiens ont dit à leurs gouvernements que la santé était une question essentielle pour eux. Ils ont donc demandé à leurs gouvernements d'unir leurs efforts pour renforcer le système de santé, pour améliorer l'accès aux services essentiels et pour réduire les listes d'attente.

Les Canadiens veulent s'assurer que le système de santé est là pour eux aujourd'hui et qu'il sera encore là pour les générations futures. Les gouvernements font en sorte de répondre à leurs attentes.

En septembre 2004, tous les premiers ministres ont signé un plan sur dix ans visant à renforcer le système de santé. À l'appui de ce plan, le gouvernement du Canada s'est engagé à accroître de 41 milliards de dollars sur dix ans les transferts aux provinces et aux territoires au titre de la santé, et ce, à compter de l'exercice 2004-2005. Le financement accru de 41 milliards de dollars permettra de réaliser trois objectifs importants.

Premièrement, cette aide financière renforcera le transfert canadien en matière de santé, le transfert fédéral le plus important pour le financement des soins médicaux. Elle augmentera le niveau minimal du transfert et établira un mécanisme automatique d'indexation de 6 p. 100, ce qui représente une mesure sans précédent pour garantir une croissance prévisible et stable du transfert fédéral d'appui.

Deuxièmement, elle créera un transfert visant la réduction des temps d'attente qui aidera les provinces et les territoires à réduire les temps d'attente en fonction de leurs priorités respectives.

Troisièmement, cette nouvelle aide fédérale aux provinces et aux territoires comprendra 500 millions de dollars qui leur permettront d'acquiescer de l'équipement diagnostique et médical et d'améliorer l'accès aux services diagnostiques et médicaux financés par l'État. L'engagement à fournir un montant supplémentaire de 41 milliards de dollars aux provinces et aux territoires contribuera à faire en sorte que les générations actuelle et futures de Canadiens puissent accéder, au moment opportun, d'un bout à l'autre du Canada, aux soins de santé de qualité qui leur sont essentiels.

À la réunion des premiers ministres qui a eu lieu en septembre 2004, un large consensus a émergé entre les gouvernements au sujet d'un programme conjoint de renouvellement des soins de santé au Canada. Ce programme visait à permettre aux Canadiens d'avoir accès aux soins dont ils ont besoin au moment où ils en ont besoin. Par conséquent, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sont convenus d'un plan d'action pour donner aux Canadiens un système de soins de santé viable, en prenant de nouveaux engagements en vue d'améliorer l'accès et le temps d'attente.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à faire sa part pour soutenir le renouveau et la réforme du système de santé. Dans le contexte de sa contribution à un partenariat efficace dans le domaine de la santé, le gouvernement fédéral s'engage à fournir une aide financière croissante, stable et prévisible à la santé, ce qui permettra aux provinces et aux territoires de planifier l'avenir.

Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui établirait une nouvelle aide financière fédérale échelonnée sur les dix prochaines années pour soutenir l'entente sur la santé signée par les premiers ministres.

À cette fin, le gouvernement du Canada s'engage à verser 41 milliards de dollars de nouvelle aide financière fédérale, sur une période de dix ans, pour atteindre les objectifs définis dans le plan décennal. Le projet de loi C-39 mettrait en oeuvre ces engagements d'aide financière.

Pour accélérer et élargir le renouvellement et la réforme de la santé, le gouvernement fédéral prendra un certain nombre de mesures pour renforcer le Transfert canadien en matière de santé, également connu sous le nom de TCS. Il versera au titre du TCS un montant supplémentaire de 3 milliards de dollars en 2004-2005 et 2005-2006 pour éliminer ce qu'on appelle l'écart Romanow.

Une deuxième initiative importante consistera à établir un seuil plus élevé pour le Transfert canadien en matière de santé à partir de 2005-2006. Il sera alors fixé à 19 milliards de dollars.

●(1015)

Cet engagement rejoint et même dépasse les recommandations du rapport Romanow sur l'avenir des soins de santé au Canada. Ce nouveau financement de base, haussé à 19 milliards, comprend 500 millions pour les soins à domicile et les médicaments onéreux, deux priorités évidentes pour de nombreux Canadiens.

L'allocation de ces fonds aux soins à domicile et à la couverture des médicaments onéreux fait suite à l'engagement des ministres à améliorer l'accès aux services de soins à domicile et communautaires et la couverture des médicaments onéreux. Ces mesures sont importantes pour améliorer la qualité de vie de nombreux Canadiens et faire en sorte qu'aucun Canadien n'éprouve de difficultés financières indues à cause du coût de pharmacothérapies.

Il convient également de signaler que le Transfert visant la réforme de la santé, créé en vertu de l'accord de 2003, est intégré au Transfert canadien en matière de santé à compter de 2005-2006. Cette intégration de l'aide financière fédérale en matière de santé fait suite à l'engagement constant d'améliorer la transparence et la responsabilité et de faciliter les réformes prévues dans l'accord de 2003, notamment en ce qui concerne les soins primaires, les soins à domicile et la couverture des médicaments onéreux.

Afin d'assurer une croissance prévisible et durable du financement des soins de santé dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé, le gouvernement a promis de légiférer pour assurer une hausse automatique du financement. Une hausse automatique de 6 p. 100 s'appliquera au nouveau financement de base de 19 milliards de dollars du Transfert en matière de soins de santé, à compter de l'exercice financier 2006-2007.

Ce taux de croissance dépasse le taux de croissance prévu du PIB nominal, celui de l'économie canadienne et, par conséquent, le taux de croissance de l'ensemble des recettes du fédéral au cours de la période allant de 2006-2007 à 2013-2014. De plus, il est tout à fait conforme aux recommandations du rapport Romanow. Autrement dit, le gouvernement fédéral a accepté, pour le financement du Transfert canadien en matière de santé, un taux de croissance plus élevé que le taux de croissance de l'économie et que les prévisions concernant les recettes du gouvernement fédéral.

*Initiatives ministérielles*

D'abord et avant tout, le plan décennal reconnaît la nécessité de faire de l'accès rapide à des soins de santé de qualité, une réalité pour les Canadiens. Le gouvernement entend continuer de poursuivre un double objectif, soit assurer une meilleure gestion des temps d'attente et réduire sensiblement les temps d'attente qui dépassent une limite médicalement acceptable. Tous les gouvernements ont pris des mesures concrètes pour réduire les temps d'attente, en particulier dans les domaines prioritaires comme le traitement du cancer et des maladies cardiaques et l'imagerie diagnostique. Le projet de loi prévoit que le gouvernement du Canada allouera 5,5 milliards de dollars sur dix ans au titre du Transfert touchant la réduction des temps d'attente.

En 2004-2005, un financement de 4,25 milliards de dollars sera assuré par le truchement d'un fonds de fiducie administré par un tiers, sous la responsabilité du gouvernement. Le gouvernement reconnaît que les provinces et territoires ne sont pas tous aussi avancés en ce qui a trait à la mise en oeuvre des stratégies de réduction des temps d'attente. Les provinces et territoires seront dorénavant libres d'utiliser les fonds en fonction de leurs priorités respectives, pour honorer leurs engagements touchant la réduction des temps d'attente.

Ces fonds serviront principalement au financement prioritaire établi par chaque secteur de compétence. Parmi ces priorités, on compte entre autre le rattrapage des retards, l'embauche et la formation de professionnels de la santé, la préparation du terrain pour exploiter les centres régionaux d'excellence, l'élargissement des programmes appropriés de soins ambulatoires et communautaires et le développement des outils de gestion des temps d'attente.

À partir de l'exercice 2009-2010, 250 millions de dollars seront transférés chaque année aux provinces et aux territoires afin de les aider à améliorer les ressources humaines et à développer les outils de gestion des temps d'attente dans le secteur de la santé.

## ● (1020)

En 2004-2005, le gouvernement transférera également 500 millions de dollars aux provinces et aux territoires afin de leur permettre d'acquérir de l'équipement médical. Ces fonds, qui s'ajoutent aux investissements précédents dans les équipements diagnostiques et médicaux prévus par les accords de 2000 et de 2003 sur la santé, aideront les provinces et les territoires à améliorer l'accès aux services diagnostiques et médicaux financés par l'État en finançant l'achat de nouveaux équipements et la formation du personnel spécialisé nécessaire au fonctionnement de l'équipement.

Ces 500 millions de dollars respectent amplement l'engagement du gouvernement portant que les recettes supplémentaires provenant de la taxe sur les produits et services résultant de l'augmentation de la taxe sur l'essence seraient investies ponctuellement dans l'achat d'équipements médicaux.

Ces engagements font que les transferts fédéraux totaux dans le domaine de la santé devraient passer de 16,3 milliards de dollars en 2004-2005 à 30,5 milliards en 2013-2014. La majeure partie de ces nouveaux fonds seront versés au titre du Transfert canadien en matière de santé, qui augmentera de 6 p. 100 par année à partir de son nouveau seuil de 19 milliards de dollars en 2005-2006 pour atteindre près de 30,3 milliards de dollars en 2014. Il s'agit d'un investissement fédéral important et continu dans le système de santé du Canada.

De plus, tous les fonds seront distribués aux provinces et aux territoires selon le principe du transfert égal par habitant afin de veiller à ce que tous les Canadiens puissent profiter des mêmes services, peu importe leur lieu de résidence.

Cette nouvelle aide fédérale de 41 milliards de dollars sur 10 ans s'ajoute aux investissements fédéraux dans les soins de santé provinciaux et territoriaux consentis aux termes de l'accord de 2000 sur la santé et de l'accord des premiers ministres de 2003 sur le renouvellement de la santé.

En septembre 2000, les premiers ministres ont convenu d'un plan d'action visant à renouveler les soins de santé. Pour appuyer l'accord des premiers ministres sur la santé, le gouvernement fédéral a investi une somme supplémentaire de 23,4 milliards de dollars par le biais du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux afin d'accélérer et d'élargir le renouvellement et la réforme de la santé.

S'inspirant du cadre de 2000 établi en vue de la réforme et du renouvellement du système de santé, les premiers ministres ont établi, en février 2003, un plan de réforme visant à améliorer l'accès des Canadiens à des soins de qualité, et ce, conformément à l'accord sur le renouvellement des soins de santé. Dans la foulée des investissements considérables consentis en 2000, le gouvernement fédéral a versé 36,8 milliards de dollars à l'appui des initiatives décrites dans l'accord de 2003.

En plus du soutien financier accru du gouvernement fédéral, les premiers ministres ont convenu dans l'accord de 2003 que des changements structurels s'imposaient en vue du renouvellement durable du système de santé canadien. Voilà pourquoi ils ont accepté de scinder le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux en deux transferts distincts: le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

Le Transfert canadien en matière de santé vise à fournir une aide croissante et prévisible en matière de santé. Il améliore aussi la transparence et la reddition des comptes en ce qui concerne les fonds que le gouvernement du Canada consacre à la santé. En outre, grâce au nouveau Transfert canadien en matière de santé, les provinces et les territoires continuent à jouir de souplesse pour affecter les fonds fédéraux à l'éducation postsecondaire, à l'aide sociale et aux services sociaux, y compris les programmes de garderies, selon leurs priorités respectives.

De plus, ces transferts sont conformes à la recommandation du rapport Romanow, qui préconisait la création d'un transfert monétaire spécifiquement pour la santé.

Les mesures des accords de 2000 et de 2003 fournissent un cadre de financement et de planification à long terme qui est prévisible, durable et croissant en ce qui concerne les transferts consentis aux provinces et aux territoires au titre de la santé.

## ● (1025)

La nouvelle aide financière de 41 milliards de dollars prévue dans le plan décennal s'ajoute aux investissements appréciables que le gouvernement fédéral a fait dans la santé, aux termes des accords de 2000 et de 2003. Cette nouvelle aide confirme la volonté du gouvernement de faire de la réalisation d'importants réinvestissements dans la santé une évidente priorité pour les Canadiens.

L'amélioration de notre système de santé n'est pas qu'une question d'argent. Elle est aussi une question de résultats. Tous les ordres de gouvernement sont déterminés à mettre en oeuvre un plan d'action qui aura des résultats. Ainsi, les premiers ministres reconnaissent qu'il faudra du temps, une détermination soutenue et des ressources suffisantes pour assurer la durabilité du système de santé et faire en sorte qu'il s'adapte aux besoins sans cesse changeants des Canadiens.

*Initiatives ministérielles*

Dans le cadre du plan décennal, les ordres de gouvernement ont convenu de faire rapport à leur population sur le rendement du système de santé, y compris les éléments énoncés dans le communiqué du 16 septembre 2004. Remplissant l'engagement pris envers les Canadiens et reconnaissant qu'il a autorisé l'engagement d'un montant assez élevé de dépenses publiques, le projet de loi C-39 renferme une disposition relative à un examen parlementaire des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du plan décennal.

Comme les députés le savent, à l'assemblée des premiers ministres tenue au mois d'octobre dernier, le gouvernement du Canada a annoncé des changements fondamentaux au programme de péréquation du Canada et à la formule de paiements aux territoires. Ces changements assureront la stabilité, la prévisibilité et la croissance du niveau global du financement accordé à ces deux programmes.

Le projet de loi C-24, que le Comité des Finances a renvoyé à la Chambre ce matin, établit un nouveau cadre d'action de 33 milliards de dollars pour la péréquation et les paiements aux territoires. Si on ajoute ce montant aux 41 milliards de dollars prévus par l'accord sur la santé, on obtient une hausse de 74 milliards de dollars de l'argent frais que le gouvernement fédéral transférera aux provinces et aux territoires au cours des dix années à venir. Cela montre que le gouvernement tient à s'assurer que toutes les provinces et tous les territoires puissent offrir les meilleurs services possibles à leur population.

En somme, les Canadiens ont demandé à leurs gouvernements, année après année, de travailler ensemble à la survie de notre système de santé. Les gouvernements ont répondu à l'appel.

Le 16 septembre 2004, les premiers ministres ont souscrit à un plan décennal visant à renforcer le système de soins de santé. Comme il est dit dans le discours du Trône du 5 octobre 2004: « Le Plan traduit un engagement clair, que partagent toutes les provinces et tous les territoires, à produire des résultats tangibles pour les patients. »

Le plan décennal prévoit un nouvel investissement fédéral de 41 milliards de dollars pour remplir ces engagements. Cet argent neuf est accordé directement aux provinces et aux territoires pour payer les soins de santé dont les Canadiens ont besoin.

Ce financement, qui se traduit par une augmentation des transferts fédéraux au titre de la santé, vise à renforcer l'aide de base pour les soins de santé et le respect des principes de la Loi canadienne sur la santé. Il s'agit d'un financement ciblé visant à aider les provinces et les territoires à réduire les temps d'attente et à acquérir de l'équipement diagnostique et médical.

En présentant ce projet de loi, le gouvernement fédéral réaffirme son engagement à réformer et à renouveler le système de santé; ce faisant, il procède aux investissements prévus dans le plan décennal et il procure aux provinces et aux territoires des transferts croissants et prévisibles.

L'augmentation de 41 milliards de dollars de l'investissement fédéral correspond à son engagement ferme à assurer un système durable de soins de santé et à procurer les soins essentiels à tous les Canadiens lorsqu'ils en ont besoin.

Nul doute, les députés se rendent compte qu'il importe d'adopter avec diligence le projet de loi pour que les provinces et les territoires reçoivent le financement de 2004-2005 et commencent à planifier leurs futurs programmes. Je les invite donc à adopter rapidement le projet de loi.

• (1030)

**M. Steven Fletcher (Charleswood—St. James—Assiniboia, PCC):** Madame la Présidente, le député a parlé de résultats et d'égalité d'accès sans égard au lieu de résidence. Je lui fais remarquer que les résultats enregistrés et les performances passées des particuliers comme des gouvernements peuvent augurer des résultats futurs. Nous le savons tous, le bilan libéral en soins de santé est peu reluisant. Ce sont les libéraux qui ont pris l'initiative de réduire de 25 milliards de dollars le financement des soins de santé et ont créé la crise que nous traversons actuellement dans ce secteur.

Le député affirme que les Canadiens auront tous, sans distinction, accès aux soins de santé, peu importe leur lieu de résidence, et qu'on rendra compte de chaque cent. Le député peut-il nous expliquer, alors, pourquoi on a comparé les soins de santé auxquels ont droit les autochtones du Canada à ceux du tiers monde? Pourquoi le gouvernement fédéral est-il incapable de rendre compte de l'argent qu'il verse aux autochtones? Cette suggestion ne provient pas d'un membre d'un parti politique, mais du Conseil canadien de la santé.

Il est vraiment troublant de voir que le gouvernement fédéral, qui fournit des prestations de soins de santé à presque un million de personnes, ce qui le place à peu près au cinquième rang des fournisseurs de soins de santé au Canada, a constamment montré qu'il est incapable d'assurer ces soins à ces gens. Par conséquent, pourquoi devrait-on penser que le gouvernement est crédible relativement à cette question?

Ma question au député a donc trait à l'égalité d'accès. Nous savons que c'est une fiction. Si on considère les lieux de résidence, je suis certain que nos premières nations diraient que leurs soins de santé sont insuffisants. En ce qui concerne la reddition de comptes, où va donc l'argent exactement? Comment le député peut-il faire des affirmations pareilles alors qu'il sait fort bien que les libéraux sont ceux qui ne rendent pas de comptes? Il suffit de considérer le témoignage du premier ministre aujourd'hui pour voir où vont les fonds libéraux. Le député aurait-il une réponse?

• (1035)

**L'hon. John McKay:** Madame la présidente, je voudrais d'abord signaler au député que ce projet de loi est entièrement consacré aux transferts fédéraux aux provinces et aux territoires, et qu'il n'a donc rien à voir avec les responsabilités supplémentaires du gouvernement fédéral envers les premières nations. À cet égard, sa question n'est pas pertinente sur ce plan.

Sur un autre plan, il s'interroge sur la reddition de comptes. On rend des comptes ici. On rend des comptes à la Chambre des communes, on rend des comptes au Comité de la santé, dont le député est membre, comme je le sais, et on rend des comptes lorsque la vérificatrice générale examine l'action du gouvernement fédéral dans de nombreux domaines, par exemple relativement à ses obligations fiduciaires envers les premières nations.

Il y a un mécanisme de reddition de comptes, mais, je le répète, pour l'essentiel, sa question n'a vraiment rien à voir avec le projet de loi dont nous sommes saisis.

*Initiatives ministérielles*

[Français]

**M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ):** Madame la Présidente, durant son allocution, le député de Scarborough—Guildwood a beaucoup parlé des sommes importantes qui seront versées aux provinces dans le cadre de cet accord sur la santé et du projet de loi. Il a beaucoup parlé également du large consensus parmi les provinces, quant à l'implantation de ce projet de loi et la reddition de comptes.

On se souviendra qu'en septembre dernier, la réunion ayant mené à la présentation de ce projet de loi reconnaissait le fédéralisme asymétrique, plus spécifiquement dans le cadre de la santé, où des ententes particulières pouvaient être conclues avec différentes provinces. Effectivement, le Québec s'est prévalu d'une entente particulière.

Le député de Scarborough—Guildwood pourrait-il élaborer un peu sur la façon dont ce projet de loi s'implantera au Québec? Dans quelle mesure le projet de loi reconnaît-il la situation spécifique du Québec dans le cadre d'une entente sur le fédéralisme asymétrique?

[Traduction]

**L'hon. John McKay:** Madame la Présidente, comme le député le sait, il y a eu une série de communiqués, et je crois qu'il y a eu, au total, trois ententes que tous les gouvernements infranationaux ont signées dans le cadre du plan d'action sur la santé en septembre 2004.

Un de ces communiqués s'intitulait « Fédéralisme asymétrique ». Ce communiqué, de même que d'autres, est incorporé par renvoi dans le projet de loi dont nous sommes saisis. Celui-ci respecte pleinement les compétences de tous les gouvernements infranationaux.

• (1040)

**M. Rob Merrifield (Yellowhead, PCC):** Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement le discours du député. Il a parlé des 41 milliards de dollars que le gouvernement fédéral versera aux provinces au cours des dix prochaines années.

Il y a eu des élections en juin dernier. Les libéraux ont mené leur campagne électorale en s'appuyant sur un programme faisant des soins de santé leur première priorité. Les fonds qu'ils se sont alors engagés à verser dans le système de santé ne représentent que la moitié de ce que le gouvernement a annoncé en septembre. En fait, les fonds prévus dans le plan décennal pour consolider les soins de santé se rapprochent beaucoup plus du montant que le Parti conservateur avait, au cours de la campagne électorale, préconisé de consacrer aux soins de santé.

Comment les libéraux ont-ils pu se tromper à ce point dans leurs chiffres en pleine campagne électorale? Par rapport à l'accord conclu avec les provinces l'automne dernier, doit-on parler de mauvaises prévisions, d'incompréhension ou d'absence de vision?

**L'hon. John McKay:** Madame la Présidente, si je me souviens bien des divers programmes électoraux, le gouvernement avançait des chiffres parfaitement étudiés qui tenaient compte de la progression des recettes fédérales et de la croissance de l'économie. Tous les gouvernements, sans égard à leur allégeance politique, sont forcément limités par la croissance ou plutôt l'absence de croissance.

D'abord, le député remarquera que le facteur de progression prévu dans l'accord est de 6 p. 100, ce qui est bien supérieur à la hausse du PIB nominal ou du PIB réel. Il y a je ne sais combien de temps que nous n'avons pas vu une croissance annuelle de 6 p. 100. Je ne m'aventure pas à donner la dernière année où cela s'est produit.

Deuxièmement, il s'agit d'un accord. Un accord intergouvernemental l'emporte sûrement sur n'importe quel programme électoral, que ce soit celui du député ou le nôtre.

Cet accord a été négocié par les premiers ministres, et le projet de loi tient compte de cet accord.

Dans une large mesure, la question du député manque de pertinence.

**M. Steven Fletcher (Charleswood—St. James—Assiniboia, PCC):** Madame la Présidente, lorsque le premier ministre a amputé de 25 milliards de dollars le budget de la santé, en 1995, il l'a hypothéqué pour au moins une génération. Au fond, le projet de loi ne remplace qu'une partie des ressources que le gouvernement a arrachées au système de santé. Le gouvernement devrait arrêter de se rengorger et il devrait réfléchir au tort qu'il a fait à tous ceux qui ont besoin de soins.

Le Parti conservateur a appuyé l'accord de 2004 en matière de santé en partie parce que n'importe quel accord valait mieux que rien. Ceux qui sont en première ligne, les patients et les professionnels de la santé ont besoin d'aide, et tout de suite. Rendre l'argent volé ne mérite pas de félicitations. Il faut plutôt ouvrir un oeil vigilant pour éviter que pareil crime ne se reproduise.

Certes, il y a lieu de se réjouir du rétablissement du financement, encore que cela vienne dix ans trop tard, mais l'argent seul ne réglera pas les problèmes que les libéraux ont occasionnés à notre système de santé. Il ne suffit pas de jeter de l'argent en disant: « Guéris-toi toi-même. » Il faut assurer un leadership et en répondre au Parlement et aux Canadiens. Le leadership, cela veut dire avoir le courage de s'engager à apporter les changements voulus et à les mener à terme, cela veut dire se concentrer sur un objectif jusqu'à l'atteindre complètement, et cela veut dire aussi toujours informer les intéressés, dans ce cas-ci les Canadiens, et les mettre au courant des progrès accomplis.

Ce n'est pas en versant plus d'argent qu'on saura comment il est utilisé. Malheureusement, il est difficile d'exercer le contrôle nécessaire pour savoir comment l'argent investi est dépensé et quelle est la valeur de cet investissement parce que le gouvernement ne nous fournit pas assez d'information fiable.

Au cours des 10 prochaines années, 41 milliards de dollars seront transférés aux provinces. C'est beaucoup d'argent, mais j'aimerais qu'on me dise comment les Canadiens pourront savoir où ira cette somme. Comment les Canadiens seront-ils en mesure de déterminer si l'argent est effectivement utilisé comme prévu? Les antécédents du gouvernement libéral en gestion des deniers publics nous portent à douter de sa capacité de gérer de si gros transferts honnêtement et efficacement.

Le projet de loi prévoit un examen parlementaire dans trois ans et un autre trois ans plus tard. Il y aurait deux examens en une décennie. Or, donner aux libéraux trois ans pour gérer notre argent sans avoir de comptes à rendre est comme engager le Hamburglar pour travailler de nuit au MacDonald. Des Big Macs finiront inévitablement par disparaître. À toutes fins utiles, aucun mécanisme de contrôle n'est prévu. Je me demande donc comment nous pourrions vérifier si les Canadiens en ont pour leur argent.

### *Initiatives ministérielles*

Si le gouvernement voulait sérieusement réformer le système de santé, il n'aurait pas quitté la table en 2004 sans accord sur les mesures de contrôle. Il aurait mis dans le projet de loi des dispositions qu'il n'avait pas besoin de réinventer, puisqu'un mécanisme de contrôle était déjà prévu dans l'accord de 2003. Pourquoi le projet de loi ne comprend-il pas un mécanisme permettant au Parlement de vérifier les progrès réalisés et les dépenses faites chaque année?

Malgré la grande faiblesse des dispositions sur le contrôle, nous tiendrons les gouvernements fédéral et provinciaux responsables des engagements qu'ils ont pris dans le plan décennal.

Divers problèmes importants sont systématiquement absents du rapport que le gouvernement présente chaque année au Parlement. Ces problèmes ont été mis en évidence dans des rapports publiés l'automne dernier, dont l'un porte sur la privatisation.

Un transfert sera spécialement destiné à la réduction des temps d'attente, selon les priorités des provinces. Malheureusement, le projet de loi donne au ministre des Finances le droit de déterminer combien d'argent sera accordé et à quel moment, ce qui prépare le terrain pour un autre épisode de comptabilité burlesque de la part des libéraux.

● (1045)

Nous sommes témoins de cela aujourd'hui. Le premier ministre comparait devant un juge afin d'essayer d'expliquer pourquoi les libéraux ont réussi à acheminer des fonds à leurs amis. C'est la première fois en 130 ans qu'un premier ministre se trouve dans une telle situation. Il est très perturbant de penser que nous sommes en train de mettre en place les conditions pour que pareille situation se reproduise.

La valeur du transfert et le moment où il se fera devraient être prédéterminés et non pas laissés au bon vouloir d'un ministre qui cherche à trafiquer ses livres. Dans ses rapports annuels, le gouvernement n'a pas dit un mot au sujet de la privatisation dans le système de soins de santé. Les services privés à but lucratif ont proliféré, mais ces rapports ne mentionnent rien de cette réalité.

De toute évidence, les deux ordres de gouvernement ne respectent pas le protocole de rapport prévu dans la Loi canadienne sur la santé. Les provinces ne fournissent pas les renseignements qu'elles seraient censées fournir, et le gouvernement fédéral n'applique pas la loi qu'il est censé faire respecter.

Le Conseil canadien de la santé, dans son rapport de l'automne dernier, et le témoignage de Michael Decter nous en ont donné une autre preuve. Le gouvernement fédéral ne donne pas l'exemple pour ce qui est de rendre des comptes aux Canadiens. En fait, il est le point d'ancrage de la stagnation au chapitre de la transparence et de la reddition de comptes.

Les Canadiens méritent de connaître les détails concernant les cliniques privées partout au Canada. Ils méritent de savoir comment évoluent les nouveaux partenariats publics-privés amorcés dans plusieurs villes. Quelle est l'ampleur de ce changement? Combien cela coûte-t-il? Quelles répercussions cela a-t-il sur le système de santé?

Peu après sa nomination, le ministre a déclaré que sa priorité était d'endiguer la vague de privatisation. Il n'y a aucune hiérarchie des responsabilités. Le ministre peut continuer de ne pas respecter la promesse qu'il a faite aux Canadiens. La privatisation des soins de santé, le prétendu fléau contre lequel les libéraux s'étaient engagés à protéger les Canadiens, est maintenant une réalité de tous les jours dans notre pays.

Au cours de la dernière décennie, l'utilisation accrue de l'IRM, les préoccupations des patients et le besoin d'entreprises médicales à but lucratif ont provoqué une explosion de la demande de haute technologie d'imagerie diagnostique non effractive. Au cours de la dernière décennie, il y a eu prolifération des cliniques privées offrant des services d'IRM partout au Canada.

Au Canada, la première clinique à but lucratif à offrir des services d'IRM a ouvert ses portes à Calgary en 1993. Peu après, une autre a ouvert ses portes à Vancouver. Aujourd'hui, il y a des cliniques à but lucratif qui possèdent des appareils d'IRM et des tomodensitomètres (TD) dans quatre provinces: il y a trois appareils d'IRM et un TD en Colombie-Britannique; en Alberta, cinq cliniques possèdent des appareils d'IRM et trois possèdent un TD; au Québec, il y a dix appareils d'IRM et de six à huit TD; et en Nouvelle-Écosse, il y a un appareil d'IRM. Au moins un hôpital public, l'hôpital St. Paul's de Vancouver, offre aux patients de payer pour subir un tomodensitogramme.

Le ministre de la Santé a dit que ses intentions étaient de pénaliser la Colombie-Britannique pour avoir permis à des cliniques privées d'exiger des frais pour des traitements nécessaires. Cependant, il ne tient pas compte du fait que certaines provinces prennent des libertés avec la Loi canadienne sur la Santé. En effet, au Québec, on compte la moitié des 34 cliniques d'IRM privées au pays.

Il serait souhaitable que le gouvernement mette cartes sur table à ce sujet. Il devrait au moins faire preuve de transparence et admettre la réalité. Nous avons effectivement un système de soins de santé privé au Canada, et pourtant, le gouvernement en nie l'existence.

Si on se sert des deniers publics pour offrir des services aux Canadiens dans des cliniques à but lucratif, ne devrait-on pas au moins reconnaître ce fait? Les Canadiens n'ont-ils pas le droit de savoir quelle part des 41 milliards de dollars de leur argent est dépensée dans la médecine privée?

Mis à part une contribution unique en 2005-2006, aucune somme n'est affectée à l'assurance-médicaments, et ce, malgré le fait que de nombreux Canadiens, surtout dans les provinces de l'Atlantique, n'ont aucune couverture pour les médicaments onéreux.

● (1050)

On a aussi parlé brièvement des médicaments abordables. Cet accord n'allégera en rien le fardeau que représentent les médicaments sur ordonnance pour les Canadiens. Le gouvernement avait convenu de saisir un comité de la question et d'en faire rapport. Ce n'est pas en multipliant les comités qu'on aidera les Canadiens. D'ailleurs, le comité ne fera pas rapport avant plusieurs années. Les conservateurs, eux, ont promis de créer un programme pour les médicaments onéreux. Si un gouvernement conservateur était au pouvoir, ce programme aurait sûrement déjà été sur pied en ce moment-même.

Les conservateurs estiment que les particuliers et les familles ne devraient pas crouler sous le poids des factures de médicaments ou être incapables, faute d'argent, de se procurer les médicaments dont ils ont besoin. Les libéraux n'ont tout simplement pas tenu compte de cette question.

Les Canadiens prennent conscience du fait que les solutions que propose le gouvernement libéral n'allégeront pas le fardeau qui pèse sur notre régime d'assurance-maladie. Ce n'est pas uniquement en consacrant plus d'argent que nous allons réformer le système et offrir un système de santé réellement universel aux Canadiens. Nous devons nous pencher sur d'autres questions aussi, par exemple, les initiatives préconisant des choix de vie sains. Les soins de santé ne se résument pas aux hôpitaux, aux cliniques, aux IRM et aux médicaments. Des modes de vie sains, c'est la santé.



*Initiatives ministérielles*

L'approche du gouvernement en matière de soins de santé est erronée à bien des égards. Au lieu de consacrer des milliards de dollars seulement pour traiter les personnes déjà malades ou blessées, pourquoi ne pas mettre dès le départ l'accent sur la prévention? Les gouvernements provinciaux de l'ensemble du Canada prennent des mesures pour sensibiliser et informer leur population au sujet des bienfaits d'une vie saine. Il est ainsi possible d'alléger de beaucoup le fardeau de notre régime de soins de santé et de permettre à nos médecins et au personnel infirmier de concentrer leurs efforts sur ceux qui ont vraiment besoin de soins médicaux.

On peut améliorer le niveau général de santé des Canadiens en favorisant une réduction du tabagisme, une amélioration des habitudes alimentaires, la pratique plus fréquente de l'exercice et l'assainissement de l'environnement. À cet égard, le rôle du gouvernement ne consiste pas à obliger les Canadiens à modifier leurs comportements, mais à les informer des avantages d'un style de vie plus sain et d'un environnement plus propre et à leur fournir des raisons concrètes de changer.

Il faut s'occuper de la sécurité des patients. D'après des études, les événements évitables ou indésirables peuvent entraîner entre 10 000 et 20 000 décès par année. Plus d'un million de jours d'hospitalisation sont attribuables au traitement de blessures et de maladies causées par des événements indésirables. Imaginez un peu tout le temps et l'argent qu'on économiserait en réduisant ce type d'événement. Voilà qui fait ressortir le caractère rétrograde de l'approche des libéraux en matière de réforme des soins de santé. Au lieu d'établir tout simplement le régime de soins que la population mérite, ils livrent un combat d'arrière garde en s'efforçant de composer avec la problématique des soins chroniques.

Une stratégie nationale des soins en santé mentale serait bénéfique également. La santé mentale est en quelque sorte le parent pauvre du système de soins de santé. Le Canada, le seul pays du G-7 à ne pas avoir élaboré une stratégie visant la santé mentale, doit agir à cet égard et devenir un chef de file en santé mentale, à l'avantage des Canadiens. Parallèlement aux initiatives des provinces partout au Canada, le gouvernement fédéral jouera un rôle important en consacrant des ressources et des efforts de recherche au traitement de la maladie mentale.

Nous entendons beaucoup parler de l'insuffisance des effectifs. En réponse aux inquiétudes du public, le gouvernement établirait un transfert de réduction des périodes d'attente. On en comprend facilement la nécessité. À certains endroits, pour certains services, les périodes d'attente sont même devenues dangereuses. Mais ce n'est là qu'une partie du problème. Quel que soit le niveau de financement, le système ne peut fonctionner correctement si le nombre de travailleurs affectés aux soins de santé est insuffisant.

De graves problèmes de pénuries d'effectifs menacent le système canadien de soins de santé. Le nombre de médecins, d'infirmières, de techniciens et d'autres praticiens suffit de moins en moins à répondre aux besoins d'une population vieillissante. L'offre ne suit tout simplement pas la demande.

Selon un sondage de la maison de recherche Décima, plus de quatre millions de Canadiens ne réussissent pas à trouver un médecin de famille. En l'absence d'un système de soins de santé de première ligne vigoureux, les gens ne sont pas en mesure d'avoir tout l'accès nécessaire aux soins et de résoudre leurs problèmes de santé.

•(1055)

Collectivement, les médecins de première ligne vieillissent, ils acceptent moins de patients, travaillent moins d'heures et dispensent moins de services. L'Ontario College of Physicians signale que,

depuis l'an 2000, l'âge moyen d'un médecin praticien en Ontario est passé de 49 à 51 ans. Au cours des quatre dernières années, le nombre des médecins de famille acceptant de nouveaux patients a reculé de 39 à 16,5 p. 100. Comparativement à leurs pairs plus âgés, les médecins plus jeunes consacrent moins de temps aux soins directs aux patients. D'un bout à l'autre du pays, les médecins réduisent les services qu'ils prodiguent. Traditionnellement, la moitié des médecins étaient des médecins de famille. Aujourd'hui, moins de 30 p. 100 des étudiants en médecine choisissent de faire carrière en médecine familiale. Les jeunes préfèrent de plus en plus des carrières de spécialiste moins stressantes et plus lucratives.

Les infirmières vieillissent elles aussi. Lorsque les baby boomers commenceront à prendre leur retraite en grand nombre, il n'y aura tout simplement pas assez d'infirmières pour venir seconder des effectifs déjà surchargés.

Au bout du compte, l'accroissement du financement ne pourra, à lui seul, remédier à la pénurie croissante de personnel. Le gouvernement n'a pas de stratégie d'ensemble pour le recrutement et la formation des travailleurs de la santé de demain.

Il faut reconnaître les titres de compétence étrangers, de manière à ce que davantage de médecins qualifiés formés à l'étranger puissent exercer au Canada. Le gouvernement doit faire pression sur les organisations fédérales du domaine de la santé pour qu'elles mettent fin à leur protectionnisme et à leurs contrôles qui font qu'il est si difficile aux professionnels de la santé étrangers de faire reconnaître leurs titres de compétence. Le gouvernement devrait également libérer des ressources pour que des places de résident puissent être offertes à ces professionnels, ce qui leur permettrait d'obtenir la formation ou les qualifications dont ils ont besoin pour exercer au Canada.

Il ne s'agit pas d'une question de santé, mais d'un enjeu où il nous faut mettre l'accent sur la coopération dans divers dossiers, par exemple, l'immigration et le du travail, en concertation avec les provinces qui sont chargées de l'enseignement.

Les disparités sur les plans des soins de santé, de l'accès et de la qualité du service sont très répandues. C'est un secret de Polichinelle qu'en dépit des assurances que nous donnons les libéraux voulant que des soins de santé soient prodigués à tous les Canadiens, bon nombre d'entre eux reçoivent des soins moins que suffisants, et cela dépend, bien malheureusement, de l'endroit où ils vivent.

Les disparités et l'accès aux services, ainsi que la qualité des services reçus, se répartissent en catégories régionales et socioéconomiques. Les provinces de l'Atlantique et le Nord du Canada tendent à offrir des services de moins bonne qualité que le Centre du Canada. Les régions rurales, en général, ont des services de qualité inférieure à celle des agglomérations urbaines. Les autochtones et d'autres Canadiens à faible revenu obtiennent certainement des services de soins de santé de qualité inférieure.

L'augmentation des fonds ne mettra pas fin à l'aggravation des disparités dans les soins de santé fournis aux différents groupes de Canadiens. Le projet de loi du gouvernement ne nous garantit en rien qu'une solution sera apportée à cette situation embarrassante. C'est toujours la même rengaine: on parle du problème, on injecte toujours plus d'argent et on espère que tout ira pour le mieux. On a ensuite un autre sommet sur la santé où on se partage encore plus d'argent pour régler les mêmes vieux problèmes. Les gens en ont assez de ces sommets. Ils veulent des résultats.

*Initiatives ministérielles*

Selon un rapport, 24 000 décès seraient attribuables chaque année à des événements indésirables. Hier, les fonctionnaires de Santé Canada ont reconnu devant le Comité de la santé que c'était probablement là une estimation prudente et que beaucoup de décès ne seraient pas rapportés.

Les erreurs de prescription sont une grave cause de préoccupation. Les prescriptions en ligne pourraient aider à réduire le nombre de pertes de vies inutiles. Il ne suffit pas pour les libéraux de déclarer que des fonds ont été dégagés et que des progrès ont été faits. Pendant qu'ils tournent en rond, des gens meurent. Les chercheurs estiment qu'en plus de ces pertes de vies, les événements indésirables seraient responsables de plus d'un million de jours d'hospitalisation.

Les libéraux continuent de prouver qu'ils sont incapables de s'occuper des soins de santé au Canada. Ils sont à l'origine des problèmes. Ils ont un bilan épouvantable pour ce qui est du suivi de la santé des autochtones.

• (1100)

N'est-il pas ironique que le gouvernement parle de reddition de comptes lorsque lui-même refuse de rendre des comptes? Nous avons vu le scandale des commandites, l'annulation de l'achat des hélicoptères, le gâchis à DRHC et le registre des armes à feu. La liste s'allonge sans fin.

Les conservateurs ont fait des promesses et seul le Parti conservateur a de la crédibilité.

**M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, PCC):** Madame la Présidente, je sais gré à mon collègue de son allocution et des préoccupations qu'il a soulevées aujourd'hui. Je sais que l'amélioration du système de santé lui tient beaucoup à cœur.

En ce qui concerne la reddition de comptes, il a mentionné des statistiques au sujet d'événements déplorables. Pas plus tard qu'hier, le comité a entendu des représentants de l'Institut canadien de la sécurité du patient. Dans les seuls hôpitaux, on a enregistré un grand nombre de décès et de complications à la suite de traitements médicaux.

Le député est-il au courant d'un problème causé récemment par la bactérie *C. difficile* dans des hôpitaux de la région de Montréal et ailleurs au Canada? Cette infection, qui est présente dans des hôpitaux, aurait entraîné environ 600 décès. Le nettoyage des mains, une surpopulation et l'utilisation d'antibiotiques étaient en cause. Or, il y avait un autre problème, soit l'utilisation d'une catégorie de médicaments couramment prescrits que prenaient les malades lorsqu'ils sont arrivés à l'hôpital. Il s'agit d'inhibiteurs d'acide gastrique que des gens prennent contre les aigreurs et pour réduire l'acidité gastrique. Les risques augmentent de 250 p. 100 chez ceux qui prennent ces médicaments.

Cependant, personne n'a voulu examiner la responsabilité du système, même si le Journal de l'AMC avait soulevé le problème en juillet. En octobre, les autorités ont signalé 600 décès et n'ont prévenu ni la population ni les médecins que les malades qui prenaient cette catégorie de médicaments ne devaient pas se rendre dans un hôpital où la bactérie *C. difficile* était présente. J'ai été étonné que les autorités canadiennes de la santé publique n'aient pas estimé qu'il s'agissait là d'un problème de santé publique. Elles ont jugé qu'il s'agissait d'une question de directives cliniques.

Le député pourrait-il continuer de nous faire part de ses préoccupations? Je sais qu'il voulait nous parler de ses inquiétudes concernant la sécurité. Pourrait-il commenter ce problème?

• (1105)

**M. Steven Fletcher:** Madame la Présidente, ce problème est manifestement très sérieux. Comme le député l'a dit, des gens meurent.

Étant donné le peu de temps dont je dispose pour répondre à la question, je dirai seulement que le gouvernement libéral a provoqué une crise dans le système de santé. Cette crise est présente dans tout le système. Ce n'est là qu'un autre exemple du nombre insuffisant de professionnels de la santé qui doivent soigner un plus grand nombre de malades. Cela est attribuable à une mauvaise planification, à un manque de financement et à l'absence de reddition de comptes.

Cela montre que les libéraux ont créé une situation très pénible. Nous devons travailler fort. Il faudra beaucoup de temps pour réparer les dégâts que le gouvernement libéral a causés au système de santé. J'espère que, lorsque les libéraux se couchent le soir, ils pensent à toutes les personnes qui sont décédées inutilement à cause de leurs politiques.

[Français]

**M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ):** Madame la Présidente, le Bloc québécois nous ne pourra malheureusement pas appuyer ce projet de loi dans sa forme actuelle.

Tout à l'heure, je demandais au député de Scarborough—Guildwood de quelle façon, dans le cadre du projet de loi, la spécificité du Québec, l'entente particulière du Québec, négociée en septembre 2004 lors de la conférence des premiers ministres, était reconnue. Le député mentionnait que l'ensemble des communiqués de presse était intégré au sein du projet de loi et, de ce fait, le fédéralisme asymétrique et l'entente accordée au Québec étaient reconnus de facto dans le projet de loi.

Je me retrouve dans la situation où, malheureusement, je dois corriger mon collègue d'en face. Si effectivement il y a une brève mention de l'ensemble des communiqués, cette mention se retrouve dans une section bien spécifique du projet de loi qui est l'examen parlementaire. Qu'est-ce que l'examen parlementaire? À la suite de l'implantation des différentes mesures de ce projet de loi, comment s'effectuera le contrôle des mesures? Comment s'effectuera la reddition des comptes relative à l'implantation de ces différentes mesures? Effectivement, on dit que pour l'application du présent article—et encore une fois, on parle de l'examen parlementaire et rien d'autre—, il est entendu que le plan décennal pour consolider les soins de santé 2004 comprend les communiqués portant sur la réunion des premiers ministres sur l'avenir des soins de santé tenue du 13 au 15 septembre 2004.

C'est malheureux, car on voit le type de sensibilité qu'a ce gouvernement à l'égard du Québec. Pour un accord aussi important, un accord sur le fédéralisme asymétrique que même le gouvernement reconnaissait comme historique, lorsque vient le temps de le mettre en application, on oublie la chose la plus importante qui est de reconnaître, dans l'application de cet accord, la spécificité du Québec.

Comment est-elle reconnue? Je rappellerai que suite à cette conférence de 2004, le gouvernement reconnaissait qu'un fédéralisme asymétrique permet l'existence d'ententes particulières pour n'importe quelle province. Les premiers ministres avaient également convenu qu'un communiqué distinct soit émis pour faire état des arrangements intervenus entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec en ce qui a trait—et c'est bien important—à l'interprétation et la mise en oeuvre du présent communiqué. Le financement rendu disponible par le gouvernement fédéral sera utilisé par le gouvernement du Québec pour mettre en oeuvre son propre plan visant à assurer l'accès à des soins de santé de qualité en temps opportun et à réduire les délais d'attente.

Nous ne parlons pas de l'examen parlementaire, ni de reddition de comptes dans cette entente. Nous parlons de l'interprétation, de la mise en oeuvre de l'entente et de la possibilité pour le Québec d'avoir son propre plan. Malheureusement, nous ne retrouvons pas cela dans le projet de loi.

Grâce à la vigilance du Bloc québécois, je sais que des discussions ont eu lieu, et ont toujours lieu, afin de s'assurer que ces dispositions, soit la reconnaissance de ce communiqué qui reconnaît le fédéralisme asymétrique et la situation particulière du Québec, soient intégrées dans le projet de loi.

Soyons bien clairs. Si ce fait n'est pas reconnu ailleurs que dans les articles se référant à l'examen parlementaire, nous ne pourrions pas appuyer ce projet de loi. Ce serait dommage, car nous parlons, naturellement, de sommes importantes pour la santé de nos concitoyens. Aussi, c'est une entente qui a été reconnue comme un état de fait par la suite. Je fais référence, plus spécifiquement, à titre d'exemple, à la conférence des ministres de la Santé qui a eu lieu en octobre dernier à Vancouver. Dans le communiqué de presse, on était très clair. On énonçait une série de mesures qui se rapportent à cette entente: entre autres, au niveau de la réduction du temps d'attente; l'amélioration de l'accès; au niveau de la stratégie nationale relative aux produits pharmaceutiques; les objectifs généraux et spécifiques en matière de santé publique. Le communiqué de presse reconnaissait la situation particulière du Québec en mentionnant, entre autres que la contribution du Québec à ces initiatives allait correspondre aux dispositions du document intitulé « Fédéralisme asymétrique », qui respecte les compétences du Québec et qui accompagne le plan décennal pour consolider les soins de santé.

Les ministres de la Santé et les premiers ministres étaient d'accord. Arrive maintenant le temps de présenter le projet de loi qui va mettre en application ces éléments. Par manque de sensibilité sans doute—Dieu merci, nous sommes présents en Chambre afin de leur rappeler—, on oublie de placer ces éléments afin qu'ils aient l'importance qui leur est due.

●(1110)

C'est la même chose en ce qui concerne les ressources humaines dans le secteur de la santé. Le Québec bénéficie d'une entente particulière. Dans le même communiqué de presse des ministres de la Santé, on mentionnait: « Puisqu'il dispose de son propre processus d'évaluation des changements aux titres de compétence, le Québec collaborera à cette initiative en appuyant l'échange continu d'information. » Il le fera entre autres par le biais de son propre commissaire à la santé.

Il est important que ce qui a été négocié entre les premiers ministres, ce qui a été présenté par ce gouvernement comme une entente historique soit bien inscrit dans le projet de loi, et non uniquement dans le cadre de l'examen parlementaire.

### *Initiatives ministérielles*

Que disait plus précisément ce communiqué conjoint Québec-Canada? On précisait que pour l'application du présent article, cette entente spécifique ne traitait pas uniquement du suivi parlementaire, mais était beaucoup plus large. On pouvait y lire, et je cite:

[...] se fondant sur un fédéralisme asymétrique, c'est-à-dire un fédéralisme flexible qui permet notamment l'existence d'ententes et d'arrangements adaptés à la spécificité du Québec, [...]

Le Québec applique son propre plan de réduction des temps d'attente, en fonction des objectifs, des normes et des critères établis par les autorités québécoises compétentes, [...]

Ici, on ne parle pas d'ingérence du fédéral, on parle des pouvoirs du Québec. On dit également, et je cite:

Le gouvernement du Québec fera lui-même rapport à la population québécoise [...]

Ce communiqué conjoint va beaucoup plus loin. En effet, au dernier paragraphe de ce communiqué, on peut lire ce qui suit:

Rien dans le présent communiqué ne doit être interprété d'une façon qui dérogerait aux compétences du Québec. Le présent communiqué doit être interprété dans le respect complet de ces compétences.

En une courte phrase, cela signifie que la santé relève du Québec, point final. C'est un fait qu'on ne retrouve pas du tout dans ce projet de loi, puisqu'on parle uniquement que de l'examen parlementaire, et c'en est malheureux.

Dès que nous avons lu ce projet de loi, nous avons débuté des négociations avec le gouvernement afin de nous assurer que cette mention y soit bel et bien inscrite, idéalement en introduction. Il serait vraiment malheureux que nous ne puissions appuyer ce projet de loi en raison d'un manque de clarté quant à la façon dont seront implantées les mesures fournissant au gouvernement du Québec des sommes financières considérables, lui permettant d'accomplir ses missions, notamment au chapitre de la santé.

Le gouvernement fédéral faisait des gorges chaudes en disant qu'il s'agissait d'une entente historique et qu'enfin, deux gouvernements fédéralistes réussissaient à s'entendre. Toutefois, cette belle unanimité aura été de courte durée, car dans les semaines qui ont suivi, on a assisté à la conférence sur la péréquation.

À la suite de nombreuses critiques des autres provinces et des différents députés face à l'acceptation de ce fédéralisme asymétrique, le gouvernement n'a eu pour autre choix que de durcir sa position sur la péréquation et d'imposer une entente aux provinces, plus spécifiquement au Québec. C'est malheureux.

Si, entre autres dans le cadre de la péréquation, on était parvenu à une entente beaucoup plus souple et plus généreuse envers le Québec, une entente comme celle qu'a conclue Terre-Neuve récemment, à titre d'exemple, le fédéral n'aurait peut-être pas eu besoin de présenter un projet de loi qui concrétise par la même occasion son ingérence dans le domaine de la santé, en dédiant des fonds spécifiques à certains domaines. C'est malheureux, parce que cela ne relève pas de ses compétences.

Encore une fois, le gouvernement prétend tout connaître et mieux savoir gérer l'ensemble des dossiers, surtout ceux de compétence provinciale et québécoise, malheureusement. On constate très bien, dans le bilan de ce gouvernement—et c'était la même chose avec le gouvernement précédent—, que lorsqu'on parle de compétences fédérales, sa gestion est désastreuse.

●(1115)

Aujourd'hui, je pourrais vous donner plusieurs exemples à ce sujet. Je pense à l'agriculture, à la gestion des forces armées canadiennes, à la crise du bois d'oeuvre et à celle de la vache folle. Ce sont tous des dossiers qui sont de compétence fédérale et qui sont des échecs quasi complets.

*Initiatives ministérielles*

En même temps, ce gouvernement nous dit qu'il a de l'argent, qu'il ne sait pas trop quoi en faire et qu'il va nous montrer comment gérer un ensemble de situations qui relèvent des compétences des provinces, entre autres, le domaine de la santé. Dieu merci, l'entente venait concrétiser la spécificité du Québec et sa compétence dans le domaine de la santé. C'est essentiel que ce soit reconnu de façon claire, précise, sans ambiguïté au début de ce projet de loi, afin que ces mentions s'appliquent à l'ensemble des mesures qui sont inscrites dans le projet, et non pas uniquement sur le plan de l'examen parlementaire et de la reddition des comptes.

Cette situation est pour le moins étonnante, puisque l'on aurait cru que les députés du Québec, qui siègent au sein du gouvernement, auraient sonné l'alarme. Il me semble que dès la lecture du projet de loi, quelqu'un du parti gouvernemental aurait dû s'apercevoir que cet élément essentiel ne s'y retrouvait pas. Comme par hasard, encore une fois, il y avait eu un oubli qui, je le répète, démontre le manque de sensibilité à l'égard des besoins et de la spécificité des Québécoises et des Québécois.

Par conséquent, sans garantie, sans modification à ce projet de loi, il ne sera aucunement possible pour nous de l'appuyer. Nous en ferons une bataille constante. Nous nous assurerons que ce projet de loi soit modifié dans le sens de l'entente intervenue entre l'ensemble des premiers ministres, afin de corriger cet oubli impardonnable.

J'espère que nous obtiendrons la collaboration du gouvernement sur ce sujet essentiel pour la santé de nos concitoyens. Je souhaite ardemment qu'en comité, les membres du parti gouvernemental se dépêchent de corriger cette situation. Puisque, comme le député de Scarborough—Guildwood le mentionnait tout à l'heure, il est important que ce projet de loi soit mis en application le plus rapidement possible, afin que nos concitoyens au Canada comme au Québec puissent bénéficier des sommes qui sont présentées dans cette entente et dans ce projet de loi.

Pourquoi cette entente et les sommes sont-elles si importantes? Il ne faut pas oublier qu'au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a sabré radicalement dans les transferts, d'où la nécessité d'élever d'un cran son financement qui nous amène à près de 25 p. 100. Dieu merci, cela permettra au gouvernement du Québec, plus particulièrement, d'offrir des services qui, pour l'instant, sont très difficiles à offrir, puisque naturellement il doit financer d'autres secteurs. Je pense notamment au domaine de l'éducation. Dans ce domaine, encore une fois à la suite des coupures draconiennes du gouvernement, il est question d'un financement fédéral qui est présentement à hauteur d'environ 12 p. 100. Par conséquent, cela demande un effort supplémentaire de la part des provinces, particulièrement du Québec. De fait, le Québec doit s'assurer que les services qu'il doit donner à ses concitoyens sont financés adéquatement.

Cet accord permettra d'apporter un certain allègement. Toutefois, pour que cet accord soit efficace—je le répète, sans cette condition nous ne pourrions pas appuyer ce projet de loi—, il est essentiel que le communiqué conjoint reconnaissant le fédéralisme asymétrique, la situation particulière du Québec et la compétence intégrale du Québec en matière de santé soit reconnu.

● (1120)

En conclusion, j'appelle les députés du parti gouvernemental à nous assurer, le plus rapidement possible, de leur collaboration totale et entière afin que ces modifications soient intégrées au sein du projet de loi, sans quoi nous ne pourrions l'appuyer.

[Traduction]

**M. David Tilson (Dufferin—Caledon, PCC):** Monsieur le Président, mon collègue bloquiste a raison. Le gouvernement fédéral a fait, pendant un certain temps, des compressions substantielles dans les soins de santé, compressions qui ont entraîné de graves problèmes dans les provinces. Dans ma province, l'Ontario, je crois que le gouvernement fédéral a réduit son financement à environ 14¢ pour chaque dollar, c'est qui est bien loin de sa contribution initiale de 50¢ pour chaque dollar.

Toutes les provinces s'étaient entendues sur cette formule de financement, c'est pourquoi j'ai prêté une oreille très attentive aux observations du député du Bloc québécois, notamment lorsqu'il a dit que les conditions de l'entente ne figurent pas dans le projet de loi. Je n'ai pas entendu M. Charest rouspéter à ce sujet ou soulever des questions dans les médias ou ailleurs à l'égard du fait que le gouvernement fédéral n'a pas respecté son engagement.

Évidemment, le Bloc québécois affirme que le gouvernement n'a pas respecté son engagement. Ainsi, de deux choses l'une, ou le Bloc québécois a raison ou M. Charest ne veille pas au grain comme il le devrait. À mon avis, c'est une autre histoire. En fait, nombre de provinces ont cru que le Québec avait été avantagé par rapport aux autres. Quoi qu'il en soit, il y a eu entente et toutes les parties l'ont acceptée.

La question que j'adresse au député, au sujet de laquelle il a peut-être une opinion, porte sur un sujet entièrement différent. Ma question concerne l'article du projet de loi sur le financement d'équipements diagnostiques et médicaux.

Il est très bien et fort louable qu'un gouvernement veuille financer ce genre d'équipements. Dans ma circonscription, Dufferin—Caledon, nous avons un centre hospitalier appelé Headwaters Health Care Centre. Il y a quelques années, certains particuliers ont voulu faire don au centre d'un équipement IRM, mais ont leur a dit qu'il leur fallait obtenir du gouvernement ontarien une autorisation pour utiliser ce genre d'équipement. Pour sa part, la province a affirmé ne pas pouvoir financer cet équipement et, par conséquent, nous ne l'avons jamais reçu. Cette situation peut être directement attribuable à l'insuffisance du financement consenti par le gouvernement fédéral, problème qui n'est pas abordé dans le projet de loi.

● (1125)

[Français]

**M. Guy Côté:** Madame la Présidente, mon collègue a très bien mentionné que suite au sous-financement des dernières années, les besoins des provinces et du Québec sont très importants. Il y a des secteurs, je pense à l'imagerie entre autres, qui ont pu être négligés par les provinces en raison des énormes coûts qui y sont rattachés. C'est effectivement une conséquence directe du sous-financement des provinces de la part du gouvernement fédéral.

Cette entente particulière, que l'on retrouve uniquement dans le cadre de l'examen particulier, est malheureuse. Au premier abord, on peut penser qu'ils font référence à l'ensemble des communiqués. Oui, ils y font référence, mais sur une section bien précise qui est l'examen parlementaire et non pas l'application totale de ce projet de loi.

Il est bien important que ce soit fait à l'égard de l'application complète du projet de loi. Le communiqué conjoint Canada-Québec faisait référence à trois ou quatre situations bien spécifiques. Je vous les mentionne très rapidement. On faisait référence, entre autres, au fait que, et je cite:

*Initiatives ministérielles*

Le gouvernement du Québec fera lui-même rapport à la population québécoise des progrès accomplis en vue de l'atteinte de ses objectifs, et il entend, à cette fin, favoriser l'utilisation d'indicateurs comparables, mutuellement convenus avec les autres gouvernements. À cet égard, le Québec continuera de collaborer avec les autres gouvernements au développement de nouveaux indicateurs comparables.

Le commissaire à la santé du Québec a la responsabilité de faire rapport au gouvernement du Québec sur le système de santé québécois. Il collaborera avec l'Institut Canadien d'information sur la santé.

Cependant, la responsabilité appartient au gouvernement du Québec, par l'entremise du commissaire à la santé.

Je poursuis ma lecture:

Le financement rendu disponible par le gouvernement du Canada sera utilisé par le gouvernement du Québec pour mettre en œuvre son propre plan de renouvellement du système de santé québécois.

Ici, nous ne parlons pas de redditions de compte, nous parlons de mise en œuvre. On ne retrouve pas cela dans le projet de loi présentement.

Naturellement, puisqu'on parle beaucoup de redditions de comptes et d'examen, le communiqué est très précis. Il indique, et je cite:

Le gouvernement du Québec continuera de faire rapport à la population québécoise sur l'usage de l'ensemble des fonds destinés à la santé.

Le député a bel et bien raison. Il y a des problèmes graves dans plusieurs domaines de la santé. Ce projet de loi vient quelque peu les corriger, mais n'oublions pas que qu'ils font suite à la mauvaise gestion, aux diminutions de transferts et au sous-financement dans le domaine de la santé faits par ce gouvernement.

[Traduction]

**L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.):** Madame la Présidente, j'aimerais réagir aux propos tenus par le député de l'opposition officielle. Je n'ai rien à ajouter aux paroles du député du Bloc.

Permettez-moi de rétablir les faits en matière de financement des soins de santé. On a laissé entendre que le financement était passé d'environ 50 p. 100 à 14 p. 100, ce qui est faux. J'invite le député à passer en revue les résultats de ses recherches. Le taux de financement actuel est supérieur à 30 p. 100 et est plus élevé qu'il était avant l'examen du programme.

Je ne vois aucun inconvénient aux ententes asymétriques. Les provinces et les territoires se sont joints à la Confédération en vertu d'ententes différentes. Cette souplesse est l'un des éléments qui permettent à notre Confédération de bien fonctionner et qui font du Canada une nation moderne et prospère.

J'aimerais féliciter le député de l'opposition officielle d'avoir dit que les provinces et les territoires et le gouvernement fédéral en sont venus à une entente gigantesque qui fournira des sommes incroyables au système de santé. C'est assez incroyable étant donné la diversité des points de vue d'un bout à l'autre du pays. Cependant, j'aimerais rappeler qu'il s'agit de la deuxième entente majeure que les provinces ont signée au cours de la présente décennie. Ce sujet tient à cœur aux Canadiens et nous réalisons d'excellents progrès.

• (1130)

[Français]

**M. Guy Côté:** Madame la Présidente, je vais être franc avec vous, au moment où on se parle, je n'ai pas les chiffres exacts, en termes de pourcentage, sur la contribution du gouvernement à ce moment-là.

Toutefois, il ne faut pas oublier que s'il y a eu une augmentation du financement, elle faisait suite à de nombreuses années de coupures et de diminutions. Je suis convaincu que cette augmentation ne rejoint d'aucune façon les coupures qui ont eu lieu au cours

des dernières années. J'en suis convaincu sans même avoir les chiffres précis devant moi.

Nous en avons subi les conséquences, au Québec, comme dans l'ensemble des autres provinces. Ce gouvernement, pour pouvoir payer sa dette, a parfois mis en danger la santé de nos concitoyens au Québec et au Canada, en faisant des coupures drastiques. Il était plus que temps que la contribution de ce gouvernement augmente afin que les provinces et le Québec puissent offrir des services décentes, entre autres, en matière de santé.

[Traduction]

**L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.):** Madame la Présidente, je n'arrive pas à croire que le député du Québec dise de telles choses à propos du gouvernement fédéral. Aucune autre province n'a profité de la même souplesse que le Québec sur le plan de la gestion du système de soins de santé en vertu des lois de notre pays.

Le député d'en face devrait avoir honte et devrait s'excuser auprès du gouvernement, compte tenu de l'entente qui a été négociée avec le premier ministre du Québec, M. Charest. Nous avons donné au Québec une souplesse et un financement énormes afin de veiller à ce que les Québécois aient accès rapidement à des soins de santé de grande qualité.

Au lieu de critiquer le gouvernement, le député devrait nous aider et nous remercier de l'aide que nous avons fournie aux Québécois. Le mieux que nous pouvons faire est de garantir que tous les gens du Québec et de toutes les régions du Canada aient accès au système de soins de santé quand ils en ont besoin.

C'est un grand défi. Cela nous pose des problèmes à tous, car le vieillissement de la population et le coût élevé des nouvelles technologies font qu'il est extrêmement difficile d'assurer aux Canadiens l'accès à des soins de santé lorsqu'ils en ont besoin.

Nous voulons continuer de collaborer avec les provinces, qui gèrent le système de santé, pour garantir cela à tous les Canadiens. C'est un grand défi, et nous savons que ce sera très difficile à réaliser, mais nous avons apporté une contribution incroyable de 41 milliards de dollars, et nous continuerons de travailler sans relâche pour faire encore mieux.

[Français]

**M. Guy Côté:** Madame la Présidente, c'est le député d'en face qui devrait avoir honte de nous présenter cet argent comme un cadeau du fédéral. S'il y a une chose qui est claire dans notre Constitution, laquelle nous a été imposée, c'est que la santé est un domaine de juridiction provinciale et québécoise. Ce n'est pas un cadeau, c'est de l'argent qui est dû aux Québécoises et aux Québécois!

[Traduction]

**Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NDP):** Madame la Présidente, je voudrais parler aujourd'hui en faveur du projet de loi C-39, mais avec certaines réserves.

Nous sommes heureux de constater qu'après dix années de compressions dans les transferts aux provinces au titre des dépenses sociales, le gouvernement libéral reconnaît enfin que les deniers publics ne devraient pas simplement servir à atteindre des objectifs artificiels de réduction de la dette et que les Canadiens veulent une approche équilibrée à l'égard de la gestion financière du Canada, une approche qui protège et améliore les programmes sociaux qui aident à nous définir en tant que Canadiens.

### *Initiatives ministérielles*

Cette formule de financement comblera l'écart en matière de financement que le rapport Romanow sur la santé a relevé. Nous sommes heureux qu'il ne soit plus question de réduction du financement de la santé par le gouvernement fédéral et nous appuyons la décision du gouvernement de financer 25 p. 100 des soins de santé. Il est à peu près temps. Nous nous réjouissons de voir que les libéraux ont compris que les coûts augmentent avec le temps et que le financement de base doit augmenter, sinon l'argent réellement disponible diminue.

On ajoute une disposition d'indexation dans cet accord et c'est vraiment une très bonne chose. Cependant, il manque un élément important. Notre système de gouvernement au Canada est basé sur une série de freins et contrepoids, mais ce projet de loi ne permet en rien de vérifier comment les crédits pour la santé sont dépensés. Les Canadiens ne cessent de nous dire qu'ils veulent savoir quand leurs impôts servent à financer le système public de santé et quand cet argent accroît les profits de sociétés privées dans le domaine de la santé.

Tout de suite après son assermentation, le ministre fédéral de la Santé a déclaré:

...nous devons enrayer la vague de privatisation au Canada et faire en sorte que le système public de santé offre davantage de services, afin que tous les Canadiens puissent compter sur un système de santé plus solide.

Depuis la signature de cet accord en septembre 2004, les défenseurs des droits des Canadiens en matière de santé demandent au ministre de la Santé de garantir que la loi habilitante, lorsqu'elle sera présentée, renfermera des dispositions pour protéger les soins de santé dispensés et financés par l'État au Canada. Il n'y a rien dans ce projet de loi pour protéger les petites collectivités et les Canadiens contre un système de santé privé à but lucratif.

Depuis la conclusion de l'accord, j'ai parcouru une analyse du plan décennal pour la santé. À maintes reprises, j'ai lu que les Canadiens voulaient que les gouvernements rendent compte des sommes consacrées à la santé, mais ils ont rarement droit à cela. La question de la reddition de comptes revient constamment. En 2000, les premiers ministres provinciaux s'étaient engagés à présenter des rapports réguliers et ils avaient indiqué que ce processus permettrait à une tierce partie de procéder à des vérifications, pourtant il y a d'énormes lacunes dans les données.

Dans son dernier rapport annuel, le ministre de la Santé n'a pu préciser où allait l'argent dans le système de prestation de soins de santé à but lucratif. De plus, la vérificatrice générale a indiqué dans son rapport de septembre 2002, que Santé Canada n'était pas en mesure de dire au Parlement dans quelle mesure les provinces et territoires respectaient les critères et conditions de la Loi canadienne sur la santé dans la prestation des soins de santé. C'est une lacune importante du projet de loi dont la Chambre est saisie.

Je citerai un rapport de Cindy Wiggins qui est recherchiste principale du Congrès du travail du Canada. Il est important que le passage suivant soit lu à la Chambre, car il décrit comment les travailleurs canadiens perçoivent cet accord.

Le front commun maintenu par les provinces durant les négociations fédérales-provinciales comporte aussi des conséquences négatives pour les programmes sociaux nationaux. Les déficits démocratiques et l'unité provinciale-territoriale ont un coût. La dissension est camouflée. Les questions qui ne font pas l'objet d'un consensus ne sont simplement pas soulevées à la table de négociation, même s'il s'agit d'une priorité du public.

Nous savons que les provinces et les territoires ont des opinions différentes sur la question des services de santé à but lucratif. Certaines provinces sont résolues à faire une place aux services de santé privés. Certaines se sont déjà engagées sur cette voie. D'autres estiment que l'existence de soins de santé privés à l'intérieur du système public fera un tort irréparable au système public à but non lucratif et entraînera des soins de moins bonne qualité.

Elle poursuit:

Cette question est au centre des débats publics portant sur les soins de santé. Il est clair que les Canadiens sont opposés aux soins de santé privatisés et y voient une menace au régime d'assurance-maladie. Cette question a été au coeur des conclusions du rapport de la Commission Romanow. En raison de l'absence de consensus chez les premiers ministres, la prestation de soins de santé sur une base commerciale et la menace qu'elle pose au régime d'assurance-maladie ne figuraient nulle part dans l'ordre du jour de la réunion des premiers ministres de septembre. Nous pouvons supposer qu'il en ira de même pour d'autres questions d'importance nationale, comme les garderies.

● (1135)

Voici un exemple des pressions exercées en faveur de l'utilisation de fonds publics au profit du secteur privé. Ce matin, la radio de Radio-Canada révélait que les provinces, surtout l'Alberta, disaient déjà non aux programmes de garderies qui engageraient des fonds à l'intention d'organismes à but non-lucratif, même si les recherches ont prouvé qu'ils assurent de meilleurs services que les organismes à but lucratif. Cela n'est qu'un exemple de fonds publics accordés au secteur privé.

Dans son document, Mme Wiggins poursuit:

Le rôle du gouvernement fédéral a contribué au silence qui s'est fait sur les soins de santé privatisés. Depuis maintenant plusieurs années, il refuse d'appliquer la Loi canadienne sur la santé en réprimant les atteintes qui prennent la forme d'initiatives à but lucratif. Par conséquent, le régime d'assurance-maladie n'a plus de protecteur et il demeure exposé à de gros risques.

Là encore, je tiens à insister sur le fait que nous sommes heureux que soit comblé l'écart révélé par la Commission Romanow, mais consacrer des fonds à un problème et refuser de rendre des comptes sur la manière dont ils sont dépensés ne sont absolument pas une solution. Les premiers ministres prétendent que cette formule de financement rendra le système de santé de nouveau viable; cependant, le fait demeure qu'il n'y a pas de protection contre l'invasion des soins de santé par le secteur privé et que personne ne rend de comptes sur la manière dont les fonds sont dépensés.

Là encore, je cite le document du Congrès du travail du Canada:

Les mesures de reddition de comptes figurant dans l'entente sont muettes quant à cette importante question de viabilité. La reddition de comptes prend la forme de rapports d'étape dans les domaines visés par l'entente, comme les listes d'attente et les soins à domicile.

Ce sont des initiatives importantes.

Les provinces sont censées se conformer à ces exigences en matière de rapport pour pouvoir recevoir du fédéral les fonds prévus en vertu de l'accord. Les rapports de rendement ne règlent pas les problèmes, ils permettent seulement de les reconnaître. Les provinces et les territoires sont uniquement tenus de rendre des comptes à leurs populations respectives, ce qui équivaut à provincialiser la responsabilité à l'égard d'un programme social national. L'omission par une province de se conformer aux exigences en matière de rapport serait sans conséquences pour elle, ce qui fait de l'obligation de rendre compte, au mieux, une illusion.

Les Canadiens tiennent vraiment à savoir comment est dépensé leur argent dans les soins de santé. Dans l'intérêt des Canadiens, le gouvernement fédéral doit également protéger notre système de santé public contre les règles du commerce international. Aux yeux de nos concitoyens, le système de santé ne représente pas seulement une transaction commerciale.

Ils le considèrent comme un élément fondamental de notre identité. Or, lorsqu'il en a eu la possibilité, le gouvernement n'a pas négocié d'exemption pour notre régime public d'assurance-maladie. Il n'a pas soustrait les soins de santé aux accords de l'Organisation mondiale du commerce.

*Initiatives ministérielles*

Parce que le gouvernement a refusé d'exiger des comptes et d'endiguer la privatisation des soins de santé, notre système de santé risque d'être démantelé par des sociétés multinationales qui fournissent des soins de santé dans un but lucratif. Ce n'est là qu'un autre exemple de médecine payante pratiquée au profit des grandes sociétés, une voie dans laquelle les Canadiens ne veulent pas s'engager.

Lorsque les libéraux parlent de santé et de ressources humaines, ils omettent de mentionner l'exode des talents vers le secteur privé. Chaque fois qu'une clinique privée IRM ouvre ses portes, les listes d'attente s'allongent, parce qu'elle recrute son personnel dans le secteur public. Il n'y a tout simplement pas suffisamment de personnel, et certainement pas suffisamment de professionnels des soins de la santé, pour doter à la fois les secteurs public et privé. Il faut mettre en place, immédiatement, une stratégie pancanadienne en matière de santé et de ressources humaines qui permette de bien cerner les graves pénuries qui vont frapper les professions de la santé.

D'autre part, le gouvernement tarde beaucoup trop à créer un régime d'assurance-médicaments. Le coût des médicaments ne le cède qu'aux coûts d'hospitalisation, et il dépasse légèrement les sommes versées aux médecins.

La première heure du débat qui sera consacré au projet de loi C-274, présenté par le député de Windsor-Ouest, a eu lieu hier soir à la Chambre. Le plan proposé dans ce projet de loi permettrait véritablement d'atténuer les difficultés financières créées dans certaines provinces par le coût des médicaments, en réorganisant le système des brevets et en permettant l'arrivée plus rapide des médicaments génériques sur le marché. Cette question aussi revêt une importance cruciale. Les libéraux auraient déjà pu procéder aux changements voulus, mais ils ont pris un règlement qui, en préservant le statu quo, ne fera rien pour aider les familles canadiennes à se procurer des médicaments moins coûteux pour rester en santé.

En terminant, du fait de l'absence d'une disposition créant une obligation redditionnelle dans le projet de loi, et de la privatisation progressive des soins de santé, nous devons tenir un débat public qui permettra de faire la lumière sur des décisions qui ont été prises à huis clos au cours de la rencontre des premiers ministres, en septembre. Il est tout à fait crucial de permettre au comité de procéder à un examen approfondi de la question de l'obligation redditionnelle.

• (1140)

**L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.):** Madame la Présidente, je remercie la députée de la forte cohérence de ses propos, que je fais miens en bonne partie. Je tiens à préciser que le financement du gouvernement fédéral en santé n'a jamais été de 50 p. 100. Nous avons payé 50 p. 100 de certains coûts par le passé, mais jamais 50 p. 100 de l'ensemble. Les députés qui n'ont pas les chiffres en main et souhaitent prendre connaissance des calculs exacts peuvent consulter le site Web du ministère des Finances. Selon l'importance accordée à tel ou tel volet de soins de santé, la proportion pourrait être, à l'heure actuelle, de 33 p. 100, 37 p. 100 ou 40 p. 100.

Il est heureux que la députée ait abordé la question de la stratégie des ressources humaines, étant donné que nos ententes avec les provinces visent certains aspects d'une telle stratégie. Il est tout aussi opportun qu'elle ait parlé de brevets, étant donné que je mène le combat à ce sujet avec son collègue et que je suis fort convaincu que des changements s'imposent, même si la réglementation que nous

avons proposée est une amélioration par rapport au statu quo. Le statu quo, c'est la réglementation existante, et nous souhaitons la modifier.

Il est à souhaiter que la députée apprécie que le premier ministre ait fait en sorte que la discussion avec les peuples autochtones ait lieu avant la discussion d'ensemble concernant les soins de santé, étant donné qu'il s'agissait d'un élément important à considérer. Il l'a été, avec des résultats constructifs. Le premier ministre de l'Alberta a laissé entendre qu'une participation mixte des secteurs privé et public était indispensable pour assurer le financement et la viabilité du système. J'aimerais entendre sa réaction au point de vue du premier ministre albertain.

• (1145)

**Mme Jean Crowder:** Madame la Présidente, j'appuie la stratégie en matière de ressources humaines. Elle est absolument indispensable et, à mon avis, nous devons en étendre la portée. Ce matin, j'ai rencontré des représentants du Collège des médecins de famille du Canada. Ils m'ont clairement dit que, si ne faisons pas diligence pour apporter une solution harmonieuse dans ce domaine, nous allons éprouver un problème réel de ressources humaines dans les années à venir.

Pour ce qui est des soins de santé dont bénéficient les autochtones, je fais remarquer que ma circonscription comprend l'une des collectivités autochtones les plus importantes de la Colombie-Britannique. Les autochtones ne demandent pas mieux que de prendre part à l'élaboration de toute solution se rapportant aux soins de santé qu'ils reçoivent. Il est absolument indispensable qu'ils aient voix au chapitre lorsqu'on élabore des stratégies à ce sujet. Ils doivent prendre part aux discussions, pas seulement être consultés, et on doit tenir compte de leur opinion.

Au sujet d'un partenariat public-privé, je soutiens que si nous finançons des services de santé à but lucratif, cela fait d'autant moins d'argent pour le système public. Dès qu'il est question de financer des services de santé à but lucratif, je me demande pourquoi nous ne consacrons pas cet argent à des services de santé publics qui fournissent directement des soins de santé à la population. Les Canadiens nous ont fait très clairement comprendre que ce qu'ils veulent, c'est un système de soins de santé public financé et assuré par l'État, et au sujet duquel on rend des comptes.

**L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.):** Madame la Présidente, je remercie la députée de l'île de Vancouver pour certains de ses propos. Les soins de santé, c'est quelque chose qui nous tient tous à coeur, parce que, dans notre société, il y a deux phénomènes qui s'affrontent et qui, en fait, menacent d'anéantir tous nos programmes sociaux. Voilà pourquoi cette question nous a autant mobilisés: elle est cruciale, vitale pour tellement de Canadiens.

Le vieillissement de notre population et la hausse constante des coûts des techniques médicales exercent une telle pression sur notre système de santé et sur nos programmes sociaux qu'ils menacent de les anéantir. Vu ce qu'ils nous coûtent réellement, il sera extrêmement difficile, voire impossible, de répondre à la demande.

La députée a parfaitement raison, nous devons veiller à ce qu'on nous rende mieux compte des coûts du système, afin que le contribuable obtienne ce qu'il y a de mieux pour son argent. Je lui rappelle qu'il y a un seul type de contribuable, ce sont tous les Canadiens qui gagnent durement leur vie.

### *Initiatives ministérielles*

Comment y parviendrons-nous? Ce que le gouvernement a essayé de faire et ce qu'il continue de faire, c'est de présenter le projet de loi, dont l'un des dispositifs concerne la façon dont nous collaborerons avec les provinces pour introduire cette obligation de rendre des comptes qui permettra aux Canadiens d'en avoir pour leur argent. J'encourage la députée à soumettre ses idées et ses commentaires au ministre de la Santé. Il appréciera certainement.

En ce qui concerne la question de la prestation de soins de santé privés, je tiens à lui rappeler un fait important. La Loi canadienne sur la santé stipule que nous bénéficions d'un système basé sur le principe du payeur public. Elle ne dit cependant rien du mécanisme de prestation des soins. En fait, comme elle le sait déjà, la prestation de soins de santé est déjà en grande partie assurée par le secteur privé au Canada. Les médecins, les physiothérapeutes et les pharmaciens sont tous des fournisseurs privés, à but lucratif. Ce n'est donc pas cela le problème.

Voici ce que nous essayons de faire. Voici ce que le ministre de la Santé s'efforce de faire. Nous essayons de collaborer avec les provinces car ce sont elles qui gèrent la santé. En tant que gouvernement fédéral, comme le député du Bloc l'a dit à juste titre, la gestion de la santé ne relève pas de notre compétence, mais nous collaborons et avons l'intention de collaborer avec toutes les provinces et tous les ministres de la Santé pour faire en sorte que tous les Canadiens aient un accès de qualité aux soins de santé. C'est l'une des choses les plus difficiles que nous ayons à faire, mais c'est aussi l'une des plus urgentes.

Je poserai une autre question à la députée. Tommy Douglas a dit clairement qu'il n'avait aucune objection à la prestation privée à but lucratif de soins de santé. Au contraire, il était en faveur. Qu'a-t-elle à dire à ce sujet, sachant que Tommy Douglas, le père du NPD, a affirmé qu'il appuierait cela comme l'un des moyens d'assurer aux Canadiens un accès en temps opportun à des soins de santé de qualité dans notre pays?

• (1150)

**Mme Jean Crowder:** Madame la Présidente, avant de répondre à la dernière question du député, j'aimerais parler de ce dont nous avons besoin dans le système de santé. Je sais que la population vieillit et que nous aurons de sérieux problèmes si nous ne nous occupons pas de ce problème. Alors, j'encourage le gouvernement à élaborer une stratégie tenant compte des déterminants sociaux de la santé et s'appuyant sur une perspective beaucoup plus vaste des soins de santé que la perspective actuelle, qui se limite aux soins de courte durée et aux soins primaires. Nous devons vraiment inciter les intervenants du système à innover, à faire preuve de créativité et à penser davantage à la prévention. Notre but véritable est de nous organiser pour que les gens n'aient pas besoin de faire appel au système de santé. On ferait déjà un grand pas en avant si on tenait compte davantage, dans cette stratégie, de facteurs comme les déterminants sociaux de la santé.

En ce qui concerne Tommy Douglas, un certain nombre d'années se sont écoulées depuis son époque, alors que le parti faisait des pieds et des mains pour que le Canada ait un système national de santé. Comme il n'y avait pas d'assurance-maladie à l'époque, on partait de loin. Bien des gens n'arrivaient pas à saisir le projet. Dans ses déclarations, Tommy Douglas tenait compte du contexte de ce temps-là. Mais aujourd'hui, lorsqu'on sonde les gens, ils nous disent clairement qu'ils veulent des soins de santé fournis par un système public financé avec des deniers publics. Une quarantaine d'années plus tard, voilà ce que veulent les Canadiens, selon moi.

J'encourage le ministre de la Santé à inclure dans la Loi canadienne sur la santé une disposition interdisant la prestation de soins de santé dans un but lucratif. Actuellement, la loi permet ce genre de chose.

**M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD):** Madame la Présidente, la députée de Nanaimo—Cowichan a fait des observations très réfléchies dans ce débat d'une importance capitale sur le système de santé. J'ai été particulièrement touché par ses propos concernant la possibilité que viennent s'établir au Canada des fournisseurs de services de santé à but lucratif, le gouvernement libéral n'ayant pas demandé une exemption à l'OMC pour la santé.

Nous savons déjà qu'un certain nombre de gouvernements provinciaux plus à droite, comme celui de la Colombie-Britannique, s'en vont dans cette direction. Nous savons également quelles conséquences tragiques a eues cette formule aux États-Unis. Le régime de santé de nos voisins du Sud, le plus coûteux du monde, laisse 60 millions d'Américains sans aucune assurance-maladie. Comme nous l'avons appris dans une étude parue la semaine dernière, plus de la moitié des faillites aux États-Unis sont attribuables au fait que ce pays n'a pas de solide régime d'assurance-maladie public.

La question que je veux poser à la députée est la suivante: étant donné que les Canadiens se préoccupent vivement de cette question et que, dans la plupart des domaines, le gouvernement libéral fait passer les intérêts des milieux financiers de Bay Street avant ceux des Canadiens en général, la députée, qui est maintenant la nouvelle porte-parole du Nouveau Parti démocratique pour la santé, peut-elle nous dire si le gouvernement a pris des mesures pour respecter les souhaits des Canadiens, qui veulent que soit maintenu au Canada un régime d'assurance-maladie public solide et viable?

**Mme Jean Crowder:** Madame la Présidente, laissant de côté les questions commerciales, je dirai que le projet de loi C-39 constitue certes, mais partiellement, un pas dans la bonne direction en réaffirmant notre attachement à un régime d'assurance-maladie public au Canada. Si nous pouvons inclure dans le projet de loi des mesures relatives à la reddition de comptes et au caractère sans but lucratif du régime, je pense que nombre de nous se sentiraient bien mieux.

Le gouvernement n'a pas pris les mesures que nous avons souhaitées pour protéger notre régime d'assurance-maladie public. En effet, nous avons observé un début de privatisation dans le secteur de la santé, comme l'ouverture de cliniques d'IRM privées, notamment, sans que le gouvernement ne prenne de mesures à cet égard. L'adoption de mesures dans le cadre de la Loi canadienne sur la santé peut prendre un certain nombre d'années. Pareilles mesures ne sont tout simplement pas prises au moment opportun.

Nous invitons le gouvernement à appliquer les règlements qui sont en vigueur actuellement et à songer à combler cette lacune.

• (1155)

**La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine):** Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Une voix:** Avec dissidence.

**La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine):** Je déclare la motion adoptée avec dissidence. Le projet est donc renvoyé au Comité permanent des finances.



*Initiatives ministérielles*

(Le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

\* \* \*

**LOI SUR LA MISE EN QUARANTAINE**

**L'hon. Mauril Bélanger (au nom du ministre de la Santé) propose:** Que le projet de loi C-12, Loi visant à prévenir l'introduction et la propagation de maladies transmissibles, soit lu pour la troisième fois et adopté.

**L'hon. Carolyn Bennett (ministre d'État (Santé publique), Lib.):** Madame la Présidente, à notre ère moderne, les menaces pour la santé émergentes ou ré-émergentes ne respectent pas les frontières. Notre récente expérience du SRAS nous l'a directement montré.

Du fait des progrès de la technologie, la rapidité des voyages en avion est devenue monnaie courante dans la vie quotidienne des particuliers, remplaçant l'époque des longs voyages par bateau. La nouvelle ère des voyages en avion à réaction ouvre la voie à une augmentation de la mobilité des populations et elle a accéléré le rythme de propagation des maladies aux échelles à la fois intérieure et internationale.

[Français]

Une maladie transmissible grave peut atteindre n'importe quelle partie du monde en moins de 24 heures, soit en moins de temps que ne dure la période moyenne d'incubation de la plupart des maladies.

Cette nouvelle réalité de la santé des migrants devient un problème transfrontalier d'une importante croissance, qui a de nombreuses ramifications pour la santé publique, y compris des effets sur le tissu social et économique de la société canadienne.

Bien que le système de protection de la santé actuel ait bien servi les intérêts des Canadiens et des Canadiennes, le temps est venu de mettre à jour nos lois et de les intégrer à un système de santé public à la fois plus fort, plus complet et plus souple, précisément comme l'ont recommandé le Dr David Naylor et le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, à la suite de la crise du SRAS.

[Traduction]

L'épisode de SRAS a forcé le Canada à prendre conscience du fait que, en matière de santé publique, son actuelle Loi sur la quarantaine était dépassée. Ce texte est resté à peu près inchangé depuis l'adoption de la Loi sur la quarantaine, en 1872. Il est donc urgent d'actualiser cette loi pour atténuer les risques accrus de transmission de maladies dans le monde entier et appuyer les méthodes modernes en matière de santé publique.

Le projet de loi C-12 modernise la Loi sur la quarantaine, mais ce n'est là qu'un outil parmi tous ceux dont le Canada dispose en matière de santé publique. La création de l'Agence de santé publique, la nomination de David Butler-Jones, premier administrateur en chef de la santé publique du Canada, et le Plan canadien de lutte contre la pandémie d'influenza sont autant d'éléments essentiels de la stratégie du gouvernement visant à renforcer le système canadien de santé publique.

La santé publique est une responsabilité partagée. S'il incombe aux provinces et aux territoires de protéger la santé publique chez eux, le gouvernement fédéral a la responsabilité constitutionnelle à l'égard de la quarantaine aux points d'entrée et de départ, dans le territoire canadien.

Les pouvoirs que l'actuelle Loi sur la quarantaine confère aux autorités fédérales sont dépassés. Ils ne correspondent en rien aux nécessités de notre siècle en matière de protection civile. C'est pourquoi nous agissons immédiatement en proposant une nouvelle loi sur la quarantaine qui donnera au gouvernement les moyens de lutter contre les foyers d'infection et d'assurer une communication et une collaboration de meilleure qualité entre les partenaires de la santé publique.

La nouvelle Loi sur la mise en quarantaine veut seulement nous donner les moyens d'éviter que les maladies transmissibles graves n'entrent au Canada ou ne se propagent à l'étranger à partir du Canada. Elle vise aussi à atténuer les menaces futures à la santé publique chez nous et dans les pays qui sont nos partenaires.

La nouvelle loi respecte la répartition des compétences en matière de santé publique entre les autorités fédérales, provinciales et territoriales. En outre, le gouvernement du Canada continuera de travailler avec ses partenaires provinciaux et territoriaux pour prévenir et freiner la propagation des maladies transmissibles à l'intérieur de chaque province et territoire et entre eux.

La loi plus moderne que nous proposons accorde une attention particulière au transport aérien et confère des pouvoirs accrus au ministre de la Santé. Ainsi, le projet de loi C-12 permettra au ministre de détourner un appareil vers un lieu d'atterrissage différent si cette mesure est nécessaire pour isoler et contenir une menace; d'établir des installations de quarantaine n'importe où au Canada; d'interdire à un transporteur l'entrée au Canada s'il a des motifs sérieux de craindre que son arrivée ne menace la santé des Canadiens; ou de fermer des points d'entrée au Canada en cas d'urgence en matière de santé publique.

[Français]

La loi proposée offre une plus grande souplesse quant au type de maladies transmissibles pour lesquelles les agents canadiens peuvent retenir des voyageurs au départ et à l'arrivée.

● (1200)

Le projet de loi C-12 protège les droits en matière de renseignements personnels et maintient un équilibre approprié entre les libertés individuelles et l'intérêt du public. Bien que la loi modifiée autorise la collecte et l'échange de renseignements personnels en matière de santé, cette autorisation est limitée à ce qui est nécessaire pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens et des Canadiennes.

En outre, le projet de loi permet au Canada d'assumer ses responsabilités en tant que partenaire dans le domaine de la santé publique mondiale. La loi modifiée s'harmonise aux obligations du Canada en vertu du Règlement sanitaire international régi par l'Organisation mondiale de la santé.

[Traduction]

Surtout, ce projet de réforme législative reflète l'engagement du gouvernement à renforcer le système de santé public du Canada. En présentant le projet de loi C-12, le gouvernement du Canada répond aux Canadiens qui lui avaient demandé de faire davantage pour les protéger des risques inutiles qui pourraient menacer leur santé.

Par ailleurs, la nouvelle Loi sur la mise en quarantaine répond aux experts en santé publique qui réclament la modernisation des outils législatifs permettant de prévenir l'importation, l'exportation et la propagation de maladies transmissibles graves, dans le respect des droits consacrés par la Charte des droits et libertés.

*Initiatives ministérielles*

En terminant, je tiens à remercier le Comité permanent de la santé, qui n'a pas ménagé ses efforts. En tant que ministre d'État à la santé publique, je donne un appui sans réserves au projet de loi C-12. Cet outil législatif fédéral est essentiel si on veut établir un système de santé public pancanadien complet, protéger la santé des Canadiens et garantir leur sûreté.

[Français]

**M. Réal Ménard (Hochelaga, BQ):** Madame la Présidente, il est toujours agréable de vous retrouver lorsque vous occupez le fauteuil. Je sais que vous avez la situation bien en main.

Avec votre permission, je voudrais poser quelques questions à notre collègue et amie. D'ailleurs, j'ai bien connu son prédécesseur, l'ex-député de St. Paul's. C'était un homme flegmatique, qui avait beaucoup de contenance, un peu britannique sur les bords. Il a été mon ami et je sais que la députée actuelle me gratifie aussi de son amitié.

J'aurais trois questions à lui poser. Le Comité permanent de la santé a travaillé très fort, de nombreuses heures, puisque la Loi sur la quarantaine, on s'en rappellera, est une loi du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est donc une loi qui demandait d'être modernisée. On se rappelle aussi qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, la transmission des principaux foyers d'infection se faisait par bateau qui était le principal moyen de locomotion. Aujourd'hui, les dispositions les plus importantes du projet de loi concernent les avions.

Cependant, j'aimerais connaître l'avis de la ministre, qui est médecin, comme chacun le sait, en ce qui concerne les indemnités.

On sait qu'en vertu du projet de loi, il est possible pour la ministre de désigner n'importe quel lieu au Canada comme lieux de quarantaine. Ayant pris en considération les compétences des provinces, le Bloc québécois a d'ailleurs déposé des amendements à ce sujet. J'aimerais demander à la ministre quel est son point de vue sur la question des indemnités. En fonction de ce pouvoir du ministre, il pourrait, potentiellement, être envisageable que de nos concitoyens soient immobilisés pendant 24, 48 ou 72 heures et soient donc empêchés de regagner leurs lieux de travail. La ministre ne croit-elle pas qu'il aurait été souhaitable de prévoir un certain nombre de mécanismes d'indemnisation?

J'aimerais aussi lui demander si elle peut, en sa qualité de médecin et de parlementaire, se prononcer sur la liste, à l'annexe I, et revoir avec nous les différentes maladies qu'on y retrouve.

● (1205)

**L'hon. Carolyn Bennett:** Madame la Présidente, le député du Bloc a une bonne question au sujet de l'indemnisation. Je pense qu'il sait bien que c'est une approche qui doit prendre plus de souplesse et qui doit être personnalisée pour chaque situation.

[Traduction]

Dans certains cas, il pourrait s'agir de quelques personnes, et de petites indemnités seraient négociées. Dans d'autres situations à plus grande échelle, chacun serait appelé à donner son avis. De toute évidence, dans bien des cas, il pourrait s'agir d'équipements collectifs, mais la situation varierait.

Nous espérons que ce type d'approche ne sera pas inscrit dans la loi, mais que des négociations seront possibles, au cas par cas, non seulement avec le ministre de la Santé, mais entre les provinces et les territoires qui seront souvent les parties les mieux informées pour décider quel endroit utiliser.

Comme le député le sait, la santé publique est un domaine qui nécessite une démarche ascendante, et notre travail consiste à

faciliter la prise de décisions en fonction des recommandations des gens aux premières lignes, sur le terrain, qui sont les mieux informés.

Les maladies sur lesquelles le député s'interroge sont des maladies transmissibles qui risquent de mettre la santé publique en danger. Pendant l'écllosion du SRAS, nous ne connaissions ni le nom de la maladie ni même sa période d'incubation. Nous l'appelions syndrome respiratoire aigu sévère parce que nous ignorions totalement de quelle maladie il s'agissait et comment elle se transmettait. Nous espérons que le projet de loi à l'étude aujourd'hui nous aidera à lutter non seulement contre les maladies que nous connaissons actuellement, mais aussi contre celles qui feront leur apparition à l'avenir.

Les études sur la santé humaine et la santé animale nous apprennent que 80 p. 100 de ces maladies nouvelles et émergentes proviennent des animaux. Les vétérinaires connaissent ces maladies. Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour étudier ces nouvelles maladies, ainsi que pour lutter contre celles que nous connaissons très bien et qui sont actuellement inscrites sur la liste des maladies transmissibles.

**M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, PCC):** Madame la Présidente, le député du Bloc a soulevé une question importante qui nous préoccupe et qui concerne l'indemnisation. Non seulement les moyens de transport pourraient être immobilisés, mais Santé Canada pourrait réquisitionner un hôtel, un aréna ou une piste de curling pendant une période prolongée. Le projet de loi actuel dit que le ministre « peut » verser une indemnité.

Nous aurions voulu que cela soit modifié pour que le ministre soit tenu de verser une indemnité, car des pertes énormes risquent d'être subies par un exploitant privé dont les activités prévues sont annulées, par des hôtels et des centres de congrès dont des centaines de réservations doivent être annulées. Le propriétaire d'une entreprise privée ne devrait pas être obligé d'absorber ces frais dans l'intérêt de la santé publique. S'il s'agit bien d'une question de santé publique, le gouvernement aurait intérêt à verser ces indemnités. Je voudrais soulever cela comme première question et comme question complémentaire à celle du député du Bloc.

Ma deuxième question fait suite à celle qui a été posée à propos des maladies. Je me rappelle de certaines discussions qui ont eu lieu au comité à propos de cette liste de maladies qui, selon les experts, est plutôt archaïque. On y retrouve des maladies comme la tularémie; la fièvre typhoïde; la fièvre jaune; la peste, dont aucun cas n'a été détecté depuis des siècles; la rougeole et la fièvre hémorragique de Marburg. Nous avons discuté de cette liste avec un de nos experts, Donald Low, microbiologiste de renommée, qui a beaucoup participé aux débats sur le SRAS, et je pensais qu'il allait recommander les changements à y apporter pour la mettre à jour.

La ministre d'État pourrait-elle nous expliquer pourquoi ce projet de loi tient compte de toutes ces maladies devenues rares et dont beaucoup n'exigent pas de faire appel à la quarantaine compte tenu des technologies actuelles?

● (1210)

**L'hon. Carolyn Bennett:** Madame la Présidente, on accorderait des indemnités au cas par cas. Toutes les situations à problème ne seraient pas couvertes. Il n'y aurait peut-être pas lieu d'accorder des indemnités quand la responsabilité est celle de toute une collectivité, ou quelque autre situation semblable. Nous sommes ouverts à l'idée, mais il faudra négocier l'indemnisation en fonction de chaque cas. Nous devons avoir la possibilité de déterminer dans quelle situation accorder une indemnisation. Il faudrait déterminer qui est admissible à l'indemnisation.

*Initiatives ministérielles*

Après l'épidémie de SRAS à Toronto, il a été incroyablement difficile de déterminer s'il fallait indemniser toutes les personnes atteintes. Il nous fallait déterminer qui, quand et pourquoi, et pour cela, nous avons besoin de souplesse.

De toute évidence, nous aurons aussi besoin de souplesse au fur et à mesure que de nouvelles maladies seront ajoutées à la liste. Le problème avec les spécialistes et les experts, c'est qu'ils ont tous leur avis. L'année dernière, à pareille époque, le simple mot tularémie nous aurait fait rire, et pourtant il y en a eu une grosse épidémie chez les hamsters à Winnipeg. C'est le premier problème qui s'est posé au médecin hygiéniste en chef du Canada en ce qui concerne l'exportation de hamsters atteints de tularémie, ce qui aurait pu constituer une menace pour la santé publique.

Nous aurions aussi souhaité l'éradication de la polio et de la variole. Nous devons disposer de la souplesse nécessaire pour ajouter des maladies à la liste ou en enlever, et ce, après examen exhaustif.

[Français]

**M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, PCC):** Madame la Présidente, le projet de loi C-12 vise à prévenir l'introduction et la propagation des maladies transmissibles.

[Traduction]

Je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui, au nom des électeurs de ma circonscription et à titre de membre du Comité de la santé, afin de discuter de certaines de nos réserves concernant ce projet de loi. Il faut reconnaître que le projet de loi à l'étude modernise la Loi sur la quarantaine qui date de 1872. Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que, compte tenu de la réalité actuelle, le moment était venu d'envisager la mise en oeuvre d'une nouvelle loi.

Le projet de loi traite de diverses questions liées à la propagation de maladies transmissibles. Il définit les pouvoirs du ministre. Il donne des précisions sur la désignation d'analystes et d'agents aux postes et aux installations de quarantaine et sur la désignation de points d'entrée au Canada et de points de sortie de notre pays. Il comprend d'excellentes dispositions sur les obligations des voyageurs qui arrivent dans notre pays et qui en partent, sur l'obligation de fournir des renseignements, sur l'obligation d'informer les voyageurs et sur les modalités à suivre pour le faire, sur l'arrestation sans mandat, sur la désinfection d'un voyageur et sur les examens médicaux. Le projet de loi dresse une liste très exhaustive des événements qui peuvent avoir des répercussions d'une vaste portée sur la société.

Il y est question des interprètes et des autorités sanitaires. Il y est question des véhicules, des aéronefs qui entrent au Canada ou qui en sortent, des autocars ou des bateaux qui arrivent dans notre pays, ainsi que des avis qu'ils sont tenus de présenter. Il y est question du transport de cadavres, d'organes et de restes humains. Le projet de loi comprend toute une série de définitions concernant les pouvoirs, les personnes habilitées à faire des inspections, à délivrer des mandats ou à entrer dans des locaux d'habitation, les pouvoirs des fonctionnaires publics, les rapports entre les agents de quarantaine et les agents d'hygiène du milieu et la fourniture obligatoire de renseignements.

Il y a beaucoup d'aspects du projet de loi susceptibles d'intéresser les Canadiens et d'avoir d'énormes répercussions sur eux advenant sa mise en application.

Une des choses qui me préoccupent, c'est le fait qu'une personne qui a une maladie est isolée à cause de cette maladie, alors qu'une

autre qui pourrait en être atteinte est placée en quarantaine. On emploie ici des expressions différentes: une personne qui a une maladie est isolée, alors que celle qui pourrait avoir cette maladie est placée en quarantaine.

Nous avons vu que dans de nombreuses dispositions du projet de loi il est question de personnes qui ont une maladie ou chez qui il y a des raisons de croire qu'elles ont une maladie. Nous avons ajouté « ou pourrait être » à au moins 27 endroits. Lorsque l'on dit qui « pourrait être » atteint d'une maladie, cela peut tous nous inclure, ici à la Chambre. Nous ne savons pas à côté de qui nous nous sommes assis dans l'autobus en venant ici aujourd'hui, ou dans un transport public ou dans un avion, ou à côté de qui nous avons marché dans un mail. Il est très possible que nous ayons croisé quelqu'un qui a reniflé. Cette personne avait peut-être un rhume, mais c'était peut-être autre chose.

Tous les « ou pourrait être » que l'on trouve dans le projet de loi me préoccupent. Par cette expression, nous donnons le pouvoir de contrôler les mouvements de population et de confiner les gens pendant de longues périodes. Le député d'Hochelaga, qui a soulevé la question tout à l'heure, a parlé de 48 heures. Cependant, des gens pourraient être confinés pendant une semaine sans aucune preuve qu'ils sont malades. Ils doivent subir un examen, mais il se pourrait qu'aucun symptôme n'apparaisse avant une semaine.

Il y a des craintes et des préoccupations sérieuses aujourd'hui. Nous avons vu les graves répercussions du SRAS sur l'économie de Toronto. Cette maladie a tué 55 personnes et en a incommodé des milliers d'autres. Nous en avons vu les répercussions sur la collectivité.

Les maladies, qu'il s'agisse de la grippe aviaire ou du virus du Nil, suscitent beaucoup de peur de nos jours. Nous sommes préoccupés par leurs répercussions sur la population. Nous avons vu ce que la crainte par rapport à des poulets malades a provoqué dans la vallée du Fraser. L'Agence canadienne d'inspection des aliments y a abattu des millions de poulets. Beaucoup n'étaient pas malades. Il y avait dans le lot des poulets biologiques qui étaient élevés à l'écart des oiseaux malades. Était-il nécessaire d'abattre tous ces oiseaux pour contenir la maladie? Cette mesure était-elle indiquée ou pas dans les circonstances? Le Comité de l'agriculture discute de ces questions. Il y a des fonctionnaires ici cette semaine pour discuter de cela.

•(1215)

Nous avons des craintes quant à la façon dont ces dispositions pourraient être mises en oeuvre. Nous espérons tous que les dispositions de ce projet de loi seront rarement utilisées, voire jamais. On n'a pas eu recours très souvent aux dispositions de l'ancienne loi.

Je crains qu'avec la mobilité qu'on constate de nos jours, des gens trop zélés puissent s'inquiéter d'une chose incommode beaucoup de gens—qui pourraient ne pas être malades mais être quand même détenus sur la foi de soupçons et subir beaucoup d'inconvénients.

Un agent de contrôle a le pouvoir, sans avoir reçu une directive à cet effet de l'agent de quarantaine, d'isoler un voyageur. Les policiers peuvent arrêter sans mandat ceux qui refusent ainsi d'être isolés. Des gens pourraient être forcés de subir un examen. Ils pourraient être forcés de subir un contrôle médical pour voir s'ils souffrent d'une maladie. Ce n'est pas déraisonnable s'il y a des craintes sérieuses. Cependant, ces gens pourraient être forcés de se rapporter aux autorités de santé publique.

*Initiatives ministérielles*

L'article 26 me préoccupe. Des gens pourraient être forcés de subir un traitement, qu'ils aient ou non une maladie transmissible. On dit dans cet article que, si un voyageur a récemment été en contact avec une personne qui est ou pourrait être atteinte d'une maladie transmissible ou qui est infestée de vecteurs, l'agent de quarantaine peut lui ordonner de subir un traitement ou toute autre mesure visant à prévenir l'introduction et la propagation de la maladie transmissible.

Je suis inquiet de voir que des gens pourraient être forcés de subir un traitement pour une maladie qu'ils pourraient ou non avoir. Certains pourraient aller jusqu'à dire que nous devrions tous recevoir un nouveau vaccin.

Je viens de revenir de Washington. On parlait là-bas dans le journal de vaccins contre l'anthrax. Les militaires américains sont encore forcés de recevoir ces vaccins même si un tribunal a ordonné la fin de cette pratique parce que le vaccin n'a pas été mis à l'essai. Il y a de graves préoccupations au sujet de la sûreté de ce vaccin, et la FDA ne l'avait pas approuvé.

Il y a eu un cas célèbre au Canada. Un de nos soldats a refusé de recevoir un vaccin contre l'anthrax. Certains pourraient prétendre que c'était lui le plus intelligent. Nos troupes n'ont pas été confrontées à l'anthrax là-bas. S'il a un bon système immunitaire, ce n'aurait peut-être pas été un motif d'inquiétude majeure de toute façon. Par contre, il y a de très graves inquiétudes au sujet des effets de ce vaccin sur le système immunitaire d'une personne en santé.

Je me préoccupe de voir qu'on force des gens à subir des traitements parce qu'ils ont été en contact avec une personne qui pourrait ou non avoir une maladie.

Il y a d'autres aspects préoccupants sur le plan de l'indemnisation. Nous en avons parlé brièvement pendant l'échange avec la ministre il y a quelques instants. L'article 6, par exemple, prévoit que six ou même huit de nos principaux aéroports devront fournir des installations sans frais. Cela comprend les accessoires, le chauffage et l'électricité.

Il fut un temps où les aéroports étaient gérés par le gouvernement fédéral, mais ce n'est plus le cas. Les administrations aéroportuaires s'en chargent. Ces administrations privées doivent financer elles-mêmes leurs programmes de développement et de rénovations. Si le gouvernement les force à fournir des locaux avec les accessoires, le chauffage et l'électricité sans les indemniser, ce serait plutôt étrange puisque, comme nous l'avons fait remarquer en comité, ces mêmes administrations paient des loyers faramineux au gouvernement fédéral pour justement avoir le droit d'occuper ces installations.

Lorsque nous avons abordé le sujet de l'indemnisation, nous étions d'avis que si la ministre obligeait les aéroports à fournir l'espace nécessaire pour ces installations, le gouvernement devrait au moins payer pour cet espace. Les aéroports fournissent déjà des locaux à l'Agence des services frontaliers du Canada, à Citoyenneté et Immigration Canada, à l'ACIA, à Santé Canada, à l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien et à la GRC, tout cela, si j'ai bien compris, sans indemnisation. Pourtant, les aéroports paient déjà des loyers très élevés. C'est une source d'énormes inquiétudes pour les administrations aéroportuaires.

Dans nos questions à la ministre, nous avons souligné que l'agence ou le ministre pourrait réquisitionner un hôtel, un aréna ou un auditorium pour mettre les gens en quarantaine s'il y avait un besoin soudain d'isoler des gens pendant une longue période, mais qu'il n'y avait aucune disposition prévoyant une indemnisation à cet égard. Il me semble que s'il s'agit d'une question d'ordre public, nous ne devrions pas invoquer l'intérêt public pour forcer un gérant d'hôtel

à faire faillite en l'obligeant à rendre ses locaux disponibles à des fins autres que celles auxquelles ils seraient normalement destinés.

• (1220)

L'indemnisation suscite énormément de préoccupations.

Je suis également préoccupé par le rejet de nombre des amendements proposés lors de l'étude en comité, sous prétexte que ces amendements devaient faire l'objet d'une recommandation royale. Si je ne m'abuse, la même chose s'est produite hier lorsqu'on a proposé des amendements prévoyant une indemnisation dans des cas comme celui qui vient d'être mentionné. Ces amendements ont été rejetés pour le même motif. À titre de députés, nous ne pouvons présenter un amendement qui entraîne une charge financière pour le gouvernement.

Il me semble pourtant que le rôle des députés consiste à se placer entre le gouvernement et les citoyens pour s'assurer que les mesures législatives présentées servent l'intérêt public et protègent les citoyens de toute forme d'exploitation de la part du gouvernement. Certains d'entre nous, à la Chambre, pensons encore que c'est là notre rôle.

Nous présentons ces amendements au projet de loi parce que nous les estimons susceptibles de mettre les Canadiens à l'abri de certaines mesures gouvernementales, notamment l'expropriation sans indemnité. De ce côté-ci de la Chambre, nous croyons dans les droits de propriété, dans le fait que les citoyens ont certains droits et que le gouvernement ne doit pas exproprier un bien ou une source de gagne-pain sans accorder une indemnité quelconque.

Le projet de loi prévoit des mesures pour isoler des gens, confisquer des véhicules et des marchandises, des avions et des navires. Nous parlons d'indemnisation.

Nous avons également présenté un amendement concernant une autre question, amendement qui je crois est toujours devant la Chambre. La motion n° 11 modifie le paragraphe 40(1) qui prévoit qu'une personne peut être forcée de déplacer un véhicule pouvant avoir été infecté par des vecteurs. Nous avons présenté cet amendement pour que nul ne soit tenu d'exécuter un ordre visé au paragraphe 39(1) si cela l'expose à un danger au sens du paragraphe 122(1) du Code canadien du travail.

Notre but était de protéger les gens si, par exemple, un agent de quarantaine décidait de faire déplacer un avion parce qu'il croit que l'appareil peut être une source de maladie transmissible. Il pourrait ne s'agir que d'un rhume, mais il pourrait s'agir d'autre chose. Si le pilote craint que les passagers ne soient mis en quarantaine et qu'il est lui-même descendu de l'avion, il ne devrait pas être forcé d'y retourner pour le déplacer. S'il y retournait, il serait exposé à des risques pouvant le mettre hors circulation pendant un certain temps. Il faudrait trouver un autre moyen de déplacer un véhicule. Cette disposition évite que les gens ne soient forcés d'exécuter une tâche leur faisant courir un danger.

La récente épidémie de SRAS nous a montré les graves conséquences d'une maladie à propagation rapide. Cette épidémie a eu une incidence catastrophique sur l'économie. La ministre d'État pourra me corriger au besoin, mais je crois qu'environ 55 morts sont directement attribuables au SRAS. Ce chiffre doit être à peu près exact. Des milliers de personnes, des entreprises et tout le système de soins de santé ont été perturbés. L'économie de la région du Grand Toronto a d'ailleurs pris un certain temps à s'en remettre.

*Initiatives ministérielles*

Il existe des préoccupations très sérieuses. Cependant, l'attention que portent maintenant les médias aux maladies me trouble souvent. Certains tiennent ce que l'on pourrait appeler des propos alarmistes, particulièrement en ce qui concerne la grippe aviaire et probablement aussi le virus du Nil. Le conseil municipal d'Ottawa avait adopté un règlement interdisant l'utilisation de pesticides et d'herbicides dans les parcs et les endroits où les enfants risquaient d'être exposés à ces éléments. Cette décision a été renversée et on a procédé à l'épandage de pesticides sur tous les étangs et toutes les mares d'eau à cause de la crainte suscitée par le virus du Nil.

Quand je siégeais au Comité de la santé, des témoins nous ont dit que, sur 155 personnes qui contractent le virus du Nil, une seule sera légèrement incommodée. Cette personne pourra faire de la fièvre, avoir une toux ou un rhume, ou présenter tout autre symptôme associé à cette maladie. Nous devons nous demander si les interventions héroïques préconisées par certains sont indiquées ou si elles sont excessives.

Nous parlons de virus et de pathogènes. Au début de son discours, la ministre a indiqué que les gens se déplaçaient beaucoup plus rapidement en avion aujourd'hui qu'à l'époque où il fallait emprunter le transport terrestre et où les voyages intercontinentaux nécessitaient des jours et des semaines.

● (1225)

Il y a cependant toute une différence si on se trouve au niveau du sol ou à 35 000 pieds d'altitude. Certains députés, principalement ceux de l'Ouest et du Nord, passent beaucoup de temps à bord des avions. Une des différences tient au fait que la pression dans la cabine est beaucoup plus faible. Il y a peut-être autant d'oxygène dans la cabine qu'au sol, mais la pression est différente. La pression ne peut être la même au sol que dans un avion à 35 000 pieds d'altitude. La pression ferait exploser les murs de l'aéronef ou ce dernier serait trop lourd pour voler.

La pression dans la cabine équivaut à la pression atmosphérique à 700 pieds d'altitude. L'un des avantages de passer de longues heures en déplacement est celui de côtoyer parfois des gens intéressants. J'ai eu un échange intéressant avec un ingénieur en aéronautique sur cette question et j'en parle donc avec une certaine assurance. La pression atmosphérique est nécessaire pour que l'oxygène pénètre nos tissus. Je suis convaincu que le ministre conviendrait du fait que les virus évoluent dans des conditions d'anaérobiose ou d'hypoxie. Ils ont un avantage considérable par rapport à notre système immunitaire du fait que ce dernier a besoin d'oxygène pour fonctionner. Lorsque nous sommes en avion, notre rythme cardiaque et notre fréquence respiratoire sont bas, tout comme la pression cabine.

Nous avons parlé du fait que les passagers aériens sont passablement incommodés d'être confinés à l'aéroport s'ils débarquent en reniflant ou avec la fièvre. On devrait peut-être se pencher sur les moyens de réduire la menace que pose aux passagers aériens le fait d'avoir contracté un virus à cycle rapide comme le SRAS, qui se reproduit très rapidement dans les tissus lorsque le fonctionnement du système immunitaire est amorti. C'est pourquoi les longs vols sont si néfastes pour les passagers atteints de ce genre de virus. Si les mêmes personnes se déplaçaient au sol, elle pourraient ne pas avoir les mêmes défaillances du système immunitaire. C'est un aspect qu'il faudrait étudier.

Il serait peut-être utile de leur donner plus d'oxygène. Ce ne serait pas coûteux. Si les passagers sont malades, on pourrait peut-être accroître la teneur en oxygène, de manière à réduire le risque que la faible pression cabine représente pour ces personnes. Il y aurait peut-

être lieu aussi d'apporter des modifications aux systèmes d'épuration de l'air. De nos jours, les passagers craignent la contamination par l'air dès que quelqu'un a une toux ou un petit rhume. Les députés qui font la queue dans les aéroports en savent quelque chose. Les personnes qui ont un petit rhume ou qu'un chatouillement dans la gorge fait tousser attirent les regards, même si elles ne souffrent probablement que d'une infection mineure. C'est une chose qui préoccupe beaucoup les gens aujourd'hui. On pourrait peut-être installer des lampes à ultraviolet dans les conduits d'air, afin de réduire la transmission des virus.

J'espère que ces solutions sont envisagées pour rendre les voyages en avion plus sains.

Outre ce que j'ai suggéré, les députés qui voyagent pendant de longues heures devraient prendre un supplément de vitamines anti-oxydantes avant de monter dans l'avion, par exemple de la Coenzyme Q10, un supplément de vitamine C, du pycnogénol, de l'extrait d'écorce de pin maritime ou de bonnes vitamines anti-oxydantes. Je sais que de nombreux députés prennent du COLD-fx, un anti-viral non toxique. De nombreux députés auraient peut-être intérêt à prendre ces produits lorsque leur système immunitaire est affaibli. Je constate que beaucoup d'entre eux toussent ou reniflent à l'heure actuelle. Ce serait une des solutions à envisager.

Que dire des mesures utiles qui pourraient être prises au sol? Par exemple, je me souviens que, lors de la crise du SRAS, l'ancienne ministre de la Santé claironnait qu'il n'y avait aucun traitement connu contre cette maladie. La ministre d'État l'a admis plus tôt. Nous ne savions pas ce que c'était. C'est pourquoi nous avons désigné ce syndrome respiratoire aigu, apparu soudainement, par un acronyme. Nous soupçonnions cependant qu'il s'agissait d'un virus.

Pourquoi ne pas utiliser des anti-viraux connus? Un éminent médecin allemand, le docteur Rath, a demandé pourquoi nous n'avions pas songé à administrer de la vitamine C par voie intraveineuse. Nous aurions probablement pu sauver tout le monde, sauf les personnes les plus gravement atteintes.

J'espère qu'on envisage également d'autres solutions. Nous espérons que les dispositions du projet de loi ne seront pas appliquées très souvent, et que nous pourrions tous unir nos efforts pour faire en sorte que la santé des Canadiens ne soit pas compromise quand ils voyagent.

● (1230)

[Français]

**M. Réal Ménard (Hochelaga, BQ):** Monsieur le Président, je remercie notre collègue de son discours aux accents souvent passionnés, comme on sait que les conservateurs peuvent l'être dans certains dossiers. Je poserai trois questions à mon collègue chiropraticien de son état, qui a suivi tout comme moi les travaux en comité parlementaire avec une grande assiduité. C'est un comité qui fonctionne d'ailleurs assez bien et qui est relativement exempt de partisanerie.

Ma première question sera de rappeler et de demander à notre collègue quel est le point de vue de son parti concernant l'indemnisation. On sait que plusieurs témoins auraient souhaité que, lorsqu'une zone de quarantaine est établie au Canada, l'on puisse verser une indemnité journalière, quitte évidemment à la déterminer par règlement. Je ne demande pas à notre collègue de nous dire à combien on doit chiffrer cette indemnité, mais j'aurais quand même aimé qu'il se prononce là-dessus.

*Initiatives ministérielles*

Deuxièmement, c'est un projet de loi dont les règlements, qui seront pris par décret en conseil, sont extrêmement importants. Partage-t-il son point de vue voulant que, un peu comme pour la Loi sur le tabac, il est très important que ces règlements soient vus par les parlementaires? En effet, on sait que les règlements déterminent souvent l'« opérationnalisation » d'une loi et que c'est de plus en plus une pratique courante dans ce Parlement de faire en sorte que les parlementaires puissent finalement voir ces règlements.

Troisièmement, peut-il nous dire si, selon lui, l'annexe 1 du projet de loi est complète? Sinon, quel type d'autres infections souhaiterait-il voir y figurer?

• (1235)

[Traduction]

**M. James Lunney:** Monsieur le Président, je sais que le député s'est consacré au Comité de la santé pendant longtemps, encore que « consacré » a presque une connotation sacerdotale.

En ce qui concerne l'indemnisation, nous en avons déjà parlé des véhicules, des aéroports, des hôtels, ainsi de suite. Les modalités d'indemnisation constituent une mesure de reddition de comptes. Quand nous donnons aux fonctionnaires d'énormes pouvoirs leur permettant d'influer sur les activités publiques et de les perturber, nous devons prévoir des mesures de reddition de comptes.

Plus précisément, je crois que le député parle de l'indemnisation des personnes. Je suis préoccupé quand je vois un fonctionnaire faire de l'excès de zèle. J'ai eu des accrochages avec des fonctionnaires qui font du zèle dans l'exécution de leurs fonctions, par exemple des agents de l'ACIA dans ma propre circonscription, qui dépassent parfois les bornes et s'arrogent un rôle qui est dévolu à d'autres. Je crains que, en l'absence de mesures de reddition de comptes, les fonctionnaires puissent fonder leur intervention sur des considérations non pertinentes: certains pourraient agir en invoquant des craintes, « parce que peut-être », « parce qu'éventuellement »... et non pas en fonction des faits. À mon avis, nous devrions examiner la possibilité d'adopter certains mécanismes de reddition de comptes.

Si des gens sont malades et soumis à une quarantaine, nous nous attendons à ce qu'ils reçoivent des soins de qualité et que le public soit protégé. Nous comprenons cela. Cependant, s'ils ne sont pas malades et s'ils subissent des inconvénients pendant une semaine ou si leurs activités sont perturbées, il y a là matière à de graves préoccupations, et ils devraient peut-être être indemnisés.

Le règlement doit être examiné par le Comité de la santé, comme cela a été fait relativement à d'autres domaines, comme la technologie de reproduction. Nous voulons examiner ce règlement.

En ce qui a trait à la liste de l'annexe 1, le ministre a le pouvoir d'y ajouter ou d'en retirer des maladies. Un bon nombre d'entre elles ne devraient probablement pas y être. Nous pourrions probablement avoir une liste plus affinée et plus précise, selon certains des experts que nous avons entendus. Je ne connais pas d'autres maladies qui devraient y être ajoutées à ce stade, mais la liste aurait dû être mise à jour. Je pense que cette liste est quelque peu périmée.

**M. Russ Powers (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, Lib.):** Monsieur le Président, avant de venir à la Chambre, j'ai travaillé pendant plus de 25 ans dans le domaine de la médecine de laboratoire, dans des cadres à la fois universitaire et hospitalier, activité que j'ai dû suspendre. Je suis intrigué par les propos du député de Nanaimo—Alberni.

La question que cela m'inspire, et il s'agit probablement d'une question directe, est la suivante: est-ce que c'est l'intégralité du projet

de loi qui pose des problèmes au député ou est-ce que ce sont certains éléments du texte qui lui créent des difficultés?

Il met en grande partie l'accent sur d'éventuelles sanctions financières. Étant donné que j'étais actif dans un milieu clinique, je peux vous dire que, là où je travaillais, nous étions assez près de ce point d'accès international pour ne pas nous sentir à l'abri des conséquences de l'épidémie du SRAS. Nous avons beaucoup apprécié les mesures que nous ont clairement imposées le gouvernement fédéral et la province de l'Ontario pour limiter la propagation de cette maladie transmissible. De ce fait, nous avons pris des mesures pour en réduire les répercussions.

Le député peut peut-être répondre à la question.

• (1240)

**M. James Lunney:** Monsieur le Président, puisque le député fait autorité en matière de médecine et de procédures de laboratoire, il pose sûrement une question légitime. Je suis persuadé que les gens qui oeuvraient dans ce domaine pendant cette période, ce qui est son cas, ont vécu une expérience qui a changé leur vie et que personne, vraisemblablement, n'oubliera rapidement, et qu'on n'a probablement pas envie de revivre.

Le problème que me pose le projet de loi ne tient pas au fait que nous n'avons pas besoin de prendre des mesures. C'est plutôt que nous devons veiller à ce que les interventions que nous réalisons soient les plus appropriées. Je m'inquiète du fait qu'il existe des possibilités de limiter les risques qui sont sous-utilisées et sous-étudiées.

Certaines des possibilités que je viens de soulever, comme l'oxygène, etc., les pathogènes étant plus actifs dans des conditions d'anaérobiose, je les ai soulevées auprès du D<sup>r</sup> Low, un microbiologiste fort respecté. Franchement, cela n'a pas du tout retenu son attention. Il ne s'est pas sérieusement intéressé à cela. Je crois que cela s'explique par le fait que toutes ses recherches se font au niveau du sol, dans une atmosphère. Lorsque les gens travaillent dans un domaine, ils ne pensent pas, parfois, aux autres possibilités.

Dans le domaine de l'oxygène, je crois que nous pourrions réaliser de grandes avancées afin de réduire la morbidité de la maladie. Au lieu de recourir à des mesures draconiennes, si nous traitions ces gens avec des interventions peu coûteuses, cela pourrait se révéler plus efficace et nous pourrions obvier à la nécessité de certaines des interventions plus sérieuses préconisées dans le projet de loi.

[Français]

**M. Réal Ménard (Hochelaga, BQ):** Monsieur le Président, il me fera plaisir, au cours des 20 prochaines minutes, puisque c'est un peu le mandat que je me suis donné comme réalisation personnelle, de vous parler de ce palpitant projet de loi C-12, dont la première version avait été introduite par le ministre des Affaires étrangères, et qui était le projet de loi connu sous le nom de C-36. Sans doute que nos téléspectateurs—que l'on sait nombreux à cette heure—seront heureux d'apprendre que le numéro des projets de loi correspond à l'ordre par lequel ils sont introduits en cette Chambre. Par conséquent, cela veut dire que c'est le 36<sup>e</sup> projet de loi que le gouvernement introduit.

*Initiatives ministérielles*

Ces précisions étant apportées, parlons du Comité permanent de la santé. J'en profite d'ailleurs pour remercier mon parti de me confier la responsabilité de la santé. Après toutes ces années, je retire une certaine satisfaction d'être le doyen du Comité permanent de la santé. Je crois être le cadet quand il s'agit de l'âge, mais le doyen en fait d'ancienneté, puisque j'y suis depuis 1999. Comme le sait la députée de Longueuil—Pierre-Boucher, j'ai connu les grands débats sur l'étiquetage, les produits du tabac, et le reste. J'ai donc un certain vécu, disons-le franchement, en matière de dossiers de la santé.

Le projet de loi sur la quarantaine est un projet de loi plutôt technique, dont on pourrait penser qu'il ne concerne pas les droits de la personne. On aurait tort de penser que c'est le cas, puisque, comme j'aurai l'occasion de le prouver, le comité a souhaité amender une trentaine d'articles—j'attire maintenant l'attention du député de Marc-Aurèle-Fortin—pour introduire une notion très cristallisée en droit, celle du doute raisonnable.

Le député de Marc-Aurèle-Fortin a été en son temps un professeur de droit pénal à l'Université de Montréal. Je sais que ses cours étaient courus: un seul examen, pas de travaux de session, une jurisprudence raisonnable. C'était donc un professeur recherché, et il a bien servi le Québec dans ses différentes fonctions ministérielles.

Cela étant dit, quant au projet de loi de la quarantaine, une loi du XIX<sup>e</sup> siècle—je pense qu'il n'y a que le député de Glengarry—Prescott—Russell qui pourrait référer de mémoire à cette période—on a peu revu cette loi. En effet, les modes de transmission ne sont plus les mêmes. On se rappellera que le principal moyen de locomotion au XIX<sup>e</sup> siècle était le bateau. Aujourd'hui, notre porte-parole en matière de transport le sait, c'est l'avion qui permet aux gens de se déplacer. Il y a aussi le train, peut-être à certains endroits, mais le principal moyen de locomotion demeure...

**Une voix:** Les canots.

**M. Réal Ménard:** On se sert un peu moins des canots.

Tout cela pour dire que la crise du SRAS a agi comme un véritable révélateur. On ne s'imaginait pas qu'il pouvait encore y avoir des foyers d'infection importants et que, finalement, la virologie pouvait atteindre des proportions de masse.

La ministre responsable de l'Agence canadienne de santé publique, que nous allons combattre jusqu'à notre dernier souffle en raison de ses intrusions dans le domaine des juridictions provinciales, sait que l'une des particularités des variables de la santé publique en ce moment, c'est que 85 p. 100 des nouvelles maladies connues ont un lien avec les animaux. Il est assez important d'avoir présente à l'esprit cette donnée.

Cela étant dit, le projet de loi C-12 permet certaines choses au gouvernement du Canada dont on ne conteste pas la juridiction. Je suis obligé d'ouvrir une petite parenthèse, parce que, pour l'Agence canadienne de santé publique, malheureusement, il y a un problème sur le plan juridictionnel. En effet, les fonctionnaires et même la ministre et députée de St. Paul's, qui a toute mon amitié, savent bien qu'il y a un potentiel d'intrusion, puisque la santé publique, à sa face même, relève des provinces.

Si l'on veut parler des soins qui sont dispensés aux autochtones, aux anciens combattants, on est alors prêts à reconnaître qu'il n'y a pas d'empiètement possible. En effet, constitutionnellement, c'est une compétence valide, reconnue par les tribunaux.

Parlons de brevet, par exemple. J'espère qu'un jour, en cette Chambre, mes collègues sauront combien j'ai examiné cette question, combien mon point de vue est équilibré en la matière et combien il serait important, avant longtemps, que nous puissions

avoir un débat sur les nouvelles réalités qui concernent la perpétuation des brevets.

Par conséquent, à l'égard de la quarantaine, des brevets, des anciens combattants et des autochtones, dont le gouvernement fédéral est fiduciaire, il n'y a pas de problème d'empiètement des compétences. Quant à la santé publique, il y a un potentiel réel qui demandera au Bloc québécois d'être extrêmement vigilant.

• (1245)

Avant de revenir au projet de loi sur la quarantaine, je voudrais faire une petite rétrospective historique.

Je disais tout à l'heure, non sans fierté, que j'étais le doyen du Comité permanent de la santé. Je remercie d'ailleurs mon chef, mon whip et mon leader de me faire confiance en la matière. Nous avons étudié le projet de loi sur les nouvelles technologies de reproduction, auquel a fait allusion notre collègue du Parti conservateur. Lorsque j'avais lu la première version de ce projet de loi, j'avais immédiatement sonné l'alarme, puisqu'il m'apparaissait évident qu'il y avait là unempiètement. En effet, où sont dispensés les soins liés à l'infertilité? C'est bien sûr dans des cliniques et dans des hôpitaux. Nous étions en présence d'unempiètement évident.

Il faut rappeler que le taux d'insatisfaction des Québécois à l'endroit du gouvernement de Jean Charest est de 71 p. 100.

**M. Serge Ménard:** C'est 71,6 p. 100.

**M. Réal Ménard:** C'est exactement 71,6 p. 100, me dit le député de Marc-Aurèle-Fortin, qui connaît avec une précision toute chirurgicale le Code criminel et qui fait preuve de la même érudition concernant les sondages d'opinion.

Cela étant dit, le gouvernement de Jean Charest conteste devant les tribunaux le projet de loi sur les technologies de reproduction. Ce n'est quand même pas rien. On ne peut pas prétendre qu'il s'agit là d'un gouvernement qui est très vertébré en matière de défense des intérêts du Québec. On sait qu'il est même plutôt mollusque, sans vouloir manquer de respect envers qui que ce soit.

Vous voyez cette espèce de tendance répétitive du gouvernement fédéral de vouloir intervenir dans des secteurs de juridiction qui ne sont pas les siens. Il n'est pas étonnant qu'il le fasse dans le domaine de la santé, puisque la santé demeure la principale préoccupation de nos concitoyens et de nos concitoyennes.

Je ne voudrais pas m'égarer, alors revenons à l'instant au projet de loi C-12. Je vous rappelais que la première version, présentée par le ministre des Affaires étrangères, s'appelait le projet de loi C-36. Ainsi, ce projet de loi concerne autant les droits de la personne que les équipements publics.

On a bien établi que les moyens de locomotion ont changé, qu'il existe une plus grande proximité entre les gens, que le potentiel d'infection est plus grand. Je parle de proximité sans parler de promiscuité. Il reste que dans les endroits publics que nous fréquentons, d'ailleurs même en cette Chambre, on nous demande de nous laver les mains. Chaque fois que nous entrons ou sortons de la Chambre, nous sommes extrêmement vigilants. Nous savons maintenant que le fait de serrer la main peut être un mode de transmission, à l'exception de la grippe. Du point de vue scientifique, on sait que la grippe ne se transmet pas par les contacts humains, mais qu'il s'agit d'un virus qui peut durer longtemps.

### *Initiatives ministérielles*

Ne nous égarons pas à nouveau et revenons au projet de loi. Celui-ci permettra au ministre de désigner des lieux de quarantaine à travers le Canada. Nous, du Bloc québécois, par l'entremise notamment de ma collègue députée de Laval, avons déposé une douzaine d'amendements afin d'amener le gouvernement à ne jamais établir de lieu de quarantaine sans qu'au préalable, les autorités sanitaires du Québec, en l'occurrence, mais aussi celles des autres provinces, aient été consultées et mises à contribution.

Malheureusement, c'est à regret que je dois informer la Chambre que nos amendements n'ont pas été appuyés en comité parlementaire. Je le regrette. Le projet de loi, sans que nous contestions la compétence du gouvernement fédéral, aurait été renforcé si un véritable partenariat comme celui-là avait pu être établi.

• (1250)

Le projet de loi comprend une autre disposition importante; il crée des agents de quarantaine. Ce sont des personnes que l'on retrouve souvent, mais pas exclusivement, dans les aéroports. Ces employés vont procéder aux investigations et vérifier si une personne est un foyer de contagion. J'aurai l'occasion de revenir sur cette question, mais cela ressemble à de l'intrusion. D'ailleurs, le potentiel de violation du droit à la vie privée, dans ce projet de loi, était réel. C'était tellement réel que les membres du comité ont senti le besoin de faire témoigner le commissaire à la vie privée. C'était une idée des conservateurs. Ce n'était pas une mauvaise idée et nous l'avons appuyée. Nous avons obtenu un certain nombre de modifications, particulièrement sur les délais de détention.

Malheureusement ou heureusement, je vais terminer en parlant du nombre d'agents de quarantaine et nous reviendrons sur les notions de droit criminel. Je profiterai de la présence du député de Marc-Aurèle-Fortin pour lui rappeler de bons souvenirs en la matière.

Vous serez heureux d'apprendre qu'il y a deux agents de quarantaine à Halifax, quatre à Montréal, trois à Ottawa, six à Toronto, trois à Calgary, deux à Edmonton et cinq à Vancouver, pour un total de 25. Le comité s'est fait confirmer cela. On a eu des débats à ce sujet. Par exemple, l'Association des infirmières et infirmiers du Québec pensait qu'il pouvait être envisageable que les agents de quarantaine soient des professionnels de la santé. Il aurait pu être envisageable que ce soient des infirmières et des infirmiers puisqu'ils connaissent assez bien les signes précurseurs d'une infection.

Dans le projet de loi, le ministre a choisi d'établir que les agents de quarantaine doivent être des médecins. Est-ce un biais corporatiste? Je vais me garder de tout jugement et chacun pourra avoir son point de vue là-dessus. Toutefois, le fait est que les agents de quarantaine, quant aux compétences professionnelles, devront être des médecins reconnus par leur ordre provincial respectif.

Il y aura également des agents des divers milieux et des agents d'hygiène. On comprend bien que la Loi sur la mise en quarantaine concerne des personnes qui entrent au Canada, ou qui en sortent, évidemment.

Il y aura donc une obligation, qui existe déjà et qui a été confirmée: tous les aéroports au Canada devront allouer des espaces, afin qu'il y ait des lieux d'investigation pour les personnes potentiellement infestées ou contaminées. Ce n'est pas du droit nouveau. C'est et ce sera la responsabilité des sociétés aéroportuaires de prévoir les espaces disponibles à cet effet.

À première vue, on pourrait penser qu'il s'agit d'un projet de loi technique qui n'a pas de rapport avec les relations humaines et qui n'a pas de rapport avec les droits et libertés. On pourrait penser que c'est un projet de loi qui n'est pas couvert par la charte. On sait qu'il existe tout un régime de protection des droits de la personne. En

1982, la Charte des droits et libertés de la personne a été adoptée au Canada. M. René Lévesque s'était opposé à cette charte pour deux raisons. Je ne voudrais pas être hors sujet, mais M. Lévesque disait que l'article 27 sur la valorisation du patrimoine multiculturel allait à l'encontre de notre projet d'intégration, où le Québec a toujours cru à une culture publique commune. Elle a d'ailleurs commencé avec feu Gérard Godin, le député de Mercier. M. Lévesque s'était opposé à la charte, Constitution qui nous a été imposée d'ailleurs. Il faut s'en rappeler: le rapatriement unilatéral, la « nuit des longs couteaux », et le reste. Le contexte constitutionnel est indélébile dans la mémoire collective des québécois.

M. Lévesque s'opposait donc à cette charte, sur la base de son article 27, sur la valorisation du patrimoine multiculturel. Cependant, il craignait pour les droits des linguistiques des Québécois. Lorsque l'on connaît le jugement dans la cause Ford et la somme des jugements,—en fait, disons-le franchement—, on a invalidé la clause Québec. C'est cela qui s'est passé avec la charte.

• (1255)

On a élargi le potentiel d'accès des minorités à l'école, mais pas seulement des minorités. Quand un parent avait fait son cours primaire en anglais au Canada, c'était la clause Canada qui s'appliquait, contrairement à la clause Québec qui avait été adoptée par l'Assemblée nationale.

M. Lévesque avait été un visionnaire. Je demande à mes collègues d'applaudir M. Lévesque puisque sans son côté visionnaire, sans cette compréhension qu'il avait de la Charte, je pense que le sort de l'histoire du Québec aurait été différent.

Cependant, ne nous égarons pas et revenons au projet de loi sur la quarantaine. C'est un projet de loi qui concerne les droits de la personne. Pourquoi? Parce que l'agent de quarantaine, qui sera désigné par règlement, aura un pouvoir de détention. On sait qu'il devra être non seulement un professionnel de la santé mais un médecin. Dans un certain nombre de cas—je concède que cela devra être avec une autorisation judiciaire—, il pourra mettre en détention pour plusieurs heures, voire plusieurs jours, les personnes dont il a des raisons de penser qu'elles sont contaminées à un niveau ou à un autre. C'est là où le comité parlementaire a fait preuve de vigilance en ajoutant la notion, établie en droit, de doute raisonnable.

Le député de Marc-Aurèle-Fortin le sait, il est clairement établi par les cours de justice qu'on ne peut pas porter atteinte au corps d'un individu. On ne peut même pas obliger un individu à recevoir un traitement médical. Concernant l'affaire Rodriguez—dont tout le monde comprendra le lien avec la Loi sur la quarantaine—et la question du suicide assisté, il est important de savoir que la Cour suprême a dit que l'article 7 concernant le droit à la vie, à la sécurité et à la liberté n'implique pas le droit à la qualité de la vie. La Cour suprême a refusé d'invalider l'article 241 du Code criminel concernant ceux qui se livrent à des actes d'assistance à un suicide.

N'oublions pas l'essentiel, tout cela est pour vous dire que le projet de loi C-12 donne des pouvoirs considérables en matière de détention. Le comité a souhaité baliser un peu ces pouvoirs et s'assurer, d'abord, que le mécanisme qui déclenche cela ne puisse être possible que sur la base d'un doute raisonnable et après une investigation.



*Initiatives ministérielles*

Terminons avec la question des voyageurs. Pour que cela soit très clair pour tout le monde, l'article 28(1) de la loi crée des obligations très concrètes à l'endroit des voyageurs. Donc, si un voyageur en provenance de Paris, Londres ou Berlin, peu importe d'où à travers le monde, se trouve sur le territoire canadien, en vertu de la Loi sur la quarantaine, il devra accepter de se soumettre à un contrôle médical. Il devra accepter de se soumettre à un traitement qui sera identifié par l'agent de quarantaine. Cela demeure toujours sur la base des nuances que j'ai apportées précédemment.

Parlons d'un autre aspect du projet de loi qui est toute la question de l'indemnisation. On sait que c'est un débat qui a monopolisé beaucoup de temps en comité.

Comme il ne me reste qu'une minute, je passerai donc à ma conclusion. Si on se résume, le projet de loi C-12 est un projet de loi qui est constitutionnellement valable puisqu'il relève de la juridiction du gouvernement. C'est un projet de loi technique qui, quelquefois, doit nous amener à avoir des préoccupations pour les droits de la personne.

Nous aurions souhaité que l'on adopte l'amendement du Bloc québécois qui demandait que l'on respecte les juridictions provinciales et qu'on n'établisse pas un lieu de quarantaine sans l'autorisation préalable de la province concernée. Nous aurions souhaité un peu plus d'indemnisations mais, globalement, c'est un projet de loi qui mérite d'être adopté. Le Bloc québécois contribuera à son adoption.

• (1300)

*[Traduction]*

**M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, PCC):** Monsieur le Président, le député peut me corriger si je fais erreur, mais je crois l'avoir entendu dire tout à l'heure que le gouvernement ne peut obliger quelqu'un à se faire soigner. Je voudrais attirer son attention sur l'article 26, qui précise ceci au sujet des voyageurs:

L'agent de quarantaine qui, à la suite de l'examen médical du voyageur, a des motifs raisonnables de croire que celui-ci est ou pourrait être atteint d'une maladie transmissible, qu'il est infesté de vecteurs ou qu'il a récemment été en contact avec une personne qui est ou pourrait être atteinte d'une telle maladie ou qui est infestée de vecteurs peut lui ordonner de se soumettre à un traitement ou à toute autre mesure visant à prévenir l'introduction et la propagation de la maladie transmissible.

Je me demande si le député est au courant de cette disposition. Je me demande aussi s'il a des réserves quant à savoir s'il est conforme à la Constitution d'obliger quelqu'un à se soumettre à un traitement pour une maladie qu'il peut avoir ou non.

*[Français]*

**M. Réal Ménard:** Monsieur le Président, par la Loi sur la quarantaine, afin d'éviter les épidémies et la propagation de maladies transmissibles, le gouvernement vise à contraindre les individus présentant des symptômes à subir un certain examen. Notre collègue sait qu'il existe des mécanismes de contestation et qu'il faut une autorisation judiciaire, comme je l'ai dit. En ce sens, le comité a amendé les différentes dispositions législatives pour parler de motifs raisonnables de la part de l'agent de contrôle ou de l'agent d'hygiène, voire de l'agent de milieu.

Ce à quoi je faisais référence, c'est au fait que la Cour suprême a établi qu'on ne peut pas forcer un individu à recevoir un traitement. Cela n'a pas la même connotation ou signification que ce qu'évoquait le député. Le gouvernement fédéral dit détenir la responsabilité de la quarantaine relativement à la santé publique, puisqu'il ne veut pas qu'un individu soit un vecteur de transmission des maladies identifiées à l'annexe 1.

Il y a quelques années, une cause a été portée en justice concernant des parents qui étaient témoins de Jéhovah et qui refusaient qu'on prodigue à leur enfant des transfusions sanguines. Sans entrer dans le détail de cette affaire, la Cour suprême a statué qu'on ne pouvait pas forcer un individu à recevoir un traitement. Cependant, on ne peut pas non plus contribuer à la mort de quelqu'un. Sur le plan d'un traitement médical, ce à quoi je faisais référence dans mon discours, c'est à un arrêt de la Cour suprême quant au fait de forcer un individu à recevoir un traitement médical.

**Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD):** Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter le député de Hochelaga pour son excellent discours. J'aimerais lui dire qu'en tant que porte-parole du Bloc québécois en matière de santé, il travaille toujours très fort. Ce fut pour moi un plaisir de travailler avec lui, alors que j'étais aussi la porte-parole du NPD en ce domaine. Une députée nouvellement élue y est maintenant affectée, soit la députée de Nanaimo—Cowichan. Elle a beaucoup d'intérêt et d'expérience en la matière. J'imagine que les députés travailleront très fort ensemble.

J'ai deux questions à poser au député concernant le projet de loi C-12. D'abord, je voudrais savoir si le député croit que le gouvernement a appris des leçons de la crise du SRAS survenue il y a deux ans.

D'autre part, est-il certain que le projet de loi C-12 prévoit une protection pour les travailleurs qui, lorsque surviennent de telles crises, doivent rester en quarantaine, sans recevoir aucun dédommagement?

• (1305)

**M. Réal Ménard:** Monsieur le Président, j'apprécie toujours les questions pertinentes de ma collègue. Je me rappelle avec nostalgie du temps où elle faisait partie du comité, puisqu'elle représente l'aile très progressiste de son parti. On m'a dit le plus grand bien de la nouvelle porte-parole du NPD qui va succéder au leader du NPD. Elle est sérieuse et respectable. On ne demande qu'à découvrir notre nouvelle collègue au Comité permanent de la santé.

Notre collègue a tout à fait raison. Il y a une lacune très importante au projet de loi. Un travailleur pourrait être détenu en quarantaine pendant 24, 48 ou 72 heures, sans que l'on ait l'assurance qu'il y aura une indemnité journalière pour son manque à gagner comme travailleur. Le gouvernement dit: « Il est possible que l'on indemnise. Le règlement nous permettra de le faire. Cependant, on va aller au cas par cas. On refuse que ce soit une politique préétablie. » On croit que c'est dangereux, puisque lorsque l'on va au cas par cas, il y a toujours un risque que ce soit discrétionnaire. C'est en ce sens que l'on aurait souhaité que le projet de loi soit plus affirmé à cet égard.

Concernant toute la question de l'indemnité, c'est un point extrêmement important, mais les amendements n'ont malheureusement pas été retenus en comité.

*[Traduction]*

**L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, je sais que nous sommes en train de parler de la Loi sur la mise en quarantaine, mais je tiens à attirer l'attention du député sur un problème qui n'est comparable à aucun des fléaux auxquels a été confrontée notre espèce jusqu'à maintenant. Je veux parler du problème du sida. Ce virus nous concerne tous lorsqu'il est question de mise en quarantaine et de contrôle de la maladie.

*Initiatives ministérielles*

Le virus du sida tuera jusqu'à 220 millions de personnes dans le monde. Pour illustrer cela, il est présentement 13 h 10. À la même heure demain, seulement en Afrique du Sud, ce sera comme si les passagers de deux gros porteurs avaient péri dans une catastrophe aérienne. Dans ce seul pays, 660 personnes meurent en effet du sida tous les jours, 365 jours par année.

Je lance ce cri du coeur pour dire que nous devons continuer de collaborer avec nos partenaires pour faire en sorte que les médicaments anti-rétrovirus, l'infrastructure et les méthodes de prévention soient en place si nous voulons pouvoir lutter contre cette maladie.

Je sais que le député a beaucoup étudié cette question et j'espère qu'il pourra nous informer de mesures supplémentaires que nous pourrions prendre, en plus de ce que nous avons déjà fait, pour nous attaquer à ce problème qui ne se limite pas seulement à l'Afrique subsaharienne. J'attire à nouveau l'attention de tous sur le fait que cette maladie a atteint un stade très critique en Europe orientale, en Russie, en Chine et en Inde. Elle a atteint sur la courbe spiniforme le même niveau que l'Afrique il y a dix ans. À moins que les gouvernements de ces pays ne prennent ce problème en main immédiatement, le nombre de décès sera absolument catastrophique, au-delà de tout entendement, touchant non seulement la population, mais aussi les structures sociales et économiques de leurs pays et, bien entendu, la communauté internationale.

Le député pourrait peut-être nous informer de certaines des nouvelles initiatives auxquelles les partis devraient collaborer avec les membres des ONG, au Canada et à l'étranger, pour trouver une solution au problème.

• (1310)

**Le vice-président:** Merci, et en espérant que nous allons demeurer dans le contexte du projet de loi qui nous est soumis aujourd'hui, le député d'Hochelaga a la parole.

[Français]

**M. Réal Ménard:** Monsieur le Président, il ne s'agit pas de commencer à sortir du sujet. Vous savez que j'ai toujours eu un respect scrupuleux de ces questions, mais la règle de la pertinence mérite toujours d'être respectée.

Notre collègue avait travaillé avec nous au Sous-comité permanent de la santé et avait revu la première Stratégie canadienne sur le VIH/sida, vers 1996. Notre collègue a bien raison de dire que c'est un fléau, une pandémie. Ce n'est pas une épidémie. Une épidémie devient une pandémie lorsqu'elle concerne plus qu'un continent. Il s'agit donc d'une pandémie. Je ne crois pas que dans le contexte de la quarantaine, évidemment, on mettrait en quarantaine des gens qui sont porteurs de ce virus.

Concernant la coopération internationale, pour laquelle on demande toujours au moins 1 p. 100 du produit national brut, les efforts doivent continuer. Les observations de notre collègue sont très judicieuses.

[Traduction]

**Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD):** Monsieur le Président, comme on l'a déjà dit, le NPD appuie le projet de loi, mais nous nous inquiétons de certaines choses.

J'ai mentionné précédemment l'importance de protéger des travailleurs comme les douaniers et le personnel du système de santé et de s'assurer qu'ils disposent des ressources nécessaires pour faire leur travail.

Lorsqu'elle s'est présentée devant le comité permanent, l'Association médicale canadienne a souligné que, pendant la crise du SRAS

en 2003, les médecins et les autres membres du personnel soignant, qui ont collaboré pour contenir la propagation du virus, ont été nombreux à tomber malade ou à mourir de cette maladie. Comme les travailleurs du système de santé s'exposent aux infections lorsqu'ils répondent aux urgences, il faut veiller à leur sécurité par des mesures telles que la disponibilité sur place de masques adéquats.

L'Association médicale canadienne a aussi dit que la loi et la réglementation devraient prévoir des mesures pour protéger les agents de quarantaine et les autres intervenants du système de santé contre la transmission et les effets des maladies. Par exemple, des indemnités devraient être versées aux agents de quarantaine qui doivent cesser de travailler parce qu'ils ont été infectés dans l'exercice de leurs fonctions. Il est essentiel que nous protégeions nos travailleurs de première ligne et que nous leur fournissions les ressources dont ils ont besoin pour faire leur travail.

Il faut aussi centraliser clairement les pouvoirs en matière de santé entre les mains d'une seule autorité. Ainsi, nous exhortons le Parlement à adopter dans les plus brefs délais la loi établissant l'Agence de santé publique du Canada. À cet égard, nous nous faisons l'écho de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada et de l'Association médicale canadienne, qui n'ont pas eu l'occasion de se prononcer sur cet autre projet de loi, étant donné qu'il n'a pas encore été présenté officiellement.

L'Association médicale canadienne a cependant parlé de l'importance qu'aurait le présent projet de loi pour l'Agence de santé publique du Canada et a indiqué qu'il fallait que le Canada se dote d'une stratégie complète incluant les mesures d'urgence à adopter dans des situations comme la crise du SRAS, qui nécessitent une bonne coordination.

Nous espérons que nous n'aurons jamais besoin d'appliquer ce projet de loi, mais si jamais c'est le cas, le ministre disposera de pouvoirs étendus pour mettre des gens en détention, pour utiliser des installations privées et pour forcer des gens à se soumettre à une évaluation ou à un traitement médical. Le projet de loi ne contient pas assez de garanties que le ministre agira de manière raisonnable, que le droit à la vie privée sera respecté et que les travailleurs touchés par une quarantaine seront vraiment protégés.

Certaines de ces préoccupations vont être réglées par les règlements. Nous avons d'ailleurs déjà souligné à quel point il importe que le gouvernement agisse rapidement dans ce dossier. Cependant, ce n'est pas le cas dans d'autres domaines, et nous devons savoir si le gouvernement présentera sous peu une loi, notamment à l'égard des travailleurs, qui prévoira des interventions rapides en situation d'urgence médicale pour des choses comme les demandes d'assurance-emploi, les congés de maladie ou les normes de santé et de sécurité pour les travailleurs en première ligne. Nous demandons à nos travailleurs en première ligne de risquer leur vie dans des crises, et ils méritent toute la protection que le gouvernement est en mesure de leur fournir.

Une autre omission qui a été signalée durant l'étape de l'étude en comité concerne le fait que le projet de loi traite des voyageurs et des matières qui sont transportées de part et d'autre de la frontière canadienne, mais qu'il ne renferme absolument aucune disposition sur les voyages interprovinciaux. Étant donné qu'un vol entre Vancouver et Halifax dure plus longtemps qu'un vol entre l'Europe et Halifax, le risque qu'une maladie infectieuse soit transmise d'une extrémité du pays à l'autre est grand.

J'exhorte la Chambre à réfléchir aux nombreuses préoccupations que les députés ont soulevées au sujet de certaines de ces questions, et nous comptons que le projet de loi sera adopté rapidement.

*Initiatives ministérielles*

●(1315)

**Le vice-président:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le vice-président:** Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

\* \* \*

**LA LOI SUR LES BREVETS**

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-29, Loi modifiant la Loi sur les brevets, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement.

**L'hon. Mauril Bélanger (au nom du ministre de l'Industrie)** propose: Que le projet de loi modifié soit agréé.

(La motion est adoptée.)

**L'hon. Mauril Bélanger (au nom du ministre de l'Industrie)** propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

**L'hon. Jerry Pickard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux d'entamer aujourd'hui l'étude, à l'étape de la troisième lecture, du projet de loi C-29, qui apporte des modifications de forme à la Loi sur les brevets. Les députés se rappelleront que les modifications prévues dans ce projet de loi sont strictement de forme et ont une portée limitée. Nous avons apporté d'autres modifications au projet de loi depuis qu'il a été présenté à la Chambre en décembre dernier.

Les modifications découlent d'instances que des spécialistes en propriété intellectuelle ont présentées au comité, qui a examiné quelques-unes de leurs grandes préoccupations.

Aucune de ces modifications ne change considérablement l'objectif du projet de loi C-29, mais toutes deux s'imposent pour que le projet de loi protège efficacement les droits de propriété intellectuelle.

Avant d'aborder la substance de ces deux modifications, permettez-moi de rappeler à la Chambre ce dont il est question et de répéter les arguments qui ont été présentés au cours de l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi.

Nous avons présenté le projet de loi C-29 en réaction à une décision judiciaire inattendue concernant l'affaire Dutch. Cette décision a soulevé des incertitudes au sujet du statut de certains brevets. Pour demander et conserver un brevet, il faut verser un ensemble de taxes. Un des facteurs qui fait varier le montant de la taxe est la taille de l'entité qui demande le brevet. S'il s'agit d'une petite entité comme un particulier, une université ou une entreprise de 50 employés ou moins, les taxes seront généralement inférieures de moitié à celles exigées d'une grosse entité.

La définition de grosses et de petites entités devient parfois floue lorsqu'une petite entité devient une grosse entité ou qu'elle est fusionnée à une grosse entité, par exemple. Cette incertitude au sujet de la taille des entités entraîne parfois des erreurs lorsqu'il s'agit de déterminer le montant des taxes à verser.

Le commissaire aux brevets gère le système, établit le montant des taxes et les perçoit. Par le passé, si une entité avait commis une erreur de bonne foi en déterminant le montant de la taxe, le commissaire partait du principe qu'elle avait agi de bonne foi. Il lui donnait le bénéfice du doute et l'entité pouvait verser la différence.

C'était la pratique, mais on y a mis fin à la suite de l'affaire Dutch et nous devons maintenant remédier à la situation, puisque, selon la décision du tribunal, le commissaire aux brevets n'est pas habilité à accepter des paiements complémentaires.

L'affaire été portée en Cour d'appel fédérale qui, le 7 mars 2003, a maintenu la décision du tribunal d'instance inférieure selon laquelle le commissaire n'était plus habilité à accepter des paiements pour combler la différence.

De plus, la Cour d'appel fédérale a établi que la question de savoir si un demandeur est considéré comme une petite ou une grande entité doit être déterminée au moment de l'adhésion au système de brevet. Cette nouvelle interprétation voulait dire que toute entité d'abord inscrite comme grande entité mais qui, par la suite, avait perdu de l'importance et avait payé des taxes en proportion, se retrouvait tout à coup dans la position d'un organisme qui n'avait pas payé assez en taxes. Ces détenteurs de brevets risquaient de perdre leurs droits de propriété intellectuelle.

Les détenteurs d'un brevet qui n'auraient pas payé les taxes nécessaires se retrouveraient alors en situation très difficile. On estime que 7 000 brevets et demandes de brevet pourraient être déclarés invalides s'il y avait contestation devant les tribunaux en raison du fait que le montant réglementaire des taxes n'a pas été payé pour l'entité en cause. Tant que ce projet de loi ne sera pas adopté, ces détenteurs et demandeurs de brevet ne disposeront d'aucun recours juridique pour remédier à leur situation. Le projet de loi C-29 vise à mettre fin à cet imbroglio et à cette situation d'incertitude.

Les députés se rappellent sans doute le débat de deuxième lecture du projet de loi. Les modifications contenues dans le projet de loi accordent un sursis de 12 mois aux détenteurs et aux demandeurs de brevets mis en difficulté par une décision du tribunal suivant laquelle ils doivent effectuer des paiements additionnels pour conserver leurs droits.

J'aborde maintenant les deux amendements au projet de loi C-29 qui ont été recommandés au comité par des spécialistes en propriété intellectuelle.

●(1320)

On pourrait dire que le premier amendement vise à procurer une plus grande certitude. Après la présentation du projet de loi, le 3 décembre, l'Institut canadien de la propriété intellectuelle a avisé l'Office de la propriété intellectuelle du Canada que, dans la version de l'époque du projet de loi C-29, il n'était pas absolument clair que l'article 2 s'appliquerait aux dispositions transitoires complexes déjà prévues dans la Loi sur les brevets.

Or, nous tenons à bien préciser que l'article 2 s'applique aux dispositions transitoires de la Loi sur les brevets. À la suite des recommandations du comité, le projet de loi a été modifié par l'ajout du texte suivant à la fin du nouvel article 78.6 proposé:

(5) Il est entendu que le présent article s'applique aussi aux demandes de brevet visées par les articles 78.1 et 78.4.

*Initiatives ministérielles*

Les députés vont vite se rendre compte que cet amendement ne change en rien l'objet du projet de loi C-29. En fait, il clarifie beaucoup le but visé et fait en sorte que le projet de loi s'applique à tous les brevets et toutes les demandes de brevet visés par la décision Dutch. Si l'amendement n'était pas adopté, le projet de loi perpétuerait une certaine incertitude tandis qu'il vise précisément à mettre fin à une incertitude.

Cela m'amène au deuxième amendement proposé à l'étape de l'étude en comité. Celui-ci répond aussi aux arguments des praticiens de la propriété intellectuelle. Ils nous ont dit à nous et au comité que l'obligation d'indiquer « la date du paiement de la taxe réglementaire » entraînerait un grave problème de conformité du fait que des agents de brevets pourraient ne pas être en mesure de fournir systématiquement cette information.

Que se produirait-il si un agent de brevets n'était pas en mesure de fournir la date précise à laquelle la taxe réglementaire a été payée? Que se produirait-il si, par exemple, le paiement avait été effectué des années plus tôt et que le document pertinent n'était plus disponible? Conformément au texte du projet de loi présenté en décembre dernier, la disposition pourrait risquer d'invalider des brevets ou des demandes de brevet.

L'incapacité de fournir la date du paiement de la taxe ne devrait pas entraîner l'invalidité d'un brevet. Notre objectif est de créer un système qui protège l'innovation, non pas un système où les innovateurs se perdent dans le labyrinthe de la procédure.

Dans le paragraphe 78.6(2) du projet de loi modifié dont nous sommes saisis, l'obligation d'indiquer la date du paiement de la taxe réglementaire a été retirée. Comme dans le cas du premier amendement, celui-ci ne touche pas le but ou l'objectif du projet de loi C-29. Il assure que les praticiens pourront respecter les exigences énoncées.

Ces amendements sont explicites. Ils améliorent un projet de loi destiné à apporter des modifications de forme à la Loi sur les brevets; ils dissipent des incertitudes. L'étape de la deuxième lecture du projet de loi a été courte et les modifications mineures proposées ne sauraient justifier la tenue d'un long débat à l'étape de la troisième lecture.

Bien que ces modifications de forme soient mineures, elles offrent une mesure de redressement aux titulaires de brevets touchés par la décision rendue dans l'affaire Dutch. Nous devrions aller de l'avant avec cette mesure. Nous devrions agir rapidement de manière à ce que les incertitudes soient dissipées et que le Canada reste à la hauteur de sa réputation en tant que pays où les droits de propriété intellectuelle sont protégés.

Enfin, je rappelle aux députés que le projet de loi C-29 apporte une modification de forme à la Loi de l'engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique adoptée au cours de la législature précédente. Il garantit la participation égale de l'autre endroit à l'évaluation et à la recommandation de candidats qui seront appelés à siéger à un comité consultatif d'experts. Cette modification corrige une erreur dans la loi originale. Ces dispositions n'ont suscité aucune objection ou préoccupation lors des audiences tenues par le comité.

Je presse les députés d'adopter sans délai le projet de loi C-29 à l'étape de la troisième lecture, de manière à ce qu'il soit renvoyé à l'autre endroit.

•(1325)

**M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC):** Monsieur le Président, je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée de commenter le projet C-29, Loi modifiant la Loi sur les

brevets. Il s'agit, à notre avis, d'un projet de loi d'ordre administratif qui aborde deux questions distinctes relatives aux brevets.

Premièrement, il porte sur la Loi de l'engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique, qui facilite effectivement le mouvement des médicaments pour combattre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose dans les pays les moins développés.

La loi préconisait la création d'un comité d'experts qui conseilleraient le gouvernement à propos des produits pharmaceutiques qui devraient être admissibles à des fins d'exportation aux termes du régime de délivrance de permis établi par la loi. La première partie du projet de loi C-29 amende la loi pour permettre au Sénat, et non seulement à la Chambre des communes, d'évaluer et de recommander des candidats potentiels au comité d'experts. Nous appuyons cet aspect précis du projet de loi, même si nous demandons l'avis du Sénat quant au comité ou aux comités qui devraient concrètement s'occuper de cette question.

La deuxième partie du projet de loi concerne les taxes réglementaires relatives au brevet et la taille de l'entité. Les taxes réglementaires sont nécessaires à toutes les étapes de la durée de vie, de la demande, de l'examen et du maintien du brevet. Le Canada et les États-Unis ont des structures de taxes réglementaires distinctes, selon que l'entreprise qui demande un brevet est une petite ou une grande entité. Une distinction fondée sur la taille est très courante.

Jusqu'à tout récemment, une entreprise qui présentait une demande de brevet à titre de petite entité et qui devenait ensuite une grande entité, ou vice versa, bénéficiait d'une certaine souplesse pour le paiement de ses taxes réglementaires relatives au brevet. Elle pouvait verser un paiement complémentaire ou réduire ses taxes si elle changeait de taille. Le paiement complémentaire a causé énormément de problèmes administratifs aux agents responsables des brevets, et je crois comprendre qu'ils souhaiteraient voir ce problème réglé dans les plus brefs délais.

Une décision rendue par un tribunal a précisé qu'il n'aurait jamais dû y avoir de paiement complémentaire. Le tribunal a déclaré que le statut de l'entité est déterminé au moment de l'adhésion au système de brevet. Par conséquent, si au départ, l'entreprise a présenté une demande à titre de petite entité, elle est considérée comme une petite entité pendant la période de protection de 20 ans conférée par le brevet. Cette série de modifications est nécessaire pour éviter d'éventuelles poursuites en justice susceptibles d'être intentées contre quelque 7 000 titulaires ou demandeurs de brevets, sous prétexte qu'ils n'ont pas acquitté la totalité des taxes réglementaires et que, de ce fait, leur brevet pourrait être invalidé. C'est d'ailleurs ce qui était en cause dans l'affaire concernant la Dutch Industries.

Nous appuyons aussi ces modifications parce qu'elles limiteront certainement les dispositions législatives ou les contestations judiciaires qui pourraient découler de pareille situation. Nous croyons que c'est la taille de l'entreprise au moment où elle obtient son brevet qui devrait déterminer sa taille pendant la durée de son brevet.

En conclusion, nous appuyons aussi les modifications concernant l'interprétation des années, parce que nous aimerions que le Canada ait une structure limpide en matière de propriété intellectuelle.

*Initiatives ministérielles*

•(1330)

**M. Paul Steckle (Huron—Bruce, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux d'appuyer à l'étape de la troisième lecture les modifications de forme apportées à la Loi sur les brevets. Le projet de loi à l'étude est très simple et très clair. Un tribunal a déclaré qu'une pratique bien connue du commissaire aux brevets outrepassait ses pouvoirs et sa compétence. Par conséquent, beaucoup de personnes qui demandaient ou détenaient des brevets et qui avaient bénéficié au fil des ans de la souplesse dont faisait preuve le commissaire voient maintenant la protection de leurs droits de brevet compromise.

Le projet de loi apporte une solution de forme. Il prévoit que la personne qui détient ou qui demande un brevet a 12 mois pour faire un paiement complémentaire.

Une taxe est exigée sur les brevets, les marques de commerce et le design industriel. Le 1<sup>er</sup> janvier 2004, un nouveau barème est entré en vigueur. En présentant une demande de brevet, une petite entité doit payer 200 \$ et une grande entité 400 \$. En demandant un examen, une petite entité doit payer 400 \$ et une grande 800 \$.

La taxe périodique sur les demandes présentées le 1<sup>er</sup> octobre 1989 ou après cette date varie en fonction du délai écoulé. Ainsi, pour deux à quatre ans, cette taxe est de 50 \$ pour une petite entité et de 100 \$ pour une grande entité. Pour les délais plus longs, une petite entité paie 225 \$ pour conserver un brevet vieux de 15 à 19 ans et une grande entité paie 450 \$.

On peut facilement comprendre pourquoi une entité préfère payer le montant le moins élevé. C'est particulièrement vrai des particuliers et des petites entreprises. Souvent, un inventeur doit garder l'oeil sur ses dépenses. Il se peut qu'une invention rapporte un jour gros à son inventeur, mais en attendant cet heureux jour, l'inventeur peut devoir gratter les fonds de tiroir pour garder son entreprise à flot. Cependant, comme on l'a vu dans l'affaire Dutch Industries, il est très important qu'une entité paie la taxe appropriée pour ne pas que son brevet tombe en déchéance.

Il convient aussi de ne pas perdre de vue que le commissaire aux brevets et les demandeurs et détenteurs de brevets ont agi de bonne foi. Les demandeurs et les détenteurs ont voulu payer la taxe appropriée et ont demandé une mesure corrective sous forme de paiement complémentaire s'ils constatent qu'ils ont fait erreur, et le commissaire aux brevets a agi de bonne foi en leur donnant la possibilité de faire ce paiement.

Il a fallu la décision d'un tribunal pour déterminer que le commissaire n'avait ni la compétence ni le pouvoir d'autoriser cette mesure corrective. En dépit du fait que le commissaire au brevet ait accepté les paiements complémentaires de taxe périodique, le tribunal a déclaré que c'était un usage inapproprié du pouvoir discrétionnaire du commissaire et que cela allait au-delà de sa compétence.

Le 24 septembre 2001, l'Office de la propriété intellectuelle du Canada a émis un avis officiel disant que, vu la décision rendue dans l'affaire Dutch Industries, il n'accepterait plus aucun paiement correctif versé après la date d'échéance à moins que les mesures voulues ne soient prises aux termes de la loi ou, autrement dit, à moins que le montant exact des taxes de rétablissement ou pour retard ne soit versé dans les délais prescrits.

On comprend les conséquences de la décision du tribunal pour les cas à venir, mais le projet de loi permet un redressement pour les entités qui sont touchées de façon inattendue par la décision. Toutefois, les entités qui n'ont pas versé le bon montant dans la période prescrite ne savent pas à quoi s'en tenir. À moins que nous ne

proposions une modification de nature technique, leurs brevets risquent d'expirer.

Nous ne devrions pas pénaliser les inventeurs et les innovateurs, qui sont tellement importants pour notre économie. Nous devrions leur donner la possibilité de rectifier la situation en les autorisant pendant un certain temps à prendre les mesures que la décision du tribunal rend nécessaires.

Bien des inventeurs et des innovateurs attendent anxieusement que nous fassions quelque chose. Selon certaines estimations, il y aurait quelque 7 000 brevets qui ont été maintenus avec des taxes inexactes. L'affaire de Dutch Industries a remis en question la validité de ces brevets, et, tant que nous n'aurons pas apporté cette modification, la menace de litige en matière de propriété intellectuelle plane sur eux.

La modification proposée donnera aux demandeurs et titulaires de brevets 12 mois pour faire des paiements complémentaires.

Je signale à la Chambre que, au cours de l'étude au comité, des agents de brevet, par l'entremise de leur association professionnelle, l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada, ont proposé deux amendements. Aucun de ces amendements ne modifie la raison d'être fondamentale du projet de loi.

Le premier amendement donne un degré plus élevé de certitude. Le projet de loi doit s'appliquer à tous les paiements complémentaires passés et les légaliser, mais, lorsqu'on lit les articles 78.1 et 78.4 de la Loi sur les brevets, il n'est pas évident que ce serait le cas. Ces deux articles prévoient que les demandes de brevet déposées à certaines dates doivent être traitées et tranchées conformément aux dispositions de la Loi sur les brevets telles qu'elles existaient à ces dates.

•(1335)

Les dispositions du présent projet de loi ne feront pas partie de la Loi sur les brevets rétroactivement. Certains ont craint que les modifications de forme que nous étudions ne s'appliquent pas aux demandes déjà déposées. De toute évidence, ce n'est pas l'objet du projet de loi, c'est pourquoi on a proposé l'ajout d'un nouveau paragraphe, le paragraphe 78.6(5), à l'article 2, qui stipule que cette disposition s'applique aussi aux demandes de brevet visées par les articles 78.1 et 78.4.

Le deuxième amendement porte sur un problème de conformité. À l'article 2, on exige que les personnes demandant d'effectuer des paiements complémentaires soumettent certains renseignements, notamment la date à laquelle la taxe réglementaire a été payée. Certains de ces paiements remontent à 10 ou 15 ans. Bien que la date du paiement des taxes d'examen ou des taxes finales figure au dossier, la date exacte du paiement des taxes périodiques n'est pas nécessairement connue. Dans le projet de loi amendé, on n'exige plus de préciser la date à laquelle la taxe réglementaire a été payée.

Ces amendements améliorent un projet de loi dont l'objectif est d'apporter des modifications de forme à la Loi sur les brevets. Le projet de loi a passé très rapidement l'étape de la deuxième lecture et l'étape de l'étude en comité et je ne vois aucune raison de faire traîner la troisième lecture. J'espère que tous les députés feront leur part pour adopter rapidement ce projet de loi.

*Initiatives ministérielles*

**M. Joe Comartin (Windsor—Tecumseh, NDP):** Monsieur le Président, permettez-moi de dire à mon collègue de Huron—Bruce que j'ai écouté le débat et que j'essaie de comprendre pourquoi il a fallu attendre si longtemps pour que la Chambre soit saisie d'une modification si simple, surtout à la lumière du fait que le gouvernement qui était au pouvoir pendant la dernière législature était majoritaire. Sauf erreur, cela fait quatre ans que nos tribunaux ont déterminé que cette pratique n'était pas légitime.

Je me demande simplement pourquoi le gouvernement a pris tant de temps avant d'agir, étant donné la situation précaire de tous ces détenteurs de brevet, quelque 7 000, qui attendent de savoir si leurs brevets sont valides ou non.

**M. Paul Steckle:** Monsieur le Président, je ne suis pas membre de ce comité, mais je crois—d'ailleurs, j'en suis convaincu—qu'on a toujours eu l'intention de résoudre ce problème le plus rapidement possible, mais qu'il y a eu des empêchements, à ce que j'ai pu comprendre, découlant du fait que le tribunal n'avait pas encore rendu sa décision. Il l'a maintenant fait, ce qui nous a permis d'aller de l'avant. À la lumière de cette décision, nous sommes d'avis qu'il nous faut prendre les mesures correctives qui ont été recommandées. J'espère que les députés de l'opposition seront du même avis.

[Français]

**M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ):** Monsieur le Président, je voudrais juste poser une question à mon collègue. Une partie de ce projet de loi apporte, entre autres, une modification pour permettre au Sénat de participer à la décision de nommer des experts, notamment pour faire des recommandations. Évidemment, cela faisait suite à la promesse de Jean Chrétien envers l'Afrique.

Il faut quand même penser que Jean Chrétien a quitté le Parti libéral et cette Chambre depuis plus d'un an et demi. Le député ne trouve-t-il pas les délais imposés par la présentation de ce projet de loi irraisonnablement longs? N'aurait-il pas fallu, à l'époque, scinder ce projet de loi? On aurait pu n'en déposer qu'un, simplement pour permettre l'engagement envers l'Afrique, ce qui aurait facilité la tâche de tout le monde. Présentement, on assiste, encore une fois, à un retard causé indûment par le Parti libéral.

• (1340)

[Traduction]

**M. Paul Steckle:** Monsieur le Président, c'est certes une question très pertinente. Comme le député est un nouveau venu à la Chambre, je peux lui assurer qu'on a reconnu la nécessité de corriger l'erreur commise. Comme on le sait, toutes les mesures et tous les projets de loi adoptés à la Chambre sont habituellement renvoyés à l'autre endroit. On a commis une erreur en n'incluant pas le Sénat dans ce processus. Il s'agit ici de la première occasion que la Chambre a de réintégrer le Sénat dans ce processus, auquel il aurait dû participer depuis le début.

[Français]

**M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ):** Monsieur le Président, je répéterai brièvement ce que j'ai dit lors de la deuxième lecture. Il faut adopter ce projet de loi le plus rapidement possible, puisqu'il permettra d'approvisionner l'Afrique en médicaments de qualité le plus tôt possible et à moindre coût.

Lorsque tous les partis ont contribué à l'adoption de ce projet de loi en deuxième lecture, nous étions dans les mois précédant la possible annonce d'une élection. La Chambre a fait preuve d'une collaboration ayant permis d'obtenir le résultat souhaité à ce

moment-là. L'intention était très bonne, quoique le résultat se fasse encore attendre un peu. Nous avons adopté le projet de loi en deuxième lecture, mais en même temps, nous n'avons pas nécessairement prévu les moyens financiers pour accompagner l'approvisionnement en médicaments.

Lorsque l'Afrique reçoit des caisses de médicaments dont elle a besoin pour soigner tel type de maladies, il lui faut aussi disposer des infrastructures et du personnel nécessaires. De ce côté, nous avons un rattrapage à faire qui est beaucoup plus important que l'objet de l'amendement proposé aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, les deux amendements méritaient d'être apportés.

Souhaitons qu'à partir de là, nous pourrions, le plus tôt possible, en venir à un système fonctionnel en vue d'éradiquer les maladies comme le SIDA, qui fait de terribles ravages en Afrique. Nous en signalons des cas tous les jours. Tristement, ce phénomène a été banalisé. Depuis quelques années, on a tendance à le percevoir comme un état de fait, alors que des corrections importantes devraient y être apportées. C'est toujours la même situation: dans les pays développés, on jouit de meilleurs outils pour se défendre contre, par exemple, les tremblements de terre et les maladies.

Dans le cas présent, nous avons véritablement besoin de modifier la question de la propriété intellectuelle afin de répondre aux objectifs internationaux en ce domaine dans le but de venir en aide à l'Afrique. Autant les entreprises de recherche et développement qui produisent de nouveaux médicaments que les entreprises génériques ont collaboré à ce sujet. C'est également le cas en cette Chambre. Tous doivent admettre que c'est un peu inhabituel, puisque se joue une bataille sérieuse entre les firmes faisant de la recherche afin de produire de nouveaux médicaments et les entreprises génériques. Dans ce Parlement aussi se tiennent souvent des débats acrimonieux laissant place à des échanges très vifs. Or, devant cette situation, nous avons tous jugé qu'il fallait, le plus tôt possible, corriger la situation. C'est ce que visent les deux amendements que nous étudions présentement.

En fait, dans la précipitation de l'adoption du projet de loi, un oubli est survenu. Les sénateurs ont bien voulu accepter d'adopter le projet de loi quand même, pour éviter d'en retarder le processus. Nous y apportons maintenant la correction par l'entremise du premier amendement.

Dans le cas du second amendement, il a pour but de venir en aide à des entreprises, particulièrement des petites entreprises de recherche, qui se voyaient pénalisées par le type d'amendes qu'elles avaient à payer en certaines occasions. Nous corrigeons cette situation également, ce qui présente un avantage certain.

J'invite donc toute cette Chambre à voter en faveur de ce projet de loi le plus tôt possible, pour que nous puissions enfin compléter l'édifice législatif permettant d'offrir aux pays d'Afrique, les pays les plus démunis de la planète en général, l'accessibilité aux médicaments.

D'un autre côté, demandons au gouvernement de faire des annonces concrètes dès le prochain budget au sujet d'un accompagnement. Ce ne doit pas être qu'un simple projet de loi, mais un plan d'action qui permettra d'endiguer les maladies comme le SIDA et le paludisme en Afrique. Nous n'avons pas le droit de laisser ces pays aux prises avec les problèmes qu'ils vivent actuellement.

*Initiatives ministérielles*

● (1345)

*[Traduction]*

**L'hon. Jerry Pickard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.):** Monsieur le Président, il est important pour moi de remercier aujourd'hui tous les partis à la Chambre, qui ont fait preuve d'une grande collaboration au comité, ce qui leur a valu beaucoup de respect.

Le moment est propice pour aller de l'avant avec cette mesure, et il faut faire vite. Mon collègue d'en face a joué un rôle de premier plan pour ce qui est d'attirer notre attention sur ces maladies et sur l'aide que nous pouvons apporter en modifiant la Loi sur les brevets pour que les médicaments génériques puissent être envoyés en Afrique afin d'aider les gens là-bas.

Mon collègue voit-il des façons d'élargir cette collaboration afin que nous puissions relever les défis qui se présentent partout dans le monde sur le plan humanitaire? Tous les partis ont travaillé ensemble de façon minutieuse et ont eu une attitude très coopérative à l'égard du projet de loi C-12.

Je me demande si le député a des remarques à faire sur la façon dont nous pouvons poursuivre ce genre de travail humanitaire partout où il y a des conflits et des problèmes dans le monde. C'est quelque chose d'essentiel aujourd'hui. Le gouvernement du Canada a été appelé à participer à des missions humanitaires. Nous avons tendu la main à d'autres pays, comme nous l'avons vu dans le cas du tsunami et comme nous le voyons tout le temps. Comment pouvons-nous travailler ensemble et atteindre les buts que nous devons atteindre?

*[Français]*

**M. Paul Crête:** Monsieur le Président, c'est évident qu'il n'y a pas de solution facile. Toutefois, il y a quand même quelques pistes que je peux indiquer à mon collègue.

La première, c'est d'augmenter de façon importante et sensible l'argent disponible pour l'aide internationale, et plus particulièrement dans le volet pour accompagner ce projet de loi. Il faudrait voir également, au niveau international, à ce que le Canada, qui a été l'un des premiers pays à voter sur ce projet de loi, soit aussi à l'avant-garde et non à l'arrière-garde quant à l'aide internationale.

Le deuxième volet peut paraître un peu lointain, mais il m'apparaît quand même très lié. Il faudrait retirer le projet de loi qui scinde le ministère des Affaires extérieures du ministère du Commerce international. Il est important que l'on ne crée pas une distorsion qui fera que l'on ne tiendra plus jamais compte, dans nos politiques de commerce, des aspects humains, des impacts et des décisions que l'on prend au niveau international. Je pense qu'il y aurait une autre piste d'avenir importante de ce côté.

Aussi, le plus tôt possible, on devrait aboutir à une politique d'affaires extérieures qui intègre les questions de commerce, les questions de diplomatie, ainsi que les questions d'aide internationale pour que l'on ait une ligne directrice afin que tous les ministères sachent dans quel sens on doit intervenir. Il faudrait également donner aux ONG un appui beaucoup plus significatif que celui que l'on a maintenant. Par exemple, l'organisme Médecins sans frontières fait des interventions sur le terrain et est souvent coincé avec les médicaments qui arrivent parce que les gens ne sont pas capables de les administrer, parce que les protocoles et le soutien ne sont pas là, ou parce qu'il n'y a pas suffisamment d'infirmiers ou infirmières. C'est ce genre de mesures que l'on doit prendre.

J'ajouterai un dernier point. Les parlementaires devraient aller voir sur le terrain ce qui est vécu dans les pays d'Afrique. Lorsque l'on

revient d'un tel voyage, on ne peut plus jamais oublier l'importance d'avoir un projet de loi comme celui que l'on a présentement. De plus, pour une société développée comme la nôtre, il faudrait consacrer une part beaucoup plus importante à l'aide internationale.

*[Traduction]*

**Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD):** Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de Burnaby—New Westminster. Je veux moi aussi faire des observations sur le projet de loi C-29.

Nous reconnaissons tous ici à la Chambre et au Canada, la gravité du VIH et du sida et les conséquences de ces problèmes de santé à l'échelle mondiale. Pour illustrer mon point de vue, je rappelle le gigantesque tsunami qui vient de littéralement faucher la vie de centaines de milliers de personnes et d'entraîner une dévastation monstre.

La réalité du VIH/sida est comparable à un tsunami qui se produirait tous les dix jours. Le nombre de décès et de maladies attribuables au VIH/sida équivalent à un tsunami aux dix jours. Il est absolument crucial que, en tant que Parlement, que nation et que citoyens du monde, nous réagissions aussi vigoureusement et énergiquement à ce désastre qui frappe l'humanité que nous le faisons suite au récent tsunami.

Mon collègue de Huron—Bruce a indiqué que conformément au processus législatif, les projets de loi doivent être soumis au Sénat. En ce qui concerne ce détail procédural concernant le Sénat et cette mesure législative, nous ne voulons contourner le processus normal qui exige que la Chambre des communes soumette les projets de loi au Sénat. Toutefois, à cause de ce soi-disant détail procédural, le projet de loi prévoit qu'il doit y avoir un représentant du Sénat au comité consultatif. Ce n'est absolument pas nécessaire. En toute franchise, nous estimons que ce détail procédural n'est certainement nécessaire pour que le projet de loi atteigne l'objectif visé.

Il va sans dire que, en ce qui concerne les taxes réglementaires, nous devons répondre rapidement. Nous ne voulons pas retarder le moment où ces produits seront disponibles. Toutefois, je tiens à tiens à dissiper l'impression selon laquelle nous n'aurions pas été disposés à respecter un processus établi. Toutefois, nous reconnaissons tous qu'il y a un autre endroit dont les membres ne sont pas élus et qui ne jouit pas de l'appui de tous les Canadiens.

● (1350)

**L'hon. Jerry Pickard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.):** Monsieur le Président, cette correction reflète le fait que nous représentons la moitié du Parlement et que le Sénat constitue l'autre moitié. Les projets de loi et les politiques doivent passer par les deux endroits. La Chambre des communes n'avait pas l'intention de demander à un de ses comités de nommer des gens qui choisiraient les experts et décideraient du sort des gens qui travailleront au projet de loi dans l'avenir.

Le gouvernement a toujours eu l'intention de nommer des représentants de la Chambre et du Sénat. Cependant, lors de la rédaction du projet de loi, le Sénat a noté qu'il ne faisait pas partie du comité ou du groupe chargé de prendre les décisions. Des représentants de ce ministère se sont donc engagés auprès du Sénat à corriger la situation aussitôt que le projet de loi pourrait être renvoyé à la Chambre.

*Article 31 du Règlement*

Voilà pourquoi nous avons apporté cette correction. Je veux que ce soit clair. Le Sénat s'est engagé à adopter la loi de Jean Chrétien; en retour, nous nous sommes engagés à veiller à ce que le Sénat fasse partie du processus décisionnel à l'avenir. C'était de bonne guerre. Le Sénat a agi de bonne foi et nous respectons notre engagement de bonne foi en retour.

**Mme Bev Desjarlais:** Monsieur le Président, l'argument que je voulais faire valoir était que ce détail procédural ne devait pas nécessairement être corrigé dans le projet de loi pour que celui-ci puisse être adopté et accomplir son but.

Les opinions diffèrent au sujet de la nécessité d'inclure un représentant du Sénat au sein du comité consultatif. Je crois que ce sera approuvé parce que la majorité des gens souhaitent l'adoption du projet de loi. Si ce n'est pas approuvé et si la Chambre décide de ne pas inclure cette disposition, j'espère que le Sénat ne refuserait pas d'adopter le projet de loi pour le seul motif qu'il ne prévoit pas une représentation du Sénat au sein du comité consultatif.

**M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD):** Monsieur le Président, je remercie la députée de Churchill pour son intervention qui a été, comme d'habitude, très concise, pertinente et claire. Je sais qu'elle est au courant du fait que le député de Windsor-Ouest a proposé des amendements importants qui ont amélioré un projet de loi qui était très défectueux au départ. A-t-elle des observations à faire sur le rôle qu'a joué le député de Windsor-Ouest dans l'amélioration du projet de loi d'origine?

**Mme Bev Desjarlais:** Monsieur le Président, je sais que notre collègue de Windsor-Ouest a tenu notre caucus très régulièrement au courant de l'évolution du dossier. J'ai déjà été la porte-parole de mon parti en matière d'industrie et je me suis occupée d'un aspect de la loi sur les brevets. J'ai trouvé difficile de comprendre comment une décision pouvait émaner d'une entité non élue, comme l'Organisation mondiale du commerce. Elle prétend dire à un pays de modifier sa législation parce qu'elle lui dit de le faire, et ce pays dit qu'il le fera, même si cette organisation ne représente pas les élus d'un pays.

Je sais que, à plusieurs reprises, mon collègue de Windsor-Ouest a tenté de faire adopter une loi reflétant les besoins du Canada, et pas forcément les désirs de grandes sociétés à l'Organisation mondiale du commerce.

• (1355)

**M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD):** Monsieur le Président, je voudrais parler aujourd'hui du projet de loi C-29.

Je voudrais d'abord revenir sur le travail accompli par le député de Windsor-Ouest sur le projet de loi initial. Je pense qu'il est juste de dire que le règlement initial, relatif au projet de loi proposé à l'origine, était très défectueux. Le député de Windsor-Ouest, qui est membre du caucus du NPD, a proposé plus de 100 amendements et il a joué un rôle-clé dans l'amélioration du projet de loi. Nous pouvons trouver un certain réconfort dans le fait qu'un bon nombre des pires éléments du texte d'origine ont été améliorés.

Le gouvernement a été obligé de présenter d'importants amendements au projet de loi. Ceux-ci ont supprimé le droit de premier refus et ont rendu admissibles d'autres pays en voie de développement. Grâce aux amendements du député Windsor-Ouest, on a été forcé de créer un comité consultatif; on a fait passer les considérations humanitaires avant celles qui sont de nature économique dans le cas d'appel en matière de pourcentage des redevances; on a ajouté une association fixe de médicaments utilisée pour le traitement de la tuberculose; et on a ajouté le Timor-Oriental

à la liste des pays admissibles. Tous ces amendements ont été adoptés.

Il a effectivement présenté une série d'amendements qui ont contribué à améliorer la loi de base. Certains amendements n'ont pas été acceptés, notamment ceux sur les alpagas et d'autres points. Essentiellement, un député a réussi à faire apporter des améliorations à l'étape du comité à un projet de loi déposé à la Chambre et à faire pression sur le gouvernement pour l'améliorer.

C'est le rôle que nous jouons dans ce Parlement. Comme le gouvernement est minoritaire, les députés peuvent probablement intervenir davantage qu'en temps normal. Dans le cas présent, il est très clair qu'un seul député a pu faire améliorer un projet de loi. Voilà un bel exemple qui montre qu'un gouvernement minoritaire peut être efficace. Les députés travaillent maintenant ensemble depuis l'ouverture de la session au début d'octobre. Tous les députés ont pu participer au débat.

Dans ce cas précis, l'amendement en question aura une incidence à long terme sur la crise en Afrique et aidera à fournir des médicaments pour traiter le VIH-sida à des personnes qui en ont grand besoin. Nous sommes au courant de cette crise. Plusieurs d'entre nous avons vu les ravages causés par le VIH-sida dans les villages africains.

Stephen Lewis, ancien chef du NPD de l'Ontario, a parlé de ce sujet avec grande éloquence. Il a parlé de la dévastation dans les collectivités. Il a parlé des orphelins dans les villages. Des millions d'enfants ont perdu leurs parents et sont maintenant orphelins. Nous devons envoyer des médicaments aux personnes, aux villages, aux collectivités et aux pays touchés par cette pandémie.

**Le vice-président:** Le député de Burnaby—New Westminster pourra terminer ses observations après la période des questions.

---

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

### JOHN VANDERTUIN

**M. Lloyd St. Amand (Brant, Lib.):** Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à un membre exceptionnel de la collectivité de Brant. M. John Vandertuin est une personne dotée d'un talent musical exceptionnel, et j'ai l'honneur de lui rendre hommage aujourd'hui.

Très jeune, M. Vandertuin a entrepris des études de piano et de solfège braille. Il a étudié à la fameuse W. Ross Macdonald School for the Blind, à Brantford. À 14 ans, il a donné son premier récital à Paris, en France. M. Vandertuin a poursuivi ses études musicales et il a obtenu un doctorat en musique avec très grande distinction à l'Université du Michigan. Après une longue et enrichissante carrière d'organiste, M. Vandertuin a remporté de nombreux prix et honneurs. Tout récemment, en juin 2004, il a été nommé membre du Collège royal canadien des organistes.

Je demande donc à tous mes collègues de se joindre à moi pour féliciter M. Vandertuin de ses nombreuses réalisations exceptionnelles.



●(1400)

### LA SASKATCHEWAN

**M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, PCC):** Monsieur le Président, il y a 12 ans, un libéral plutôt célèbre de la Saskatchewan a dit à peu près ceci: « Votez pour moi. Votez pour une voix forte au Cabinet. De grandes choses seront accomplies pour notre province. » Faisons donc le bilan de ce libéral.

Son gouvernement a mis en oeuvre un registre des armes à feu inutile qui a coûté 2 milliards de dollars. Son gouvernement a saccagé une grande partie du réseau de chemin de fer rural de la Saskatchewan et il a aboli le tarif du Nid-de-Corbeau. Il a permis à ses percepteurs de harceler et d'attaquer le hockey junior en Saskatchewan. Ses programmes agricoles ont échoué lamentablement en Saskatchewan. Le comble, c'est qu'il méprise la demande faite par la Saskatchewan afin d'obtenir une part équitable de la péréquation.

La mesure législative sur les espèces en voie de disparition a été présentée à la Chambre. J'aimerais suggérer qu'en ce qui concerne la Saskatchewan, les libéraux soient portés sur la liste de ces espèces.

\* \* \*

### LES SYNDICATS

**M. Brent St. Denis (Algoma—Manitoulin—Kapuskasing, Lib.):** Monsieur le Président, le 11 février marquera le 42<sup>e</sup> anniversaire de l'un des conflits de travail les plus tragiques de l'histoire du Canada, un conflit qui opposait des pères à leurs fils et des frères entre eux. Les travailleurs forestiers de la Spruce Falls Power and Paper Company de Kapuskasing ont entrepris leur grève en janvier 1963.

[Français]

Aux premières heures du matin, le 11 février, environ 400 grévistes se sont dirigés vers Reesor Siding et les fermiers ont cru qu'ils étaient menacés. On a pu entendre les tirs. Par la suite, trois grévistes ont été tués et huit blessés.

L'incident de Reesor Siding reste comme un souvenir tragique pour toute la communauté. Peu importe le côté, cela souligne les sacrifices des travailleurs qui défendent leurs droits et leur travail et aussi le potentiel de conséquences tragiques.

Cet anniversaire est immortalisé par Doric Germain dans son livre *Défenses légitimes*.

En nous rappelant notre histoire, nous espérons rendre impossible une répétition.

\* \* \*

### LES PERSONNES HANDICAPÉES

**M. Marc Lemay (Abitibi—Témiscamingue, BQ):** Monsieur le Président, dimanche dernier avait lieu en Abitibi-Témiscamingue le 8<sup>e</sup> Téléthon régional pour les personnes handicapées, un exemple exceptionnel de solidarité sociale et de générosité collective.

Quelque 287 067 \$ ont été recueillis. Cette somme servira uniquement à offrir de l'aide et des services aux personnes handicapées de la région, et ce, quelque soit leur handicap.

Le succès du téléthon se mesure par la grande générosité des donateurs et le travail des 1 200 bénévoles qui démontrent qu'ils possèdent une grandeur d'âme et un sens de l'entraide.

L'argent recueilli est administré par la Ressource d'aide et de services pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue. Merci et bravo pour votre dévouement!

### Article 31 du Règlement

### LA CORPORATION COMMERCIALE CANADIENNE

**M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.):** Monsieur le Président, permettez-moi de féliciter la Corporation commerciale canadienne, la CCC, et son président, M. Hugh O'Donnell qui, pour la deuxième année consécutive, vient de recevoir le prix d'excellence de la vérificatrice générale du Canada pour son rapport annuel.

La CCC elle-même est peu connue, mais nous connaissons tous, par contre, le bras canadien utilisé sur les navettes spatiales. La CCC est l'artisan de cette vente à la NASA. La corporation a aussi, plus récemment, contribué à l'engagement du Canada pour aider à solutionner la crise humanitaire dans la région du Darfour, au Soudan, en utilisant ses compétences contractuelles pour rendre disponibles les hélicoptères utilisés par les observateurs.

La CCC aide les compagnies canadiennes à gagner des contrats d'exportation—plus de 1 milliard de dollars de nouveaux contrats l'an dernier seulement—et, comme le suggère le prix de la vérificatrice générale, l'exécute de façon responsable et transparente.

La Corporation commerciale canadienne participe à la promotion du commerce et de l'investissement, des piliers de la stratégie économique du gouvernement. La plupart de ses clientes sont de petites entreprises en croissance, le moteur de la création d'emplois au Canada. Avec moins de 100 employés, la CCC est vraiment un joyau au sein des sociétés de la Couronne.

Félicitations pour l'excellence de son travail.

\* \* \*

●(1405)

[Traduction]

### LES POMPIERS

**M. Rob Moore (Fundy Royal, PCC):** Monsieur le Président, je voudrais rendre hommage aujourd'hui aux nombreux pompiers bénévoles et professionnels de ma circonscription, Fundy Royal.

Le lundi 14 juin 2004, le comté d'Albert a vécu l'un des pires incendies à se produire dans le Sud-Est du Nouveau-Brunswick au cours des deux dernières décennies. Le feu a détruit 125 acres de forêt et a forcé l'évacuation de 100 domiciles.

Sans les efforts héroïques des pompiers et des autres membres des services d'urgence de notre région, le bilan de cet incendie aurait été beaucoup plus lourd. Ces femmes et ces hommes courageux ont accepté de risquer leur vie pour protéger les autres. Ils méritent notre reconnaissance.

J'aimerais aujourd'hui féliciter la ville de Riverview, où l'on s'apprête à célébrer l'ouverture officielle du nouveau poste de pompier, en mai. Le service de sapeurs-pompiers de Riverview assure les secours contre les incendies et autres situations d'urgence aux 20 000 habitants de la municipalité de Riverview et des régions avoisinantes dans le comté d'Albert. Ils répondent à plus de 1 000 situations d'urgence par année.

Félicitations encore au service de sapeurs-pompiers de Riverview.

*Article 31 du Règlement***FREE THE CHILDREN**

**Mme Susan Kadis (Thornhill, Lib.):** Monsieur le Président, je souhaite rendre hommage aux réalisations sans précédent de Craig et Marc Kielburger, qui ont grandi dans ma circonscription, celle de Thornhill.

En 1995, à l'âge de 12 ans, Craig a fondé l'organisation à but non lucratif Free the Children. Depuis, cette organisation est devenue un réseau international d'enfants qui aident d'autres enfants par le leadership et l'action.

Le but de l'organisation est non seulement de libérer les enfants de la pauvreté et de l'exploitation, mais aussi d'inculquer chez les jeunes l'idée qu'ils peuvent faire des changements positifs et améliorer la vie de leurs pairs.

Au cours des 10 dernières années, Free the Children s'est propagée dans plus de 35 pays et compte maintenant plus d'un million de participants. L'organisation a construit plus de 400 écoles, qui dispensent une éducation à plus de 35 000 enfants tous les jours.

Je voudrais saluer les contributions de Craig, Marc, et des nombreux bénévoles en vue d'améliorer de la vie de ceux qui sont le plus vulnérables, nos enfants. La présence d'êtres aussi profondément humanitaires m'inspire et la croissance de Free the Children me paraît stupéfiante. En moins de 10 ans, elle est passée d'une petite initiative dans un sous-sol de Thornhill à l'organisation réputée dans le monde entier qu'elle est aujourd'hui.

\* \* \*

[Français]

**LE NOUVEL AN TIBÉTAÏN**

**Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil—Pierre-Boucher, BQ):** Monsieur le Président, je suis heureuse de souligner aujourd'hui en cette Chambre le Nouvel An tibétain, mieux connu sous le nom de « Losar ». À cette occasion, je souhaite à l'ensemble de la communauté tibétaine d'ici et d'ailleurs le plus merveilleux rituel monastique et populaire.

À l'heure du débat international sur la diversité culturelle, toutes les nations du monde doivent d'abord reconnaître cette diversité à l'intérieur de leurs frontières. C'est cette diversité qui a de tout temps façonné l'humanité, et c'est notre devoir non seulement de la préserver, mais de la promouvoir.

Je vous invite donc à venir célébrer le « Losar » avec la communauté tibétaine samedi soir prochain à Longueuil. En plus d'un geste de solidarité, vous aurez l'occasion de découvrir davantage la grandeur de ce peuple, la richesse de sa culture et de sa spiritualité.

Souhaitons que cette année, cette fête en soit une d'espoir pour tous les Tibétains. Plus de 50 ans après l'invasion chinoise, des signes d'ouverture à la discussion semblent poindre à l'horizon. Comme l'a si bien dit Sa Sainteté le Dalaï-Lama, que j'ai eu le privilège de rencontrer: « Lorsqu'un mouvement pacifiste survit, c'est la guerre qui se meurt. »

Bonnes célébrations!

\* \* \*

**LA COMMUNAUTÉ BELGE**

**L'hon. Raymond Simard (Saint-Boniface, Lib.):** Monsieur le Président, l'année 2005 marque le 100<sup>e</sup> anniversaire du Club belge au Manitoba. Depuis 1905, le Club belge dessert la communauté belge canadienne à Saint-Boniface, à Winnipeg et au Manitoba rural.

Je tiens à reconnaître tous les membres du Club belge qui, au fil des ans, ont réussi à promouvoir et préserver la culture et l'héritage de la communauté belge, dont le premier groupe, 200 personnes, a émigré au Canada en 1888 et s'est établi dans les paroisses francophones rurales du Manitoba.

[Traduction]

Le Club Belge, fondé en 1905, offre à tous les nouveaux venus un lieu de réunion pour la tenue d'activités culturelles, sociales et sportives dans la communauté. Il est également le point d'ancrage d'anciens combattants belges de la filiale 107, qui ont fait une contribution importante à la préservation de la démocratie et de la qualité de vie du Canada.

L'influence de la communauté belge se fait certainement sentir par l'entremise de la presse écrite, et dans les secteurs des affaires, de la politique et des banques de notre province.

Félicitations au Club Belge à l'occasion de son 100<sup>e</sup> anniversaire. Il a certainement laissé sa marque dans l'exceptionnelle circonscription de Saint-Boniface.

\* \* \*

**LA SÉCURITÉ FRONTALIÈRE**

**L'hon. Rob Nicholson (Niagara Falls, PCC):** Monsieur le Président, parmi les services policiers municipaux, le Service policier régional de Niagara est celui qui patrouille l'un des secteurs géographiques les plus vastes. Il assure les services de police et de sécurité publique dans 12 municipalités englobant 430 000 personnes.

La plupart des gens seront étonnés d'apprendre cependant que le Service policier régional de Niagara assume la principale responsabilité pour ce qui est de patrouiller 120 kilomètres de frontière internationale, au frais des contribuables municipaux. C'est inacceptable.

Le gouvernement fédéral devrait relire la Constitution. La sécurité des frontières est de compétence fédérale. Jusqu'où doit grimper l'excédent budgétaire pour que le gouvernement fédéral commence à respecter ses obligations et à payer pour protéger les Canadiens?

Ce n'est pourtant pas compliqué. Le gouvernement fédéral doit faire ce qu'il est censé faire: assumer le coût de la sécurité internationale.

\* \* \*

● (1410)

[Français]

**LES JEUX AQUATIQUES**

**L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.):** Monsieur le Président, il s'agit d'un grand moment pour le sport amateur et surtout pour nos athlètes et nos entraîneurs, que je salue.

Je veux aujourd'hui, de mon siège, affirmer ma fierté d'être Montréalais et surtout ma fierté d'avoir comme maire Gerald Tremblay. Par sa détermination, sa volonté et sa conviction profonde, M. Tremblay aura sauvé, contre vents et marées, non seulement un des événements sportifs les plus importants de notre planète, mais la réputation de sa ville, de notre province et de notre pays.

*Article 31 du Règlement*

Malgré les détracteurs et les inquisiteurs du Bloc et du Parti conservateur, qui étaient plus intéressés à pointer des coupables et à se faire du capital politique que de sauver l'événement, le maire de Montréal aura réussi son pari. Les championnats mondiaux des Jeux aquatiques auront bel et bien lieu à Montréal en juillet 2005.

Je donne également une mention honorable à la ministre du Patrimoine canadien. Je veux remercier le président de la FINA, M. Larfaoui, qui aura démontré encore une fois sa sensibilité et sa volonté de trouver, avec son conseil, la meilleure solution pour les athlètes.

Dans un monde où l'on cherche constamment à discréditer les politiciens, je voudrais, en terminant, citer un grand philosophe contemporain...

**Le Président:** L'honorable député de Hamilton-Centre a la parole.

\* \* \*

[Traduction]

**L'ENVIRONNEMENT**

**M. David Christopherson (Hamilton-Centre, NDP):** Monsieur le Président, ce matin, un groupe de fiers Canadiens de Hamilton s'est réuni à l'extérieur des bureaux du gouvernement fédéral, à Downsview, en Ontario, pour présenter ses excuses aux fonctionnaires fédéraux et réclamer l'application des lois canadiennes sur l'environnement.

Ils ont présenté leurs excuses parce que la ville de Hamilton a engagé une poursuite de 75 millions de dollars contre 64 fonctionnaires et quatre anciens ministres du gouvernement Chrétien pour leur crime présumé, soit l'exécution de leurs fonctions pour protéger les Canadiens en appliquant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale dans le dossier de l'autoroute du ruisseau Red Hill.

Nos fonctionnaires ont mené plus de 5 700 évaluations environnementales l'année dernière. Des centaines d'employés du gouvernement ont travaillé à l'application de cette loi, et la poursuite judiciaire refroidit leurs ardeurs. Ils ignorent si le gouvernement, leur employeur, les appuiera ou conclura une entente secrète.

Sept des quinze conseillers municipaux de Hamilton ont non seulement voté contre cette poursuite, mais ont également écrit au gouvernement pour l'exhorter à lutter vigoureusement contre cette dernière.

Il est temps que le gouvernement agisse et défende ses propres lois environnementales.

\* \* \*

**LE VATICAN**

**Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC):** Monsieur le Président, aujourd'hui, au moment où Sa Sainteté le pape Jean-Paul II retourne au Vatican après une brève hospitalisation, j'ai le privilège et l'honneur insignes d'exprimer, au nom de mes collègues, mes vœux les plus sincères pour qu'il demeure en bonne santé.

Je voudrais également profiter de l'occasion pour exprimer notre gratitude pour la profonde affection qu'il a manifestée envers le Canada au fil des ans. Sa Sainteté a honoré notre pays de sa présence à trois reprises, visitant des grandes villes, des petites localités et des régions isolées.

Beaucoup chérissent le souvenir de sa toute dernière visite à Toronto, lors de la célébration de la Journée mondiale de la jeunesse 2002. Nous sommes reconnaissants d'avoir vécu ces moments.

Au moment où les catholiques du monde entier et de notre pays s'engagent dans une réflexion spirituelle à l'occasion de la période solennelle du carême, nous devrions prendre le temps de songer au message de paix et de compréhension qu'a livré le Saint-Père, un message qui a marqué les Canadiens de toutes les confessions religieuses.

Aujourd'hui, nos pensées et nos prières l'accompagnent. Que Dieu bénisse le Saint-Père, Jean-Paul II.

\* \* \*

[Français]

**WAL-MART**

**M. Sébastien Gagnon (Jonquière—Alma, BQ):** Monsieur le Président, la multinationale Wal-Mart a annoncé, hier, la fermeture de son magasin de Jonquière. C'est avec tristesse et désolation que j'ai pris connaissance de cette nouvelle.

Une compagnie comme Wal-Mart ne peut remettre en question un droit aussi fondamental que celui de se syndiquer. En prétextant qu'une entente avec les travailleurs était impossible, l'entreprise a fait preuve de mauvaise foi. Les gens de ma région ne méritent pas un tel mépris de la part des dirigeants de l'entreprise, qui, visiblement engagés dans un souffle de mondialisation, se donnent tous les pouvoirs.

Deux cents emplois perdus au Saguenay—Lac-Saint-Jean, c'est énorme. Je sympathise avec ces travailleurs qui perdent abruptement leur emploi, d'autant plus que cette nouvelle survient à un bien mauvais moment, soit quelques semaines après la fermeture définitive de l'usine La Baie d'Abitibi Consolidated, ayant elle-même engendré une perte de près de 650 emplois.

Je condamne fortement ce geste qui fait de Wal-Mart un bien mauvais citoyen corporatif. J'invite mes collègues et tous les citoyens à se questionner sur ce genre de pratique.

\* \* \*

[Traduction]

**LE PROGRAMME DE PÉRÉQUATION**

**M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, PCC):** Monsieur le Président, hier, le ministre du Revenu national a déclaré que ceux qui se plaignent de la péréquation se complaisent « dans l'attitude de pauvres qui réclament des subventions ». Je trouve étonnant que le ministre puisse faire preuve tout à la fois d'ignorance et d'arrogance.

Toutes les provinces contribuent à la péréquation, de sorte que les provinces dites pauvres peuvent profiter des revenus des provinces riches. Cet argent n'appartient pas au gouvernement fédéral et ne devrait jamais constituer une subvention octroyée par une bande de politicards libéraux à Ottawa.

La formule libérale est si mal faite que Terre-Neuve profite plus du pétrole et du gaz extraits en Saskatchewan que les habitants de ma province qui font tout le travail. Les provinces qui voient la valeur de leurs ressources non renouvelables augmenter constatent rapidement que les libéraux les volent, tuant dans l'oeuf tout espoir de prospérité.

Les Canadiens y gagneraient à exclure du débat sur la péréquation le Parti libéral et son discours plus catholique que le pape. Nous devons améliorer la formule afin que toutes les provinces profitent de leurs investissements sans avoir à quémander à Ottawa tous les ans.

Ce que nous devons cesser de faire, c'est enlever à l'une, la Saskatchewan, pour donner à l'autre.

*Questions orales*

●(1415)

**L'AIDE AUX VICTIMES DU TSUNAMI**

**L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, je prends la parole à la Chambre aujourd'hui pour souligner le succès du concert donné à Kitchener pour venir en aide aux victimes du tsunami et durant lequel près de 150 000 \$ ont été recueillis pour les survivants du tremblement de terre et du tsunami en Asie.

Ce concert témoigne éloquentement de la façon dont le monde des arts, les citoyens et les entreprises d'une région peuvent unir leurs efforts pour venir en aide à autrui. La chorale philharmonique de Kitchener-Waterloo, l'orchestre symphonique de Kitchener-Waterloo et le Centre in the Square ont travaillé ensemble à l'organisation de ce concert spécial.

Tous les musiciens et employés ont travaillé gratuitement pour appuyer l'événement et faire en sorte que la totalité des fonds recueillis soient consacrés à l'aide aux sinistrés. Les fonds recueillis durant le concert ont été remis au comité central des Mennonites, qui les distribuera aux sinistrés.

Le monde des arts du Canada est toujours prêt à venir en aide à ceux qui en ont besoin. D'un bout à l'autre du pays, des artistes ont mis leurs talents à contribution pour soutenir l'aide aux victimes du tsunami.

Je demande à la Chambre de se joindre à moi pour reconnaître la contribution exceptionnelle de notre communauté artistique talentueuse et dévouée.

\* \* \*

[Français]

**LA SEMAINE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS**

**Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ):** Monsieur le Président, cette année, c'est du 6 au 12 février que nous avons la chance de remercier formellement toutes ces personnes, enseignantes et enseignants qui, quotidiennement, placent leur professionnalisme au service des jeunes.

Enseigner, c'est plus que transmettre des connaissances, c'est promouvoir des valeurs d'égalité et de justice, de liberté, de coopération; c'est lutter contre l'exclusion, l'échec; c'est former des citoyens autonomes, critiques, responsables; c'est l'éducation sous toutes ses formes.

Enseigner, c'est aussi relever de nombreux défis chaque jour; c'est accompagner des jeunes vers l'avenir et leur donner le goût de poursuivre leurs études; c'est transmettre des passions à ses élèves et assurer une relève pour notre société.

À titre d'ex-enseignante, j'invite mes collègues députés du Bloc québécois à se joindre à moi, afin de saluer les enseignants du Québec et leur exprimer toute notre reconnaissance.

**QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

**LE PROGRAMME DE COMMANDITES**

**L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC):** Monsieur le Président, deux premiers ministres libéraux ont témoigné devant la Commission Gomery et ils affirment tous deux la même chose: « Nous avons autorisé les programmes et nous nous attribuons tout

le mérite, mais nous n'étions pas au courant de ce qui se passait et nous n'acceptons aucune part de responsabilité. »

Les libéraux s'attendent-ils vraiment à ce que les Canadiens avalent une telle affirmation de la part de leur premier ministre?

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, le premier ministre accorde la plus grande importance à la transparence et à la reddition de comptes. C'est lui qui a créé la Commission Gomery. Il a dit dès le départ que, s'il était appelé à témoigner devant la commission, il le ferait certainement. C'est ce qu'il fait aujourd'hui. Il répond de façon franche, directe et honnête aux questions qui lui sont posées.

En fait, à 178 reprises, l'opposition a réclamé à la Chambre la tenue d'une enquête indépendante. C'est ce que nous...

**Le Président:** Le chef de l'opposition a la parole.

**L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC):** Oui, monsieur le Président, et 178 fois plus tard, nous attendons toujours la première réponse.

[Français]

Le premier ministre continue de dire qu'il n'a rien vu, rien entendu et rien su. Cependant comme ministre des Finances, il signait les chèques, comme vice-président du Conseil du Trésor, il était responsable de la bonne gestion des fonds publics.

Est-ce que le premier ministre pense vraiment que la population canadienne croit en son alibi?

[Traduction]

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, le premier ministre n'a même pas fini de témoigner et, encore une fois, les députés d'en face sont déjà en train de commenter des témoignages qui viennent d'être entendus.

Bien qu'on leur rappelle quotidiennement qu'il est ridicule de commenter les témoignages présentés au jour le jour, car ceux-ci peuvent être contredits par d'autres témoignages présentés ultérieurement, ils persistent à le faire. Ce matin, le président de la commission a soumis des preuves corrigeant un témoignage entendu mardi, témoignage que l'opposition a rapporté à la Chambre, le jour même, comme étant un fait.

Les députés de l'opposition sautent souvent aux mauvaises conclusions en commentant bêtement les témoignages présentés au jour le jour. Ils commettent des erreurs et devraient plutôt attendre que le juge Gomery ait terminé son travail.

●(1420)

**L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC):** Monsieur le Président, comme sa mère l'a dit, il ferait n'importe quoi pour quelques dollars de plus.

On apprenait aujourd'hui dans les médias que le cabinet du premier ministre cherchait des façons de mettre fin aux travaux de la commission Gomery. Selon une source, « il reste à voir si nous arriverons à nous débarrasser de Gomery, mais nous y travaillons. »

Nous savons que les libéraux ont mis fin aux enquêtes sur la Somalie et sur le sommet de l'APEC. Nous savons qu'ils ont essayé de mettre fin aux travaux de la commission Krever. Si le gouvernement a ouvert cette enquête, c'est uniquement parce qu'il a été forcé de le faire. Pourquoi serait-on surpris que le Parti libéral veuille aussi mettre fin à celle-ci?

*Questions orales*

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, le premier ministre a nommé le juge Gomery pour faire ce travail. Il témoigne devant le juge Gomery aujourd'hui et lui donne son entière collaboration.

Le gouvernement a défendu le juge Gomery. Les seuls qui sabotent la Commission Gomery sont les conservateurs qui, chaque jour, font entrave au travail du juge Gomery, qui préside une commission d'enquête judiciaire indépendante.

[Français]

**M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC):** Monsieur le Président, les libéraux font tout pour dénigrer la Commission Gomery. Ici, ils nous demandent de laisser travailler le juge Gomery. Cependant, en dehors de la Chambre, ils parlent des coûts élevés et ils se moquent du juge Gomery.

À les voir, pourquoi devrait-on croire qu'ils appuient sincèrement la Commission Gomery?

[Traduction]

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, le fait est que le gouvernement appuie le juge Gomery. Nous collaborons avec le juge. Nous lui avons donné les ressources et l'information dont il a besoin, y compris des documents confidentiels du Cabinet qui remontent jusqu'en 1993.

Nous collaborons avec le juge Gomery parce que, comme les Canadiens, nous voulons qu'il fasse son travail et qu'il présente son rapport.

**M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC):** Monsieur le Président, j'ignore à qui pense le ministre des Travaux publics lorsqu'il dit « nous appuyons le juge Gomery ». Le ministre des Transports qualifie la commission de supplice de la goutte d'eau. Le témoignage de Jean Chrétien était une fanfaronnade insultante. L'ancien vice-premier ministre, John Manley, a attaqué la commission.

Quand les libéraux vont-ils agir à l'extérieur de la Chambre en conformité avec ce qu'ils disent à l'intérieur et quand vont-ils dire aux gens comme Warren Kinsella, Jean Chrétien et John Manley de cesser d'attaquer le juge Gomery et d'appuyer la commission jusqu'à la fin? Quand feront-ils cela?

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, nous constatons maintenant que les membres du Parti conservateur sont contre la liberté d'opinion au Canada. Ils veulent que nous disions à des gens avec qui nous n'avons aucun lien direct, des gens comme John Manley, qui ne font plus partie du gouvernement, qu'ils n'ont pas le droit d'exprimer leur opinion personnelle.

La semaine dernière, ils voulaient que nous nous ingérions dans le processus et que nous influencions les témoins en disant à M. Chrétien quoi déclarer devant la commission.

Il est renversant de constater qu'ils démontrent chaque jour à la Chambre des communes que les droits et libertés de la personne n'ont aucune valeur pour eux.

\* \* \*

[Français]

### LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

**M. Gilles Dupeppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, la ministre des Affaires intergouvernementales s'est

engagée à « reconnaître les acquis du Québec » qui s'est déjà doté d'un généreux programme de garderies. Le ministre du Développement social, pour sa part, promet d'injecter 5 milliards de dollars en cinq ans.

Devant tant de promesses, est-ce que le ministre du Développement social peut nous dire si, dès le budget du 23 février prochain, le Québec recevra sa juste part de l'argent des garderies, sans condition et sans avoir à attendre après les autres provinces canadiennes?

[Traduction]

**L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.):** Monsieur le Président, nous allons respecter la compétence de la province de Québec. Nous respectons l'avance qu'elle a prise dans le domaine de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, et nous allons continuer à le faire.

J'ai confiance que nous allons trouver le moyen pour que le Québec prenne part à cette nouvelle initiative.

[Français]

**M. Gilles Dupeppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, d'un côté, le ministre nous dit qu'il respectera les compétences du Québec, mais de l'autre, il nous dit que toutes les provinces devront rendre des comptes à Ottawa.

Est-ce qu'il est d'accord avec le fait que le Québec reçoive sa part, sans condition imposée par Ottawa et avec pleine compensation, et qu'il administre lui-même son propre programme sans avoir à recevoir de normes d'Ottawa?

• (1425)

[Traduction]

**L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.):** Monsieur le Président, je ne peux que répéter la réponse que j'ai déjà donnée. Nous respectons la compétence du Québec, l'avance qu'a prise cette province et l'exemple qu'elle a fournie dans le domaine de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants. J'ai confiance que nous allons trouver le moyen pour que le Québec prenne part à cette initiative.

[Français]

**Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ):** Monsieur le Président, le ministre semble avoir de la difficulté à répondre. Je ne lui lance pourtant pas un tir voilé. La question est claire, mais je vais simplifier les choses pour le ministre.

Est-ce que le ministre du Développement social est prêt à signer une entente du même type que celle qui a été signée en santé, entente qui prévoit la pleine compétence du Québec dans ce domaine, la pleine maîtrise d'oeuvre et qui reconnaît que c'est auprès de sa propre population qu'il doit faire rapport?

*Questions orales*

[Traduction]

**L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.):** Monsieur le Président, je peux seulement essayer de simplifier ma réponse. C'est la même. Il y aura des discussions durant le week-end auxquelles prendra part le Québec. Celui-ci a participé de façon constructive aux discussions à ce sujet. Il nous a fait bénéficier de son expérience et j'ai vraiment confiance que nous parviendrons à un arrangement avec le gouvernement du Québec.

[Français]

**Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ):** Monsieur le Président, il faut une entente comme celle qui a été signée en santé. Je pose ma question à nouveau.

Le ministre est-il prêt à inscrire, dans le cadre du futur programme des garderies, un droit de retrait avec pleine compensation pour le Québec et ce, sans condition? Telle est la question.

[Traduction]

**L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.):** Monsieur le Président, au cours du week-end, nous rencontrons les provinces et les territoires. Nous ne concluons pas d'entente à cette occasion. Une éventuelle entente ne viendrait que plus tard, après le budget. Le Québec a participé de façon très constructive à ces discussions et nous croyons que nous pourrions parvenir à un arrangement avec le gouvernement du Québec.

\* \* \*

**L'ENVIRONNEMENT**

**M. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD):** Monsieur le Président, peut-on s'étonner que la plus grande société du monde, Wal-Mart, estime avoir le droit de jeter des travailleurs à la rue. Le gouvernement fédéral n'intervient même pas. Il n'invoque pas la Charte, il ne la défend pas devant la Cour suprême contre les attaques de Wal-Mart.

[Français]

Le fédéral doit protéger les travailleurs et les travailleuses en recourant à la Charte des droits. C'est important.

[Traduction]

J'ai une question à poser au ministre de l'Environnement. Pourquoi les collaborateurs du ministre ne divulguent-ils pas le montant que nous allons dépenser en Europe pour acheter des droits d'émission alors qu'un magazine européen spécialisé dans ce domaine nous apprend que c'est 1,4 milliard de dollars?

**L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, je croyais que la question portait sur Wal-Mart.

Je répète une fois de plus que le gouvernement du Canada n'élaborera pas, pour donner suite au protocole de Kyoto, un plan qui obligera le Canada à acheter des droits d'émission. C'est exclu. S'il faut faire des échanges avec l'étranger, ils porteront sur des crédits verts. C'est très clair.

**M. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD):** Monsieur le Président, nous commençons enfin à entrevoir la vérité. Nous la cherchions depuis longtemps. Chose curieuse, *Point Carbon*, la revue qui fait autorité dans le monde, un expert dans le domaine, dit que le Canada va dépenser 1,4 milliard de dollars pour acheter des droits à l'étranger. Cela ne fera rien pour assainir l'air qui nous empoisonne déjà au Canada.

Pourquoi obtenons-nous cette information dans une revue européenne et non du gouvernement?

**L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, j'ignore où ces députés trouvent leur information. C'est du neuf pour moi, mais je dirai au député que ce sera un grand plaisir de discuter du plan qui est en préparation lorsque nous l'aurons en main.

\* \* \*

**LE PROGRAMME DES COMMANDITES**

**Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC):** Monsieur le Président, aujourd'hui, on a découvert d'autres preuves que le Parti libéral recevait des pots-de-vin dans le cadre du scandale des commandites. Alain Renaud, militant libéral, a servi d'intermédiaire pour le transfert de millions de dollars à Groupaction. Il a amplement bénéficié de ses relations au sein du Parti libéral. En 1998, il a fait des dons de plus de 60 000 dollars au Parti libéral, devenant ainsi son septième donateur en importance.

Le programme de commandites n'était donc qu'une machine à faire circuler l'argent: l'argent des travailleurs canadiens finançait des contrats aux donateurs libéraux, qui renflouaient la caisse du Parti libéral. N'est-ce pas là la vérité?

● (1430)

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, la vérité est que les députés de l'opposition persistent dans l'erreur en faisant ce que la députée vient de faire, en parlant de témoignages ou de preuves hors contexte. Ce n'est que lorsque le juge Gomery fera son rapport que nous comprendrons la situation dans son ensemble.

Comme je l'ai dit plus tôt, le président de la Commission a soumis, en début de journée, des éléments de preuve rectifiant des témoignages présentés mardi, témoignages dont les conservateurs se sont servis mardi à la Chambre en les présentant comme étant la vérité. Ils devraient commencer par se dédire de leurs assertions antérieures avant d'en faire de nouvelles.

**Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC):** Monsieur le Président, ces faits n'ont pas été présentés à la Commission Gomery. Ce sont de faits nouveaux.

Il est très révélateur de voir combien de fois le mot « libéral » apparaît dans ce récent article portant sur le versement de dessous-de-table. Parti libéral, bénévolé libéral, agence de publicité proche des libéraux, liens avec les libéraux, don de 63 858 \$ aux libéraux.

Le programme de commandites a maintes fois été dénoncé comme étant un jeu de passe-passe auquel se livraient les libéraux avec les deniers publics. Comment les libéraux peuvent-ils continuer de justifier cette trahison des Canadiens?

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, comment les conservateurs peuvent-ils continuer de trahir le juge Gomery?

\* \* \*

**LES MARCHÉS PUBLICS**

**M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC):** Monsieur le Président, en 1995, l'actuel premier ministre était ministre des Finances et il menait une campagne vigoureuse pour devenir chef du Parti libéral.

*Questions orales*

Si on en croit une note de service datée de 1995, le ministère des Finances a accordé la moitié d'un marché de publicité de 600 000 \$ à l'agence Earncliffe même si sa soumission n'avait pas été retenue. Par coïncidence, la chef de cabinet du ministre des Finances, Terrie O'Leary, était la conjointe de fait de David Hurle, l'une des têtes dirigeantes de l'agence Earncliffe et un conseiller clé du ministre des Finances dans sa campagne à la direction du parti.

N'est-ce pas la preuve que, malgré un changement de premier ministre, le cabinet du premier ministre continue d'être rongé par la même gangrène?

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, c'est de l'histoire ancienne. J'ai déjà répondu à la question. L'octroi du contrat en question était conforme aux règles qui existaient à l'époque. Si je ne m'abuse, la question a été réglée entièrement par les fonctionnaires des Finances et des Travaux publics. Il y avait une divergence d'opinions légitime quant à savoir s'il fallait favoriser la soumission la plus basse ou celle qui nous en donnait le plus pour notre argent. Notre gouvernement a apporté des changements importants dans le domaine de la publicité et des sondages et le fait est que la vérificatrice générale a déclaré que nous gérons bien la publicité et les activités de recherche sur l'opinion publique.

**M. Monte Solberg (Médecine Hat, PCC):** Monsieur le Président, je dirai que cette réponse est peu convaincante. La vérité, c'est que les liens qui unissaient Earncliffe et le ministère des Finances étaient pour le moins incestueux.

Il était manifestement inapproprié de mettre Terrie O'Leary au courant des négociations concernant un marché avec Earncliffe. Pire encore, le gouvernement ne peut-il voir qu'il est tout à fait contraire à l'éthique de violer les règles régissant la passation d'un marché juste pour récompenser les amis du premier ministre à l'agence Earncliffe?

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, une fois de plus, permettez-moi de rappeler à la Chambre ce que la vérificatrice générale a déclaré dans son rapport de 2004. Elle a affirmé que dans l'ensemble, les activités de recherche sur l'opinion publique étaient gérées avec transparence et que les rôles et les responsabilités étaient clairs. Elle a ajouté que, d'après sa vérification, les activités de recherche sur l'opinion publique étaient bien gérées par le gouvernement.

\* \* \*

[Français]

**LE PROJET DE LOI C-39**

**M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les Patriotes, BQ):** Monsieur le Président, le projet de loi C-39 met en vigueur les accords intervenus en septembre dernier dans le domaine de la santé. On constate cependant que, dans sa forme actuelle, ce projet de loi ne respecte pas l'entente particulière intervenue avec le Québec, le 15 septembre dernier, qui reconnaissait pourtant au Québec la pleine compétence et la pleine maîtrise d'oeuvre dans le domaine de la santé.

La ministre des Relations intergouvernementales s'engage-t-elle à intégrer l'entente spécifique avec le Québec à l'ensemble des articles du projet de loi C-39, et non pas limiter son effet au seul article relatif au suivi parlementaire?

[Traduction]

**L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, le projet de loi C-39 contient

un renvoi aux communiqués qui préoccupent le député. Ces communiqués se trouvent donc incorporés par renvoi dans la loi, ce qui devrait dissiper les préoccupations du député.

• (1435)

[Français]

**M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les Patriotes, BQ):** Monsieur le Président, il y aurait lieu d'être beaucoup plus clair ici. Nous avons eu des indications de la part du gouvernement à l'effet qu'il se montrerait prêt à accepter un amendement au projet de loi C-39, de manière à ce que l'entente spécifique avec le Québec en matière de santé, conclue en septembre dernier, conditionne l'ensemble du projet de loi et non pas le seul article sur le suivi parlementaire, comme c'est actuellement le cas.

La ministre pourrait-elle nous dire clairement, simplement et publiquement si elle a l'intention de faire en sorte d'intégrer l'entente intervenue avec le Québec dans le domaine de la santé, oui ou non?

[Traduction]

**L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, comme nous le savons, ces communiqués ont été déposés à la Chambre cette semaine. De plus, il en est question dans le projet de loi lui-même. Les préoccupations du député sont donc injustifiées.

\* \* \*

[Français]

**LA DÉFENSE NATIONALE**

**M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ):** Monsieur le Président, les journaux de ce matin laissent entendre que le gouvernement fédéral aurait finalement décidé de ne pas participer au projet américain de bouclier antimissile.

Le premier ministre peut-il nous confirmer que le gouvernement entend prendre, dans ce dossier, la même position que celle qu'il a finie par adopter face à la guerre en Irak, et nous dire qu'il n'est pas question de participer au projet américain de bouclier antimissile?

[Traduction]

**L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, je tiens à préciser au député que le gouvernement a dit dans sa décision que si nos partenaires nous le demandent, nous formerons des militaires irakiens à l'extérieur de l'Irak. Le gouvernement et le premier ministre ont toutefois dit très clairement que nous n'enversons pas de militaires en Irak.

[Français]

**M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ):** Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire s'est trompé de réponse, parce que je lui ai posé une question sur le bouclier antimissile. Je me reprends avec la deuxième question. J'espère alors qu'il me donnera une réponse au sujet du bouclier antimissile.

Ce gouvernement a pris l'engagement de consulter la Chambre dans ce dossier. Or, le premier ministre doit rencontrer le président Bush lors d'une réunion de l'OTAN dans moins de deux semaines.

Peut-il s'engager à ce que la Chambre vote sur cette question et que cela se fasse avant de faire connaître la position canadienne lors de sa rencontre avec le président Bush?

*Questions orales*

[Traduction]

**L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, je veux que cela soit très clair. Nous avons répété la même chose à maintes occasions. Le premier ministre, le ministre des Affaires étrangères et le ministre de la Défense nationale ont tous dit que le dossier du bouclier antimissile ferait l'objet d'un vote à la Chambre. Nous avons aussi dit clairement que le gouvernement ne participerait pas à l'arsenalisation de l'espace. J'espère que le député a bien compris, car nous avons répété la même chose à la Chambre cent fois.

\* \* \*

[Français]

**LE PROGRAMME DES COMMANDITES**

**M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC):** Monsieur le Président, Serge Savard, qui a ramassé un million de dollars pour le premier ministre, a reçu plus de 250 000 \$ en commandites. Pourquoi? Parce que le bureau du ministre des Finances a appelé M. Gagliano et a exigé que cet argent lui soit remis.

Pourquoi le premier ministre ne se lève-t-il pas pour avouer et reconnaître son rôle auprès de Serge Savard?

[Traduction]

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, encore une fois, le député fait des observations sur des éléments qui relèvent de la Commission Gomery. Le Parti conservateur est officiellement représenté à cette commission. Si le député veut intervenir, par l'entremise d'un avocat, c'est devant la commission qu'il doit le faire.

Il est inapproprié d'essayer de tenir une enquête publique parallèle ici sur le parquet de la Chambre des communes car cela entraîne, presque quotidiennement, des erreurs qui nuisent au travail du juge Gomery.

**M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC):** Monsieur le Président, il est difficile de prendre le ministre au sérieux même s'il dit quelque chose sérieusement. Permettez-moi de rappeler que dans le passé il a notamment dit que le Canada avait besoin d'une solution de rechange pour remplacer le gouvernement libéral fatigué, corrompu et en pleine faillite intellectuelle. Le ministre lui-même tenait de tels propos il n'y a pas si longtemps. Maintenant, il défend la même corruption qu'il dénonçait auparavant.

Aujourd'hui, à l'audience de l'enquête Gomery, le premier ministre n'a reconnu aucune responsabilité pour son rôle dans le versement à Serge Savard, son ami collecteur de fonds, d'un quart de million de dollars de deniers publics. Le premier ministre a déclaré devant la commission qu'il n'avait rien vu, rien entendu et rien fait de mal. Comment peut-il clamer son ignorance alors qu'il a directement participé à l'attribution d'un contrat d'un quart de million de dollars?

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, le député fait preuve d'une grande audace dans ses propos. Parlons donc de corruption. Je peux dire au moins une chose au sujet du Parti libéral et c'est qu'il n'aurait pas comme leader adjoint une personne incapable de tenir parole à l'égard d'une entente écrite, autrement dit, une personne dont la signature ne vaut pas le papier sur lequel elle figure. Le Parti libéral ne tolérerait pas cela et je crois qu'il ne tolérerait pas non plus quelqu'un qui demande à un membre de son personnel de se faire passer pour lui à une émission de radio pendant qu'il sert du café dans son café-restaurant.

● (1440)

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC):** Monsieur le Président, selon l'ancien lieutenant-gouverneur de l'Ontario, Hal Jackman, le Parti libéral a comme ministre un homme qui est « une honte pour notre système politique » et « un être répugnant de la pire espèce ».

Le premier ministre, qui affirme publiquement que la corruption libérale l'indigne, a dit hier en privé qu'il était fier de la performance arrogante de Jean Chrétien devant la commission et qu'il était d'accord avec lui sur tous les points. Pourquoi se dit-il indigné de la corruption libérale quand il s'adresse au public alors qu'il s'en félicite derrière les portes closes de la salle du caucus?

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, permettez-moi de me répéter une fois de plus. Le premier ministre a énoncé on ne peut plus clairement son engagement à l'égard de la transparence et de la reddition de comptes. Il a institué la Commission Gomery. Il a dit qu'il voulait que la commission fasse son travail. C'est pourquoi il comparait devant la commission aujourd'hui, pour donner des réponses sincères, franches et directes. J'invite les députés de l'opposition à laisser le juge Gomery faire son travail.

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC):** Monsieur le Président, ce ton moralisateur de la part de ces gens est incroyable quand on sait qu'une source au cabinet du premier ministre a dit « il reste à voir si nous arriverons à nous débarrasser de Gomery, mais nous y travaillons » et que le président de leur caucus a félicité Jean Chrétien parce qu'il s'était bien ri du juge Gomery.

Comment les libéraux, qui ne cachent pas leur fierté face à la performance arrogante de Jean Chrétien devant la commission, peuvent-ils penser que les Canadiens prennent au sérieux leur engagement de faire toute la lumière sur la corruption libérale?

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, le député devrait savoir qu'il est inapproprié de parler de ce qui se passe dans le lieu inviolable qu'est une salle de caucus. La seule façon de savoir exactement ce qui se passe au sein du caucus libéral est d'en être membre.

S'il y avait des députés centristes, modérés ou progressistes de l'autre côté, le caucus libéral les accueillerait à bras ouverts, encore mieux que ne le ferait leur propre parti, en fait, et ils se sentiraient très à l'aise au sein d'un parti progressiste et moderne comme le Parti libéral du Canada. Pour savoir ce qui se passe au sein du caucus libéral, il faut en devenir membre et être prêt à bâtir un meilleur Canada.

\* \* \*

**SPORT CANADA**

**M. John Cannis (Scarborough-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, les Grecs de l'antiquité nous ont légué la maxime suivante: un esprit sain dans un corps sain.

Ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Sport. Que fait le gouvernement du Canada pour encourager et promouvoir l'activité physique chez les enfants et les adolescents de notre pays?



*Questions orales*

**L'hon. Stephen Owen (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport), Lib.):** Monsieur le Président, j'aimerais d'abord souligner que le député de Scarborough-Centre est l'incarnation même de ces qualités grecques.

Plus tôt cette semaine, j'ai été très heureux de l'annonce que ma collègue, la ministre d'État chargée de la Santé publique, a faite mardi, à Toronto, en partenariat avec la Fondation Canadian Tire, en vue de donner l'occasion à jusqu'à 20 000 enfants de prendre part à des événements sportifs communautaires au cours de l'année prochaine. Ces enfants n'avaient pas accès à ce genre d'activité en raison de la pauvreté, de handicaps ou d'autres obstacles. Le nombre d'enfants passera à 50 000 au cours des trois prochaines années.

\* \* \*

**LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

**Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD):** Monsieur le Président, après 12 ans de promesses libérales non tenues, des parents attendent désespérément une solution au problème des garderies. Les familles canadiennes n'ont que faire des promesses vagues. Elles veulent l'adoption d'une loi concernant un programme viable de garderies sans but lucratif que leurs enfants pourraient fréquenter en toute sécurité.

Le ministre du Développement social est peut-être célèbre pour les nombreuses rondelles qu'il a arrêtées, mais dans ce cas-ci, il laisse le filet grand ouvert aux exploitants de garderies à la recherche du gain. C'est une sorte de créneau commercial dont les enfants sont la proie.

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas établi les balises fondamentales d'un programme national de garderies et pourquoi laisse-t-il aux entreprises à but lucratif toute la latitude voulue pour s'emparer de ce secteur?

**L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.):** Monsieur le Président, en ce qui concerne l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, nous essayons de réaliser une percée qui ne s'est pas produite depuis 20 ans; nous essayons de bâtir, à partir d'éléments fragmentés très intéressants, un système assorti d'ambitions et d'attentes, un système qui permettra aux jeunes enfants de notre pays de bénéficier d'un programme d'apprentissage et de services de garde que l'on peut attendre d'un tel système.

• (1445)

**Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD):** Monsieur le Président, cela m'amène à poser la question suivante: Qu'est-ce que le gouvernement essaie de faire au juste? De quel genre de percée est-il ici question? Il n'est question d'aucun des éléments fondamentaux, qu'il s'agisse des sommes nécessaires, du caractère sans but lucratif des garderies, de dispositions législatives à cet égard, de l'accessibilité des services de garde ou de leur coût abordable. De quel genre de percée parle-t-on ici?

Le ministre est en train de créer un système qui permettra aux exploitants cupides de mettre la main sur les services de garde de nos enfants. Est-ce là ce que le gouvernement appelle une percée?

**L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.):** Monsieur le Président, nous voulons créer un système de qualité d'un océan à l'autre.

Notre objectif est d'offrir des services de garde de qualité aux parents et aux jeunes enfants; pour cela, nous travaillons avec des gens de partout au Canada, des gens de petites localités et de grandes villes. À partir de ce que nous sommes, nous cherchons à nous améliorer pour créer un système de qualité.

**LE REVENU NATIONAL**

**M. Jeremy Harrison (Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill, PCC):** Monsieur le Président, hier, le ministre du Revenu national a dénigré ma province en accusant la Saskatchewan « de se complaire dans l'attitude de pauvres qui réclament des subsides ».

Si la population de la Saskatchewan a réussi à s'en tirer, c'est en dépit du gouvernement, pas grâce à lui.

Pourquoi le gouvernement ne traite-t-il pas la Saskatchewan avec respect? Est-ce de l'ignorance ou de l'arrogance?

**L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie le député de sa question car je peux maintenant répéter les paroles exactes du ministre du Revenu national.

Il rendait hommage à la Saskatchewan pour son immense succès. Il se réjouissait du fait que, grâce au rôle joué par le ministre des Finances, nous avons pu en arriver à une situation où la Saskatchewan n'a plus besoin de la péréquation, de sorte qu'il y a davantage de ressources pour les provinces qui en ont besoin.

Franchement, en tant que Manitobain, j'attends avec impatience le jour où nous n'aurons plus besoin de la péréquation.

**M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, PCC):** Monsieur le Président, le ministre du Revenu célèbre la réussite de la Saskatchewan en reprenant 1,08 \$ pour chaque dollar de nos revenus pétroliers et gaziers. Hier, il a prouvé à la population de la Saskatchewan que seule son ignorance dépasse son arrogance. Il ne comprend pas que la formule de péréquation de son gouvernement, qui suit la politique de la carotte et du bâton, met en péril l'avenir de la Saskatchewan.

Les libéraux utilisent leur formule désuète à titre de programme politique qui ne sert que leurs propres intérêts et leur permet de choisir les gagnants et les perdants. Pourquoi le ministre des Finances ne fixe-t-il pas la formule de telle sorte que les provinces comme la Saskatchewan n'aient pas besoin de se battre contre Ottawa pour récupérer leur propre argent?

**L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.):** Monsieur le Président, il est difficile de comprendre ce que les députés d'en face ne comprennent pas au sujet du succès.

Grâce au bon travail du ministre des Finances, qui est originaire de la Saskatchewan, cette province est en excellente santé économique, et nous devrions tous en être fiers. C'est une grande réussite. La Saskatchewan est enfin en mesure de gérer intégralement ses propres affaires. Voilà un succès exemplaire.

\* \* \*

**LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**Mme Betty Hinton (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC):** Monsieur le Président, en juin 2003, une Canadienne, Zahra Kazemi, a été assassinée alors qu'elle était détenue par le gouvernement iranien. Cet État voyou ne craignait pas les réactions de notre gouvernement impuissant.

Pourquoi le gouvernement canadien n'est-il pas intervenu après l'arrestation de Mme Kazemi et avant son décès?

*Questions orales*

**L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, comme la députée le sait certainement, j'ai expliqué très clairement hier, à la Chambre, que l'ambassadeur canadien en Iran a soulevé le cas de Mme Kazemi. Son intervention est la preuve que le Canada manifeste de nouveau son désir d'obtenir la tenue d'un procès transparent et équitable qui permettra de juger le plus rapidement possible les auteurs de ce meurtre brutal.

La Chambre des communes ne peut pas se permettre de se livrer à des jeux politiques, parce que tous les députés doivent condamner cet acte d'une seule voix. C'est précisément ce que j'attends de la députée.

**Mme Betty Hinton (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC):** Il y a longtemps que je condamne cet acte, monsieur le ministre.

L'ambassadeur iranien en Grande-Bretagne...

• (1450)

**Le Président:** La députée voulait sans doute dire monsieur le Président.

**Mme Betty Hinton:** C'est ce que je voulais dire, monsieur le Président. Mes excuses.

L'ambassadeur iranien en Grande-Bretagne a attribué la mort de Mme Kazemi à « des forces de sécurité trop zélées » et il a exprimé les regrets de son gouvernement. Ces regrets ne semblent pas avoir été suffisants pour amener le gouvernement iranien à rendre le corps de Mme Kazemi à sa famille, ni à trouver ses assassins.

Il est temps que le gouvernement montre à l'Iran que le Canada n'entend plus tolérer pareilles atteintes aux droits de la personne. Qu'entend faire le gouvernement pour remédier à cette situation?

**L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, je rappelle à la députée qu'il y a quelques mois, nous avons rappelé notre ambassadeur, une façon très importante de montrer que nous condamnions cet acte.

Je remercie la députée d'avoir soulevé cette question, car elle est très importante. Les propos tenus par l'ambassadeur iranien en Grande-Bretagne sont les plus récents d'une suite de déclarations de personnes haut placées en Iran, dont le président lui-même, qui traduisent une préoccupation sérieuse au sujet des circonstances de la mort de Mme Kazemi.

Nous renouvelons notre appel en faveur d'un procès transparent et équitable qui permettra de juger les auteurs de ce crime.

\* \* \*

[Français]

**LA RADIODIFFUSION**

**M. Maka Kotto (Saint-Lambert, BQ):** Monsieur le Président, le CRTC a approuvé la vente des stations du groupe Radiomédia, dont CKAC, au Groupe Corus. Cette décision du CRTC entraînera l'élimination de la salle des nouvelles de CKAC et la perte d'une vingtaine d'emplois, affaiblissant ainsi l'information francophone à Montréal.

Au nom du droit à l'information des francophones de Montréal, la ministre entend-elle demander au CRTC de réviser sa décision afin d'éviter de se retrouver dans la situation paradoxale où Montréal compterait moins de salles de presse françaises que de salles de presse anglaises?

**L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, Lib.):** Monsieur

le Président, on sait très bien que le CRTC prend ses décisions de façon tout à fait indépendante. Maintenant, il faut quand même dire également que la transaction a fait en sorte qu'elle augmente par contre la couverture régionale au niveau des stations de radio régionales.

Le cas de CKAC est un cas tout à fait particulier. S'il y a demande, à ce moment-là, nous allons étudier la demande de revoir l'ensemble de la décision. Toutefois, jusqu'à ce moment, c'est une décision du CRTC qui a été prise dans un contexte où il y a des difficultés au niveau de la radio AM...

**Le Président:** L'honorable député de Saint-Lambert a la parole.

**M. Maka Kotto (Saint-Lambert, BQ):** Monsieur le Président, nous savons que le gouvernement a le pouvoir de demander au CRTC la révision de sa décision. Aussi, je réitère ma question.

La ministre du Patrimoine canadien peut-elle nous dire si, oui ou non, elle entend se prévaloir de ce pouvoir, de ce privilège, et demander au CRTC de réviser cette décision?

**L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, Lib.):** Monsieur le Président, premièrement, nous n'avons pas reçu de demande. Deuxièmement, si une demande est déposée, il faudra considérer l'ensemble de la situation non seulement de Montréal, mais aussi des régions. Il faudra considérer la viabilité des stations de radio AM de même que les emplois conservés autant à Montréal qu'en région.

\* \* \*

[Traduction]

**LA JUSTICE**

**M. Dave Batters (Palliser, PCC):** Monsieur le Président, la méthamphétamine en cristaux est une drogue dangereuse qui crée une forte dépendance et qui peut être mortelle. Elle détruit des personnes et des collectivités en Saskatchewan et d'un bout à l'autre de notre grand pays. Il est temps de nous attaquer avec fermeté aux criminels qui font le trafic de cette menace.

La méthamphétamine en cristaux doit être reclassée comme une drogue figurant à l'Annexe I de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances. Cela permettrait aux juges d'imposer des peines équivalentes à celles qui sont prévues pour le trafic de cocaïne et d'héroïne.

Le ministre de la Justice fera-t-il ce qu'il doit faire et reclassifiera-t-il la méthamphétamine en cristaux?

**L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, cette question a été discutée dans le cadre des récentes réunions fédérales-provinciales-territoriales des ministres de la Justice. Nous l'avons renvoyée à notre groupe de travail pour qu'il nous soumette une recommandation d'ici le mois de juin, afin que nous puissions y donner suite.

\* \* \*

**LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION**

**M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC):** Monsieur le Président, le gouvernement induit en erreur les néo-Canadiens en leur laissant croire qu'ils peuvent réussir à parrainer la venue de leurs parents au Canada.

*Questions orales*

Selon ce que me disent des fonctionnaires supérieurs de l'immigration, le parrainage de parents et de grands-parents n'est nullement prioritaire. Ils n'étudient même pas les dossiers. Pourtant, les libéraux continuent de récolter les droits de demande et les autres versements connexes.

Comment se fait-il que le gouvernement induit les néo-Canadiens en erreur et leur soutire de l'argent en leur faisant miroiter la possibilité de faire entrer leurs parents au pays?

**L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, en peu de mots, je répondrai que, de toute évidence, de telles assertions sont absolument fausses. On ne fait rien de tel.

De fait, nous fournissons à chaque demandeur une évaluation des possibilités d'entrer au Canada et nous lui donnons l'occasion d'une auto-évaluation et d'une évaluation des besoins en counselling.

Il ne me semble pas très constructif pour un député de formuler de telles assertions à la Chambre, au risque de faire du tort aux demandeurs. Il devrait avoir honte.

\* \* \*

● (1455)

**L'AGRICULTURE**

**Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Les États-Unis ont fermé leur frontière au bétail canadien en mai 2003 en raison de l'ESB, ce qui a eu un effet dévastateur sur le secteur canadien de l'élevage.

Hier, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Andy Mitchell, a rencontré M. Johanns, secrétaire américain à l'Agriculture, à Washington. Quelles assurances le ministre a-t-il reçues du secrétaire concernant la réouverture de la frontière le 7 mars? Quand les agriculteurs peuvent-ils espérer la pleine reprise du commerce dans leur secteur, sur des bases équitables?

**Le Président:** La députée sait qu'elle ne doit pas appeler les autres députés par leur nom. Je la mets en garde contre cet écart.

**Mme Rose-Marie Ur:** Veuillez m'excuser, monsieur le Président.

**L'hon. Wayne Easter (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural), Lib.):** Monsieur le Président, le ministre et sa délégation devraient certainement être félicités pour leur voyage à Washington et leurs efforts pour faire rouvrir la frontière.

Nous sommes très heureux que M. Johanns se soit engagé à respecter la date du 7 mars pour la réouverture de la frontière au bétail sur pied de moins de 30 mois. Nous sommes également heureux qu'il manifeste toujours la volonté de rétablir pleinement les échanges commerciaux.

À titre de gouvernement, nous continuerons à exercer de fortes pressions dans ce dossier, afin que le commerce du boeuf soit pleinement rétabli...

**Le Président:** Le député de Peace River a la parole

\* \* \*

**LES FINANCES**

**M. Charlie Penson (Peace River, PCC):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Comité permanent des finances.

Aujourd'hui, le comité a adopté une motion donnant pour instruction au président de signer, avant la fin de la journée, des contrats avec quatre spécialistes des prévisions budgétaires pour faire, avec le concours des fonctionnaires du ministère des Finances, des mises à jour trimestrielles du solde budgétaire estimé.

Cette motion faisait suite à une motion adoptée par le comité le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Le président du Comité des finances a-t-il l'intention de se conformer aux instructions du comité ou...

**Le Président:** Le député de Saint-Léonard—Saint-Michel a la parole.

**M. Massimo Pacetti (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.):** Monsieur le Président, comme il a été discuté aujourd'hui en comité, nous avons l'intention de respecter notre engagement. Le greffier a préparé les ébauches de contrats. Celles-ci ont été envoyées à l'économiste indépendant. Nous attendons de voir s'il juge le tout conforme et s'il accepte les conditions du marché, mais l'affaire est entre les mains du greffier.

\* \* \*

**LA DÉFENSE NATIONALE**

**Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC):** Monsieur le Président, l'histoire se répète. Des expériences secrètes sont toujours pratiquées sur des soldats canadiens servant de cobayes. C'est avec stupéfaction que les Canadiens ont appris que les soldats utilisés comme cobayes par Recherche et développement pour la défense Canada, et qui ont des problèmes de santé à cause de ces expériences, se sont vu refuser des prestations d'invalidité.

Maintenant que le ministre a confirmé l'existence du problème, qu'a-t-il l'intention de faire pour tous les membres des forces qui participent à des activités hautement classifiées?

**L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, nous n'avons eu connaissance d'aucun cas semblable, mais si jamais on nous en signalait, nous dirigerions les intéressés vers un centre spécial que nous avons créé en 1999 et auquel les anciens combattants et les soldats peuvent s'adresser s'ils ont des problèmes.

Si la députée connaît une personne en particulier qui éprouve des difficultés liées aux prestations ou à tout autre chose, je l'invite à emmener l'intéressé voir le ministre ou moi ou à l'envoyer au centre créé en 1999 pour ce genre de problème.

\* \* \*

[Français]

**LES TRANSPORTS**

**M. Raynald Blais (Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, BQ):** Monsieur le Président, les habitants des Îles-de-la-Madeleine sont en situation de crise. L'arrêt des activités de la compagnie Québécois Express ferait en sorte qu'il ne reste qu'une seule liaison par jour avec Air Canada. Le maire des Îles-de-la-Madeleine affirmait récemment qu'il craignait qu'il soit impossible de transférer des malades, d'assurer la venue de spécialistes ou d'assurer un accompagnement pour les malades.

Est-ce que le ministre des Transports pourrait rassurer les Madelinots qu'ils n'auront pas à annuler leur rendez-vous dans les hôpitaux des grands centres, faute de place avec Air Canada?

*Initiatives ministérielles*

**L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, si quelqu'un en cette Chambre se soucie du sort des Madelinots, c'est bien moi, car j'en suis un moi-même.

Cependant, je peux rassurer le député en lui disant que j'ai eu des conversations avec le président d'Air Canada. De plus, dès vendredi, je rencontrerai le maire des Îles-de-la-Madeleine avec le député pour examiner tous les détails, que ce soit le transport aérien ou maritime ou tous les autres problèmes qu'il voudra soulever.

\* \* \*

● (1500)

[Traduction]

**LES PROGRAMMES SOCIAUX**

**M. Massimo Pacetti (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.):** Monsieur le Président, le président Bush propose d'apporter des changements importants au régime de sécurité sociale des États-Unis. À la lumière des rapports révélant que ce régime n'est pas viable sur le plan financier, quelle assurance ont les Canadiens que l'équivalent dans notre pays du régime de sécurité sociale des États-Unis est viable?

**L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, au Canada, nous avons la chance de compter sur un régime de pension de l'État qui est financièrement viable jusqu'en 2075. C'est là un avantage remarquable par rapport à nos voisins du Sud. Cette viabilité découle directement de l'engagement envers la discipline budgétaire et des mesures visant à assurer la solidité financière de notre régime de pension que nous avons pris au cours des dernières années.

\* \* \*

**LES AFFAIRES AUTOCHTONES**

**M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD):** Monsieur le Président, dans les réserves indiennes, les maisons isolées à la Zonolite sont appelées les maisons de la mort parce que l'exposition à ce produit peut tuer. Dans les bases militaires, le gouvernement dépense des millions pour éviter que le personnel des forces armées ne soit exposé à cette substance. Dans les réserves indiennes, il se contente de faire parvenir une lettre aux conseils de bande pour leur dire qu'ils ont des maisons qui les empoisonnent.

Comment tolérer cette contradiction flagrante? Le ministre est-il prêt à nous dire aujourd'hui qu'il aidera les collectivités des réserves indiennes à vérifier où il y a de la Zonolite et à payer pour l'enlever partout où on en trouvera?

**L'hon. Andy Scott (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux que le député me pose cette question. Elle me permet de le rassurer. Nous avons retrouvé dans nos dossiers toutes les maisons où il pourrait y avoir de la Zonolite. Nous avons informé les chefs et les conseils des premières nations. Santé Canada a fait des inspections dans ces collectivités et, au cas par cas, nous payons les travaux qui s'imposent.

\* \* \*

[Français]

**LA DÉFENSE NATIONALE**

**M. Robert Bouchard (Chicoutimi—Le Fjord, BQ):** Monsieur le Président, on apprenait, hier, que le ministre de la Défense nationale entrevoyait une réorganisation des opérations à la base

militaire de Bagotville, dans mon comté de Chicoutimi—Le Fjord. On prétend que cette décision n'occasionnera pas de pertes d'emploi, ce dont je doute. Le ministre de la Défense nationale doit reconnaître le caractère stratégique de la base militaire de Bagotville.

Peut-il nous assurer que cette réorganisation n'entraînera aucune perte d'emplois pour le comté de Chicoutimi—Le Fjord?

[Traduction]

**L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, je dirai au député et à ses électeurs que des négociations sont en cours. La question est à l'étude, mais aucune décision n'a encore été prise. Il importe cependant de signaler qu'il n'y aura aucune réduction du nombre de pilotes, du nombre d'emplois et de la capacité des forces aériennes, auxquelles nous sommes attachés parce qu'elles sont un élément essentiel de nos forces armées.

\* \* \*

**LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**

**M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC):** Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il dire à la Chambre des communes et aux téléspectateurs quel sera le menu législatif du gouvernement pour la semaine prochaine et les jours qui suivront?

J'aimerais également savoir quand sera présenté le projet de loi sur le traitement des juges dont on nous promet depuis des mois le dépôt à la Chambre.

**L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, aujourd'hui et demain, nous poursuivons la troisième lecture du projet de loi C-29 modifiant la Loi sur les brevets. Cela sera suivi par la deuxième lecture des projets de loi C-31 et C-32, portant sur le commerce international et les affaires étrangères.

Nous passerons ensuite à la deuxième lecture du projet de loi C-28 qui modifie la Loi sur les aliments et drogues; à l'étape du rapport du projet de loi C-8, le projet de loi sur la fonction publique; à l'étape du rapport du projet de loi C-3, relatif à la Garde côtière; et à l'étape du rapport du projet de loi S-17, relatif à des conventions fiscales.

Lundi, nous amorcerons l'étape du rapport et la troisième lecture du projet de loi C-24 sur la péréquation. Si nous terminons cela, nous reviendrons à la liste précédente, au point où nous en étions rendus.

Mardi et jeudi de la semaine prochaine seront des jours désignés.

Mercredi prochain, nous commencerons la deuxième lecture du projet de loi C-38, relatif au mariage civil.

Pour ce qui est de la question posée à propos de la Loi sur les juges, ce texte sera soumis le moment venu.

---

**INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

● (1505)

[Français]

**LA LOI SUR LES BREVETS**

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-29, Loi modifiant la Loi sur les brevets, soit lu pour la troisième fois et adopté.

*Initiatives ministérielles*

**M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD):** Monsieur le Président, sans prendre la totalité du temps qu'il me reste, je veux en venir à ma conclusion.

Dans mon allocution sur cette loi importante, j'ai parlé de toutes les contributions du député de Windsor-Ouest concernant l'ancienne loi C-9. C'est une loi très importante qui, comme on le sait très bien, est touchée par le projet de loi C-29.

Le projet de loi C-29, Loi modifiant la Loi sur les brevets, parle effectivement des brevets pharmaceutiques, mais en plus—et c'est malheureux—, il amende l'ancienne loi C-9 à laquelle le député de Windsor-Ouest a tellement contribué. Comme on le sait, cette loi C-9 traite de toute la question du sida qui sévit en Afrique et qui fait que ce continent est en crise actuellement.

Que trouve-t-on de malheureux dans le projet de loi C-29? C'est qu'on modifie l'ancienne loi C-9 et que le gouvernement soit en train d'éliminer d'une certaine façon le fait que les représentants du Sénat puissent siéger au comité consultatif qui prendra effectivement les décisions relatives aux produits pharmaceutiques qui seront sur la liste des drogues disponibles pour l'exportation.

À cause de cela, nous avons une certaine réticence à donner notre appui au projet de loi C-29. C'est malheureux, parce que l'objectif principal du projet de loi, tel qu'on le connaît, n'était pas d'apporter ces changements à l'ancienne loi C-9.

En même temps, il est très important de souligner que nous trouvons l'ancienne loi C-9 extrêmement utile pour régler ou commencer à régler la crise en Afrique. Puisque les règlements n'entreront en vigueur que dans quelques années—et même si l'Afrique ne peut pas attendre—nous sommes obligés d'attendre avant de pouvoir pleinement venir en aide aux Africains.

Pour cette raison, nous donnerons notre appui au projet de loi C-29 dans le seul but d'accélérer le plus rapidement possible la mise en vigueur des règlements de l'ancienne loi C-9, de sorte que l'on puisse enfin venir en aide aux habitants de l'Afrique, qui en ont tellement besoin.

[Traduction]

**Le Président:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le Président:** La question porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

\* \* \*

• (1510)

[Français]

### LOI SUR LE MINISTÈRE DU COMMERCE INTERNATIONAL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 9 février 2005, de la motion portant que le projet de loi C-31, Loi constituant le ministère du Commerce international et apportant des modifications connexes à certaines lois, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

**Le Président:** La dernière fois que le projet de loi était devant la Chambre, l'honorable député de Joliette avait la parole. Il lui reste neuf minutes dans le cadre de la période des questions et commentaires.

**M. Pierre Paquette (Joliette, BQ):** Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire m'avait posé une question à laquelle je n'ai pas eu l'occasion de répondre. Je commencerai par lui répondre.

Effectivement, c'était une question extrêmement intéressante qui nous permet de nouveau de clarifier le rôle du Bloc québécois en cette Chambre. Le secrétaire parlementaire se demandait comment il se faisait qu'un parti souverainiste s'intéresse à cette question du partage du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international en deux entités, soit Affaires étrangères et Commerce international. D'ailleurs, dans ce cas-ci, on constate que ce sont les libéraux, au gouvernement, qui ont un rôle de séparatistes, alors que nous, nous tentons au contraire de proposer une cohérence entre deux fonctions essentielles dans le cadre d'un ministère.

Quand nous sommes présents ici, à Ottawa, non seulement nous défendons les intérêts du Québec mais, en plus, nous faisons la promotion d'une conception de ce que sont les responsabilités d'un pays, d'une nation et d'un gouvernement. Nous pensons que ce n'est pas dans l'intérêt du Québec de diviser en deux ces missions que sont Commerce international et Affaires étrangères. Nous ne voudrions pas qu'un Québec souverain ait une approche comme celle qui nous est proposée actuellement par le Parti libéral du Canada, par le gouvernement actuel. C'est une approche qui fait en sorte que nos affaires étrangères n'utilisent pas cet outil qu'est la politique commerciale pour remplir ses obligations au plan international.

Nous sommes donc ici à la fois pour défendre les intérêts du Québec, mais aussi promouvoir une responsabilité qui devrait être celle de toutes les nations et de tous les pays souverains dans l'ensemble de la communauté internationale.

C'est donc la réponse que j'avais à fournir au secrétaire parlementaire. Il n'est malheureusement pas ici présentement, mais je sais qu'il lit attentivement le compte rendu des débats. Il aura donc l'occasion de prendre connaissance de ma réponse.

**M. Bernard Bigras (Rosemont—La Petite-Patrie, BQ):** Monsieur le Président, pendant la période des questions, j'ai eu la chance de prendre connaissance du projet de loi que nous étudions aujourd'hui. Ce projet de loi vise, au fond, à diviser les activités du ministère des Affaires étrangères et celles du Commerce international.

Ce qui m'a frappé, c'est qu'au moment où les règles de la mondialisation s'intensifient, où les échanges commerciaux se multiplient dans le monde, on vise à séparer ces deux entités. Le gouvernement tente de nous faire croire que le projet de loi qu'il a déposé au mois de décembre 2004 n'est qu'un projet de loi cosmétique, administratif et technique qui vise à diviser les fonctions.

J'aimerais demander à mon collègue s'il ne voit pas aussi qu'au sein de ce projet de loi, il y a une vision qui risque, en bout de ligne, de réduire la protection des droits humains dans le monde. On ne peut pas faire la distinction entre le commerce et les affaires étrangères au moment où les investissements étrangers s'intensifient, au moment où le commerce s'intensifie, au moment où les échanges commerciaux s'intensifient, au moment où on croit que l'investissement responsable doit jouer un rôle de plus en plus important, au moment où, de ce côté-ci de la Chambre, on croit que le commerce équitable doit jouer un rôle important.

Croit-il que ce projet de loi, qui va diviser les deux entités, risque de réduire la protection des droits humains?

**M. Pierre Paquette:** Monsieur le Président, je remercie le député de Rosemont—La Petite-Patrie de sa question très pertinente.

*Initiatives ministérielles*

J'aimerais citer ces quelques chiffres. Il disait que les échanges s'intensifiaient. L'un des indicateurs de ce phénomène, c'est que les exportations canadiennes, dans l'ensemble de ce que nous produisons, augmentent de façon phénoménale de décennie en décennie. En 1971, par exemple, 18,2 p. 100 de ce que nous produisons était exporté du Canada, y compris le Québec. En 1980, ce taux était passé à 24,6 p. 100. Ainsi, près du quart de la production canadienne était exporté. Actuellement, c'est 38 p. 100, c'est-à-dire près de 40 p. 100. Dans le cas du Québec, c'est encore plus important.

Effectivement, nous ne pouvons plus désormais séparer de notre processus de production nos responsabilités relatives aux droits humains, aux droits syndicaux, aux droits environnementaux, aux droits sociaux et aux droits culturels. Puisque 40 p. 100 de tout ce que nous produisons se rend à l'extérieur, il faut avoir en tête que cela se produit à l'échelle de la planète.

Malheureusement, hier, nous avons eu une indication de cette réalité qui nous rattrape rapidement. La fermeture du Wal-Mart à Jonquière ne berne personne. Il s'agit d'une pratique antisyndicale que nous devons dénoncer ici. Par contre, si nous n'avons aucune action à l'extérieur du Canada et du Québec pour dénoncer l'antisindicalisme, nous nous retrouverons isolés. D'ailleurs, en Amérique du Nord, le Québec est déjà passablement isolé à cet égard. Cet épisode du Wal-Mart se reproduira souvent chez nous, comme il survient chaque jour au Mexique, au Honduras et un peu partout dans le monde.

Je suis tout à fait d'accord avec le député à l'effet que la division du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international en deux entités affaiblira la capacité du Canada—bien qu'actuellement, cette capacité ne réponde pas aux attentes à l'endroit du Canada—de se munir d'une politique commerciale au service de la politique étrangère et de ce que les députés d'en face aiment bien appeler la promotion des valeurs canadiennes.

En ce sens, cette division est nuisible sur le plan politique pour le Canada et, par ricochet, pour le Québec. En plus, elle est nuisible sur le plan économique, parce que la fonction actuelle des Affaires étrangères joue un rôle important dans la promotion de nos intérêts vis-à-vis des exportations. C'est vrai pour le Canada, mais c'est aussi vrai pour le Québec. De cette façon, tous seront perdants. Le seul gagnant dans cette situation sera une vision économiste de la mondialisation où tous les éléments touchant l'environnement, la culture, les droits sociaux et les droits syndicaux seront évacués.

En terminant, je rajouterais que les groupes de la société civile qui défendent ces causes très justement se verront balloter entre le ministère des Affaires étrangères, qui dira que la politique commerciale et les relations économiques internationales du Canada sont du ressort du ministère du Commerce international qui dira à son tour qu'il ne s'occupe que du commerce international, alors que les questions des grandes conventions internationales regardent les Affaires étrangères. Ces groupes tomberont ainsi entre deux chaises et seront encore moins écoutés. Ils ne pourront plus exercer de pression sur ce gouvernement déjà extrêmement faible quant à ses responsabilités sociales à l'échelle planétaire. Ces pressions seront encore moins significatives et il y aura une dérive, laquelle est déjà amorcée par cette décision du premier ministre.

● (1515)

[Traduction]

**M. John Cannis (Scarborough-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai une brève question à poser à mon collègue. Il dit qu'en fractionnant le ministère, on l'affaiblirait.

Si l'on scinde le ministère, comme le prévoit le projet de loi C-31, ne voit-il pas que le ministère du Commerce international pourra se consacrer entièrement au commerce international, et que le ministère des Affaires étrangères pourra se consacrer entièrement aux affaires étrangères? Ne voit-il pas que les ministères pourront se concentrer sur les questions qui le préoccupent, dit-il, notamment l'exploitation des travailleurs et des enfants, le renforcement du droit du travail, et ainsi de suite? Le ministère sera mieux en mesure de répondre à ces préoccupations.

[Français]

**M. Pierre Paquette:** Monsieur le Président, je remercie le député de sa question, parce qu'elle est vraiment au cœur du débat. On sait que tout cela s'est fait en catimini et que l'on essaie de nous mettre devant un fait accompli. On sait que la décision a été prise il y a déjà un an en vertu d'un décret peu publicisé. Toutefois, je ne crois pas qu'en séparant les deux missions, on va renforcer ces dernières, au contraire.

Je vous donne un seul exemple. À l'heure actuelle, un ambassadeur est évalué par le ministre des Affaires étrangères et par le ministre du Commerce international, soit sur les deux missions. Ce ne sera plus le cas. À l'avenir, selon les projets de loi C-31 et C-32, les ambassadeurs seront évalués par le ministre des Affaires étrangères sur la base de leurs performances diplomatiques, et c'est très bien. Je n'ai rien contre cela. Toutefois, le ministre du Commerce international n'aura plus d'évaluation à faire et les ambassadeurs seront moins enclins à s'occuper des intérêts économiques canadiens.

En outre, dans le projet de loi C-32, on a enlevé—c'est un article dont je ne me rappelle jamais le numéro—la responsabilité de la coordination des relations internationales au ministre des Affaires étrangères. Si on avait laissé cette coordination sous la responsabilité d'un seul ministre, peut-être aurait-on pu dire qu'on pourrait suppléer à l'existence des deux ministères par ce mécanisme de coordination.

Toutefois, la coordination des relations internationales—je termine ainsi—, a été confiée maintenant au ministre du Commerce international. Par conséquent, on affaiblira les deux missions au détriment de la position politique du Canada et des intérêts du Québec.

● (1520)

[Traduction]

**M. John Cannis (Scarborough-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, avant d'aborder l'objet de mon intervention, j'aimerais réagir à l'affirmation du dernier député qui dit que nous sommes devant un fait accompli et que tout a été fait en catimini. Ce n'est pas le cas. Comme nous l'avons vu, il y a une minute, il a fait valoir son point de vue. À mon tour, j'é mets mon opinion. Hier, nous avons débattu du projet de loi C-31. Le ministre du Commerce international et son secrétaire parlementaire ont exprimé leurs points de vue, eux aussi, il y a quelques jours. Je n'accepte pas son affirmation selon laquelle nous procédons en coulisses.

Les projets de loi C-31 et C-32 seront mis aux voix à la Chambre. Nous connaissons tous les chiffres. Notre gouvernement n'est pas majoritaire. Cependant, nous sommes convaincus que, si nous présentons une mesure législative valable, les députés de l'opposition n'oseront pas voter contre car, ce faisant, ils diraient aux Canadiens qu'ils ne souhaitent pas agir dans l'intérêt du pays. Nous procédons au vu et au su de tous et de façon transparente. Voilà pourquoi j'interviens à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-31.

*Initiatives ministérielles*

Le projet de loi C-31 crée le ministère du Commerce international. Je le répète, j'appuie cette mesure qui a été présentée en décembre par le ministre du Commerce international et le premier ministre. On accroît ainsi notre capacité d'améliorer nos échanges commerciaux et notre position économique sur la scène nationale et internationale, mais surtout, on répond à certaines préoccupations exprimées par le député qui m'a précédé et d'autres députés dans cette enceinte.

En créant un ministère du Commerce international distinct et en lui confiant des fonctions en matière d'investissement qui revenaient à Industrie Canada, le gouvernement reconnaît à quel point il est important que ces deux éléments travaillent en étroite collaboration pour donner au Canada une économie forte au XXI<sup>e</sup> siècle.

Une des principales priorités du nouveau ministère et de notre gouvernement est de continuer à garantir et à améliorer notre accès au marché américain. La majeure partie de mes observations porteront principalement sur nos activités commerciales avec les États-Unis et le Mexique. Bien entendu, comme d'autres députés l'ont dit à de multiples reprises, les États-Unis constituent notre principal partenaire commercial et je vais refléter cette situation dans mes observations. En même temps, je veux préciser comment le ministre du Commerce international est très proactif en essayant d'élargir nos horizons et de garantir de futurs débouchés au Canada.

Le Canada et les États-Unis partagent une relation unique et essentielle fondée non seulement sur nos similitudes sociales et culturelles reliées à notre histoire, mais également sur le fait que nos économies sont fondamentalement interreliées. C'est un modèle pour le monde entier. On ne soulignera jamais assez l'importance de cette relation. On l'a dit à de multiples reprises. Plus tôt aujourd'hui, à la Chambre des communes, on a posé des questions sur notre industrie bovine, notre industrie du bois d'oeuvre, l'énergie et j'en passe.

Il n'y a nullement part dans le monde une libre circulation aussi importante de biens, de services, de personnes et de capitaux entre deux pays. Les échanges quotidiens de produits et de services entre nos deux pays représentent 1,8 ou 1,9 milliard de dollars. Le Canada est le plus important client et le plus gros fournisseur des États-Unis et l'inverse est tout aussi vrai. Ainsi, en 2003, le Canada a exporté pour 330 milliards de dollars de biens aux États-Unis et il en a importé 240 milliards de dollars en retour. Les députés n'ont qu'à faire les calculs et ils verront notre situation.

En 2003, le Canada a exporté l'énergie la plus importante et la plus fiable aux États-Unis. La valeur de cette énergie exportée était de 42 milliards de dollars américains. Ces liens entre ces deux pays sont très importants pour le Canada, car plus de 80 p. 100 des exportations canadiennes de biens et de services sont destinées aux États-Unis. Ces exportations représentent environ 30 p. 100 de notre PIB.

• (1525)

Le Canada représente le plus important marché étranger pour 37 des 50 États des États-Unis d'Amérique. Même si les États-Unis achètent davantage de biens du Canada que de tout autre pays, leurs exportations chez nous ne représentent que 1,8 p. 100 de leur PIB. Si on compare les pourcentages respectifs du PIB, soit 30 p. 100 et 1,8 p. 100, on comprend pourquoi le Canada s'efforce de maintenir d'excellentes relations avec les États-Unis.

Plus tôt aujourd'hui, quelqu'un mentionnait à la Chambre que le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire rencontre ses homologues américains. Le gouvernement et le premier ministre n'ont jamais ménagé leurs efforts auprès du président des États-Unis pour assurer l'accès de nos exportations de boeuf au marché américain. Bien que les échanges commerciaux du Canada et des

États-Unis soient hautement intégrés et que nos deux pays soient mutuellement dépendants, il est clair que nous dépendons davantage du marché américain que ce dernier ne dépend du nôtre.

L'ALENA, qui est la pierre angulaire de nos relations commerciales avec les États-Unis et le Mexique, nous a fort bien servis. Depuis l'entrée en vigueur de l'ALENA et de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis, le Canada a vu ses échanges commerciaux bilatéraux avec les États-Unis augmenter de plus de 8 p. 100 par année.

L'ALENA, accord commercial visionnaire, est encore aujourd'hui un modèle pour le monde. Il a stimulé la croissance, relevé le niveau de vie et a permis aux consommateurs de bénéficier de prix concurrentiels. Mais surtout, cet accord a permis de créer des emplois et d'assurer la croissance économique à la grandeur du pays. Nos entreprises en ont bénéficié. L'ALENA a créé des débouchés commerciaux plus dynamiques, plus concurrentiels et davantage axés sur les exportations.

Cela a évidemment permis aux Canadiens de se tailler une place très enviable au sein du G-8. Je suis fier de dire qu'aujourd'hui, l'absence de déficit, sa très forte croissance et la création d'emplois classent le Canada en tête des pays du G-8. Il ne faut pas non plus oublier que, depuis de nombreuses années, le Canada est reconnu comme le meilleur pays où vivre. Tout cela n'est pas le fruit du hasard.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1998, à peu près tous les échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis sont exempts de droits, ce qui contribue à développer le commerce et l'investissement entre les divers partenaires. Entre 1993 et 2003, les échanges bilatéraux de biens ont augmenté de 7,6 p. 100 par année en moyenne. Le Canada reçoit environ 11 p. 100 de l'ensemble des investissements américains directs à l'étranger. En 2003, ces investissements ont atteint 192 milliards de dollars américains.

À leur tour, les sociétés canadiennes ont également investi aux États-Unis. En 2003, elles y ont investi environ 127 milliards de dollars américains, ce qui représente 41 p. 100 des investissements directs du Canada à l'étranger et l'emploi de 534 000 personnes aux États-Unis. Sur le plan économique, les deux pays sont vraiment intégrés et revêtent une importance cruciale pour assurer leur économie et, bien sûr, leur sécurité mutuelles.

Nous avons renforcé les relations canado-américaines, qui reposaient déjà sur des assises solides, pendant la visite du président Bush au Canada, en novembre dernier. Lors de cette visite, le premier ministre et le président se sont engagés à intensifier leur collaboration en Amérique du Nord et dans le monde. Ils ont accepté de déployer des efforts bilatéraux pour répondre aux priorités du Canada et des États-Unis et de poursuivre leur étroite collaboration avec le Mexique au sujet des questions importantes pour les trois pays. Ils ont également annoncé le nouveau partenariat visant à établir un plan d'action pour accroître la sécurité, la prospérité et de la qualité de vie des citoyens dans toute l'Amérique du Nord.

### *Initiatives ministérielles*

Par le nouveau partenariat, le Canada et les États-Unis se sont engagés à poursuivre leurs efforts concertés au sujet de l'Accord sur la frontière intelligente, afin d'assurer le passage en toute sécurité des personnes et des produits en Amérique du Nord. EXPRES, le programme d'expéditions rapides et sécuritaires, et le programme NEXUS sont deux exemples de programmes conjoints entre le Canada et les États-Unis qui ont été élargis dans le cadre de l'initiative de la frontière intelligente. On a souvent dit que, à la suite des événements du 11 septembre, non seulement notre pays et les États-Unis ont changé, mais le monde entier a changé et continue de changer.

● (1530)

C'est pourquoi, avec la collaboration de nos voisins, les États-Unis, nous nous sommes employés à trouver des moyens et des systèmes non seulement pour expédier rapidement les produits et les services, mais encore plus, pour assurer le passage en toute sécurité des produits et des personnes. EXPRES et NEXUS sont les deux programmes qui ont été mis en oeuvre pour faciliter cette initiative.

Le programme EXPRES vise à favoriser une circulation plus simple, moins coûteuse et plus rapide de nombreuses expéditions commerciales transfrontalières. On nous parle constamment de moyens d'éliminer les retards, d'accélérer la circulation et d'empêcher les embouteillages à la frontière, au poste de Windsor, par exemple, tout en reconnaissant que nous devons assurer la sécurité. Le programme EXPRES est actuellement en vigueur dans 12 postes frontaliers. On prévoit sous peu le mettre en oeuvre dans tous les postes frontaliers commerciaux.

Le programme NEXUS facilite le passage des voyageurs préautorisés entre le Canada et les États-Unis. J'ai parlé de l'expédition transfrontalière de nos marchandises par camion, par exemple, mais nous devons également nous rappeler qu'un grand nombre de personnes prennent fréquemment l'avion pour se rendre dans différents endroits au Canada et aux États-Unis pour faire du tourisme ou des affaires, tous les jours ou toutes les semaines. Le programme NEXUS aide à réduire certains soucis et retards que les voyageurs ont connus par le passé. Je suis certain que, même aujourd'hui, des voyageurs connaissent quelques-uns de ces problèmes.

Par le truchement de ce nouveau partenariat, nous nous sommes également engagés à garantir la sécurité frontalière grâce à une initiative de prédédouanement pour le transport terrestre, à effectuer des investissements stratégiques en infrastructures à des points de passage frontalier critiques, comme Detroit-Windsor, et à veiller à ce qu'aucune limitation d'ordre physique ne nuise aux flux commerciaux nord-américains. Nous visons un juste équilibre entre l'efficacité de la sécurité frontalière et la facilitation des flux transfrontaliers de biens et de services à faible risque. Pour concrétiser nos intentions, notre gouvernement a déjà annoncé des améliorations d'infrastructures frontalières d'une valeur de plus d'un milliard de dollars.

L'intégration de l'économie nord-américaine est déjà considérable. Il nous faut veiller à ce que nos politiques, notamment en matière de normes et de réglementation, la reflètent et la favorisent. Dans le cadre du nouveau partenariat, le gouvernement s'est engagé à un effort de collaboration en matière de partenariats, de normes et de réglementation intelligente pour accroître l'efficacité et la compétitivité tout en améliorant la santé et la sécurité.

De plus, nous avons convenu d'accroître la cadence des efforts de libéralisation des règles d'origine, afin de réduire les coûts transactionnels liés aux exportations. En effet, les règles d'origine

de l'ALENA, qui déterminent si un produit peut être expédié en franchise de droits sur le continent, ainsi que d'autres dispositions douanières, sont souvent complexes et imposent un fardeau réglementaire coûteux aux entreprises.

À la réunion de juillet 2004 de la commission de l'ALENA, les ministres ont approuvé un ensemble de mesures visant la libéralisation des règles d'origine pour une vaste gamme de produits alimentaires, de produits de consommation et de produits industriels, qui auront une incidence sur un commerce trilatéral de quelque 20 milliards de dollars américains. Ces mesures ont été mises en oeuvre par le Canada et les États-Unis le mois dernier. Voilà qui est considérable. On a déjà amorcé de façon trilatérale l'exploration des possibilités d'entente relativement à la libéralisation d'un deuxième groupe de règles d'origine, qui devrait entrer en vigueur en janvier 2006 dans des secteurs comme les produits chimiques, les produits pharmaceutiques, les plastiques et le caoutchouc, et les véhicules motorisés. Ainsi, le cadre de l'ALENA nous sert à élargir et à renforcer nos rapports commerciaux avec les États-Unis.

Toute cette évolution reflète la réalité économique nord-américaine. De plus en plus, nos entreprises et nos entrepreneurs, tant au Canada qu'aux États-Unis et au Mexique, participent à des chaînes d'approvisionnement et à des systèmes de distribution à l'échelle continentale. Environ le tiers des échanges canado-étasuniens relèvent du commerce interne, à savoir les échanges entre deux composantes d'une même entreprise.

Vu que nombre de plaques tournantes de production et de service situées au Canada sont plus proches de débouchés aux États-Unis que certaines plaques tournantes situées aux États-Unis, il semblerait normal que, dans cette optique, des entreprises tirent parti de rapports étroits entre le Canada et les États-Unis pour évaluer leurs possibilités et les porter au maximum. Nous sommes déterminés à faire de notre mieux pour faciliter et favoriser de tels rapports commerciaux, qui sont à l'avantage de l'ensemble des Canadiens.

● (1535)

Les relations économiques entre le Canada et les États-Unis comptent parmi les plus importantes et les plus harmonieuses du monde. Il y a bien de petits accrochages ici et là, mais les mécanismes de règlement des différends sont mis en branle et permettent que nous soyons traités équitablement. Le bois d'oeuvre est un secteur où, à maintes reprises, l'OMC a rendu des décisions favorables au Canada. Le gouvernement n'a jamais cessé de veiller au grain et a fait en sorte que notre position soit connue sans ambiguïté. Les décisions sont suffisamment éloquentes.

Je l'ai déjà dit, le Canada et les États-Unis ont des économies intégrées et cela contribue à la prospérité des deux pays. Cela a été amplement démontré depuis 11 ans que je suis ici. En 1993, notre taux de chômage se situait à environ 12,7 p. 100. En 2004, plus de trois millions d'emplois ont été créés et l'économie est stable.

Nous avons éliminé le déficit il y a de nombreuses années. Nous avons équilibré le budget et, ces dernières années, nous avons réalisé des excédents. Cela a permis au gouvernement de réinvestir dans l'économie, notamment dans la santé, les programmes sociaux et les chaires de recherche. Cela est en partie attribuable à l'excellente collaboration que nous avons avec les États-Unis.



J'ai souvent dit qu'il était important que le projet de loi C-31 soit débattu à la Chambre des communes pour que nous ayons tous la possibilité d'exprimer notre point de vue. Il est tout aussi important que ce projet de loi soit adopté. J'exhorte tous les députés à réfléchir aux raisons pour lesquelles nous sommes saisis des projets de loi C-31 et C-32. Le premier est un projet de loi majeur qui permettrait au ministre du Commerce international de mettre l'accent sur le commerce.

Avant d'entrer en politique, j'exploitais une agence de placement. Un de nos départements se spécialisait en technologie de l'information, un autre en industrie, un autre en juridique et un autre en technique et en génie. Je disais à mes employés que, s'ils s'éparpillaient trop, ils ne pourraient pas être efficaces. La personne responsable du secteur de la technologie de l'information devait s'y consacrer entièrement. La même chose était vrai de celle qui travaillait dans le domaine juridique et de celle qui travaillait en médecine. Chacun se consacrait entièrement à son domaine. Personne, jamais, ne s'occupait de tous les domaines.

Une fois adopté, le projet de loi C-31 donnera au ministre du Commerce international le cadre nécessaire pour se consacrer au commerce et à l'économie. Il pourra accroître les possibilités pour les entreprises canadiennes et pour les Canadiens. Au bout du compte, nous aurons des revenus accrus, de nouveaux emplois et des réinvestissements au pays.

J'ai parlé davantage de nos relations avec les États-Unis et un peu de nos relations avec le Mexique. Elles sont très importantes et nous devons continuer à les cultiver. En même temps, c'est notre responsabilité, en tant que gouvernement et avec l'aide tous les députés, de promouvoir de nouveaux partenariats avec des économies en développement ou, comme on dit maintenant, des économies émergentes, comme la Chine ou le Brésil. Nous ne pouvons pas autant négliger l'Europe ni certains des nouveaux pays qui eux-aussi s'épanouissent. Cela aura pour effet de multiplier les occasions de collaborer avec les États-Unis et, ce faisant, de dégager de nouvelles options.

• (1540)

[Français]

**Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ):** Monsieur le Président, il ne m'arrive pas souvent d'être partiellement d'accord avec un député d'en face. Cependant, aujourd'hui, je suis partiellement d'accord avec sa présentation concernant nos échanges commerciaux avec les États-Unis et le Mexique. Il a raison quand il dit qu'on fait des affaires avec ces pays et qu'il existe imposant marché d'importation et d'exportation. Toutefois, je pense qu'il aurait avantage à se renseigner sur les effets qu'ont toutes ces importations et ces exportations.

Cela fait quelques jours qu'on parle du projet de loi C-31 et je reviens toujours avec mon idée des maquiladoras au Mexique. Effectivement, c'est là le plus bel exemple, le coeur de la discussion que nous avons actuellement. J'espère que le député a déjà fait des recherches sur le sujet.

Il s'agit de zones franches où se sont établies des entreprises canadiennes, entre autres, qui font des affaires d'or. Ces entreprises ne sont pas obligées d'effectuer quelque réinvestissement que ce soit, ni au niveau des travailleurs, ni au niveau des infrastructures. Les salaires sont très bas, les conditions de travail sont exécrables. Les entreprises préfèrent investir dans des autobus pour aller chercher les travailleurs qui les amènent sur place, pour s'assurer qu'ils soient bien en poste et effectuent leur travail, que d'investir dans des

### Initiatives ministérielles

conditions de vie qui leur soient potables. Il n'y a aucune infrastructure. L'eau est pratiquement imbuvable sauf dans l'entreprise même. Tout autour des entreprises, les sols sont pollués. Les droits humains ne sont pas respectés. Finalement, ces entreprises se concentrent sur le commerce.

J'ai entendu le député parler de concurrence, de productivité, de compétitivité, de relations commerciales. Jamais il n'a parlé des effets sur la population.

À la lumière de ces faits, je vais lui poser une question. Est-ce qu'il peut me dire s'il est conscient que des relations commerciales basées uniquement sur la concurrence laissent de côté tout développement ou toute protection en matière de droits humains? Je voudrais qu'il me dise si, dans le projet de loi C-31, on retrouve une garantie par laquelle les droits humains seront protégés?

[Traduction]

**M. John Cannis:** Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les propos de la députée. À mon avis elle désire savoir comment, dans ces initiatives, nous tenons compte des violations des droits humains, des lois sur le travail des enfants, par exemple.

Je répète la question que j'ai déjà posée. Que préférerait la députée? Elle a dit que la région était horrible et que les gens vivaient dans la pauvreté absolue. Elle a parlé de l'impact sur la population. C'était déjà plutôt mauvais.

Je ne parlerai pas de la même région, mais disons par exemple qu'il s'agit d'une région dépourvue d'infrastructure, d'eau potable, bref de tout. Devrions-nous nous refuser d'assumer notre responsabilité et tourner le dos à cette région? Nous pouvons toujours remonter dans le passé, avant la création de l'ALENA. Nous avions à l'époque parlé de la main-d'oeuvre mexicaine bon marché. Je peux assurer la députée que si elle demandait aujourd'hui à ces travailleurs comment se compare leur situation actuelle à celle d'il y a 10 à 13 ans, même si je ne suis pas un joueur, je serais prêt à gager à dix contre un qu'ils diraient que leur situation s'est beaucoup améliorée. Auparavant, ils n'avaient aucun revenu. Maintenant, ils ont un emploi.

La députée s'est préoccupée des droits humains. J'étais et je suis toujours d'avis que c'est préférable d'être sur le terrain et d'avoir l'occasion d'améliorer la situation, mais je sais aussi que Rome ne s'est pas bâtie en un jour. Je ne peux pas aller sur place demain et, simplement, leur dire de changer. C'est un processus graduel. En étant sur les lieux, nous générons une activité économique qui engendre la prospérité et la multiplication des chances pour tous les intéressés, mais nous implantons également notre mode de vie, notre approche canadienne, notamment notre respect des droits humains, la dignité et ainsi de suite. C'est là une autre partie du projet de loi C-31, pas aussi concrète qu'ils veulent nous la présenter, mais elle est quand même tangible et elle existe.

• (1545)

[Français]

**Mme Diane Bourgeois:** Monsieur le Président, quand on parle de créer des emplois, il faut bien spécifier qu'au Mexique, actuellement, deux millions de personnes travaillent dans les *maquiladoras*. Sauf que ces gens sont en train de perdre leur emploi justement parce que des entreprises comme General Motors Canada, qui est allé s'établir là, ferment leurs usines et s'en vont maintenant s'installer en Chine, puisqu'elles ont l'assurance qu'en Chine ce sera encore moins cher. Le Canada est en train d'ouvrir des portes en Chine à ces entreprises.

### *Initiatives ministérielles*

Sur le plan environnemental, ces entreprises qui se sont établies sur des *maquilladoras* ont contaminé les terres dans le nord du Mexique. En effet, le plomb a contaminé les terres, et les entreprises ne sont même pas tenues de les décontaminer.

Actuellement, les salaires sont faibles. Dorénavant, encore plus de gens vivront dans la pauvreté, parce que ce sont les migrants du sud qui montent vers le nord du Mexique pour travailler dans des usines qui ouvrent le commerce Mexique-Canada-États-Unis. Ces gens vivent dans des taudis, parce que ce sont des Indiens du Nord ou des Indiens du Sud qui vont migrer dans ces entreprises.

Mon collègue aurait avantage à s'informer.

[Traduction]

**Mr. John Cannis:** Monsieur le Président, la députée est complètement dans les patates. Elle parle de pertes d'emplois. J'ai commencé à travailler dans le secteur de l'informatique au début des années 70, et on craignait à l'époque les mises à pied massives de réceptionnistes et de secrétaires. Leurs emplois risquaient de disparaître. C'était de la pure fabulation.

Nous avons bien vu ce qui s'est passé au cours des 20 ou 30 dernières années. Les seuls à perdre leur emploi sont les gens qui se sont accrochés à leur machine à écrire manuelle. Le travail aujourd'hui se fait au moyen d'instruments technologiques de pointe. Les secrétaires se servent allègrement de divers systèmes de traitement de texte et de bases de données. On leur reconnaît des capacités, des talents et des expériences multiples. Il ne s'agit plus simplement de dire bonjour, de faire le café et de taper des notes. Cette catégorie de main-d'oeuvre a désormais bien d'autres compétences à offrir.

On ne devrait jamais craindre les pertes d'emplois parce qu'une entreprise déménage. Chaque action entraîne une réaction en sens inverse. Nous avons trouvé moyen, au fil des ans, de recréer des emplois, de réinventer des secteurs, de revenir aux droits de la personne et à l'environnement, comme elle le souligne, et ainsi de suite. Au moins, le Canada a des positions claires. Si nous avons la possibilité de nous lancer à la conquête de marchés, par des initiatives commerciales, nous savons que nous avons autre chose à offrir que simplement de l'argent.

Nous avons l'obligation de protéger cette planète que nous appelons la Terre. Nous avons appuyé le Protocole de Kyoto. Nous avons investi dans notre environnement comme nul autre pays ne l'a fait, par exemple en mettant fin aux coupes à blanc dans nos forêts. Nous avons pris nos responsabilités.

En apportant notre expérience dans ces pays, nous pourrions leur montrer la voie à suivre. Bien sûr, nous devons être sages, honnêtes, justes et respectueux quand il est question d'environnement. Cependant, je ne peux pas arriver chez les gens et les forcer à faire ce que je veux. Je peux seulement les conseiller. Au sein d'organisations internationales ou dans le cadre d'accords de coopération comme l'ALENA, nous ferons de notre mieux pour nous assurer que les bons choix soient faits.

• (1550)

**Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD):** Monsieur le Président, je suis heureuse de cette occasion qui m'est donnée pour m'exprimer à la Chambre sur le projet de loi C-31.

Je tiens à souligner l'excellent travail de mon collègue de Burnaby—New Westminster qui a su bien présenter les vives inquiétudes du NPD au sujet de ce projet de loi. Je parlerai d'abord de ce que signifie ce projet de loi et de ses conséquences, et j'aborderai ensuite quelques-unes de nos préoccupations.

Ce que je trouve étonnant depuis notre retour en septembre dernier, c'est la quantité de projets de loi d'ordre administratif dans les travaux du gouvernement. Des ministères ont été démantelés. De nouveaux ministères ont été créés. Un projet de loi avait pour but de créer Sécurité publique et Protection civile Canada, ce qui avait été fait un an auparavant. Le projet de loi ne faisait que du rattrapage. Un autre projet de loi visait à créer le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences, et ainsi de suite.

Cette situation, de même que la rétroaction de nos électeurs, amène les députés du NPD à s'interroger sérieusement, car c'est révélateur de la teneur du programme législatif du gouvernement. Tous les jours durant la période des questions, nous posons à la Chambre des questions extrêmement sérieuses qui touchent la réalité des Canadiens, qu'il s'agisse de pertes d'emplois ou du fait que les travailleurs gagnent moins d'argent aujourd'hui qu'il y a dix ans.

On pourrait s'attendre que ce genre de questions fassent l'objet d'un débat à la Chambre, que le gouvernement nous soumette un plan pour traiter des vraies questions auxquelles les Canadiens font face, mais que se passe-t-il? Nous avons un programme législatif plutôt insipide. Aujourd'hui, nous sommes saisis d'un autre projet de loi qui porte sur le démantèlement d'un autre ministre. Pourquoi? Y a-t-il un fondement à cela?

Nous savons qu'il y a eu très peu de consultation. En fait, il n'y a pas eu de consultation à ce sujet. La question n'a pas été étudiée en comité. On ne sait pas d'où auraient pu provenir ces recommandations, mais nous en sommes ici. Le dossier nous est présenté sous la forme d'un projet de loi d'ordre administratif. Démanteler ce ministère pour séparer les affaires étrangères et les politiques sur les affaires étrangères des questions commerciales aura d'énormes conséquences, tant au niveau des politiques que sur la scène internationale.

Dès nous, au NPD, avons jeté un coup d'oeil sur ce projet de loi, nous savions qu'il n'allait pas dans la bonne direction. Nous nous penchons maintenant sur certaines observations que d'aucuns ont faites, par exemple des retraités du Service extérieur qui ont écrit au comité et au ministre et qui ont communiqué avec nous. Nous pouvons voir le genre de préoccupations graves qui existent au sein du service professionnel. Nous devons écouter ces gens.

Il s'agit de personnes qui ont consacré leur vie active et leur carrière au Service extérieur, au MAECI. Lorsqu'elles nous disent qu'elles ne comprennent pas pourquoi ce ministère est scindé et qu'elles ne comprennent pas la raison d'être de ce projet de loi, il nous incombe de les écouter et de répondre aux craintes sincères dont elles font état.

Il est de fait que le Canada est une puissance moyenne très respectée. C'est un rôle que les Canadiens veulent nous voir jouer dans la communauté internationale. Nous ne sommes pas une super-puissance, mais on nous perçoit comme une nation indépendante, dont le programme trouve écho dans la communauté internationale, qui reflète, on l'espère, l'intégrité et les principes de notre pays, et qui est fondé sur des valeurs comme la protection des droits de la personne ainsi que la protection et la promotion du commerce équitable.

*Initiatives ministérielles*

Avoir un ministère correspond au simple bon sens, et on peut penser que c'était le cas dans le passé, car ce ministère a été créé il y a au moins 15 ans et il a été en mesure de regrouper ces initiatives stratégiques très différentes et tout à fait fondamentales au sein du gouvernement, de sorte que le Canada, au regard de sa place dans la communauté internationale, a eu une politique de base à partir de laquelle il a pu traiter ces questions très importantes. D'une part, il a pu s'exprimer sur la place du Canada dans le monde et sur les valeurs relatives aux droits de la personne, et les défendre, mais il a pu aussi le faire au regard du commerce. À notre sens, cette initiative est vraiment contraire à la logique.

• (1555)

Le premier ministre est revenu récemment d'une visite en Chine. Il est allé dans d'autres pays également. En fait, notre premier ministre se plaît plus à l'étranger que dans son propre pays. Il tente de nous faire croire qu'il a conçu une politique étrangère très noble et très honorable concernant le rôle du Canada dans le monde. Pourquoi alors décider de scinder un ministère qui s'occupe de ces deux questions clés?

Nous avons soulevé à la Chambre la question de notre indignation face à la perte d'emplois canadiens. Nous avons parlé, notamment, de la possible prise de contrôle de la Noranda par la Chine, des investissements étrangers et de l'absence d'examen de la politique concernant les prises de contrôle et les investissements étrangers. Notre collègue, le député de Timmins—Baie James, a déclenché tout un débat à la Chambre la semaine dernière en soulevant la question de la petite feuille d'érable canadienne sur une épinglette. Il a dit: « Comment se fait-il que des emplois canadiens soient perdus au profit de pays étrangers? Pourquoi appuyons-nous ce nivellement par le bas? Pourquoi appuyons-nous un programme économique et commercial qui n'a pas pour fondement la protection des droits humains? »

Les questions du député ont pris par surprise le gouvernement, qui est resté pantois. En fait, le ministre n'a su que répondre ce jour-là au député. Il a été désarçonné. Toutefois, plusieurs jours après, le gouvernement s'est sorti du pétrin en disant avoir trouvé une façon de fabriquer au Canada la petite épinglette arborant la feuille d'érable canadienne. C'était très symbolique. Cette affaire était liée à une question centrale qui nous préoccupe tous au sein du NPD et qui préoccupe aussi tous les Canadiens, à savoir l'avenir de notre prospérité économique, l'avenir des travailleurs canadiens et de leur famille. Cela peut sembler un lien ténu avec ce ministère, mais pour nous le lien est très réel.

Je le répète aux députés et au ministre: c'est une grave erreur que d'aller de l'avant avec cette mesure. Je sais que le prochain projet de loi que nous débattons portera sur la création du nouveau ministère des Affaires étrangères. En conséquence, nous aurons deux ministères distincts.

J'ai fait partie de nombreux comités et, quelle que soit leur allégeance, des députés de tous les partis se plaignaient de la façon dont les ministères fonctionnent en vase clos. Que ce soit à propos de la politique sociale, économique, environnementale, agricole ou autre, les députés d'arrière-ban du parti ministériel dénoncent eux aussi la situation. Nous déplorons qu'il soit si difficile de régler certains problèmes complexes auxquels nous faisons face et de mener certaines études en comité parce que nous sommes en rapport avec différents ministères qui ne traitent jamais les uns avec les autres. Ils ne communiquent jamais ensemble.

Au sein du Cabinet, il y a peut-être une certaine communication entre les ministres, mais très souvent, dans la réalité de la

bureaucratie fédérale, à plus forte raison dans la fonction publique, qui a fait l'objet de nombreuses compressions, certains ministères deviennent très territoriaux. J'ai participé aux travaux de différents comités, et il est arrivé que tous les membres d'un comité s'entendent pour préconiser l'horizontalité. Ce qu'ils voulaient dire, c'est qu'il est nécessaire que les ministères travaillent ensemble, d'une manière beaucoup plus constructive et globale, afin de régler les questions stratégiques complexes.

Depuis mon élection il y a sept ans, c'est un objectif que j'ai défendu par rapport aux questions concernant l'assurance-emploi, la politique sociale ou le logement. D'ailleurs, dans le secteur du logement, un secrétariat a été mis sur pied à l'échelle interministérielle. Je sais que le ministre responsable du logement est très fier de la mise sur pied d'un secrétariat visant à garantir que les différents ministères concernés par la question du logement abordable travaillent réellement ensemble.

• (1600)

Nous avons ici un ministère qui réunissait ces deux éléments essentiels, et nous allons le scinder. C'est profondément regrettable. Il faut dénoncer cette proposition parce que c'est une mesure à courte vue qui tient de l'amateurisme. À preuve, les lettres que nous avons reçues des retraités du service extérieur. Il faut dénoncer cette mesure parce que, dans un monde très complexe, elle affaiblira la capacité d'agir du Canada au sein de la communauté internationale.

C'est une mesure qui nous fera perdre de la crédibilité. Il faut avoir un sens aigu des nuances en politique étrangère, en développement et en commerce.

D'après le NPD et le travail accompli par notre très compétent porte-parole, le député de Burnaby—New Westminster, qui a pris part au débat—et je sais que notre porte-parole en matière d'affaires étrangères, la députée d'Halifax, s'est beaucoup occupée de la question—, c'est une grave erreur de présenter ces deux projets de loi pour scinder le MAECI. À long terme, nous le regretterons.

Il y a des fonctionnaires qui travaillent dans ce ministère et qui ont beaucoup investi dans les différents portefeuilles. En Colombie-Britannique, il y a eu beaucoup de réorganisations. Tous les ministères ont été chamboulés. De nouveaux ont été créés, puis refusionnés avec d'autres. Les fonctionnaires doivent travailler avec des ministres différents, avec des équipes différentes et avec différents ministres de second rang.

J'ai toujours l'impression, lorsque cela se produit, que c'est le signe d'un réel problème structurel. C'est le signe qu'il y a un vrai problème et un manque de leadership. Au bout du compte, les gens ne savent plus quoi faire, et ils commencent à déplacer des blocs. C'est ce que fait le gouvernement. Il n'a pas de feuille de route. Il ne sait pas où le Canada s'en va. Il ne songe pas à protéger les travailleurs canadiens, à protéger les emplois des Canadiens dans les entreprises canadiennes. On dirait que tout est à brader.

Le projet de loi C-31 s'inscrit dans cette tendance. Ce n'est rien de critique, mais cela fait partie du problème d'ensemble. Voilà pourquoi le NPD va s'opposer au projet de loi et à la scission du MAECI.

[Français]

**M. Pierre Paquette (Joliette, BQ):** Monsieur le Président, je félicite la députée de son discours très clair et qui avait énormément de contenu.

*Initiatives ministérielles*

J'aimerais lui demander si elle trouve logique le fait que le gouvernement ait décidé de procéder à ce débat sur les projets de loi C-31 et C-32, alors que l'on nous annonce que le ministre des Affaires étrangères va déposer d'ici quelques semaines de nouvelles orientations concernant la politique étrangère. Remarquez qu'il y a déjà un mois qu'on nous dit qu'il va les déposer.

Finalement, est-ce que ce débat n'est pas un peu impertinent, au moment où l'on devrait davantage parler de substance que de diviser un ministère en deux, sans aucun fondement en matière de contenu? Je partage tout à fait son analyse voulant ce sera nuisible pour les intérêts économiques et politiques du Canada. Par contre, sur le plan de la logique, est-ce qu'il y en a une, selon elle, à faire ce débat avant que les orientations en matière de politique étrangère soient débattues?

• (1605)

[Traduction]

**Mme Libby Davies:** Monsieur le Président, mon collègue du Bloc soulève un point extrêmement important. Nous savons que nous serons bientôt saisis de cet examen de la politique étrangère, de ce débat et de ce document. Je crois que nous nous intéresserons tous vivement à cette question qui devrait susciter beaucoup de discussions puisqu'il y a de nombreux points de vue très différents au sujet de la politique étrangère du Canada et de son orientation. Il semble inconcevable d'agir de façon aussi précipitée pour couper ce ministère en deux à la veille du dépôt d'un document fondamental sur la politique étrangère et de la tenue d'un débat sur la question.

Nous voudrions avoir l'assurance que la fragmentation de ce ministère n'aura pas d'influence sur le débat à venir, mais nous n'avons aucune certitude à cet égard.

Les mesures prises par le ministre sont préventives et unilatérales. Absolument rien ne portait à croire qu'il était impératif de couper immédiatement ce ministère en deux.

Le gouvernement aurait au moins pu attendre que le rapport d'examen de la politique étrangère soit déposé et que les députés aient eu l'occasion d'en prendre connaissance pour en discuter dans le contexte du projet de loi.

Or, ce n'est pas dans les plans du gouvernement. Il ne veut visiblement pas que le débat ait lieu, alors nous nous pencherons sur la question en temps et lieu. C'est bien dommage que les choses se soient passées de cette façon, car nous ne pourrions pas aborder l'examen de la politique étrangère dans son contexte global.

**M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD):** Monsieur le Président, je remercie ma collègue de Vancouver-Est de sa fort éloquente intervention sur les raisons montrant que le projet de loi C-31 est inapproprié. Je trouve que certains de ses arguments sont très pertinents.

Comme je suis également député d'une circonscription de la Colombie-Britannique, à l'instar de la députée, j'ai été témoin des mesures de restructuration, de démantèlement et de fusion de ministères, prises par l'administration libérale de la province au cours des quatre dernières années. J'aimerais entendre les commentaires de la députée à cet égard.

La députée a également soulevé un autre point extrêmement pertinent concernant l'impartition de travail à l'étranger. Elle a rappelé que le député de Timmins—James Bay avait signalé que les épinglettes représentant le drapeau canadien étaient faites à l'étranger.

Cette semaine, nous avons entendu le ministre du Commerce international effectivement inciter les entreprises à embaucher des

gens à l'extérieur du Canada. Le ministre a même ajouté qu'il ne verserait pas de larmes au sujet de pertes d'emplois au Canada. Cependant, plus tôt au cours du débat, un député du gouvernement a déclaré, en nous donnant une étrange leçon de physique, qu'à toute action correspond une réaction égale en sens contraire.

S'il en était ainsi, nous n'aurions pas assisté, sous la direction du gouvernement libéral, à la perte de 40 000 emplois dans le secteur de l'industrie du textile et du vêtement et de 20 000 emplois dans l'industrie du bois d'oeuvre. Nous n'aurions pas non plus vu la qualité des emplois se dégrader constamment au Canada au cours des douze dernières années, à tel point que de moins en moins de travailleurs ont des régimes de retraite, voire des emplois à temps plein. Par surcroît, les emplois deviennent de plus en plus temporaires.

J'aimerais entendre les observations de la députée sur ces deux questions. Que pense-t-elle, d'une part, du chaos administratif engendré par le gouvernement provincial et dont elle a été témoin à titre de députée d'une circonscription de la Colombie-Britannique et, d'autre part, du fait que le gouvernement prétend qu'il n'y a pas de perte d'emplois alors que nous savons pertinemment que c'est le contraire.

**Mme Libby Davies:** Monsieur le Président, je reviendrai d'abord sur le deuxième point de mon collègue.

Je pense que beaucoup de gens déploreront que cette politique, ou ce qui semble être une politique, soit maintenue. On appelle maintenant cela l'externalisation. Quel grand mot pour dire que des gens perdent leur emploi. Ces emplois sont transférés à des entreprises qui pensent pouvoir faire mieux à moindre coût. Le ministre du Commerce international a eu l'audace de nous dire que ce serait bon pour les travailleurs et pour l'économie canadienne. Si la situation n'était pas si sérieuse, cela nous aurait amusés, mais c'est très grave, car les répercussions sont bien réelles. Beaucoup de gens pleureront en fin de compte, lorsqu'ils verront leur emploi partir vers d'autres pays.

Il était absolument essentiel que ce ministère ait une politique globale en matière de commerce et de politique étrangère pour élaborer un programme visant à protéger les intérêts canadiens et nos emplois dans le contexte de l'économie mondiale et sur la scène internationale.

C'est un exemple de plus où un ministre s'empresse de faire une chose pendant qu'un autre ministère épouse de grandes valeurs humaines, ce qui semble tout à fait contradictoire. Nous essayons de soulever ces contradictions dans cette enceinte. Nous voulons savoir pourquoi un ministre nous dit que la perte d'emplois et l'externalisation sont une bonne chose alors que le premier ministre va partout sur la planète parler de valeurs humaines et de droits de la personne. Ces deux choses s'opposent. C'est une autre raison pour laquelle ce ministère ne devrait pas être divisé en deux.

*Initiatives ministérielles*

En ce qui concerne le deuxième point soulevé par le député, je constate le chaos créé par plusieurs années d'un gouvernement libéral en Colombie-Britannique. On peut se demander si le gouvernement a déjà songé aux répercussions de ses décisions sur les gens qui travaillent dans ces ministères? Il me semble qu'on s'en prend à la fonction publique. C'est une cible facile pour le gouvernement, que ce soit par l'entremise de compressions ou d'une réorganisation. Pourtant, le plus souvent, ce sont les gens qui travaillent dans ces ministères qui savent ce qui fonctionne, ce qui donne des résultats ou ajoute de la valeur, mais il est rare qu'on les écoute.

Nous savons qu'il n'y a eu aucune consultation au sujet du projet de loi C-31. Des milliers de personnes travaillent pour ce ministère. Elles ont investi beaucoup de temps et de professionnalisme dans ce ministère. Je parie qu'elles n'ont jamais eu l'occasion de donner leur point de vue là-dessus. C'est une honte, car cela conduit à une grande instabilité pour ces gens.

Ce n'est pas la question centrale, mais c'est une considération. On aurait rassuré tout le monde en procédant aux consultations voulues avant de présenter ce projet de loi.

•(1610)

[Français]

**Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ):** Monsieur le Président, j'apprécie d'avoir la chance de m'exprimer sur le présent projet de loi, soit le projet de loi C-31. Cela me donne l'occasion de souligner la grande incohérence du gouvernement libéral, laquelle nous retrouvons d'ailleurs dans de nombreux domaines. Cette incohérence est d'autant plus notable en matière d'affaires étrangères et de commerce international.

Je parle aujourd'hui d'incohérence parce que le projet de loi C-31 n'est rien de moins qu'un recul sur ce qu'un précédent gouvernement libéral, celui de Pierre Trudeau, a entrepris dans les années 1970 et 1980. On se souviendra qu'à cette époque, le gouvernement fédéral avait décidé d'opter pour une intégration du personnel affecté au Commerce international à celui des Affaires étrangères. La plupart des décisions prises sous la gouverne de Pierre Trudeau visaient à intégrer non seulement le personnel, mais aussi leurs efforts, les efforts de chacune des deux divisions du ministère des Affaires étrangères, de sorte que le commerce soit un outil au service de la politique étrangère du Canada.

Aujourd'hui, le gouvernement nous présente deux projets de loi. En fait, aujourd'hui, il nous présente le projet de loi C-31 et prochainement, il nous présentera le projet de loi C-32. Tous deux auront pour effet de scinder le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international en deux ministères distincts. D'entrée de jeu, il s'agit là d'une activité futile qui n'amènera rien, puisque tout est déjà décidé et que le processus a été enclenché. En effet, les deux projets de loi viennent confirmer une modification déjà annoncée par un décret ministériel daté du 12 décembre 2003, soit le jour de l'assermentation du député de LaSalle—Émard au fauteuil de premier ministre.

On a parlé de déficit démocratique. Le premier ministre se plaît à dire dans toutes les tribunes qu'il règlera le déficit démocratique. Or, le jour de son assermentation, il décide tout seul de scinder un ministère en deux.

Ce qui m'étonne sincèrement dans cette démarche du gouvernement, c'est d'abord le manque flagrant de transparence. Comme je l'ai mentionné, la scission a été annoncée le jour même de l'entrée en fonction du premier ministre. Les libéraux ne peuvent d'aucune

façon, aujourd'hui, prétendre avoir tenu des consultations à ce sujet. En fait, il n'y en a jamais eu.

D'ailleurs, en novembre dernier, lors de son passage au Comité permanent des affaires étrangères, le ministre actuel des Affaires étrangères et du Commerce international a été tout à fait incapable d'expliquer la nécessité de cette scission. Donc, on nous place devant un fait accompli avec la même arrogance qu'adoptait ce gouvernement alors qu'il était majoritaire. Je voudrais rappeler aux députés libéraux qu'ils sont minoritaires en cette Chambre et qu'ils doivent en prendre acte le plus rapidement possible.

Il aurait été intéressant que ce gouvernement fasse preuve d'une certaine logique dans sa façon de faire. J'entends par là qu'il puisse profiter de la révision de sa politique étrangère pour consulter la population, les ONG, les parlementaires afin de connaître leur vision de la politique internationale. Malheureusement, cet examen de la politique étrangère ne vient pas. Il est fort probable que jamais les acteurs intéressés par cet aspect ne seront consultés.

On apprenait également, la semaine dernière, que le premier ministre, n'étant pas satisfait du travail de ses fonctionnaires, confiait désormais la rédaction d'un document de révision de la politique internationale à une professeure de l'Université d'Oxford. Imaginez!

Pendant ce temps, le Conseil canadien de la coopération internationale se manifeste et souhaite vivement pouvoir intervenir et faire connaître son point de vue au gouvernement, mais il n'y a rien à faire. Malgré toutes les demandes à cet effet, le premier ministre fait la sourde oreille.

Parlons justement de la révision de la politique étrangère. Il aurait été bien de tenir une consultation à laquelle auraient pu participer les gens intéressés. Ces derniers auraient pu expliquer au gouvernement certaines choses primordiales. Malheureusement, celles-ci seront complètement évacuées du radar canadien, advenant l'adoption de ces deux projets de loi.

•(1615)

Je parle des droits de la personne. Nous vivons dans un monde où 11 millions d'enfants de moins de cinq ans meurent chaque année de maladies qu'on peut facilement éviter; où près d'un milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable; où quantité de filles et de femmes ne jouissent pas des mêmes droits que les garçons et les hommes, ni de la même dignité; où la détérioration de l'environnement est à la fois une cause et un symptôme de la pauvreté.

Devant ce fait, en septembre 2000, aux Nations Unies, les dirigeants du monde ont adhéré à un idéal de justice mondiale pour le XXI<sup>e</sup> siècle, en s'engageant à réaliser les objectifs du millénaire, et ce, afin de réduire ne serait-ce que de moitié la proportion des personnes vivant dans la pauvreté, d'ici 2015. Tous ont adhéré au principe que, pour améliorer les conditions de vie, il fallait que les régimes des gouvernements soient stables, prévisibles, équitables, et que leurs valeurs soient capables de guider le comportement social, politique et économique. C'est alors qu'on a vu apparaître la notion de gouvernance comme un élément central du développement. Voilà pourquoi, dans les instruments internationaux, la gouvernance est prise au sérieux.

Les déclarations sur la réduction de la pauvreté, sur la prospérité et la paix traitent toutes de l'amélioration de la gouvernance. La bonne gouvernance est interprétée à la fois comme un moyen et un objectif de développement, supposant tout un éventail d'éléments dans la lutte contre la pauvreté, dont les rouages du secteur public, les institutions démocratiques, le leadership politique, la société civile, la primauté du droit et le respect des droits de la personne.

### *Initiatives ministérielles*

Je voudrais reprendre un passage du rapport d'Amnistie internationale de décembre 2004, qui nous dit ceci:

On trouve des sociétés canadiennes partout dans le monde. Des sociétés pétrolières et minières explorent des régions distantes et isolées en vue de trouver du pétrole ou des minerais. Des entreprises de télécommunications font des affaires sur tous les continents. Les investissements étrangers entrent au Canada et en sortent comme jamais auparavant. À mesure que s'accroît le commerce mondial et que la portée et l'impact des entreprises canadiennes s'amplifient, il devient de plus en plus important de s'assurer que les Canadiens exercent leurs activités commerciales de manière à protéger et à promouvoir les droits humains fondamentaux et à ne pas donner lieu directement ou indirectement à des violations de ces droits.

Nous croyons que de former un ministère du Commerce international complètement indépendant ne peut pas empêcher qu'il y ait violation des droits, parce qu'à ce moment-là, qui aura un œil sur la façon dont les entreprises canadiennes tiendront compte des droits humains?

Dans notre monde de libre-échange, on voit clairement l'émergence de certaines économies, voire de plusieurs puissances qui viennent concurrencer directement notre économie. S'il est beau de voir des pays se prendre en main, je m'inquiète beaucoup de constater que certains pays le font au détriment des droits fondamentaux de leur peuple. Les Québécoises et les Québécois ont toujours été de grands défenseurs des droits de la personne, et le Bloc québécois a la ferme conviction que la révision de la politique étrangère canadienne doit s'y référer directement.

Dès la semaine dernière, les gens du Conseil canadien de la coopération internationale me contactaient pour m'aviser qu'au cours de la rencontre des donateurs de la Colombie, le Canada s'apprêtait à reculer de manière dramatique relativement aux droits de la personne. On sait que durant la première moitié de 2005, c'est le Canada qui assume la présidence du groupe des 24 donateurs qui fournissent de l'aide à la Colombie.

• (1620)

Alors, à ce moment-là, on se serait attendu à ce que le Canada mette à profit ce rôle et insiste de façon énergique pour que la Colombie prenne des mesures concrètes afin de se conformer aux recommandations du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme relativement à la réforme des droits humains dans ce pays. Parce que l'on sait qu'actuellement, c'est en Colombie qu'il y a le plus de violations des droits humains.

Or, le gouvernement canadien a accepté—écoutez bien cela—que les donateurs à la Colombie assouplissent leurs règles quant à l'octroi de l'aide internationale. Cela veut dire qu'ils n'ont pas tenu compte des droits de la personne, ils n'ont pas tenu compte du climat qu'il y avait en Colombie. C'est tout pour faire des affaires. On met de côté tout ce qui est droits humains.

À ce moment-là, c'est le Canada qui présidait la rencontre et qui aurait dû insister auprès du gouvernement colombien pour que soient reconnus les faits qui existent là-bas, des faits qui sont reconnus mondialement, des faits qui sont reconnus par l'ONU à l'effet qu'il y a un conflit armé ainsi qu'une crise humanitaire. Toutefois, le Canada ne s'est pas affirmé. Il a baissé les bras, sûrement—on peut le penser—pour une petite poignée de dollars. Il a laissé la question du respect des droits de la personne au dernier plan. Pourtant, la Colombie est le pays d'Amérique où l'on compte le plus grand nombre d'accrocs aux droits de la personne à chaque année. Voilà donc un exemple bien triste de la vision du gouvernement qui place l'économie au-dessus des valeurs fondamentales que sont les droits de la personne et la lutte à la pauvreté chez les peuples des pays en voie de développement.

Il apparaît évident pour moi et mes collègues qu'avec la structure d'avant le décret du 12 décembre, le gouvernement pouvait intégrer plus facilement et plus efficacement ses préoccupations en matière de droits de la personne dans le cadre de sa politique commerciale. Du moins, on pouvait s'attendre à ce que la bonne gouvernance y soit insérée. Malheureusement, en créant un ministère du Commerce international distinct, dont les objectifs sont seulement la promotion du commerce, les partenariats d'investissement et la gestion de la politique commerciale et économique, qui, à ce moment-là, va nous assurer que les objectifs de promotion des droits humains seront considérés?

Je le répète. Tous ces arguments, il aurait été pertinent de pouvoir les exprimer, de pouvoir les présenter dans le cadre de la révision de la politique étrangère canadienne. De toute évidence, le premier ministre a du mal à livrer la marchandise qu'il avait promise d'ailleurs, parce que cette révision tarde à venir. Maintenant, en regardant ce qui se passe, je me demande jusqu'à quel point il voulait cette révision.

Par ailleurs, quand je décrivais l'incohérence du gouvernement plus tôt, je pensais aussi à ce malaise qui existe présentement à l'ACDI au sujet de Corps Canada ou Solidarité Canada. C'est cette entité qui chapeauterait vraisemblablement l'ACDI, l'Agence canadienne de développement international, qui s'occupe entre autres des droits humains, et qui viendrait coordonner les travaux du Canada à l'étranger. Pendant la campagne électorale, le premier ministre s'est promené. Il a rencontré des gens qui étaient supposément au niveau de la solidarité internationale et leurs a promis de faire une entité bien distincte. Il a formé Corps Canada ou Solidarité Canada, à qui il a donné 15 millions de dollars de fonctionnement. Par contre, il ne s'est pas assuré que Corps Canada et l'ACDI, l'Agence canadienne de développement international, travailleraient ensemble.

On a assisté dernièrement à un beau briefing des fonctionnaires de l'ACDI, qui nous ont dit: « Écoutez, on se sait pas quoi faire avec Corps Canada. C'est une créature tout simplement créée par le premier ministre. C'est une promesse que le premier ministre a faite et l'on ne sait pas quoi faire avec celle-ci. » Voilà un bel exemple d'improvisation qui crée plus que de l'inquiétude chez les ONG. C'est un véritable malaise qui existe actuellement dans plusieurs organismes qui ne voient pas comment va se concrétiser le fonctionnement des différents mécanismes gouvernementaux en matière d'aide internationale.

On observe tellement d'improvisation au sein de ce gouvernement que je pense que j'ai compris comment fonctionne le processus décisionnel du gouvernement actuel: le premier ministre dessine sur le coin d'une table la politique internationale du Canada et la politique commerciale du Canada et la soumet à son Cabinet qui l'adopte sans broncher et sans consulter. C'est scandaleux.

• (1625)

C'est scandaleux qu'on fonctionne ainsi. Je vais aller plus loin. Je me questionne sur les motivations du premier ministre. On sait que sa famille possède encore des bateaux. Et comme on le sait capable de changer des lois pour en faire bénéficier des entreprises détenues soit par lui-même, par son entourage, ou par ses petits amis les milliardaires et les milliardaires, est-ce qu'il n'essaierait pas ici de dégager l'entreprise qui lui appartient de toute éventuelle politique étrangère qui contraindrait le commerce avec une certaine catégorie de pays non respectueux des droits humains?

*Initiatives ministérielles*

Ou encore, est-ce qu'il cherche à enlever des pouvoirs à la politique étrangère canadienne de façon à s'assurer que les entreprises polluantes, dont il est proche, puissent échapper aux règles de respect de l'environnement? Voilà autant de raisons qui font que le Bloc québécois va s'opposer au projet de loi qui nous est présenté.

Je termine en vous disant que quand je vois de quelle façon les libéraux fédéraux utilisent le pouvoir, particulièrement en matière de relations internationales, je vais me permettre de rêver à ce qu'un Québec souverain pourrait faire.

Je pense à un Québec altermondialiste qui tiendrait un discours respectueux des droits de la personne et qui se donnerait les moyens de promouvoir les droits humains à travers le monde.

Je pense à un Québec solidaire des travailleurs du tiers-monde qui gagnent leur vie difficilement.

Je me permets de rêver et de penser que le Québec deviendra bientôt un pays, et je le souhaite pour très bientôt ce pays.

•(1630)

[Traduction]

**Le vice-président:** Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera lors de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de New Westminster—Coquitlam, La citoyenneté et l'immigration; le député de Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, La Stratégie nationale antidrogue.

[Français]

**M. Bernard Bigras (Rosemont—La Petite-Patrie, BQ):** Monsieur le Président, c'est avec une grande joie, aujourd'hui, que je prends la parole sur ce projet de loi. D'abord, j'aimerais féliciter ma collègue de Terrebonne—Blainville pour son exposé sur cette question. Cela faisait plusieurs jours qu'elle attendait ce moment important pour marquer son opposition à un projet de loi qui vient distinguer et diviser les responsabilités entre le ministère des Affaires étrangères et celui du Commerce international.

Depuis quelque temps, depuis quelques mois, puisque ce projet de loi a été déposé le 7 décembre 2004, le gouvernement tente de nous faire croire qu'il ne s'agit aujourd'hui que d'un projet de loi administratif et technique visant seulement à régulariser une situation qui devrait aller de soi.

Je comprends que, le 12 décembre 2003, le gouvernement ayant adopté un décret, par l'entremise du gouverneur en conseil, divisant les responsabilités entre deux ministères, le projet de loi vient officialiser ce décret. Cependant, ce n'est pas vrai qu'on doit aborder ce débat sous l'angle d'une seule réorganisation administrative.

Ceux et celles qui tentent d'aborder le débat et la discussion sur cette base sont des gens qui ne voient pas d'interrelations entre les travaux et la vision d'un ministère des Affaires étrangères et le rôle que devrait jouer dans cette perspective celui du Commerce international.

En clarifiant et en divisant les deux entités ministérielles, en partageant les responsabilités entre deux ministères, en retirant au ministère du Commerce international le mandat des affaires étrangères, les pouvoirs et les responsabilités qui y sont reliées, on fait fi d'un important débat dont la population québécoise et canadienne est grandement préoccupée.

C'est cette vision que nous avons quant au rôle que nos gouvernements doivent jouer dans une perspective de mondialisation accrue, dans une perspective d'ouverture de marchés et d'interrela-

tions économiques. Nous souhaitons cela, bien sûr, mais tout en protégeant des droits qui, pour nous, de ce côté-ci de la Chambre, sont fondamentaux. Je parle bien sûr de ces droits du travail qu'il nous faut protéger de façon plus considérable. Je parle de ces droits environnementaux qui bien souvent sont contestés devant différents tribunaux, au nom de la liberté de marché. Je parle aussi de ces droits humains qu'il nous faut protéger et qui, bien souvent, sont victimes d'un système qui ne vise qu'à favoriser une liberté de marché.

En divisant le rôle du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, c'est cette vision que le gouvernement entérine. Il l'a entérinée par son décret du gouverneur en conseil le 12 décembre 2003 et il l'entérine aussi par ce projet de loi. Il faut se rappeler quel était le rôle du ministère du Commerce international du Canada. C'était la promotion du commerce international, c'était des partenariats d'investissement, c'était une politique commerciale et économique.

Il faut se rappeler aussi qu'il y a de nouvelles préoccupations, de nouveaux paradigmes qui émergent, non seulement dans la société québécoise mais dans ce monde en changement. Ils visent à développer un nouveau commerce et un nouveau type d'investissements.

D'abord, il y a le commerce équitable qui a pris ces dernières années une ampleur considérable grâce, entre autres, aux citoyens et aux citoyennes qui veulent avoir sur le marché des biens, des produits, des marchandises qui respectent les droits des travailleurs.

•(1635)

Il nous apparaît essentiel que, dans la transformation de produits, nous soyons capables d'établir des règles d'éthique fondamentales quant à ces questions. Lorsqu'on ne traite que du commerce, on oublie ces aspects importants. Lorsqu'on parle de Commerce international Canada et des partenariats d'investissement, on oublie peut-être qu'un nouveau type d'investissements est en émergence, ce qu'on appelle les investissements responsables. Voilà des aspects qui auraient pu être intégrés à une politique des affaires étrangères. Malheureusement, le gouvernement canadien a décidé de scinder le ministère en deux.

Le ministère des Affaires étrangères a connu une multiplication de réorganisations, en commençant par les changements apportés par le gouvernement Trudeau en 1971. Puis, en 1981 et en 1982, on a entrepris une réorganisation qui intégrait à l'intérieur de l'entité les activités autant de l'ACDI que de l'industrie du commerce et de la politique commerciale. Le ministère des Affaires étrangères est donc devenu le ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur.

Mes collègues ont indiqué clairement que ce projet de loi visant à diviser les entités présentait deux inconvénients fondamentaux. D'abord, il y a un problème de cohérence. Comment, en divisant deux activités qui devraient pourtant être intégrées, cette situation pourrait-elle améliorer la cohérence sur le plan de la gestion des affaires humaines et, surtout, de l'efficacité?

Quant au deuxième inconvénient, j'aimerais que mes collègues m'expliquent cette tentative que l'on constate bien souvent en ce Parlement. En fait, le gouvernement dépose le projet de loi que nous étudions en cette Chambre avant même d'avoir entrepris cette nécessaire révision de la politique étrangère au Canada.

### *Initiatives ministérielles*

Le gouvernement fédéral se comporte, au chapitre du commerce international, de la même façon que vis-à-vis du projet de bouclier antimissile. Dans un cas comme dans l'autre, on n'étudie pas les aspects relatifs à la défense nationale et au commerce international dans une politique intégrée d'affaires étrangères au Canada. On préfère prendre des décisions en amont, alors que nous devrions déjà, tel que le gouvernement s'était engagé à le faire il y a plusieurs années, réviser la politique étrangère au Canada, ce qui est pourtant nécessaire.

De ce côté-ci de la Chambre, nous croyons que ce projet de loi est prématuré et hâtif. Nous aurions pu tenir un débat à cet effet. Cela aurait été sain et nous aurait permis de jeter la lumière sur le rôle que devra jouer, dans les prochaines années, le ministère des Affaires étrangères. Pourquoi n'étudions-nous pas son rôle dans une perspective d'ouverture des marchés et de mondialisation? Voilà un débat intéressant qui aurait pu se tenir à l'échelle publique, soit celui sur la politique étrangère au Canada. Plutôt, on a pris une décision à cet égard en décembre 2003, de laquelle résulte le projet de loi devant nous.

C'est la même chose dans le cas du projet de bouclier antimissile. On prend des décisions en matière de défense nationale, alors que nous n'avons pas encore entrepris la révision de la politique étrangère.

● (1640)

La méthode décisionnelle publique du gouvernement, qui consiste à prendre des décisions par silo et non pas des décisions intégrées, va le mener à une incohérence gouvernementale éhontée. Cette incohérence nuira non seulement sur le plan international au Canada, mais aussi sur le plan des différents aspects qui relèvent de la responsabilité du gouvernement fédéral.

On peut donc dénoncer l'incohérence sur le plan de la gestion des ressources humaines et aussi le fait que cette décision a été précipitée. On peut également dénoncer que cette décision va à l'encontre d'un principe reconnu sur le plan international, qui vise à accroître la protection des droits humains dans le monde.

On sait que l'ouverture des marchés fera en sorte, dans les prochaines années, d'accroître le commerce, entre autres avec des pays comme la Chine qui est en pleine croissance économique. Inévitablement, des pays comme le Canada—on l'a appris ces dernières semaines compte tenu de la situation du textile—auront peut-être à accroître le marché. On aura alors des échanges internationaux accrus. Toutefois, ces échanges ne doivent pas se limiter dans un seul et unique but d'échange commercial, mais doivent intégrer la protection des droits humains.

En ce moment, 40 p. 100 de notre produit intérieur brut vient de nos exportations. Ce n'était pas le cas dans les années 1980 où cela ne représentait que 24 p. 100. Il nous faut donc avoir une politique qui soit intégrée, qui vise la protection des droits humains.

J'insiste aussi sur le fait que commerce doit aussi rimer avec nouveau commerce en émergence, je l'ai dit. Un nouveau type de commerce est en émergence, soit celui du commerce équitable, qui intègre aussi une politique d'affaires étrangères. On a de nouveaux investissements, bien sûr, et ce sont des investissements qu'on appelle—si le parti gouvernemental d'en face ne connaît pas encore cela—des investissements responsables. Quant à ces investissements, il n'y a pas que les impératifs économiques et commerciaux qui prédominent, il y a aussi des aspects de protection du droit du travailleur. C'est une valeur ajoutée qui ne se calcule pas simplement en dollar, mais qui se calcule aussi en valeur humaine et dans le

respect de ceux et celles qui participent à la transformation du produit.

Il est faux de dire que ce sont seulement les règles de l'OMC qui doivent prédominer dans ces échanges commerciaux. Il y a une valeur humaine ajoutée, et il m'apparaît important d'en tenir compte.

Par conséquent, pour tous ces aspects, nous rejetons ce projet de loi qui, pour nous, est inacceptable. Je répète qu'il est inacceptable parce qu'il s'ajoute aux multiples décisions du gouvernement depuis l'arrivée du nouveau premier ministre, qui prend des décisions en matière de relations internationales sans qu'il y ait eu véritablement cette révision de la politique étrangère au Canada.

C'est donc pour cette raison que nous n'appuierons pas ce projet de loi. Nous souhaitons que dans d'autres circonstances, on ne prenne pas des décisions par silo, mais qu'on regarde vers où le Canada veut s'orienter en matière de droits humains et de quelle façon il veut apporter sa contribution sur le plan de l'aide internationale. Toutefois, il est faux de dire qu'on appuiera un projet de loi qui vise à dissocier le commerce international des affaires étrangères.

● (1645)

**M. Pierre Paquette (Joliette, BQ):** Monsieur le Président, je voudrais féliciter mes deux collègues pour leurs excellents discours, à la fois très clair et très riche en termes d'information. Je voudrais demander au député de Rosemont—La Petite-Patrie si, selon lui, la division du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international entre Commerce international et Affaires étrangères faciliterait son travail en tant que critique du Bloc québécois en matière d'environnement concernant le suivi de Exportation et développement Canada, anciennement la Société pour l'expansion des exportations, comme vous le savez.

Il y a une dimension en termes de vérification environnementale des projets appuyés par Exportation et développement Canada qui est d'ailleurs la seule prise que nous ayons pour nous assurer que cette société de la Couronne travaille en conformité avec les grandes obligations internationales du Canada.

Est-ce que cette division du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international va faciliter son travail, quand au suivi environnemental des décisions prises par Exportation et développement Canada?

**M. Bernard Bigras:** Monsieur le Président, pour être en mesure de prendre une décision en matière d'investissement, il nous faut avoir des points de chute à l'étranger et une bonne connexion—si je peux dire—par rapport à la réalité d'accueil des différents projets.

Je l'ai peu énoncé dans ma présentation, mais à mon avis, il y a un problème de facilité et de cohérence dans la gestion des ressources humaines. Il existait une belle interaction avec les bureaux consulaires, avec les différents services à l'étranger qui nous permettaient, entre investisseurs et entre services consulaires, d'avoir une belle interaction. Ce que le gouvernement tente de faire, c'est ni plus ni moins de diviser ces sections.

Lorsqu'on a besoin d'avoir un certain nombre de visas, on doit faire affaires avec les bureaux consulaires. Le développement économique et les investissements étrangers doivent aller de pair avec les relations internationales. Donc, il nous faut viser cette intégration importante entre les différents ministères. C'est le même exemple avec l'immigration.



*Initiatives ministérielles*

Bien souvent, si on décidait carrément de séparer ce type de relations entre le ministère de l'Immigration et le ministère des Affaires étrangères, cela causerait un certain problème parce que les consulats à l'étranger ont en grande partie la responsabilité de l'émission des visas.

Donc, lorsqu'on a une interaction, que ce soit sur le plan du commerce international, que ce soit sur le plan de l'immigration, il faut nous assurer que les services qui seront offerts par le ministère des Affaires étrangères à l'étranger puissent être offerts aux différents services.

Il est donc clair que cette division entre le ministère du Commerce international, dans le cas des exportations et la division avec le ministère des Affaires étrangères est loin de faciliter les investissements, dans un respect des droits humains.

Il est clair que sur le plan environnemental cela ne facilite pas les choses non plus. Il nous faut avoir toute l'information. Plusieurs sociétés d'État, bien souvent, tentent de se déroger de ces responsabilités environnementales. On verra fort probablement les changements futurs à la loi canadienne sur l'évaluation environnementale, mais il est clair que quand on entreprend des changements qu'on dit administratifs, comme aujourd'hui, cela a une incidence directe sur l'évaluation environnementale de différents projets qui sont appelés à se réaliser à l'étranger.

• (1650)

[Traduction]

**Le vice-président:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le vice-président:** Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le vice-président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le vice-président:** Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le vice-président:** À mon avis, les oui l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le vice-président:** Le vote est reporté au lundi 14 février, après la période réservée aux initiatives ministérielles.

**L'hon. Dominic LeBlanc:** Monsieur le Président, il y a eu des consultations entre les partis et vous constaterez que la Chambre donnerait son consentement unanime au report du vote à la fin des initiatives ministérielles le mardi 15 février.

**Le vice-président:** D'accord?

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

### LA LOI SUR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**L'hon. Stéphane Dion (au nom du ministre des Affaires étrangères)** propose: Que le projet de loi C-32, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

**L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, je ne voudrais pas décevoir mes collègues de la Chambre des communes, à l'occasion de ce qui sera, j'en suis sûr, un débat très intéressant. Nous serons en mesure de démontrer avec chiffres à l'appui que les projets de loi C-31 et C-32 méritent que la Chambre les étudie et les appuie. Ces projets de loi veulent enchâsser dans la législation le décret de 2003 ordonnant la séparation des affaires étrangères et du commerce international pour former deux ministères distincts.

Aujourd'hui, j'ai le plaisir de parler d'un projet de loi qui vise à modifier la Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Le gouvernement propose à la Chambre de légiférer pour remplacer le décret du 12 décembre 2003 concernant ce ministère. Le ministre du Commerce international a, de son côté, présenté un projet de loi sur la création de son ministère.

En officialisant la séparation en deux ministères de l'ancien ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, le projet de loi confirme que le ministère des Affaires étrangères est sous l'autorité du ministre des Affaires étrangères, qui administre et dirige son ministère, au Canada et à l'étranger, et qui veille à la conduite des relations extérieures du Canada.

Le projet de loi retire au ministre des Affaires étrangères les responsabilités relatives au commerce international, responsabilités qui font, elles, l'objet du projet de Loi sur le ministère du Commerce international.

Enfin, le projet de loi modifie plusieurs lois pour que le ministère du Commerce international et le ministère des Affaires étrangères deviennent effectivement deux ministères distincts.

[Français]

Je veux brosser un tableau du contexte relatif à ce projet de loi et de ce qu'il nous aidera à réaliser.

De nos jours, les événements qui surviennent dans le monde entier peuvent toucher les Canadiens, et ils le font avec un impact qui va croissant. Il en est parfois ainsi, parce que les Canadiens qui sont actifs partout dans le monde peuvent être affectés et qu'ils ont alors besoin de services consulaires ou d'autres formes d'aide en situation d'urgence. À d'autres moments, c'est parce que nos intérêts, par exemple en matière de sécurité, sont compromis à cause du terrorisme mondial ou d'autres menaces. À d'autres moments encore, c'est parce que nos valeurs sont attaquées de front, par exemple dans le cas de la crise humanitaire dans la région du Darfour, au Soudan. L'énorme déferlement de soutien de la part des Canadiens envers les victimes du tsunami en Asie a fait pleinement apparaître leur profond souci pour le bien-être des personnes qui partagent cette planète avec nous.

### *Initiatives ministérielles*

Je dois souligner que l'intérêt profond des Canadiens pour les affaires internationales est bien connu du gouvernement. C'est pourquoi nous avons engagé plus de 400 millions de dollars dans l'aide aux victimes du tsunami. C'est pourquoi le ministre des Affaires étrangères lui-même est absent aujourd'hui. Ainsi que vous le savez, il est au Moyen-Orient pour analyser comment le Canada peut contribuer à ce qu'on tire parti des récentes ouvertures faites à l'égard de la paix dans cette région troublée.

Dans un monde qui devient sans cesse plus complexe, nous ne pouvons nous contenter de réagir. Nous devons être en position d'empêcher les problèmes d'apparaître, de tirer parti des possibilités qui se présentent et, au besoin, d'intervenir en cas de crise plus rapidement et plus efficacement que par le passé.

Cette nouvelle loi va nous rapprocher de ces objectifs. Cette loi fait partie intégrante de l'engagement du gouvernement de renouveler le rôle international du Canada. Un élément clé de ce renouvellement sera le renforcement des ministères internationaux du Canada. Ce sont là des outils essentiels si nous voulons jouer un rôle efficace sur la scène internationale. Pour qu'ils demeurent efficaces, cependant, il faut les affûter et les ajuster aux défis auxquels nous sommes confrontés sur le plan international.

• (1655)

[Traduction]

Je pense que le projet de loi nous permettrait d'y arriver. La création d'un ministère du Commerce international permettrait au Canada de mieux exploiter les débouchés commerciaux et les possibilités d'investissement dans le monde, d'accroître notre capacité de demeurer concurrentiels et de prendre d'autres mesures. Le ministère des Affaires étrangères continuera d'oeuvrer, en étroite collaboration avec le nouveau ministère du Commerce, à la promotion des intérêts canadiens.

Le projet de loi ne ferait que réaffirmer la voie à suivre pour le ministère des Affaires étrangères. Ce ministère, je le rappelle, a à son actif de brillantes réalisations: la création des missions de maintien de la paix, qui a valu le prix Nobel à Lester B. Pearson, la convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel et la création du Tribunal pénal international; ce sont autant d'initiatives qui ont aidé le Canada à faire figure de leader dans le monde.

Le ministère reconnaît qu'il y a aujourd'hui beaucoup plus d'intervenants dans les affaires internationales et que, bien sûr, on y aborde depuis peu de nombreuses questions nouvelles. Le ministère continuera de contribuer en première ligne aux efforts du Canada sur la scène internationale, et il est prêt à affronter les nouveaux défis de notre monde en mutation.

Ces défis sont nombreux. Ils concernent notamment l'Amérique du Nord. L'amitié qui nous lie aux États-Unis n'a jamais été aussi importante, que ce soit en matière de défense ou de sécurité, d'environnement ou de gestion de notre espace économique commun. Cette relation revêt une importance vitale non seulement pour le continent, mais aussi pour notre rôle dans le monde.

Le premier ministre insistait sur la nécessité de raffiner la gestion de ce partenariat. Le ministère prendra des dispositions pour accorder une importance renouvelée à cet objectif, tout en accordant notre partenariat avec le Mexique.

La venue chez nous du président Vicente Fox nous rappelle que nos relations avec son pays sont aujourd'hui beaucoup plus développées qu'on n'aurait probablement pu le prévoir il y a 10 ou 15 ans.

La sécurité internationale est un autre dossier important. Les menaces à la sécurité, causées notamment par le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive et les États en difficulté, sont aujourd'hui beaucoup plus complexes et interreliées. Le ministère continuera de jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration d'une politique intégrée qui nous permettra de réagir plus efficacement et de disposer de moyens d'intervention plus rapides pour résoudre les crises et assurer une sécurité durable.

Les dossiers mondiaux évoluent aussi. Les questions importantes pour les Canadiens et le reste du monde nous lient de plus en plus les uns aux autres. Pensons aux changements climatiques, à l'épuisement des ressources océaniques, au SRAS et à la pauvreté dans les pays en voie de développement. Il est évident qu'aucun pays ne peut à lui seul résoudre ces problèmes. La coopération internationale est la seule façon de réaliser des progrès.

Toutefois, l'ONU, qui demeure la pierre angulaire de notre politique multilatérale et d'autres organismes multilatéraux, doit pouvoir compter sur notre aide pour relever les défis. À cette fin, le ministère des Affaires étrangères privilégiera une intervention multilatérale plus efficace et plus souple pour résoudre ces importantes questions d'intérêt mondial.

Nous devons par ailleurs renforcer nos rapports bilatéraux. Bien que le point d'ancrage du Canada soit l'Amérique du Nord, nos intérêts, nos valeurs, notre diversité ethnique et notre perméabilité grandissante aux enjeux planétaires nous incitent à prendre notre place dans le monde également. Cependant, nous ne pouvons être partout; nous devons faire des choix. Tout en assurant une présence canadienne partout dans le monde, le ministère doit recentrer son activité, en mettant l'accent sur des régions et des pays dont l'importance est grandissante, tout en élaborant des stratégies par région et par pays avec la participation de tous les ministères intéressés.

• (1700)

[Français]

Pour atteindre les importants objectifs de politique étrangère, le ministère des Affaires étrangères jouera le rôle d'intégrateur et de défenseur de l'effort international du Canada. Ainsi, nous appliquerons une position canadienne unique et cohérente. Cet objectif est d'autant plus important lorsqu'on sait que 15 ministères fédéraux, six organismes fédéraux et trois gouvernementaux provinciaux sont les hôtes de nos missions.

Le ministère continuera de gérer un réseau mondial efficace de 174 missions à l'étranger et d'ainsi faire en sorte que le Canada soit représenté dans toutes les régions du monde. Le ministère cherchera à renouveler la capacité linguistique de son service extérieur, en particulier pour les langues difficiles comme le mandarin ou l'arabe.

Le ministère continuera d'améliorer ses services d'aide consulaire —j'en suis sûr, puisque je connais très bien ce domaine— et ses services de passeport pour les Canadiens, qui sont de plus en plus actifs sur le plan international, ce qui accroît d'autant la nécessité de les aider à assurer leur sécurité. Comme on l'a vu lors du tsunami, les Affaires étrangères ont un rôle vital à jouer pour aider les Canadiens en détresse, où qu'ils se trouvent.

Le ministère continuera d'appliquer une stratégie de diplomatie publique bien définie, pour que la voix du Canada, ses idées et ses innovations soient vues, entendues et bien sûr comprises de tous, et que nous puissions former des coalitions, y compris la population des autres pays dont nous avons besoin pour atteindre nos objectifs.

*Initiatives ministérielles*

Dans tous ces domaines, le ministère des Affaires étrangères travaillera en étroite collaboration avec les ministères partenaires, en particulier la Défense nationale, l'Agence canadienne de développement international et le Commerce international, mais aussi avec les autres ministères, par exemple ceux de la Santé et de la Sécurité publique, les gouvernements provinciaux, bien entendu, le Parlement et les Canadiens de tous horizons. Les Affaires étrangères seront le chef de file qui assurera la cohérence dans les relations entre le Canada et le monde.

Le fondement de cette activité renouvelée est le projet de loi que nous avons devant nous aujourd'hui. En réaffirmant le mandat du ministère, il établit de nouvelles bases afin que le Canada tienne fièrement sa place et continue d'exercer son influence dans le monde entier.

• (1705)

[Traduction]

J'ai eu l'occasion d'entendre un certain nombre d'interventions et j'anticipe un débat fort animé avec tous les députés de la Chambre concernant la portée des deux projets de loi, et plus particulièrement de celui portant création d'un nouveau ministère des affaires étrangères.

Je suis vraiment en mesure d'affirmer, compte tenu du travail que j'ai effectué à titre de député dans le domaine des affaires consulaires, avec la collaboration d'un groupe de personnes extrêmement dévouées qui travaillent inlassablement pour les Canadiens à l'étranger, que le monde a changé.

Même si nous accordons beaucoup d'importance à des questions comme l'aide humanitaire et les nouvelles formes de commerce, nous devons nécessairement accorder beaucoup d'attention également à la politique du Canada en matière d'affaires extérieures.

Pour mettre les choses en perspective, je dirai tout d'abord que le gouvernement a entrepris, il y a deux ans, une étude des plus exhaustives de l'opinion des Canadiens. Il a tenu des assemblées publiques dans diverses régions et ainsi sondé les Canadiens pour faire le point sur l'évolution des perspectives concernant la place du Canada dans le monde.

Je peux affirmer avec une certaine certitude que, selon les Canadiens, nous devons élaborer la politique qu'il nous faut, mais, ce qui est plus important, nous devons pouvoir dire que le ministère de la Défense nationale, dans les cas où nous avons besoin de lui, diffère du ministère des Affaires étrangères, et que le volet commerce international, qui progresse à très vive allure, en raison de nos relations commerciales avec un grand nombre de pays à travers le monde, des missions très fructueuses conduites par le premier ministre et, très récemment, de nos relations avec l'Asie, est un autre élément distinct et séparé, même s'ils sont tous importants et intégrés.

Depuis notre arrivée au Parlement, l'événement international le plus important, peut-être, est celui dont nous avons été témoins il y a environ un mois et demi, à savoir la catastrophe provoquée par le tsunami en Asie. C'étaient les Affaires étrangères qui devaient réagir à cette crise, et la réaction devait consister à coordonner nos meilleures ressources afin de garantir que le Canada puisse réagir avec célérité. Je crois que nous tous, à la Chambre, considérons qu'un travail a été fait qui place notre intervention au premier rang et nous met dans une situation où nous pouvons équitablement dire que nous avons des gens extrêmement compétents qui travaillent pour nous au ministère.

Toutefois, nous ne pouvons pas, dans le cas du tsunami, dire que les affaires étrangères et le commerce international sont liés. J'ai entendu le député de Rosemont affirmer un peu plus tôt que les droits de la personne seraient oubliés si le commerce international et les affaires étrangères étaient scindés. Les droits de la personne sont les droits de la personne.

[Français]

Le député du Bloc québécois s'est prononcé en faveur des droits de l'homme, des questions de l'humanité. Toutefois, il évalue qu'il y a un enjeu ici au sujet duquel le commerce est important pour continuer à maintenir notre position concernant les cas humanitaires. Cela n'a pas de bon sens.

[Traduction]

Je prétends le contraire. Notre collègue devrait plutôt souligner les questions relevant des affaires étrangères qui se posent depuis un certain temps déjà. J'ai été très surpris d'entendre un député bloquiste affirmer au comité il y a quelques mois qu'il ignorait que le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international était sur le point d'être divisé.

Même si cela a été fait à la suite d'un décret remontant à décembre 2003, les députés n'ont rien dit à ce sujet à la Chambre des communes. Le ciel ne nous est pas tombé sur la tête. Cependant, nous avons été en mesure de parvenir à une division plus pratique qui aide, d'un côté, les intéressés au ministère du Commerce international de centrer leurs énergies sur un monde sans cesse en évolution et, soyez-en certains, sur les pressions reliées à la mondialisation, tout en permettant aux Affaires étrangères de concentrer leurs efforts sur certaines questions.

Le premier ministre a créé un rôle, concernant les affaires consulaires, qui nous permet de répondre immédiatement aux préoccupations des Canadiens. De nombreux pays du monde réfléchissent au fait que les ministères du Commerce et des Affaires étrangères ne vont pas toujours être d'accord. Ils n'ont pas toujours les mêmes buts. Ils peuvent avoir des ambitions très différentes. Il s'agit dans tous les cas, c'est certain, d'aider les Canadiens à l'étranger, mais de points de vue différents.

De temps à autre, il est important pour nous de comprendre que nous devons bien procéder en l'occurrence. Nous devons moderniser notre façon de penser pour faire face à un monde changeant. La guerre froide est terminée. Le projet de loi tendant à regrouper ces ministères a été soumis pour la première fois en 1981. Je venais de faire mon entrée en politique et je travaillais pour un ministre à l'époque. Le monde était bien différent. Le terrorisme ne nous préoccupait pas autant que maintenant, du moins pas en Amérique du Nord. Les marchés potentiels et émergents et les débouchés commerciaux n'étaient pas à l'époque des préoccupations constantes même si ce sont des notions très importantes et, en fait, essentielles pour conserver les emplois qui, selon le Nouveau Parti démocratique, disparaissent du jour au lendemain.

Je ne vois pas comment il serait possible pour nous de continuer d'avoir deux ministères regroupés sous un portefeuille lorsqu'en fait, les deux ministères peuvent accomplir leur travail de façon très efficace. Le ministère du Commerce international est certes là pour trouver des débouchés et favoriser l'exportation de nos technologies, notamment environnementales. Les Canadiens comprennent qu'il est sage de notre part de procéder comme nous le faisons aujourd'hui et de donner suite à un engagement pris par le premier ministre. C'était l'un des enjeux des dernières élections fédérales.

### *Initiatives ministérielles*

Il faut comprendre que l'appareil gouvernemental, c'est une chose, et accomplir efficacement son travail à l'étranger, c'en est une autre. Il n'y a pas de confusion dans l'esprit des responsables de nos missions. J'ose dire que cela n'entraîne aucune confusion chez ceux qui s'affairent dans nos ambassades et font de l'excellent travail au plan consulaire et qui, en même temps, comprennent que même dans nos consulats et pour diverses missions dans le monde, les priorités pourraient varier. Évidemment, ceux qui seront chargés des priorités au plan international, ça restera le ministre des Affaires étrangères et, évidemment, le ministère des Affaires étrangères.

Ceux qui laissent entendre que ce fractionnement est quelque peu sans fondement devraient se rappeler de la vaste consultation à laquelle nous avons procédé. Cette question a été soulevée lors de l'examen de la politique internationale. Nous avons effectué une étude exhaustive et très approfondie, et nous avons obtenu l'avis de nombreux ministères qui devront apporter leur contribution et qui devaient donner leur avis afin que le document que nous avons rédigé, comme cela a été le cas de notre déclaration gouvernementale de 1995, corresponde bien aux options s'offrant au gouvernement, au pays et à la population. Dans mon esprit, il est clair que nous devons faire preuve de solidarité face à l'évolution des priorités canadiennes.

Je songe à certaines des questions que nous allons examiner. Nous devons nous rappeler le mandat fondamental de chacun de ces deux ministères et aussi, au moment de débattre de ces projets de loi, le fait que ces ministères ont fonctionné en interdépendance, certes, mais chacun selon ses priorités et ses habitudes. Le commerce ne peut pas, sous tous rapports, être assimilé à de la politique étrangère, et nous ne voulons certainement pas donner l'impression que certaines des activités auxquelles nous nous sommes livrés au plan consulaire et dans le domaine des droits de la personne devraient être assimilées de près ou de loin à la recherche par nous d'occasions d'affaires.

• (1710)

Nous sommes capables de collaborer, comme nous l'avons vu à l'occasion des tsunamis et comme nous l'avons vu lors de notre intervention en Ukraine. Ces activités n'avaient aucune dimension commerciale. En réalité, il faut y voir une pure manifestation de l'interaction et de la ratification de traités entre pays en vue d'ériger un monde meilleur, d'assurer la survie du village planétaire et de veiller à ce que le Canada adopte une démarche pragmatique dans ses politiques afin de pouvoir les adapter au changement.

**M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam, PCC):** Monsieur le Président, la question centrale reste toujours sans réponse, pourquoi et pour qui? Le secrétaire parlementaire a parlé du SRAS, du tsunami, des élections en Ukraine, de la défense du Canada et de la promotion des objectifs du Canada.

La division réduit le délai de réponse, mais le député prétend le contraire. Nous l'avons vu dans le cas du tsunami. Nous avons dû faire face à un désastre administratif au Canada avant de pouvoir décider ce que nous ferions.

On a parlé des bonnes choses que nous allons faire, mais personne n'a répondu à la question centrale, celle de savoir comment cette réorganisation contribuera à la réalisation de ces objectifs. Pourquoi prenons-nous cette direction? Qui en bénéficiera?

**L'hon. Dan McTeague:** Monsieur le Président, ce sont des questions essentielles et elles sont indissociables des explications que j'ai fournies.

Compte tenu de l'évolution du commerce international, il me semble clair qu'un ministère devrait s'occuper d'une politique axée sur les valeurs et les intérêts des Canadiens plutôt que sur des buts

commerciaux. Cela est très différent des buts commerciaux, qu'il s'agisse de la promotion des possibilités du Canada à l'étranger ou d'outils contribuant à améliorer ces possibilités, par l'intermédiaire de la Banque mondiale, des politiques du FMI ou d'autres politiques, pour aider des pays à rehausser véritablement leur niveau de vie.

Le Canada a un rôle important à jouer au plan de l'influence en véhiculant les valeurs que promeuvent notre Charte des droits et libertés, par exemple, notre magistrature indépendante ou nos services consulaires, qui veillent à ce que les conventions de Genève sur la torture ou sur l'accès, entre autres, soient respectées. Je ne vois vraiment pas en quoi cela concerne le commerce international.

J'assure au député que cela montre clairement les deux responsabilités séparées et distinctes reflétées clairement dans le décret que le premier ministre a pris dans toute sa sagesse le 12 décembre 2003 et dans ce qui est proposé aujourd'hui.

En ce qui concerne le tsunami, c'est très clair. J'ignore où se trouvait le député, mais je sais où j'étais. Je sais également où se trouvait le ministre de la Défense nationale. Je me trouvais sur un tarmac, où je grelottais en compagnie de militaires de la base des Forces canadiennes de Trenton. Ils aidaient à la distribution de quelque 25 tonnes d'approvisionnements. Les Nations Unies et nos ONG sur place au Sri Lanka nous ont dit ce dont ils avaient besoin, notamment de l'eau potable et des comprimés pour décontaminer l'eau que les gens pouvaient trouver à boire. Nous avons également apporté des bâches.

Le plan d'action a été mis en oeuvre en moins de 48 heures. Nous n'allions pas deviner ce que les gens sur place savaient. Les Affaires étrangères ont non seulement bien jugé mais elles ont dépassé les attentes. Personne, à la Chambre, n'a voulu en faire une question politique car nous étions témoins d'une tragédie humaine à peu près sans précédent. Il faut savoir faire la part des choses entre la raison, la sensibilité et la compassion. Notre réponse n'était teintée d'aucune préoccupation commerciale.

Le député a donné l'exemple du tsunami. J'ai pris le tsunami comme exemple typique pour montrer pourquoi il existe une distinction entre les affaires commerciales et étrangères, les droits de la personne et la possibilité de venir en aide à des personnes dans le besoin.

• (1715)

**M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le discours du député. Je crois avoir compris ses explications quant à la nécessité de la chose.

Il a dit une chose intéressante au sujet de la nécessité de renforcer nos liens d'amitié avec les États-Unis. Pourrait-il nous en dire plus sur ce que le gouvernement a fait, récemment, pour renforcer ces liens d'amitié, après une année de terribles abus? Je pense qu'il sait à quoi je fais référence; je n'entrerai pas dans les détails.

**L'hon. Dan McTeague:** Monsieur le Président, je remercie le député de Wild Rose d'avoir soulevé ce point, et je veux m'assurer qu'il a bien compris. J'ai dit que l'amitié qui nous lie aux États-Unis n'a jamais été aussi importante, que ce soit en matière de défense ou de sécurité, d'environnement ou de gestion de notre espace économique commun. Cette relation revêt une importance vitale non seulement sur notre continent, mais aussi à l'échelle planétaire.

*Initiatives ministérielles*

Comme le premier ministre l'a souligné, nous devons raffiner la gestion de ce partenariat. Le ministère prendra des dispositions pour accorder une importance renouvelée à cet objectif, tout en intensifiant notre partenariat avec le Mexique. J'ai signalé que le président Fox nous avait rendu visite.

Il ne fait aucun doute dans mon esprit que le Canada et les États-Unis ont la meilleure relation commerciale qui soit et la relation la plus enviable pouvant exister entre deux pays. Ni le gouvernement ni moi ne tenons cette relation pour acquis. Aucun député à la Chambre ne peut, ou ne devrait, tenir cette relation pour acquis. Nous partageons tant de choses qui vont au-delà de la géographique; nous partageons une histoire commune.

C'est une relation à deux sens. Nous devons comprendre les besoins des Américains et ils doivent comprendre les nôtres. Le premier ministre a bien fait de se nommer une secrétaire parlementaire, la députée de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, qui s'occupe des relations bilatérales avec les États-Unis et qui voit à ce que les députés parlent aux membres du Congrès des États-Unis. Hier, la décision d'ouvrir la porte à nos exportations de boeuf était l'une des plus importantes depuis que nous siégeons en ce Parlement. Nous avons cependant du travail à faire au sujet du bois d'oeuvre.

Nous comprenons que le commerce est important. Cependant, du point de vue des affaires étrangères, nous comprenons également que nous avons tant de choses en commun avec les États-Unis que le monde aurait réellement beaucoup à perdre si le Canada et les États-Unis ne pouvaient s'entendre. Nos deux pays n'ont aucun intérêt à ne pas s'entendre. S'il y a désaccord, que ce soit pour ces raisons seulement et prenons le temps de nous comprendre dans le respect mutuel pour que nous puissions nous regarder droit dans les yeux le lendemain. Veillons à ce que les intérêts communs que se partagent nos deux nations ne soient jamais affectés.

Je comprends que cette question passionne le député. Elle me passionne aussi et je n'ai pas peur de l'avouer. Les États-Unis sont un pays ami et je tiens à cette relation. Dans d'autres cas, je souhaiterais que nos amis nous aident davantage, comme dans celui d'Omar Khadr, en permettant qu'un représentant de notre consulat puisse le rencontrer.

Ce gouvernement ma déjà donné des garanties et je le prends au mot. Je prends ce député au mot. Je sais qu'il est sincère en voulant nous convaincre. Nous ne pouvons nous permettre de perdre cette relation, dans l'intérêt de nos deux pays et de la stabilité de la communauté internationale.

• (1720)

**M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam, PCC):** Monsieur le Président, le projet de loi C-32 se rapporte au ministère des Affaires étrangères. Il modifie la Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et il apporte des modifications corrélatives à d'autres lois en conséquence de la constitution d'un ministère du Commerce international.

Le projet de loi tient compte des nouvelles responsabilités du ministre des Affaires étrangères à la suite de la constitution du ministère du Commerce international, qui est dorénavant autonome. Il fait aussi brièvement référence aux relations entre le ministre de la Coopération internationale et le ministère des Affaires étrangères.

La plupart des changements sont simplement des modifications du libellé rendues nécessaires par la séparation des responsabilités du ministre du Commerce international de l'ensemble de responsabilités qui revenaient auparavant au ministre des Affaires étrangères et du Commerce international.

Cependant, divers aspects du texte actuel doivent être éclaircis et élaborés. Dans sa forme actuelle, il donne l'impression que le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international subsiste comme une entité unique, alors que ce ne sera plus le cas après l'adoption du projet de loi C-31. L'octroi de certaines responsabilités à un autre ministre est plus apparent que concret, ces responsabilités étant celles du ministre de la Coopération internationale.

Le projet de loi codifie le décret du 12 décembre 2003, comme cela a été dit, scindant en deux le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

En présentant le projet de loi, le gouvernement officialise les modifications apportées en décembre dernier. Depuis, Affaires étrangères Canada, AEC, continue de coordonner et de mettre en oeuvre la politique étrangère du Canada, assurant les services aux Canadiens qui voyagent, travaillent ou habitent à l'étranger. La création de ministères distincts, celui des Affaires étrangères et celui du Commerce international leur permettra, espère-t-on, de mieux se concentrer sur leur mandat principal. Leurs capacités d'établir des budgets et leur pouvoir hiérarchique seront séparés, en théorie.

Le projet de loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international codifie les modifications apportées dans le décret. Plus précisément, il est censé réaffirmer que AEC est placé sous l'autorité du ministre des Affaires étrangères, qui est chargé de la gestion et de la direction du ministère au Canada et à l'étranger. Le projet de loi énonce les attributions du ministre des Affaires étrangères, qui correspondent en grande partie à celles énoncées dans la Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, si l'on exclut les responsabilités liées au commerce international. Le projet de loi modifie également plusieurs lois fédérales pour tenir compte du fait apparent que AEC et Commerce international Canada, désormais connu sous l'acronyme CICan, sont deux ministères distincts. Ils sont distincts, mais peut-être ne le sont-ils pas.

Nous devons demander que soient éclaircies certaines ambiguïtés. Le libellé proposé pour l'article 1 révisé, soit le paragraphe 2 (1), dit que le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international est maintenu sous la dénomination de ministère des Affaires étrangères et placé sous l'autorité du ministre des Affaires étrangères, nommé par commission sous le grand sceau. Si le ministère au complet, MAECI, existe toujours comme une seule entité, comment son ministre ne peut-il pas être le dirigeant de toute l'entité? Ainsi, il semble que la séparation du ministère du Commerce international du MAECI soit apparente, et non réelle.

De même, le ministre de la Coopération internationale ne semble avoir qu'un pouvoir subordonné. On dit que ce ministre exerce ses attributions avec l'accord du ministre des Affaires étrangères et est tenu de faire usage des « services et installations du ministère ».

Il y a une autre ambiguïté dans le poste de sous-ministre délégué. La Loi sur le ministère des Affaires étrangères prévoit la nomination de trois sous-ministres délégués, mais le projet de loi, de deux seulement. Le troisième qui manque était-il chargé de la coopération internationale? Les attributions de cet agent sont-elles désormais exercées par le ministre du Commerce international?

### *Initiatives ministérielles*

Les responsabilités propres aux sous-ministres délégués ne sont pas précisées, mais il est indiqué que le gouverneur en conseil peut désigner, parmi les sous-ministres délégués, un sous-ministre des Affaires politiques. Qu'entend-on par le verbe « peut »? Prévoit-on la création du poste ou non? Quelles sont les responsabilités envisagées pour les autres sous-ministres délégués?

L'opposition officielle ne doit pas avaler tout ce qui vient du gouvernement. Par le passé, nous avons reproché au gouvernement la pluralisation des ministres. L'opposition maintient que la hiérarchisation des responsabilités en matière de politiques et d'initiatives gouvernementales doit être rigoureusement définie aux fins de la responsabilité ministérielle. La pluralisation des personnes qui répondent des politiques gouvernementales complique les choses en ce qui concerne l'obtention de réponses définitives, à la Chambre, au nom de la population canadienne.

De surcroît, on n'a fait aucune déclaration relative au coût estimatif. Le gouvernement laisse entendre que la scission n'entraînera aucun coût, mais ce n'est réellement pas réaliste. N'importe quel cadre moyen dans la fonction publique qui est passé par là vous dira qu'un tel exercice entraîne beaucoup de coûts.

Cette scission entraînera inévitablement des coûts relatifs à la réaffectation du personnel, aux déménagements, aux changements des titres, des noms des services et des postes, à la communication et à l'établissement des budgets. L'entreprise au complet entraînera beaucoup de coûts.

• (1725)

On devrait se pencher sur ces détails dans les deux comités. Des chiffres estimatifs à l'appui de la proposition sont nécessaires.

Le gouvernement nous propose cette scission, mais nous a-t-il convaincu de son bien-fondé? Quel est le but d'avoir des ministres sans ministères? Faut-il voir là une tendance: gonfler les titres des sous-ministres: créer des ministres orphelins de deuxième ordre; compliquer les relations hiérarchiques, tout ça pour que les porte-parole de l'opposition soient obligés de traquer les ministres responsables pour obtenir des réponses à leurs questions à la Chambre? Ces mêmes obstacles gênent aussi les journalistes, les commentateurs et les citoyens ordinaires qui désirent obtenir de l'information sur les programmes publics et les décisions du gouvernement.

Au comité, le gouvernement devra doit répondre aux questions restantes, surtout celles se rapportant à l'avenir du MAECI. Le ministre devrait nous expliquer en détail l'autorité qu'il aura ou continuera d'avoir sur le ministre de la Coopération internationale, et pourquoi ce poste de ministre existe sans son propre ministère distinct.

Plusieurs questions me viennent à l'esprit en lisant le projet de loi. À l'époque, on avait de bonnes raisons pour combiner les ministères. Pourquoi ne sont-elles plus valables aujourd'hui?

Quels sont les problèmes réels qui ont donné lieu à la décision de scinder? L'initiative est-elle venue des Affaires étrangères? Si c'est le cas, quels problèmes ce ministère tentait-il de résoudre en proposant ce changement? Quelle est la justification fondamentale de cette décision?

A-t-on fait des recherches sur les raisons qui avaient été invoquées au moment de la fusion des deux ministères?

Il est clair qu'il faut préciser la hiérarchie envisagée après la création des nouveaux postes de ministres et de sous-ministres. Est-ce que les nouveaux ministres et sous-ministres relèveront toujours

du ministre des Affaires étrangères ou est-ce qu'ils seront indépendants?

À qui profite le changement? Qu'est-ce que les Canadiens en retireront de plus? En quoi les électeurs seront-ils mieux servis? Comment sert-on mieux l'intérêt national? Est-ce que le gouvernement pourra réagir plus rapidement aux contestations juridiques, par exemple, dans un cas comme celui de l'amendement Byrd, sur le bois d'oeuvre? Ce sont là des questions dont nous devrions nous occuper plutôt que de réorganiser nos bureaux.

Le Parlement n'est pas le gouvernement. Le Parlement est l'endroit où le gouvernement vient demander l'autorisation de lever des impôts et de dépenser l'argent des Canadiens et où il vient faire adopter des lois par les représentants du peuple. Le gouvernement propose, mais le Parlement est une entité distincte qui doit voter les lois et les crédits. Le gouvernement doit présenter ses arguments au Parlement. Il reste à voir s'il a su convaincre dans le cas de ce projet de loi.

Le gouvernement n'a jamais répondu clairement au pourquoi et au pour qui, questions centrales ici. Tout bien considéré, il ne s'agit peut-être que d'un renvoi d'ascenseur à un ami politique. Peut-être un libéral pourra-t-il se péter les bretelles en souriant et en disant au monde: « Je suis un vrai ministre. Je suis quelqu'un. » C'est triste, mais c'est apparemment la façon libérale de faire les choses.

**L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, je peux assurer au député que tout a déjà été fait il y a un an et demi. Les deux ministères fonctionnent comme un seul.

En vertu de la Loi sur les restructurations et les transferts d'attributions dans l'administration publique, le gouverneur en conseil peut transférer des portions de la fonction publique et des pouvoirs et responsabilités ministériels d'un secteur à un autre.

L'ACDI n'est pas touchée par le changement. L'agence continuera de travailler de concert avec le ministre.

Quant aux coûts, très brièvement, ils sont inclus dans les arrangements financiers. Les députés devraient être en mesure de le voir dans quelques semaines. Si j'avais plus de temps, je pourrais donner davantage de détails.

• (1730)

**M. Paul Forseth:** Monsieur le Président, j'espère certainement que nous obtiendrons une bien meilleure justification lors de l'étude en comité. Nous ne saurions nous satisfaire des mêmes réponses politiques; ce sont des données réelles et concrètes que nous voulons.

Une tendance se dessine. Quand il s'agit de restructurer un ministère, on doit pouvoir se fonder non pas sur des à-peu-près, mais sur des chiffres précis et réels ainsi que sur des études indépendantes. Je souligne que si le gouvernement propose, c'est le Parlement qui, en définitive, doit approuver la proposition.

[Français]

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Comme il est 17 h 30, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

*Initiatives parlementaires***INITIATIVES PARLEMENTAIRES**

[Traduction]

**LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ**

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 30 novembre 2004, de la motion: Que le projet de loi S-2, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

**M. Joe Comartin (Windsor—Tecumseh, NPD):** Monsieur le Président, la Chambre n'aurait jamais dû être saisie de ce projet de loi qui nous parvient à cause d'une série de circonstances ridicules. La question dont traite le projet de loi aurait dû être réglée par le gouvernement il y a fort longtemps. Je m'explique. Je ne doute pas que le projet de loi sera adopté parce que nous sommes en situation de gouvernement minoritaire et que tous les partis de l'opposition appuient le projet de loi. Celui-ci finira par être adopté.

Le problème que le projet de loi permettra de régler existe depuis 1977 et il a été signalé à maintes reprises depuis cette date. La modification est très brève et concerne une disposition de la Loi sur la citoyenneté. En vertu de cette modification, la citoyenneté sera accordée à des gens qui devraient l'obtenir. La loi ayant été modifiée au fil des ans, elle présente des lacunes qui sont connues depuis assez longtemps. Ces lacunes ont eu pour effet que la citoyenneté a été refusée à des personnes qui ont pourtant le droit de demander la citoyenneté canadienne.

Lorsqu'on a constaté le problème, on l'a dès lors corrigé. Cela s'est produit en février 1977, mais le problème existait avant cela, et il y a un certain nombre de personnes qui, à mon avis, devraient avoir la citoyenneté canadienne et être reconnues comme étant canadiennes par notre pays, mais qui ont été exclues de 1947 à 1977. Ce projet de loi aura pour effet de rendre rétroactives à 1977 les dispositions de la loi actuelle de manière à ce qu'elles s'appliquent aux personnes faisant partie de ces catégories.

Nous nous sommes trouvés dans la situation anormale où des personnes nées au Canada se sont fait refuser la citoyenneté canadienne. On a du mal, en l'occurrence, à comprendre la nature de nos lois. Des enfants nés à l'étranger de parents canadiens, c'est-à-dire des enfants nés à l'extérieur du Canada, ont la citoyenneté canadienne, à juste titre d'ailleurs, parce qu'ils sont nés de parents canadiens; à mon avis, il devrait en être de même des enfants nés au Canada, mais dont les parents ont déménagé à l'étranger. Ces enfants ont perdu leur citoyenneté si leurs parents ont obtenu la citoyenneté d'un autre pays. C'est la décision unilatérale de leurs parents qui leur a fait perdre leur citoyenneté canadienne.

Dans bien des cas, c'est une véritable tragédie. Le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration a entendu à cet égard le récit déchirant de certains témoins.

Dans ma circonscription frontalière, celle de Windsor, un certain nombre de personnes tombent dans cette catégorie, souvent à leur insu. À Windsor, au fil des ans, de nombreuses familles sont déménagées aux États-Unis, souvent à un jet de pierre de la frontière; elles vivaient ainsi du côté américain de la frontière pour des raisons d'emploi.

Une femme qui est venue me voir a été en état de choc lorsqu'elle a appris qu'elle n'était pas citoyenne canadienne. Elle est née au Canada, mais elle a dû déménager aux États-Unis avec ses parents, dans l'État de Michigan, où elle a vécu pendant une période relativement brève. Elle y est restée moins de sept ans. Elle est revenue au Canada lorsqu'elle avait sept ans. Ses parents s'étaient séparés, et sa mère était rentrée au Canada avec ses enfants.

● (1735)

Une de ses soeurs était née aux États-Unis. Elle a vécu le reste de sa vie au Canada. Je ne veux pas révéler son identité, mais elle a ultérieurement fait une très grande contribution à notre société et lorsqu'elle a présenté une demande de pension de sécurité de la vieillesse, les autorités l'ont informée qu'elle n'avait pas la citoyenneté canadienne. Sa soeur, qui avait environ deux ans de moins qu'elle, mais était née aux États-Unis, était citoyenne canadienne. Lorsqu'elle a eu 65 ans, elle a été admissible à la pension.

Cela n'a pas de sens du tout que nous ayons cette situation aux termes de notre loi actuelle.

Je suis persuadé que toute personne écoutant mon allocution et les autres que nous aurons ce soir vont se demander pourquoi nous faisons cela. Lorsque nous examinons certains des propos tenus par les fonctionnaires qui ont été convoqués à comparaître dans le cadre d'audiences antérieures devant le comité permanent, et que nous écoutons le secrétaire parlementaire qui a tenté de donner certaines explications dans ce dernier tour, en réalité, il n'y a pas d'explications.

On nous dit qu'il y a beaucoup de gens et que nous devrions nous inquiéter du fait qu'ils vont tous, à un certain moment, migrer par-delà la frontière, revenir au Canada, monopoliser nos services, les services de santé, les pensions et toutes les autres choses auxquelles ils pourraient avoir droit. La première réponse à cela, c'est que s'ils ont la citoyenneté canadienne, ils ont droit à ces prestations. On ne va pas les leur refuser en raison du caractère arbitraire de la législation actuelle.

Encore une fois, il s'agit d'une grossière discrimination, simplement parce qu'une personne est née après 1977. La question ne se pose pas. Les gens sont des citoyens canadiens s'ils sont nés ici, mais s'ils sont nés pendant cette période de 30 ans, puis ont déménagé avec leurs parents dans un autre pays, on leur refuse la citoyenneté. C'est extrêmement arbitraire. C'est de la discrimination pure et simple. Cela n'a aucun sens.

Un cas qu'on a invoqué concerne une femme dont la famille vit au Canada depuis près de 300 ans. Son père a été juge au Canada. On lui a dit, là encore assez tard dans sa vie, qu'elle n'était pas citoyenne canadienne.

Selon le témoignage entendu au Comité, un fonctionnaire s'est adressé à elle, lui a dit qu'elle recevrait sa citoyenneté canadienne mais à condition de signer une entente de confidentialité. Même si elle voulait vraiment être citoyenne canadienne, elle a refusé. Elle a dit que c'était contraire à l'esprit canadien. Elle connaissait mieux l'esprit canadien que la personne qui lui faisait cette offre, et elle a quitté le pays. C'est une femme qui a beaucoup donné à notre pays, mais elle a été obligée de le quitter car elle n'était pas citoyenne canadienne.

Il y a des gens qui ont des problèmes à la frontière, des gens qui pensent être canadiens, qui se rendent à l'étranger, et qui se font dire à leur retour qu'ils ne le sont pas. Le problème s'est accentué depuis de 11 septembre 2001. Les personnes qui entrent au pays font l'objet de vérifications plus poussées. Souvent, à leur grande consternation, ils constatent qu'ils ne sont pas citoyens canadiens.

*Initiatives parlementaires*

Cet amendement corrigerait cette situation. Il doit être adopté. Tous les partis d'opposition y sont en faveur, il sera donc éventuellement adopté. Je voudrais m'exprimer sur un dernier point. Contrairement à certains autres projets de loi d'initiative parlementaire qui pourraient être bloqués dans l'autre endroit, celui-ci y a déjà été adopté. Il va avoir force de loi. C'est une occasion inusitée: nous pouvons dire qu'il y a un gouvernement minoritaire et qu'un certain nombre de gouvernements majoritaires n'ont rien fait relativement à cette question, mais en l'espèce, la démocratie va triompher et nous allons mettre un terme à cette injustice une fois pour toutes.

• (1740)

**M. Massimo Pacetti (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.):** Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre de parler du projet de loi S-2, projet de loi d'intérêt public émanant d'un député dont la Chambre est saisie.

Le projet de loi S-2 vise à modifier la Loi canadienne sur la citoyenneté en éliminant complètement l'exigence concernant la résidence imposée à un groupe de personnes qui ont perdu leur citoyenneté canadienne lorsqu'elles étaient mineures et qui veulent maintenant la recouvrer. Ce sont des gens qui ont perdu leur citoyenneté lorsqu'ils étaient mineurs, parce que, dans certains cas, le parent ou les parents qui en étaient responsables ont acquis la citoyenneté d'un autre pays. La prémisse, c'est que c'était injuste, que le mineur n'avait pas voix au chapitre à l'époque et que, par conséquent, l'exigence de résidence ne devrait pas s'appliquer dans ce cas.

Certes, il est vrai que les parents prennent des décisions au nom de leurs enfants à maintes occasions, y compris dans des situations qui sont lourdes de conséquences. Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui ne vise donc pas tant à redresser ce qui est perçu comme un tort qu'à simplement modifier les conséquences d'un choix qui a été fait sous l'application d'une loi qui était en vigueur à l'époque où la décision a été prise et qui était représentative de cette époque.

Permettez-moi de préciser un aspect important. Il existe actuellement dans la Loi sur la citoyenneté une disposition visant les personnes qui souhaitent redevenir citoyens canadiens. Pour être admissible, toute personne intéressée doit faire la preuve de son engagement à l'égard du Canada en y résidant. C'est tout simplement la résidence qui est le critère, selon la loi actuelle. La personne intéressée doit devenir un résident permanent selon la Loi de l'immigration et doit résider au Canada durant l'année précédant immédiatement sa demande de citoyenneté. C'est ce que prévoit la loi actuelle.

Tous les anciens citoyens canadiens, qu'ils aient perdu leur citoyenneté comme adultes ou comme mineurs, peuvent redevenir citoyens de la même façon. Nous demandons que tous ceux qui ont perdu leur citoyenneté, comme adultes ou comme mineurs, soient traités également, et que ceux qui sont des citoyens et des résidents à l'heure actuelle jouissent de la sécurité.

Il est proposé dans le projet de loi S-2 qu'il n'y ait aucune exigence de résidence, du moins pour un petit nombre de personnes dont les parents ont choisi la citoyenneté dans un autre pays. Nous pouvons tous comprendre que la citoyenneté canadienne est convoitée, particulièrement par ceux qui l'ont perdue. La citoyenneté canadienne a une grande valeur. Pour l'obtenir, il faut correspondre à certaines exigences, et ces exigences ne peuvent être écartées du simple fait que la décision prise par un parent ou des parents responsables est perçue aujourd'hui comme ayant été une mauvaise décision.

J'estime qu'il n'est pas approprié de se pencher davantage sur le cas d'anciens citoyens canadiens, particulièrement lorsque les circonstances entourant la perte de leur citoyenneté sont liées à des décisions prises par leurs parents. C'est notamment le cas des personnes qui ont perdu la citoyenneté alors qu'elles étaient mineures, parce que leur parent responsable ou leurs parents ont décidé d'émigrer et de prendre la citoyenneté d'un autre pays, pour un motif autre qu'une différence axée sur le genre, la situation familiale ou une autre question liée à l'égalité.

Je ne crois pas non plus qu'il soit responsable de voter en faveur d'une mesure législative qui aurait une incidence négative sur la capacité du gouvernement de gérer l'accès au Canada et d'assurer la sécurité et la sûreté des Canadiens. Or, essentiellement, le projet de loi S-2 contourne, au profit de certaines personnes, la procédure que le Canada a mise en place pour vérifier si certaines personnes ont fait l'objet de condamnations criminelles graves à l'étranger. Le processus entourant l'attribution de la citoyenneté canadienne comprend normalement cette étape. Ce processus fonctionne en tandem avec la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés pour faire en sorte que les personnes désireuses de revenir au Canada sont effectivement admissibles.

Je tiens à être clair. Cette mesure législative pourrait permettre à de grands criminels de reprendre la citoyenneté canadienne et de rentrer au Canada après leur libération. Tous les citoyens canadiens ont le droit d'entrer, de revenir et de demeurer au Canada. Nous ouvrons la porte à des gens qui ne sont plus Canadiens depuis de nombreuses années, qui ont vécu dans un autre pays et qui ont commis des crimes graves. Ce projet de loi leur permettrait de retrouver la citoyenneté canadienne.

Une disposition raisonnable est déjà en place concernant la réintégration de la citoyenneté canadienne pour les gens qui le désirent, selon une formule qui permet au gouvernement de préserver l'intégrité du programme et d'assurer la sécurité des Canadiens. Par conséquent, je m'oppose au projet de loi S-2 et à toute disposition spéciale visant à supprimer l'exigence de résidence à l'égard d'un groupe de personnes en particulier, et qui risquerait de mettre en péril la sécurité et la sûreté des Canadiens.

• (1745)

**M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, PCC):** Monsieur le Président, j'aimerais simplement dire un mot à mon collègue qui a fait lecture de la position du gouvernement. Je propose qu'au cours des prochains jours, avant que le projet de loi ne soit renvoyé au comité, nous examinions la loi actuelle. Pour les gens ayant perdu la citoyenneté avant 1977, elle répète exactement ce que le député considère comme une grave erreur. Depuis 1977, n'importe qui peut avoir la double citoyenneté. Si des gens sont nés au Canada, ils sont Canadiens jusqu'à la fin de leurs jours, même si leurs parents les ont amenés aux États-Unis et en ont fait des Américains pendant un certain temps. Ces gens ont la double citoyenneté. C'est la pratique de part et d'autre de la frontière, aux États-Unis et au Canada.



*Ajournement*

Par contre, affirmer que nous laisserons de grands criminels revenir dans notre pays équivaut à mener une campagne de peur. Je pourrais donner au député toute une liste de Canadiens qui ont comparu devant le comité, des gens comme Don Chapman, à qui on a refusé la citoyenneté. On dit de ces gens qu'ils sont d'ex-citoyens canadiens. Don Chapman n'est pas un ex-citoyen canadien. Il est né ici et il est Canadien. Il était très jeune lorsque ses parents sont déménagés aux États-Unis. Son père a obtenu la citoyenneté américaine. À cause de la guerre et de son travail au sein du gouvernement, il était obligé de devenir citoyen des États-Unis. Cela ne devrait pas l'empêcher d'être Canadien.

La famille de cet homme a donné des millions de dollars aux universités canadiennes et des milliers de dollars à des événements communautaires au Canada. Il possède une maison au Canada. Pourtant, le message que le député lui envoie est qu'il doit être considéré comme un immigrant ayant obtenu le droit d'établissement afin de pouvoir obtenir de nouveau sa citoyenneté canadienne. Je crois que c'est une honte et la majorité des députés de la Chambre partagent cet avis, y compris de nombreux libéraux.

La bureaucratie gouvernementale, par l'entremise du secrétaire parlementaire et du ministre, a fini par imposer aux gens d'en face une idée de ce que les Canadiens devraient être. Nous sommes fiers de notre pays. Ce qui me renverse, c'est que le secrétaire parlementaire, qui a obtenu la citoyenneté canadienne, refuse cette citoyenneté à des gens qui sont nés chez nous. C'est scandaleux. Nous sommes fiers d'être Canadiens et pas une personne qui est née ici ne devrait jamais perdre ce qui lui est acquis de naissance.

Je suis fier que le Sénat, tous les partis qui y sont représentés et les sénateurs indépendants aient appuyé le projet de loi. Je serai très fier lorsque nous renverrons le projet de loi au comité, lorsqu'il reviendra à la Chambre pour un vote et lorsque la majorité des députés voteront pour le projet de loi de sorte que tous les Canadiens de naissance puissent rester des Canadiens pendant le reste de leur vie.

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** À mon avis, les oui l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** Conformément à l'article 93 du Règlement, le vote est reporté au mercredi 16 février 2005, immédiatement avant l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

• (1750)

**M. Massimo Pacetti:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que vous constaterez qu'il y a consentement pour dire qu'il est 18 h 30

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** D'accord?

**Des voix:** D'accord.

---

## MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

### LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

**M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam, PCC):** Monsieur le Président, le lundi 6 décembre 2004, j'ai posé la question suivante, et le nouveau ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a répondu. Voici ce que j'ai demandé:

Monsieur le Président, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a prétexté la compassion. Elle s'en est remise au commissaire à l'éthique. Ce qui semble évident, c'est qu'on a utilisé une échappatoire spéciale pour exercer une influence politique sur des clubs de danseuses exotiques. Presque toutes les danseuses venaient d'un seul pays, ce qui montre qu'une entente particulière avait été conclue.

La ministre occupe son poste depuis maintenant un an et, pourtant, c'est le ministre des Ressources humaines qui a dû mettre fin au programme. Pourquoi la ministre a-t-elle défendu le programme si longtemps, alors que des milliers de personnes désespérées et vraiment dans le besoin attendent depuis des années?

Le ministre actuel de la Citoyenneté et de l'Immigration a répondu:

Monsieur le Président, le député a déjà entendu la réponse à bien des occasions. La ministre a pris sa décision et l'a soumise à un fonctionnaire indépendant de la Chambre, le commissaire à l'éthique. L'opposition a également soumis la question au commissaire.

Les députés de l'opposition devraient peut-être attendre la réponse du commissaire à l'éthique avant de sauter aux conclusions.

Nous attendons toujours la réponse du commissaire à l'éthique et nous avons un nouveau ministre. De 70 à 80 p. 100 des problèmes qui sont portés à mon attention par la population de ma circonscription concernent les problèmes de fonctionnement de ce ministère. Je crains fort que le gouvernement ne soit pas capable de résoudre ces problèmes sérieux. Les tentatives de camouflage ne changent rien à la réalité sur le terrain. Le ministre est censé prendre ses responsabilités.

Devant l'absence de résultats satisfaisants, il est facile de comprendre pourquoi j'ai posé ma question. Nous avons parlé de ce sujet hier, et la secrétaire parlementaire m'a accusé de faire de la rhétorique. Pourtant, je lui avais donné à l'avance mes commentaires, à elle et à son ministère, pour que je puisse obtenir une réponse sérieuse, ce qui n'a pas été le cas.

L'immigration est en crise et les libéraux sont responsables du gâchis. C'est en admettant l'existence d'un problème qu'on commence à le corriger. À mon avis, le gouvernement ne comprend rien. Dans le cas contraire, il refuse de le dire publiquement. Nous pouvons seulement espérer que, avec le nouveau ministre, il y aura un sérieux changement et un engagement de taille pour assainir le ministère.

### Ajournement

Le premier ministre promettait un changement depuis longtemps, et les Canadiens s'attendent à rien de moins. On parle d'un plan en six points. Il faudrait l'expliquer aux Canadiens. Quels sont les engagements financiers? Combien de personnes supplémentaires seront embauchées pour répondre aux besoins de clients? A-t-on dit publiquement dans quelle mesure les délais seront réduits? Quand les délais seront-ils conformes aux normes qui s'appliquent habituellement au XXI<sup>e</sup> siècle?

Il semble que cela ne se réalisera jamais tant que ce parti sera au pouvoir. Comment les règlements seront-ils simplifiés? Comment les lois fondamentales, qui sont boiteuses, seront-elles examinées et corrigées? Quand le ministère communiquera-t-il totalement et en temps opportun avec ses clients? Quand le ministère cessera-t-il de perdre des dossiers? Quand le ministère traitera-t-il les personnes qui lui sont confiées avec respect et dignité? Le ministère et son ministre doivent rendre davantage des comptes, car les résultats de leurs activités ne sont pas conformes aux normes. La Cour fédérale du Canada l'affirme à de nombreuses occasions.

Nous avons entendu parler aujourd'hui d'un autre cas où le ministre ne sait vraiment pas ce qui se passe. Le programme de réunion des familles, dont on fait la publicité, est géré de façon sévère et injuste. Dans un autre cas, des personnes sont expulsées en Iran, peu importe le risque qu'elles courent. Les Canadiens veulent des actes, et non des désaveux. Ils veulent des résultats, et non d'autres prétextes.

• (1755)

**L'hon. Hedy Fry (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, je vais devoir répéter bien des choses que j'ai dites hier lorsque j'ai répondu aux questions du député, parce que rien n'a vraiment changé.

J'ai présenté les faits. Le député m'accuse de ne pas répondre aux questions et de simplement lui reprocher ses discours creux. Il n'en est rien. Le député devrait lire la réponse que je lui ai donnée. J'ai mentionné de nombreux points importants.

Ce que j'ai dit et ce que nous avons reconnu, c'est que le système comporte des problèmes. N'importe quel député sait cela. Cela ne vaut pas dire que le système s'effondre de toutes parts.

Sur les 245 000 personnes qui viennent dans notre pays chaque année à titre d'immigrants ou de réfugiés, 80 p. 100 n'ont aucun problème. Elles viennent ici sans problème et y commencent une nouvelle vie. Elles bénéficient de services d'établissement et ainsi de suite. Il y en a 20 p. 100 qui ont des problèmes. Comme je l'ai expliqué au député hier, ces problèmes ne sont pas nécessairement ni uniquement attribuables au ministère.

Le député d'en face et son parti nous ont toujours accusés de laisser entrer n'importe qui dans notre pays. Ils nous reprochent toujours de ne pas prendre le temps d'examiner les casiers judiciaires et de découvrir qui sont vraiment ces gens. Dans la foulée du 11 septembre, ils nous ont accusés, entre autres, de laisser entrer au Canada toutes sortes de terroristes.

Nous devons faire davantage diligence afin de mieux connaître les personnes qui viennent au Canada. Dans certains pays, il n'est pas facile d'obtenir des renseignements et c'est l'une des raisons de la lenteur. Par ailleurs, le ministère traite de nombreux cas et il est maintenant submergé, depuis que la réunification des familles s'étend aux grands-parents et aux enfants à charge de moins de 21 ans.

Dans chacun de ces cas, il faut vérifier des données, des faits, notamment pour la naissance ou des renseignements élémentaires.

Au Canada et dans certains pays, il suffit d'appuyer sur une touche d'ordinateur pour obtenir toutes ces données. Dans d'autres pays, les données sont archivées dans un village, et il faut y dépêcher quelqu'un. Cela exige du temps. Pour 20 p. 100 des personnes qui demandent à venir dans notre pays, nous devons continuer par la suite à obtenir ce genre de renseignements, et cela exige souvent du temps.

Nous sommes conscients que nous pourrions faire mieux et, évidemment, c'est ce que nous essayons tous de faire. Hier, j'ai dit au député que nous aimerions bien que son parti nous fasse des suggestions positives et créatives pour améliorer le fonctionnement du système.

Ce système évolue constamment. Il change au rythme du nombre croissant d'immigrants venant de divers pays, où c'est très difficile pour certains d'entre eux d'obtenir des documents. Cela met le système à rude épreuve.

Comment assumer ce fardeau de plus en plus lourd? C'est une bonne question. J'aimerais bien que le député, au lieu d'adopter une attitude négative et de faire constamment des insinuations, nous arrive avec quelque trouvaille ou des suggestions innovatrices, de son crû et de celui de son parti, pour nous aider à faire face à une situation extrêmement complexe dans laquelle des procédures très complexes doivent être suivies, et pour trouver des solutions qui se révèlent très complexes.

**M. Paul Forseth:** Monsieur le Président, j'ai soulevé mes préoccupations parce que l'immigration est importante pour le Canada. Je sais que la députée d'en face veut la même chose. Les choses commencent à changer lorsque l'on reconnaît l'existence d'un problème. Je suis sincère lorsque je plaide en faveur d'une réévaluation sérieuse et d'une importante refonte de l'immigration.

De ce côté-ci de la Chambre, nous croyons que le programme législatif du gouvernement est plutôt mince. Pourquoi le gouvernement ne s'attaque-t-il pas résolument au problème qui nous saute aux yeux avant qu'une autre grande enquête judiciaire doive être tenue pour déterminer qui est responsable d'un autre désastre?

Certes, le ministère de l'Immigration, avec toutes ses responsabilités, y compris son processus distinct de détermination du statut de réfugié et les divers moyens par lesquels des étrangers peuvent venir au Canada, est très complexe. Il y a toujours nombre d'étapes où des décisions sont prises, et quand les agents de l'immigration doivent exercer leur discrétion, des erreurs peuvent être commises.

Le ministère se trouve dans une sorte de fouillis administratif et il faut vraiment corriger la situation. Nous voulons que le gouvernement s'engage à réévaluer le processus.

• (1800)

**L'hon. Hedy Fry:** Monsieur le Président, je ne doute absolument pas des bonnes intentions du député ni de la sincérité de ses questions. Toutefois, je vais répéter mes réponses parce que je n'ai probablement pas été assez claire.

Nous savons qu'il y a des problèmes. Nous en entendons parler. Nous allons établir un processus pour les régler. L'actuel ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a dit très clairement que c'est la priorité du gouvernement et il a un plan d'action en six points pour accélérer les choses, pour modifier certains des processus et pour veiller à ce que le ministère et les processus soient plus efficaces et efficaces. Cela étant dit, le ministre n'a pas de baguette magique. Il ne peut pas tout changer en criant ciseaux. On voit cela seulement dans *La Guerre des étoiles*, à mon avis.

Il s'agit en fait de questions complexes. Il faut du temps pour tout mettre en oeuvre. Il faut du temps pour cela. En attendant, nous aimerions bien que le député d'en face et son parti nous présentent des solutions innovatrices et très constructives.

#### LA STRATÉGIE ANTIDROGUE

**M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC):** Monsieur le Président, je suis ravi de pouvoir prendre la parole de nouveau sur une question qui préoccupe grandement les habitants de la circonscription que je représente, Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission. Il s'agit de la consommation croissante de méthamphétamine, de méthamphétamine en cristaux, surtout chez les adolescents et les jeunes adultes.

Selon des experts, la méthamphétamine en cristaux est l'une des drogues les plus toxicomanogènes vendues dans la rue et dont la dépendance est pratiquement impossible à traiter. Selon des intervenants en toxicomanie, le taux de rechute, qui est de 92 p. 100, est plus élevé que pour la cocaïne. Les dépendants à la méthamphétamine en cristaux ne guérissent pas. C'est une drogue impitoyable qui détruit des familles, des communautés et des vies.

En novembre, j'ai demandé au ministre de la Justice s'il y avait des programmes ou des stratégies visant à faire échec à la consommation croissante de ce stupéfiant insidieux. Il m'a répondu que non, que de tels programmes relevaient de Santé Canada. Honnêtement, j'ai été très étonné de constater que le ministre de la Justice ne croyait pas avoir un rôle important à jouer dans la lutte contre cette drogue qui détruit des vies aux quatre coins du pays.

Dans ma circonscription, les gens n'attendent pas que le gouvernement se retrousse les manches. À Maple Ridge, un groupe de travail a élaboré un plan d'action détaillé pour faire échec à la consommation de méthamphétamine en cristaux dans la collectivité. J'étais membre de ce groupe et je suis fier du travail que nous faisons pour améliorer notre communauté. À Mission, un groupe de travail semblable a commencé à élaborer un plan d'action dans le même sens.

Des agents de la GRC dans ma circonscription ont exprimé leurs frustrations relativement aux peines peu sévères imposées aux producteurs et aux distributeurs de méthamphétamine en cristaux. Il est évident que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer pour ce qui est de muscler nos lois, de manière à ce que les revendeurs de drogues qui s'en prennent à nos enfants se voient imposer des sanctions dissuasives, y compris de lourdes peines d'emprisonnement. Actuellement, nombre de ceux qui sont poursuivis, et ils ne le sont pas tous, s'en tirent avec une condamnation à l'emprisonnement avec sursis. De plus en plus de Canadiens réclament des peines minimales obligatoires pour ces contrevenants. Je suis d'accord avec eux.

Les gouvernements provinciaux prennent des mesures. En août 2004, le gouvernement de la Colombie-Britannique, ma province, a lancé une stratégie en cinq points pour faire échec à la consommation de méthamphétamine en cristaux. Le rapport dit ceci:

L'usage de la méthamphétamine est un problème grave et croissant en Colombie-Britannique. L'usage problématique de la méthamphétamine et d'autres drogues illicites touche un taux élevé de la population, tant directement qu'indirectement. Parmi les effets négatifs, on compte la perte de productivité et de salaires, les handicaps et parfois même la mort suite à une surdose, ainsi que des coûts sur le plan de l'application de la loi, de la société et du système de santé. Il est toutefois possible de prévenir et de réduire les effets négatifs de ces drogues sur la santé et le bien-être des individus, des familles et des collectivités.

Nous pouvons féliciter le gouvernement de la Colombie-Britannique pour son approche exhaustive et intégrée à la lutte contre la méthamphétamine en cristaux.

#### Ajournement

En Alberta, un groupe de travail interministériel a demandé au gouvernement fédéral de revoir ses lois et a proposé des façons de renforcer et d'améliorer les lois existantes liées à la lutte contre la méthamphétamine.

Hier, le gouvernement de la Saskatchewan a publié son plan stratégique contre la méthamphétamine en cristaux, dont voici un extrait:

Bon nombre de collectivités sont aux prises avec les effets secondaires de l'usage de la méthamphétamine en cristaux. En plus des coûts humains des personnes dépendantes et de leurs familles, les services de police de ces collectivités indiquent que l'usage de la méthamphétamine en cristaux a entraîné une augmentation de la pauvreté, du nombre de crimes violents et du taux de suicide.

Je le répète, la méthamphétamine en cristaux entraîne une augmentation de la pauvreté, du nombre de crimes violents et du taux de suicide. Cette phrase à elle seule devrait pousser tous les députés à exiger une réponse du gouvernement fédéral.

J'ai une autre question à poser au ministre. Que fait le gouvernement pour régler ce problème? En quoi consiste son plan d'action intégré? Où sont ses programmes d'aide aux collectivités, qui sont médusées par la rapidité avec laquelle la méthamphétamine en cristaux a envahi leurs villes? Où sont les lois et les règlements qui empêcheront la production et la distribution de cette drogue? Quelles mesures précises le gouvernement a-t-il prises afin de combattre ce fléau sans cesse croissant? Continuer de faire l'autruche n'est plus une option.

• (1805)

**L'hon. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, je ne crois pas que tous les députés sachent ce qu'est la meth en cristaux ou connaissent le problème que pose cette substance. J'aimerais prendre quelques instants pour en parler.

Le mot meth, qui est l'abréviation de méthamphétamine, est une drogue synthétique de la famille des amphétamines. Elle possède une structure chimique semblable à celle des amphétamines, la drogue mère, mais elle est plus dommageable pour le système nerveux central. La meth est composée de produits chimiques d'usage domestique et de solvants combinés à de l'éphédrine provenant d'un médicament pour le rhume, autant d'ingrédients qu'on peut se procurer facilement dans les établissements commerciaux. Cette drogue peut être fabriquée n'importe où, dans des laboratoires clandestins improvisés. C'est ce qui la distingue des autres drogues comme la cocaïne, qui doit être importée.

La meth est également connue sous les noms de « crank », et « speed », mais la meth en cristaux est également appelée « ice », pour désigner la méthamphétamine qui peut être fumée.

La meth est produite sous forme de cristaux qui ressemblent à des morceaux de glace, à des éclats de verre ou à du sel gemme clair. Elle est également produite sous forme de poudre. Cette drogue est parfois vendue en comprimés, ou en capsules qui peuvent être avalées ou dont le contenu peut être vidé et fumé.

On peut consommer cette drogue en la fumant, par injection, par inhalation ou en l'avalant, mais le plus souvent, on la fume. Une substance fumée met huit à dix secondes à atteindre le cerveau. C'est la méthode de consommation la plus toxicomanogène. La meth à consommer sous forme de fumée a été créée dans les années 80, mais celle qu'on consomme aujourd'hui est plus concentrée qu'autrefois.

### *Ajournement*

De nombreux jeunes refusent évidemment d'utiliser des seringues. Les personnes qui consomment cette drogue en sont parfois à leur première expérience de drogue forte, et de nombreux jeunes Canadiens savent déjà comment fumer la drogue. En général, la substance est placée dans un objet de verre, qui est chauffé pour produire de la fumée.

Les cristaux stimulent le système nerveux central par l'accroissement des niveaux de neurotransmetteurs, comme la dopamine. À faible dose, ils rendent plus alerte et suppriment la sensation de faim et de fatigue. À forte dose, ces cristaux peuvent engendrer de l'agitation et des comportements bizarres. Les effets physiques sont une accélération du rythme cardiaque, une augmentation de la tension artérielle et de la température corporelle. Les effets psychologiques graves liés à la consommation chronique de la meth sont l'anxiété, les changements d'humeur et la paranoïa. Une consommation prolongée entraîne une aggravation des symptômes, et notamment le délire paranoïaque et des hallucinations. Les comportements violents et suicidaires sont courants. La consommation de meth sous forme de cristaux peut également provoquer une overdose, qui peut causer la fièvre, des convulsions et le coma. Le décès peut être causé par l'éclatement de vaisseaux sanguins dans le cerveau consécutif à des hausses subites de la tension artérielle, ou par un arrêt cardiaque.

La consommation de méthamphétamine en cristaux finit par affecter la santé et le bien-être du consommateur, mais aussi la sécurité de la collectivité, compte tenu de son effet sur le comportement. L'agitation et la paranoïa qu'elle engendre peuvent inciter à des comportements agressifs et violents qui ont par ricochet un impact sur les membres de la famille et sur la collectivité.

Les laboratoires de fabrication de méthamphétamine en cristaux sont aussi inquiétants du point de vue de la sécurité. En effet, la fabrication de méthamphétamine en cristaux génère des vapeurs toxiques inodores très explosives qui représentent un danger pour les habitants du site ou ceux qui leur rendent visite socialement ou professionnellement, ainsi que pour les voisins immédiats. Un grand nombre de ces produits chimiques sont inflammables et très réactifs. Les gens qui passent du temps dans un environnement contenant ce gaz phosphineux, un sous-produit toxique de la fabrication de la méthamphétamine en cristaux risquent de développer des maladies. Les déchets toxiques produits par ces laboratoires, qui aboutissent dans les fossés, les égouts et les poubelles, représentent un autre danger pour la sécurité du public.

De toute évidence, la méthamphétamine en cristaux est inquiétante.

**M. Randy Kamp:** Monsieur le Président, la réponse du secrétaire parlementaire était instructive, mais ne m'a pas laissé grand espoir de

voir le gouvernement prendre les mesures nécessaires pour régler le problème de la prolifération de la méthamphétamine en cristaux dans ma circonscription ou ailleurs au Canada.

Aux États-Unis, un groupe bipartite de sénateurs a présenté un projet de loi pour combattre la méthamphétamine en cristaux, qui rendrait plus difficile l'acquisition des produits nécessaires pour la fabrication de la drogue décrite par le député. Des gouvernements de toute l'Amérique du Nord prennent ce problème au sérieux.

Le secrétaire parlementaire admettra-t-il que le gouvernement du Canada s'est traîné les pieds et qu'il a encore beaucoup à faire pour gagner la guerre contre la méthamphétamine en cristaux?

• (1810)

**L'hon. Paul Harold Macklin:** Monsieur le Président, les méthamphétamines sont actuellement inscrites à l'annexe 3 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances. Par conséquent, les peines maximums sont de trois ans pour possession et de dix ans pour trafic.

Par contre, la peine maximum pour les drogues qui figurent à l'annexe I, comme la cocaïne et l'héroïne, est de sept ans pour possession, tandis que le trafic peut être puni par l'emprisonnement à vie.

Comme on l'a déjà dit, il appartient au ministère de la Santé d'appliquer cette loi et plus particulièrement d'inscrire ces substances. Le ministère est conscient des opinions exprimées par les tribunaux, les procureurs et la police, soit qu'on devrait pouvoir imposer des peines plus sévères pour le trafic des méthamphétamines.

Depuis mars dernier, des représentants du ministère de la Justice rencontrent ceux du Bureau des substances contrôlées, à Santé Canada, pour discuter de la question. Les représentants des deux ministères poursuivront ce travail.

Comme le ministre l'a signalé aujourd'hui, lors d'une réunion récente des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de la Justice, en janvier dernier, un groupe de travail a été mis sur pied. Il fera avancer ce travail et recommandera des moyens de mieux combattre le problème soulevé par le député.

[Français]

**Le président suppléant (M. Marcel Proulx):** La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 12.)





# TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 10 février 2005

## AFFAIRES COURANTES

### Les comités de la Chambre

#### Finances

M. Pacetti ..... 3315

#### Condition féminine

Mme Neville ..... 3315

### Pétitions

#### Étiquetage des boissons alcoolisées

Mme Wasylcyia-Leis ..... 3315

#### La défense nationale

Mme Neville ..... 3315

### Questions au *Feuilleton*

M. LeBlanc ..... 3315

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

### La Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces

M. Owen (au nom du ministre des Finances) ..... 3315

Projet de loi C-39. Deuxième lecture ..... 3316

M. McKay ..... 3316

M. Fletcher ..... 3318

M. Côté ..... 3319

M. Merrifield ..... 3319

M. Fletcher ..... 3319

M. Lunney ..... 3322

M. Côté ..... 3322

M. Tilson ..... 3324

M. Bagnell ..... 3325

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) ..... 3325

Mme Crowder ..... 3325

M. Bagnell ..... 3327

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) ..... 3327

M. Julian ..... 3328

Deuxième lecture du projet de loi; renvoi à un comité... 3329

### Loi sur la mise en quarantaine

M. Bélanger (au nom du ministre de la Santé) ..... 3329

Projet de loi C-12. Troisième lecture ..... 3329

Mme Bennett ..... 3329

M. Ménard (Hochelega) ..... 3330

M. Lunney ..... 3330

M. Lunney ..... 3331

M. Ménard (Hochelega) ..... 3333

M. Powers ..... 3334

M. Ménard (Hochelega) ..... 3334

M. Lunney ..... 3337

Mme Wasylcyia-Leis ..... 3337

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) ..... 3337

Mme Crowder ..... 3338

Adoption de la motion; troisième lecture et adoption du projet de loi ..... 3339

### La Loi sur les brevets

Projet de loi C-29. Étape du rapport ..... 3339

M. Bélanger (au nom du ministre de l'Industrie) ..... 3339

Motion d'approbation ..... 3339

Adoption de la motion ..... 3339

M. Bélanger (au nom du ministre de l'Industrie) ..... 3339

Troisième lecture ..... 3339

M. Pickard ..... 3339

M. Kamp ..... 3340

M. Steckle ..... 3341

M. Comartin ..... 3342

M. Laframboise ..... 3342

M. Crête ..... 3342

M. Pickard ..... 3343

Mme Desjarlais ..... 3343

M. Pickard ..... 3343

M. Julian ..... 3344

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

### John Vandertuin

M. St. Amand ..... 3344

### La Saskatchewan

M. Fitzpatrick ..... 3345

### Les syndicats

M. St. Denis ..... 3345

### Les personnes handicapées

M. Lemay ..... 3345

### La Corporation commerciale canadienne

M. Patry ..... 3345

### Les pompiers

M. Moore (Fundy Royal) ..... 3345

### Free the Children

Mme Kadis ..... 3346

### Le Nouvel An tibétain

Mme St-Hilaire ..... 3346

### La communauté belge

M. Simard (Saint Boniface) ..... 3346

### La sécurité frontalière

M. Nicholson ..... 3346

### Les Jeux aquatiques

M. Coderre ..... 3346

### L'environnement

M. Christopherson ..... 3347

### Le Vatican

Mme Yelich ..... 3347

### Wal-Mart

M. Gagnon (Jonquière—Alma) ..... 3347

### Le programme de péréquation

M. Ritz ..... 3347

### L'aide aux victimes du tsunami

Mme Redman ..... 3348

### La Semaine des enseignantes et des enseignants

Mme Bourgeois ..... 3348

## QUESTIONS ORALES

### Le programme de commandites

M. Harper	3348
Mme McLellan	3348
M. Harper	3348
M. Brison	3348
M. Harper	3348
M. Brison	3349
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	3349
M. Brison	3349
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	3349
M. Brison	3349

### Le développement social

M. Duceppe	3349
M. Dryden	3349
M. Duceppe	3349
M. Dryden	3349
Mme Guay	3349
M. Dryden	3350
Mme Guay	3350
M. Dryden	3350

### L'environnement

M. Layton	3350
M. Dion	3350
M. Layton	3350
M. Dion	3350

### Le programme des commandites

Mme Ablonczy	3350
M. Brison	3350
Mme Ablonczy	3350
M. Brison	3350

### Les marchés publics

M. Solberg	3350
M. Brison	3351
M. Solberg	3351
M. Brison	3351

### Le projet de loi C-39

M. Bergeron	3351
M. McKay	3351
M. Bergeron	3351
M. McKay	3351

### La défense nationale

M. Bachand	3351
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	3351
M. Bachand	3351
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	3352

### Le programme des commandites

M. Jaffer	3352
M. Brison	3352
M. Jaffer	3352
M. Brison	3352
M. Kenney	3352
Mme McLellan	3352
M. Kenney	3352
M. Brison	3352

### Sport Canada

M. Cannis	3352
-----------	------

M. Owen (Vancouver Quadra)	3353
----------------------------	------

### Le développement social

Mme Davies	3353
M. Dryden	3353
Mme Davies	3353
M. Dryden	3353

### Le revenu national

M. Harrison	3353
M. Alcock	3353
M. Ritz	3353
M. Alcock	3353

### Les affaires étrangères

Mme Hinton	3353
M. McTeague	3354
Mme Hinton	3354
M. McTeague	3354

### La radiodiffusion

M. Kotto	3354
Mme Frulla	3354
M. Kotto	3354
Mme Frulla	3354

### La justice

M. Batters	3354
M. Cotler	3354

### La citoyenneté et l'immigration

M. Benoit	3354
M. Volpe	3355

### L'agriculture

Mme Ur	3355
M. Easter	3355

### Les finances

M. Penson	3355
M. Pacetti	3355

### La défense nationale

Mme Gallant	3355
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	3355

### Les transports

M. Blais	3355
M. Lapierre (Outremont)	3356

### Les programmes sociaux

M. Pacetti	3356
M. McKay	3356

### Les affaires autochtones

M. Martin (Winnipeg—Centre)	3356
M. Scott	3356

### La défense nationale

M. Bouchard	3356
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	3356

### Les travaux de la Chambre

M. Hill	3356
M. Valeri	3356

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

### La Loi sur les brevets

Projet de loi C-29. Troisième lecture	3356
---------------------------------------	------



M. Julian .....	3357	M. Thompson (Wild Rose).....	3372
Adoption de la motion; troisième lecture et adoption du projet de loi .....	3357	M. Forseth .....	3373
		M. McTeague.....	3374
<b>Loi sur le ministère du Commerce international</b>			
Projet de loi C-31. Deuxième lecture.....	3357	<b>INITIATIVES PARLEMENTAIRES</b>	
M. Paquette.....	3357	<b>La Loi sur la citoyenneté</b>	
M. Bigras.....	3357	Projet de loi S-2. Deuxième lecture.....	3375
M. Cannis .....	3358	M. Comartin.....	3375
Mme Bourgeois .....	3361	M. Pacetti.....	3376
Mme Davies.....	3362	M. Reynolds.....	3376
M. Paquette.....	3363	Report du vote sur la motion .....	3377
M. Julian .....	3364	<b>MOTION D'AJOURNEMENT</b>	
Mme Bourgeois .....	3365	<b>La citoyenneté et l'immigration</b>	
M. Bigras.....	3367	M. Forseth.....	3377
M. Paquette.....	3368	Mme Fry .....	3378
Report du vote sur la motion .....	3369	<b>La stratégie antidrogue</b>	
<b>La Loi sur le ministère des Affaires étrangères</b>			
M. Dion (au nom du ministre des Affaires étrangères) ..	3369	M. Kamp .....	3379
Projet de loi C-32. Deuxième lecture.....	3369	M. Macklin.....	3379
M. McTeague.....	3369		
M. Forseth.....	3372		

**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*  
Les Éditions et Services de dépôt  
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5  
Internet: <http://publications.gc.ca>  
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Publishing and Depository Services  
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5  
Internet: <http://publications.gc.ca>  
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**

**Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services  
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**